

DE L'INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Les universités es pôles de développement économique et social en Île-de-France

N° 143 - Octobre 2005 - 36 €



DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISMI DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE



Directeur de la publication François DUGENY francois.dugeny@iaurif.org Rédactrice en chef Dominique LOCHON (01 53 85 77 11) dominique,lochon@saurif.org Coordination Corinne de BERNY corinne.deberny-riche@iaurif.org Communication et valorisation Joëlle I,OIRFT (01 53 85 76 44) joelle,lojret@iaurif.org Comité de lecture Alain MEYÈRE Marianne ANACHE Philippe MONTILLET Found AWADA Christine CORBILLÉ Jean-Pierre PALISSE Anne-Marie ROMÉRA Gérard LACOSTE Christian THIBAULT Ioëlle LOIRET Presse Catherine GROLÉE-BRAMAT (01 53 85 79 05) catherine bramat@iaurif.org Traductions HALFMOON Secrétariat administratif - secrétariat de rédaction Christine MORISCEAU (01 53 85 75 48) christine morisceau@iauriCorg Marie-Anne PORTIER (01 53 85 79 52) marie-anne.portier@iaurif.org Direction artistique - fabrication denis.lacombe@iaurif.org Denis LACOMBE (01 53 85 79 44) Sylvie COULOMB (01 53 85 79 43) sylvie.coulomb@iaurif.org Maquette, Illustrations Sandrine BATAILLARD Agnès CHARLES (01 53 85 79 46) agnès.charles@iaurf.org Élodie BEAUGENDRE (01 53 85 79 45) elodic.beaugendre@inurif.org Claudine I.HOSTE (01 53 85 79 42) claudine.lhoste@iaurif.org Assistées de : Olivier CRANSAC (01 53 85 75 16) Lise PODHORODECKI (01 53 85 75 51) lise.podhorodecki@iaurif.org Cartographie Stéphanie LESELLIER (01 53 85 75 87) stephanie lesellier@iaurif.org Didier PRINCE (01 53 85 79 47) didier.prince@iaurif.org Jean-Eudes TILLOY (01 53 85 75 11) jean-eudes.tilloy@jaurif.org Bibliographie Christine Al.MANZOR (01 53 85 79 20) christine.almanzor@iaurif.org Julien CAMMAS (01 53 85 79 23) julien,cammas@iaurtf.org Médiathèque, photothèque Linda GALLET (01.53.85 79 63) linda.gallet@jaurif.org Aurélie LACOUCHIE (01 53 85 75 18) uurelie, lacouchie@jaurif.org Nicole ROMPILLON (01 53 85 75 32) nicole.rompillon@iaurif.org Commission paritaire nº 811 AD ISSN 0153-6184 © I.A.U.R,I.F. Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur. La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41). Dépôt légal : 2e trimestre 2004 Diffusion vente et abonnement : Olivier LANGE (01,53,85,79,38) olivier.lange@iaurif.org France Erranger Le numéro : 36 € 38 € Abonnement pour 4 numéros ; 87 € 98 € ftudiants* remise 30 % Sur place: Librairie ÎLE-DE-FRANCE, accueil IAURIF 15, rue Falguière, Paris 15° (01.53.85.77.40) Olivier LANGE (01.53.85.79.38) oliyıçr.langç@iaurif.org Par correspondance: INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE 15, tue Falguière, 75740 Paris Cedex 15 abonnement et vente au numéro : http://www.iaurif.org

Sommaire

Éditorial : L'université
au cœur du développement des territoires
Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Île-de-France
Les équipements universitaires en Île-de-France :
services de proximité et pôles de développement
économique et social
Corinne de Berny, IAURIF
15 Les grands enjeux
Panorama de l'enseignement supérieur
en Île-de-France
Pour une accréditation des diplômes professionnels
Pierre Dubois, université de Marne-la-Vallée
L'internationalisation des études supérieures
Gérard Lacoste, IAURIF • Quels sont les facteurs favorisant les séjours d'études
à l'étranger des jeunes Français ?
Ronan Vourc'h, Observatoire de la vie étudiante
• Les réformes en cours
L'université, entre formation, recherche et entreprises 46 Sylvie Lartigue, Odile Soulard, IAURIF
5 Les universités franciliennes
Les universités d'Île-de-France : une exception ?
Les étudiants et leurs universités en Île-de-France :
un champ social contrasté

L'action régionale en faveur des universités85

La mobilité des étudiants

Sandrine Berroir, Nadine Cattan, UMR Géographie-cités

François Houy, Conseil régional d'Île-de-France



Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallee : deux options d'aménagement universitaire
Pierre Bernard, urbaniste de l'État
L'aménagement des campus universitaires de proche couronne : Paris X-Nanterre et Paris XIII-Villetaneuse 105 Yann Watkin, IAURIF
La mise en œuvre du plan Universités du troisième millénaire à Paris
123 La vie étudiante
Les étudiants d'université : origine sociale
et modes de vie
• Les conditions de vie des étudiants en Europe
La mobilité liée aux études des Franciliens inscrits
dans l'enseignement supérieur en 1999
Les bibliothèques universitaires en Île-de-France
Le sport à l'université : des conditions peu favorables à la pratique
Le logement étudiant en Île-de-France : développer
une offre diversifiée
Les aides sociales aux étudiants
• Les aides financières directes destinées aux étudiants :
un paysage complexe
sur critères sociaux : moins nombreux qu'ailleurs,
mais davantage aidés
Glossaire
Les universités d'Île-de-France
Bibliographie
Biblio brèves
Brèves rencontres



In this Issue

Editorial : The University is central to territory development
University facilities in Île-de-France: local services and economic and social growth centres
Major stakes
Overview of higher education in Île-de-France
For a professional degree accreditation
Higher education internationalisation
The university, between training, research and companies
Île-de-France universities
Are Île-de-France universities an exception?58
Students and their universities in Île-de-France: a varied social range
Student mobility between Île-de-France universities
Regional action in favour of universities85
Cergy-Pontoise and Marne-la-Vallée: two university development options
Developing university campuses in the inner suburb: Paris X-Nanterre and Paris XIII-Villetaneuse
Implementing the University plan in Paris in the third millennium
Student life
University students: social origin and lifestyles124
Study-related mobility of Île-de-France higher education students in 1999
University libraries in Île-de-France
Sports at the university: conditions do not help practice much
Student accommodation in Île-de-France: develop a diversified offer
Social subsidies to students 175

The University is central to territory development

n an economic globalisation context, higher education, research and innovation are essential driving forces of competitiveness.

They play a central role in the development of qualification, growth and employment.

The University, with regard thereto, is a basic player, due to its initial and vocational training, scientific and technological research, and knowledge circulation purposes.

Certainly the university should be responsive to the expectations of society in terms of equality, accessibility, efficiency and quality, but it should also open up more to economic players, foreign researchers and students, if it is to remain attractive on a world-wide scale.

With the State, local communities are becoming crucial players of the response to the training public's, researchers' and scholars' expectations. Their action within the poles of competitiveness is and will be deciding. Thus the Île-de-France region acts in favour of research (major interest area labelling, player regrouping), of improving student living conditions, and of the opening to other countries.

The University has always helped shape Île-de-France's image, and its facilities contribute to the structuring of its territory.

The thinking on our Region's future, through the regional master plan revision, the establishment of the regional education plan and the regional economic growth plan, casts new light on the issue of university facilities, as centres of economic and social growth and as contribution to the life of territories.

The purpose of this issue of Cahiers de l'IAURIF is to identify the various aspects of the issue in order to nourish the thinking.

Jean-Paul HUCHON
President of IAURIF
President of the Regional Council of Île-de-France

L'université au cœur du développement des territoires

ans un contexte économique de mondialisation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent des moteurs essentiels de compétitivité. Ils assurent un rôle central dans le développement des qualifications, de la croissance et de l'emploi.

L'université est en la matière un acteur fondamental, à la fois dans sa vocation de formation initiale et continue, de recherche scientifique et technologique et de diffusion des connaissances.

L'université doit être réactive aux aspirations de la société en termes d'égalité, d'accessibilité, d'efficacité et de qualité, mais aussi s'ouvrir davantage aux acteurs économiques, aux chercheurs et aux étudiants étrangers, pour demeurer attractive à l'échelle mondiale.

Aux côtés de l'État, les collectivités locales deviennent des acteurs majeurs, pour répondre aux attentes des publics en formation, des chercheurs et des universitaires. Leur action dans le cadre des pôles de compétitivité a été et sera déterminante. C'est ainsi que la région Île-de-France agit en faveur de la recherche (labellisation de domaines d'intérêt majeur, regroupement d'acteurs), de l'amélioration des conditions de la vie étudiante, de l'ouverture à l'international.

De tous temps, l'université a contribué à forger l'image de l'Île-de-France et ses équipements participent à la structuration de son territoire. La réflexion sur le devenir de notre Région, au travers de la révision du schéma directeur régional, de l'établissement du schéma régional des formations et du schéma régional de développement économique donne un relief particulier à la question des équipements universitaires, au sein des pôles de développement économique et social et comme contribution à la vie des territoires.

Ce numéro des Cahiers de l'Iaurif s'attache à cerner les différentes facettes de cette question afin d'alimenter la réflexion.

Jean-Paul HUCHON
Président de l'IAURIF
Président du Conseil régional d'Île-de-France



Les équipements universitaires en Île-de-France : services de proximité et pôles de développement économique et social

Corinne de Berny

Les universités⁽¹⁾ rassemblent aujourd'hui la majorité des étudiants franciliens, et ont amplement contribué à l'effort national de «démocratisation» de l'accès à l'enseignement supérieur. Leur taille, rarement inférieure à 10 000 étudiants inscrits, et la diversité des activités qui se déroulent en leur sein – enseignement dit «initial» mais aussi formation continue des salariés, recherche, coopération internationale notamment – font d'elles des pôles d'envergure régionale, voire nationale et internationale.

La diversité des établissements : un trait saillant et une richesse

En Île-de-France, aucune université ou presque ne ressemble à une autre. D'abord en raison de leur taille : le rapport est de 1 à 5 entre Paris IX qui compte 7 900 inscrits, et Paris I qui en regroupe 38 500 en 2004⁽²⁾.

La gamme des disciplines enseignées est aussi plus ou moins étendue selon les établissements. Les services statistiques du ministère qualifient sept d'entre eux de pluridisciplinaires (Paris VII, Paris XII, Paris XIII et les quatre universités de ville nouvelle), tandis que Paris III, Paris X et Paris VIII sont

classés parmi les universités à dominante de lettres et sciences humaines, Paris I, Paris II et Paris IX parmi ceux à dominante de droit et sciences économiques et de gestion, et enfin, Paris V, Paris VI et Paris XI parmi ceux à dominante de sciences et techniques. Leur implantation spatiale est très disparate. Rien de commun, en effet, entre les établissements parisiens et les universités de proche couronne.

Les établissements parisiens sont intimement intégrés à la ville du fait d'une longue tradition historique, mais aussi très éclatés pour la plupart, avec des implantations y compris en périphérie de la capitale. Les universités de proche couronne, quant à elles, datent des années 1960 à 1980, et leur organisation en campus est inspirée du modèle nord-américain. Les universités plus récentes implantées en ville nouvelle empruntent aux deux types d'organisation: insertion dans la ville et dispersion des sites à Cergy-Pontoise, campus à Marne-la-Vallée. Enfin, le public des différents établissements est peu homogène. Les territoires constitutifs des bassins de recrutement des universités possèdent des

⁽¹⁾ L'Île-de-France compte aujourd'hui dix-sept universités et deux grands établissements universitaires : l'INALCO et l'IEP.

⁽²⁾ Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, ministère de l'Éducation nationale, 2004.

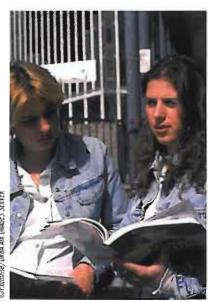


La variété des universités franciliennes tient à la fois à l'histoire du développement universitaire, aux spécificités des territoires constituant les aires de recrutements des universités, et aussi aux stratégies de développement propres à chacune.

caractéristiques de peuplement elles aussi contrastées, comme le montre la carte régionale⁽³⁾ représentant la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures. Aux caractéristiques de la demande se superposent celles de l'offre elle-même, plus ou moins sélective, y compris au sein de l'université.

On le voit, la variété des universités d'Île-de-France tient à la fois à l'histoire du développement universitaire, aux spécificités des territoires constituant les aires de recrutement des universités, et aussi aux stratégies de développement propres à chacune.

Elle constitue certes une richesse incontestable, combinant tradition disciplinaire des universités les plus anciennes et innovation interdisciplinaire des plus récentes. Mais elle représente aussi un facteur de fragilité, en partie responsable du manque de lisibilité de l'offre et de la concurrence s'exerçant entre les différents établissements dans un contexte de stagnation de la démographie étudiante.



Les universités sont ouvertes à tous les bacheliers et doivent en principe accueillir les nouveaux inscrits dans les disciplines de leur choix. L'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur repose donc beaucoup sur les universités.

La mobilité interuniversitaire des inscrits permet de voir où se jouent ces rivalités au sein de la région. Si les universités centrales retiennent mieux leurs étudiants, ce sont les universités «professionnalisantes», parmi lesquelles figurent celles des villes nouvelles, qui attirent proportionnellement le plus d'étudiants des autres universités à l'entrée en troisième cycle.

Les attentes de la société civile : équité, efficacité, qualité

Les missions de service public dévolues aux universités, comme aux autres établissements d'enseignement supérieur, sont nombreuses et diverses. L'article L. 123-3 du code de l'éducation évoque la formation initiale et continue, la recherche scientifique et technique, ainsi que la valorisation de ses résultats, la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, et enfin, la coopération internationale. En complément, l'article L. 123-5 ajoute que ce service public «renforce les liens avec les secteurs socioéconomiques publics et privés».

S'agissant de la mission de formation initiale des universités, les attentes collectives plus ou moins explicites peuvent elles-mêmes être décomposées en plusieurs catégories.

L'objectif de «démocratiser» l'enseignement supérieur repose beaucoup sur les universités, l'accès à la plupart des autres filières de formation publiques étant sélectif.

Ouvertes à tous les bacheliers et titulaires d'une dispense, les universités doivent en principe accueillir les nouveaux inscrits dans les disciplines de leur choix, et donc s'adapter à la demande des étudiants⁽⁴⁾. L'application de ce principe peut passer par une répartition géographique équilibrée des formations, mais pas seulement.

⁽³⁾ Cf. infra, article de Catherine Mangeney, «La mobilité liée aux études des Franciliens inscrits dans l'enseignement supérieur en 1999».

(4) Afin de répondre au mieux à la demande des jeunes entrant dans l'enseignement supérieur, un dispositif de «recensement automatisé des vœux des élèves» (RAVEL) a été mis en place dans les trois académies d'Île-de-France au niveau des lycées. Les élèves sont en principe rattachés à l'université la plus proche ; mais lorsque pour une discipline donnée, le nombre de demandes excède les capacités de cette université, les étudiants sont orientés vers d'autres établissements.

Elle s'appuie également sur :

- la desserte par les transports en commun des lieux d'enseignement;
- les capacités d'accueil dans des logements adaptés situés à proximité;
- les aides financières permettant aux étudiants de poursuivre un cursus universitaire sans être obligés d'exercer par ailleurs une activité rémunérée concurrente aux études;
- les espaces et services mis à disposition des étudiants pour faciliter leur réussite;
- la clarification de la carte des formations...

De fait, le développement de l'accès à l'enseignement supérieur, phénomène sensible dans la plupart des autres pays européens, a fortement contribué à diversifier le profil social des étudiants, et donc leurs besoins.

Les universités doivent aussi mener les étudiants qu'elles accueillent jusqu'à l'emploi, d'où la multiplication assez peu maîtrisée des filières et diplômes dits professionnels, qui pose aujourd'hui un problème de reconnaissance par le marché de l'emploi.

Dans le même temps, les universités sont censées atteindre «l'excellence», au moins dans certains domaines, afin d'attirer les meilleurs étudiants français ou étrangers, et contribuer ainsi au renouvellement des équipes de chercheurs. Cet objectif implique des filières plus sélectives.

Un rôle de «vitrine régionale» et une contribution au développement économique

Les trois autres missions de service public évoquées par la loi (recherche, diffusion de la culture scientifique et technique et coopération internationale) renvoient au moins en partie à des enjeux de développement économique à l'échelle de la Région, et même de la France entière.

Les universités sont en effet des lieux privilégiés de circulation entre les trois pôles de la connaissance que sont la production (recherche), la diffusion (enseignement) et le transfert (innovation). Cependant, la recherche réalisée dans les universités par les enseignants-chercheurs et les thésards est encore ouverte de façon imparfaite aux acteurs économiques. Elle gagnerait à se structurer davantage pour mieux contribuer à la compétitivité de l'économie régionale.

Demeurer attractif à l'échelle mondiale ne repose pas seulement sur la valeur des travaux de recherche et des enseignements, mais aussi sur la qualité de l'accueil des chercheurs et des étudiants étrangers. Les établissements franciliens doivent trouver leur place dans ce qui devient un marché international du service d'éducation.

De grands équipements structurant le territoire régional

Une autre attente, peut-être moins explicite, concerne le rôle des universités en termes d'aménagement du territoire, de polarisation des déplacements et de structuration de l'espace urbain.

Ouvertes à leur environnement, elles peuvent jouer un rôle social et culturel au sein de la ville, et participer à son animation. Elles pourraient constituer un atout majeur pour les territoires qui les accueillent, en raison de l'image valorisante des activités de formation et de recherche qu'elles véhiculent, de la présence d'équipements, de la dynamique commerciale qu'elles insufflent aux alentours.



L'université de Cergy-Pontoise a été fortement portée par les collectivités locales et est aujourd'hui perçue comme l'université du Val-d'Oise.

Ces enjeux de structuration et d'attractivité ont été clairement compris par certaines collectivités locales qui se sont beaucoup investies en faveur des universités. C'est le cas notamment de la ville de Paris, mais pas seulement. La ville nouvelle de Cergy-Pontoise a également beaucoup misé sur le développement des activités d'enseignement supérieur sur son territoire. En revanche, certains territoires de proche couronne, qui ont accueilli dans les années 1970 de nouveaux campus universitaires sans concertation préalable de la part de l'État, ont vécu cette installation comme un handicap à leur développement et ont mis des années à amorcer un dialogue constructif avec les universités.

Les perspectives :
plus de coopération
entre les établissements
et avec les partenaires
extérieurs, et de
meilleures conditions
d'études

Les différentes contributions à ce numéro des *Cahiers*, qu'elles traitent des grands enjeux de l'enseignement universitaire, des spécificités de l'offre régionale ou de différents aspects de la vie étudiante, convergent sur deux principaux objectifs à atteindre.

Le premier objectif concerne la coordination des activités des différents établissements, de façon à les rendre plus lisibles, plus cohérentes, plus rationnelles. Il devrait porter à la fois sur l'activité d'enseignement (la répartition géographique des différentes formations), sur l'activité de recherche (la distribution des équipes de recherche spécialisées dans différents domaines), et aussi sur d'autres services rendus par les universités, qui ont gagné (les bibliothèques) ou gagneraient (les services des sports et les services culturels par exemple) à être davantage mutualisés, en tenant compte des proximités géographique et culturelle entre les établissements. Ces coopérations pourraient monter en puissance et favoriser une structuration régionale, peut-être au détriment de la fonction nationale exercée jusquelà par les universités parisiennes.

Des outils existent pour accompagner l'effort de structuration de l'offre : un schéma régional, «Universités du troisième millénaire»; des contrats de plan identifiant des opérations; des réformes adoptées ou encore en projet (LMD licence-master-doctorat - pour harmoniser l'offre de formation, qui est l'occasion d'une refonte de la carte des formations; LOLF - loi organique relative aux lois de finances - pour organiser le pilotage des projets d'établissements autour d'objectifs partagés ; loi d'orientation et de programmation de la recherche, pour optimiser les forces existantes). D'autres mériteraient d'être développés, comme les démarches d'accréditation des diplômes, dans l'objectif de simplifier, à terme, la carte des formations.

Dans le même temps, les conditions de vie et d'études en Île-de-France, plus contraignantes qu'ailleurs, justifient un effort particulier.

L'attractivité dont peuvent encore s'enorgueillir les universités d'Îlede-France, pourrait se trouver contrecarrée par les difficultés de logement, les embarras financiers, ou les carences des services d'accompagnement et d'animation. Sur ces terrains, la concertation et la collaboration avec les collectivités locales s'imposent. Certaines se sont déjà fortement engagées en faveur de la vie étudiante,



L'activité d'enseignement, de recherche, mais aussi les services rendus par les universités, mériteraient d'être davantage mutualisés en tenant compte des proximités géographique et culturelle entre les établissements.

comme la région d'Île-de-France, en particulier depuis la fin des années 1990. Les objectifs affichés au contrat de plan État-Région 2000-2006 en témoignent : amélioration de la vie étudiante et démocratisation de l'enseignement supérieur y figurent en bonne place. Ils ont été inclus dans le champ des travaux de cadrage préparés par la Région et l'État au titre de l'évaluation du contrat de plan^[5], dont s'inspirent une partie des articles de ce *Cahier*.

⁽⁵⁾ Les universités en Île-de-France : éléments d'analyse préalables à l'évaluation du contrat de plan (article 11), IAURIF, juillet 2004.

University facilities in Île-de-France: local services and economic and social growth centres

Corinne de Berny

Universities of currently accommodate most of Ile-de-France's students, and have significantly contributed to the national effort to democratise the access to higher education.

Their sizes, which are seldom under 10 000 students enrolled, and the diverse activities taking place within them – including but not limited to education referred to as « initial » as well as vocational training, research, international co-operation – make them regional, national and even international centres.

Establishment diversity: a significant characteristic and a richness

In Ile-de-France, no or next to no university looks like another. Firstly, by their size, the ratio is 1 to 5 between Paris IX numbering 7 900 students, and Paris I numbering 38 500 in 2004. The range of disciplines taught is also more or less extensive depending on the establishments. The department's statistical services refer to seven of them as multi-disciplinary (Paris VII, Paris XII, Paris XIII and the four universities located in new towns), whereas Paris III, Paris X and Paris VIII are classified among the universities where literature and human sciences prevail, Paris I, Paris II and Paris IX among those where law and economic sciences predominate, and lastly Paris V, Paris VI and Paris XI as universities focused on sciences et techniques.

Their location is highly disparate. There is nothing common, indeed, between the Paris establishments and the inner suburb universities.

The establishments within Paris are closely integrated in the city, due to a long historical tradition, though they are also spread out, with locations around the capital. The universities in the inner suburbs, date from the sixties to the eighties, and their campus layout is inspired by the North-American model. The most recent universities located in new towns have two types of organisation; integrated in the city and sites scattered in Cergy-Pontoise, with a campus in Marne-la-Vallée.

Île-de-France Universities

Ile-de-France currently numbers seventeen universities and two major university establishments: INALCO and IEP.

Lastly, the public of the various establishments is not very homogeneous. Territories making up the universities' recruitment basins have contrasting population characteristics, as shown by the regional map showing the share of executives and higher intellectual professions. In addition to demand characteristics, are offer characteristics, more or less selective, including within the university.

The diversity of Île-de-France's universities derives both from the history of university development, to the special nature of the territories making up the universities' recruitment zones, and from the specific development strategies of each university.

Such variety is certainly a richness, combining the disciplinary tradition of the oldest universities and the latest interdisciplinary innovation. It also generates a factor of fragility, partly responsible for unclear offer and competition between the various establishments at a time when the student population is stagnating.

The inter-university mobility of students shows where such rivalry takes place within the region. Though central universities keep their students better, "professional training" universities, among which are new town universities, attract the most students from other universities at the beginning of the third cycle.

Society's expectations: fairness, efficiency, quality

The public service goals entrusted to universities, as well as to other higher education establishments, are many and varied. Article L. 123-3 of the education code mentions initial and vocational training, scientific and technical research, as well as the enhancement of its results, the circulation of culture and of scientific and technical information, and lastly, international co-operation. In addition, article L. 123-5 adds that that public service "strengthens the links with public and private socio-economic sectors".

As to the universities' initial training goal, more or less implied collective expectations can be broken down into several categories.

With access to other public education institutions being selective, the objective of "democratising" higher education relies a great deal on universities. Open to all high school degree and exemption holders, universities should, in theory, enrol new students in any disciplines they choose, and therefore adjust to demand⁽²⁾. Implementing that principle may require a balanced geographical training distribution, though not only.

It also relies on:

- Public transportation means serving the places of education
- Accommodation capacity in suitable lodging nearby
- Financial subsidies allowing students to carry on their university curriculum without having to take paid jobs competing with their studies
- Spaces and services provided to the students to help them succeed
- Clearer training offer, and so on.

As a mater of fact, the increase in accesses to higher education which is a fact in most other European countries, has strongly contributed to diversifying the social profile of students, and therefore of their needs.

Universities should lead their students to employment, hence the rather uncontrolled multiplication of studies and degrees intended to facilitate professional integration, which now pose an employment market recognition issue.

Universities are also supposed to achieve "excellence", at least in some areas, in order to attract the best French and foreign students, and contribute to the renewal of researcher teams. That objective, unlike the previous one, requires more selective studies.

A "regional showcase" role and contribution to economic growth

The three other public service tasks mentioned by the law (research, circulation of scientific and technical culture and international co-operation) refer, partly at least, to regional and even national economic growth issues.

Indeed, universities are preferred places for circulating between the three centres of knowledge i.e. production (research), circulation (education) and transfer (innovation). However, the research carried out in universities by teachers cum researchers and thesis students is unevenly open to economic players. It would need a better structure to contribute better to regional economy competitiveness.

The need to remain attractive on a world scale does not only rely on the value of research work and

⁽²⁾ In order to better answer demand from young people accessing higher education, an "automated student wish identification system" (RAVEL) has been put in place in schools in the three education districts of Ile-de-France. Students should in theory join the closest university; but when the number of applications for one discipline exceeds that university's capacity, students are directed to other establishments.

education, but also on the quality accommodation of foreign researchers and students. Île-de-France establishments should find their place in what is becoming an international education service market.

Major facilities structuring the regional territory

Another, less explicit expectation, regards the role of universities in terms of territory improvement, travel polarisation and urban space organisation.

Open onto their environment, they can play a social and cultural role within the city, and take part in its life. They could be a major asset to territories where they are located, due to the valuable image of the training and research activities that they convey, to the presence of facilities, and to the boost they give to trade nearby.

Yet university integration in the city poses the issue of juxtaposing two different timeframes. Further harmonisation requires close co-operation between establishments and communities, in order to better use university facilities during holidays, for conventions, summer seminars, etc.

Such organisation and attractiveness stakes were clearly understood by some local communities, who have invested a great deal in favour of universities.

That applies to Paris, but not only. The new town of Cergy-Pontoise has also banked a lot on the growth of higher education activities in its territory. However, some inner suburb territories, which welcomed new university campuses in the seventies without preliminary consultations by the Government, have viewed the experience as an impairment to their growth and took years to initiate a constructive dialogue with the universities.

Prospects: further co-operation between the establishments and with outside partners, and better studying conditions

The various contributions to this issue of the Cahiers, whether they deal with major stakes of university education, regional offer specificity or the various aspects of student life, focus on two objectives to be achieved. The first objective regards the co-ordination of the activities of the various establishments, so as to make them clearer, more consistent and more rational.

It should apply both to the education work (the geographical breakdown of the various courses), to the research activity (the breakdown of research teams specialising in various areas), and to other services performed by the universities, which have profited (libraries) or would profit (sports services and cultural services for instance) from more sharing, based on geographical and cultural proximity between establishments.

Such co-operation could be increased and help regional reorganisation, in a manner perhaps detrimental to the national function exercised until then by Paris Universities.

There are tools to support the offer organisation effort: a regional plan, "Universités du troisième millénaire"; master plans identifying operations ; reforms passed or underway (LMD – bachelor's degree – master's - doctorate – to harmonise the education offer, an opportunity to revise the training offer); LOLF (finance law) to organise the steering of establishment projects around shared objectives; research orientation and programming law, to optimise existing forces. Others would deserve to be developed, such as degree accreditation steps, with a view to a simpler training offer in the future.

Because living and studying conditions in Île-de-France are harsher than elsewhere, they require a specific effort. The attractiveness that Île-de-France universities boast could be overcome by accommodation difficulties, financial problems or the failures of supporting and co-ordination services. In those areas, dialogue and co-operation with local communities are a requirement. Some are already strongly involved in favour of student life, such as the Île-de-France region, especially since the late nineties.

The objectives of the 2000-2006 State - Region master plan testify thereto: improvement of student living conditions and higher education democratisation are priorities. They have been included in the scope of the supervision work prepared by the Region and State under master plan assessment, which part of the articles in this *Cahier* are based on.

Île-de-France Universities



Major stakes

For some thirty years, massive student access to higher education shattered the universitary context. Social demographic trends have contributed to the movement of education democratisation and price increase. The increased demand for education is such that all universities and higher education systems need to change in order to meet growing student mobility. Yet recurrent questions remain: fair access to education, education quality and the related control, certification of degrees as a condition of access to some jobs, consequences of on-going reforms over the studying conditions, or organisation of higher education and research. The de-France offers a broad higher education choice in all the fields within this context. It is a major centre for higher education, with new challenges, including in the area of research and in terms of partnerships with companies.



Les grands enjeux

epuis une trentaine d'années, l'accès massif des élèves à l'enseignement supérieur a bouleversé le paysage universitaire. Les évolutions socio-démographiques ont largement contribué au mouvement de démocratisation et de renchérissement de la formation. L'augmentation de la demande de formation est telle que l'ensemble des universités et des dispositifs d'enseignement supérieur doivent évoluer afin de répondre à la mobilité croissante des étudiants. Mais des questions récurrentes restent posées : l'équité de l'accès à l'enseignement, la qualité de celui-ci et de son contrôle, la certification des diplômes qui conditionnent l'accès à certaines professions, les conséquences des réformes en cours sur les conditions d'études ou l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans ce paysage, l'Île-de-France propose un très vaste choix d'études supérieures pour l'ensemble des filières. Elle constitue un pôle majeur pour l'enseignement supérieur, avec de nouveaux défis à relever, notamment dans le domaine de la recherche et en matière de partenariat avec les entreprises.



Panorama de l'enseignement supérieur en Île-de-France

Isabelle Bouillot Martine Caraglio

Service académique d'information et d'orientation Rectorat de Paris

'Île-de-France, en particulier Paris, est un pôle majeur pour l'enseignement supérieur, en raison du grand choix d'études supérieures proposé pour l'ensemble des filières, parmi lesquelles l'université figure en première place.

La région capitale accueille 27 % de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur au niveau national.

Forte de son attractivité, l'Île-de-France doit cependant poursuivre son adaptation pour une meilleure organisation de l'offre de formation afin de répondre aux enjeux du nouvel espace européen.

Overview of higher education in Île-de-France

île-de-France, especially Paris, is a major higher education centre, owing to the great selection of higher studies affered in all channels, among which university comes first. The capital region accommodates 27% of all the country's higher education students.

Based on its attractiveness, Île-de-France should carry on its adjustment for a better organisation of the education offer and curriculum diversity in order to meet the stakes of the new European space

L'enseignement supérieur en Île-de-France : un paysage à la fois dense et varié...

Composée des trois grandes académies de Créteil, Paris et Versailles, la région Île-de-France propose un très vaste choix d'études supérieures, et cela pour l'ensemble des filières. Toutes les voies sont ouvertes aux étudiants : universités, sections de techniciens supérieurs (STS), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ainsi que toute une gamme d'écoles ou d'instituts spécialisés allant de l'architecture et du bâtiment aux sciences politiques, en passant par les formations du secteur médical et social, les études d'ingénieur, la gestion, l'hôtellerie, et les arts.

L'Île-de-France compte au total 597 000 étudiants soit 27 % de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur en France.

À elle seule, la capitale accueille plus d'un étudiant francilien sur deux et près d'un sur six au niveau national. Même si un certain rééquilibrage s'est opéré en Île-de-France et, au-delà, au profit des métropoles régionales, Paris reste, en nombre, l'académie dominante pour l'enseignement supérieur.

... où l'université occupe la première place

Avec 62 500 étudiants entrant en première année (hors IUT), l'université est la première destination postbac. La diversité des cursus proposés et l'absence de sélection à l'entrée expliquent en grande partie la place prépondérante des universités en Île-de-France (comme d'ailleurs sur l'ensemble du territoire national).

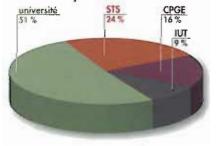
L'université est le choix numéro un des étudiants. Le dispositif Ravel⁽¹⁾ permet

chaque année de faire le point sur les vœux des futurs bacheliers d'Île-de-France désirant entrer dans un établissement d'enseignement supérieur d'Îlede-France. Chaque élève peut formuler plusieurs vœux universitaires (2 ou 3) et des vœux pour les filières sélectives BTS, IUT, DPECF, écoles d'architecture. Ravel recense également les demandes de CPGE. Toutefois, depuis la campagne d'inscription 2003, les demandes d'entrée en CPGE se font dans le cadre d'une procédure nationale. 80 % des futurs étudiants considérés ont émis un vœu universitaire. Ils sont 23 % à avoir demandé un IUT, 42 % un BTS et 19 % une classe préparatoire.

L'université occupe la première place dans les inscriptions effectives. En 2003, les universités d'Île-de-France, hors IUT, ont accueilli un peu plus de la moitié des entrants dans l'enseignement supérieur des académies de Créteil, Paris et Versailles (recensement Ravel)⁽²⁾.

Cette prééminence est à nuancer selon les bacs d'origine des entrants : si l'université est la première destination des bacheliers généraux, elle vient très logiquement après les sections de technicien supérieur (STS) pour les bacheliers technologiques, (à l'exception des bacheliers des séries sciences médicosociales (SMS). Elle accueille 78 % des bacheliers des séries littéraires (L), 69 % des bacheliers des séries littéraires (L), 69 % des bacheliers des séries sciences médicomiques et sociales (ES) et un peu plus d'un bachelier des séries scientifiques (S) sur deux.

Place de l'université (hors IUT) dans les inscriptions – rentrée 2003 hors écoles spécialisées



Source: Ravel 2003



L'université occupe la première place dans les inscriptions effectives. En 2003, les universités d'Île-de-France, hors IUT, ont accueilli un peu plus de la moitié des entrants dans l'enseignement supérieur.

Une région d'accueil...

Les universités d'Île-de-France recrutent pour les premiers cycles prioritairement les bacheliers franciliens. C'est surtout en deuxième et troisième cycles que se développent les mouvements interacadémiques. Toutefois, la mobilité des étudiants dès le premier cycle est un phénomène minoritaire mais non négligeable.

Il 204 étudiants d'autres académies ou de l'étranger sont accueillis en premier cycle universitaire (hors formations de santé) en Île-de-France. Les flux de migration sont recensés à partir de la résidence des parents des étudiants franciliens. Bien qu'il s'agisse d'une période où certains quittent le domicile familial pour se rapprocher de leur lieu d'études ou s'installer en résidence universitaire, ce critère de domiciliation des parents caractérise bien les choix de mobilité au moment d'entrer dans

⁽¹⁾ Recensement automatisé des vœux des élèves.

⁽²⁾ Cette proportion est calculée hors inscriptions en écoles spécialisées.

un premier cycle universitaire d'Île-de-France. Plus de la moitié de ces étudiants venant d'une académie non francilienne ou de l'étranger est accueillie à Paris, 22 % à Créteil et 24 % à Versailles.

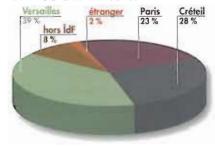
... et de migrations internes

90 % des étudiants de DEUG sont d'origine francilienne et diversement mobiles à l'intérieur de l'Île-de-France:

 À l'université comme en STS ou en CPGE, les étudiants parisiens sont majoritairement «sédentaires» : 81 % des Parisiens inscrits dans un DEUG d'Île-de-France restent à Paris (11 % sont inscrits dans l'académie de Créteil et 8 % dans celle de Versailles).

En revanche, presque un étudiant sur deux originaire des académies de Créteil et Versailles change d'acadé-

Origine géographique des étudiants de DEUG d'Île-de-France



Source : SSA

mie lors de son entrée à l'université. Il s'agit pour l'essentiel d'une mobilité vers Paris (39 % des inscrits originaires de Créteil et 33 % des étudiants originaires de Versailles suivent leur DEUG dans la capitale).

 La mobilité entre Créteil et Versailles concerne un flux d'étudiants non négligeable; ce chassé-croisé concerne 8 % des résidants de Créteil et 13 % des résidants de Versailles.

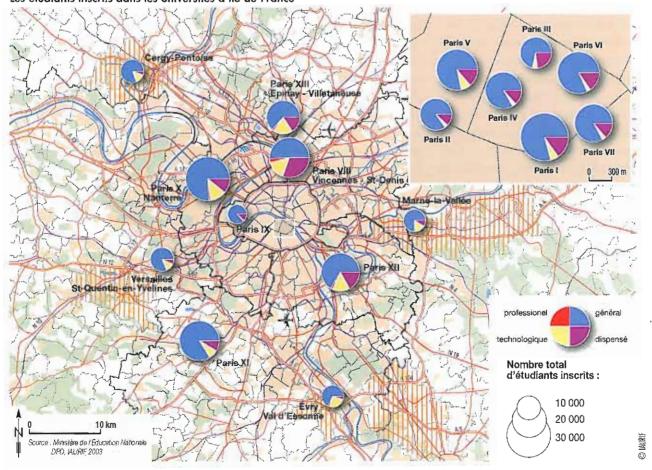
Les universités franciliennes : premier choix des étudiants

17 universités⁽³⁾ accueillent 365 000 étudiants (en incluant les IUT). Parmi elles figurent quelques véritables «poids lourds»...

Neuf universités accueillent ainsi plus de 20 000 étudiants chacune et figurent donc parmi les plus gros établissements de France. Paris I est en tête avec 38 500 inscrits, Viennent ensuite Paris V (30 700), Paris X (29 800), Paris VI (28 200), Paris VIII (26 700), Paris XI (26 400), Paris XII (26 000), Paris VII (24 800) et enfin, Paris IV (24 500).

(3) Depuis la rentrée 2004, Paris IX est devenue l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine.

Répartition des étudiants selon l'origine du baccalauréat en 2001 Les étudiants inscrits dans les universités d'Île-de-France



La part des premiers cycles est globalement moins grande en Île-de-France que dans la plupart des autres académies. Toutefois, ce constat est à nuancer fortement selon les universités puisque la proportion d'étudiants inscrits en premier cycle par rapport à l'ensemble varie au sein d'une fourchette de 25 à 55 %. Ces étudiants représentent plus de la moitié des inscrits dans un certain nombre d'universités «périphériques», qu'il s'agisse de l'université de Versailles-Saint-Ouentin-en-Yvelines, de Marne-la-Vallée, d'Évry, de Paris XIII (université Paris-Nord dont le siège est à Villetaneuse) ou de Cergy-Pontoise. À l'autre extrême, Paris IX, Paris II, Paris V, Paris VIII, Paris VII, Paris I et Paris VI comptent plus de 60 % d'inscrits en deuxième et troisième cycles.

Parmi les 30 mentions de DEUG, 15 spécialités rassemblent 90 % des étudiants (cf.tableau).

À ces effectifs, il convient d'ajouter les 11 500 étudiants inscrits dans un premier cycle universitaire de santé (premier cycle d'études médicales et d'odontologie ainsi que de pharmacie ou formations paramédicales en université).

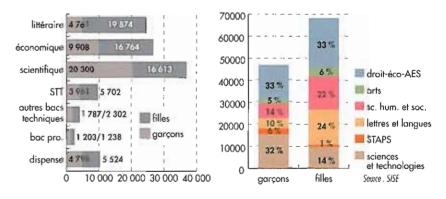
Plus des trois quarts des étudiants des DEUG franciliens sont titulaires d'un bac général (21 % d'un bac littéraire, 23 % d'un bac économique et 32 % d'un bac scientifique), 12 % sont issus d'un bac technologique (8 % d'un bac sciences et technologies tertiaires — STT—, 2 % d'un bac professionnel), 9 % ont bénéficié d'une dispense.

59 % des inscrits sont des étudiantes. Dans les filières de santé, elles sont 69 %. Les origines scolaires et les choix de filières des garçons et des filles se différencient. La dispersion des étudiants selon le bac d'origine et leur répartition entre les différents DEUG reflètent pour une large part les différences d'orientation dès le lycée.

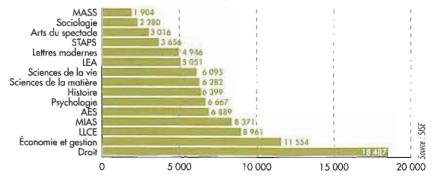


17 universités franciliennes accueillent 365 000 étudiants et 9 d'entre elles plus de 20 000 chacune. Paris I arrive en tête avec 38 500 inscrits.

Baccalauréat d'origine et dispersion dans les formations des étudiants de DEUG d'Île-de-France en 2003-2004



Les 15 spécialités de DEUG accueillant le plus d'inscrits en Île-de-France



Instituts universitaires de technologie et sections de techniciens supérieurs, deuxième destination des jeunes bacheliers...

La préparation au BTS et au DUT attire près d'un tiers des entrants dans l'enseignement supérieur en Île-de-France. Dans un contexte régional où le taux de poursuite d'études dans le supérieur est important, la part de ces deux filières est plus faible qu'au niveau national où elle atteint 37 %(4). À la différence d'autres régions, l'Île-de-France n'a pas connu le développement spectaculaire de ces cursus au cours de la décennie 1990-2000.

Ces deux filières ont des points communs. Elles recrutent après une sélection sur dossier des candidats. Le BTS, comme le DUT, sanctionne une formation de technicien supérieur et se prépare en deux ans (trois ans pour quelques spécialités de BTS) après le bac en formation initiale à temps plein, mais aussi en alternance. De nombreux stages, ainsi que des sujets d'études en relation avec le monde de l'entreprise, font de ces cursus une très bonne préparation à l'insertion professionnelle, même si les poursuites d'études après le diplôme sont de plus en plus fréquentes.

Elles comportent aussi des différences. Diplôme très spécialisé, le BTS donne une qualification plus pointue que le DUT et se prépare dans les sections de techniciens supérieurs, en lycée. Dans les STS publiques d'Îlede-France, 60 % des inscrits sont titulaires d'un bac technologique, 10 % d'un bac professionnel et 11 % d'un bac général. Le DUT est davantage préparé par des bacheliers généraux



Les poursuites d'études sont plus fréquentes après un DUT et pour beaucoup d'étudiants, l'IUT s'inscrit dans une stratégie de contournement des premiers cycles universitaires et d'orientation par paliers.

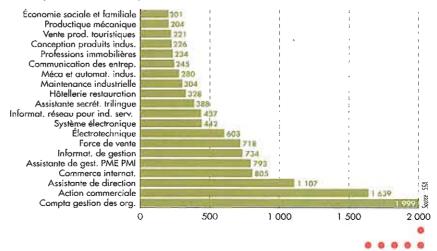
de techniciens supérieurs d'Île-de-France

L'offre de formation francilienne en section de technicien supérieur (STS) est majoritairement tertiaire. 69 % des places proposées en première année de STS dans les lycées publics d'Île-de-France concernent une spécialité de service et 31 % une spécialité du secteur de la production. Au total, 92 spécialités sont proposées aux élèves, dont certaines sont uniques en France.

Dans le cadre de la procédure Ravel 2003, 28 129 candidats ont déposé 140 799 candidatures pour les STS d'Île-de-France. En moyenne, chaque candidat a exprimé 5 vœux pour une entrée en BTS d'Île-de-France. Un peu plus de 5 candidatures ont été exprimées pour une place dans le secteur de la production et 9 pour une place dans le secteur des services. Les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons (205 candidates de plus).

Dans les lycées publics d'Île-de-France, les élèves de première année de BTS sont au nombre de 15 595 inscrits (7 882 garçons et 7 713 filles). Ces élèves se répartissent de la façon suivante entre les 3 académies : 34 % dans l'académie de Créteil, 29 % à Paris et 37 % dans l'académie de Versailles. Parmi les 92 spécialités proposées aux élèves de première année de BTS des lycées publics d'Île-de-France, 20 d'entre elles regroupent plus des trois quarts des effectifs inscrits à la rentrée 2003.

Les 20 spécialités accueillant le plus d'inscrits en 1° année de STS en Île-de-France en 2003-2004



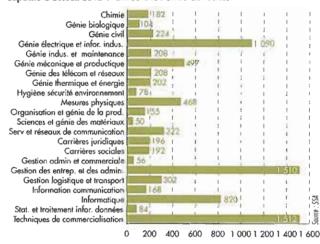
 $[\]begin{tabular}{ll} (4) Source: Cereq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications). \end{tabular}$

Les instituts universitaires de technologie d'Île-de-France

À la rentrée 2003, les 18 IUT d'Île-de-France proposent 8 628 places en première année dans les 22 domaines ci-dessous. 68 842 dossiers de candidatures ont été envoyés aux IUT d'Île-de-France qui représentent environ huit candidatures pour une place disponible.

La demande, globalement importante, est légèrement plus forte pour le tertiaire (9 candidatures pour 1 place) que pour les spécialités du secondaire (7 pour une 1 place). 8 423 étudiants sont inscrits en première année d'IUT.

Capacité d'accueil de la 1° année d'IUT en Île-de-France



Nombre de candidatures pour une place en 1^e année d'IUT en Île-de-France



(60 % de bacheliers généraux et un tiers de bacheliers technologiques), dans le cadre des instituts universitaires de technologie. Les étudiants y sont évalués par contrôle continu.

... avec de fréquentes poursuites d'études

Souhaitées par un nombre croissant d'étudiants, les poursuites d'études sont plus fréquentes après un DUT (60 %) et très variables selon les spécialités de BTS (en moyenne 40 %). Pour beaucoup d'étudiants, l'IUT s'inscrit dans une stratégie de contournement des premiers cycles universitaires et d'orientation par paliers. Une fois le premier diplôme obtenu, la poursuite d'études est envisagée.

Il peut s'agir de formations complémentaires (diplômes de technologie approfondie, diplômes d'université, formations complémentaires d'initiative locale...), généralement préparées en un an dans le cadre d'établissements publics, privés, universitaires ou consulaires. Surtout prisées par des titulaires de BTS désireux d'approfondir leur spécialité, ces formations ne sont toutefois pas homologuées à bac + 3. D'où l'engouement pour les licences professionnelles issues de la nouvelle organisation des formations universitaires qui suscitent une demande croissante et sont dans une phase de développement très dynamique(5).

L'entrée dans les filières généralistes de l'université se fait au cas par cas après examen du dossier du postulant. Pour les filières professionnalisées de l'université, l'admission est soumise à sélection (dossier, entretien, éventuellement épreuves écrites). Signalons enfin que l'accès aux grandes écoles commerciales ou scientifiques est possible pour les diplômés d'un bac + 2.



⁽⁵⁾ Cf. *infra* les articles de Pierre Dubois et Pierre Bernard.

Il s'agit soit d'«admission parallèle», soit d'intégration à l'issue de classes préparatoires spécifiques (dites ATS) réservées aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT.

Une région phare pour les classes préparatoires aux grandes écoles...

Principales voies d'accès aux grandes écoles, les classes préparatoires (CPGE) sont situées dans les lycées. Dans le cadre de trois voies - littéraire, économique et scientifique -, ces classes préparent les élèves aux concours d'entrée dans différents établissements, en particulier les écoles normales supérieures, l'école nationale des chartes, les instituts d'études politiques, les écoles supérieures de commerce et de gestion ainsi que les écoles d'ingénieurs et les écoles nationales vétérinaires. Elles sont accessibles avec un baccalauréat, après acceptation du dossier par le chef d'établissement. La scolarité dure deux ou trois ans. Au prix d'un travail soutenu et régulier, les élèves y acquièrent une solide culture générale. Ces classes dispensent des formations d'un niveau correspondant au premier cycle de l'enseignement supérieur. S'il existe peu d'équivalences automatiques avec les cursus universitaires, des conventions établies entre lycées et universités peuvent faciliter les passerelles. Chaque demande d'inscription et d'équivalence est examinée par la structure d'accueil (IUT, UFR de l'université...).

... fortement concentrées à Paris

Héritières d'une longue tradition, Paris et la région parisienne accueillent 32 % des élèves scolarisés en classes préparatoires. Quelques lycées prestigieux attirent des élèves de toute la France et de l'étranger. Avec 13 600 élèves, Paris



L'Île-de-France offre une couverture presque totale des champs de l'enseignement supérieur. Il s'agit de poursuivre l'évolution vers une meilleure organisation de l'offre de formation, de réussir à combiner diversité des cursus et lisibilité, et de rester attractif face aux cursus anglophones de plus en plus prisés.

est l'académie dotée de la capacité d'accueil la plus large. Versailles qui héberge 6 700 élèves de classes préparatoires est au deuxième rang au niveau national. Tandis que Créteil arrive au dixième rang avec 2 500 inscrits⁽⁶⁾. Rappelons toutefois qu'il y a trente ans, l'Île-de-France concentrait davantage encore ces structures et abritait 40 % des élèves scolarisés en CPGE.

Pour ce qui est des lycées publics franciliens, le nombre d'inscrits en première année en 2003-2004 est de 9 531 élèves. Parmi eux, 58 % sont inscrits à Paris, 15 % à Créteil et 27 % à Versailles. La filière scientifique a une place prépondérante (57 % des inscrits). À elles seules, les voies PCSI (physique, chimie et sciences de l'ingénieur) et MPSI (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur) représentent 40 % du total des élèves de première année en CPGE publique d'Île-de-France. Avec 21,5 % des inscrits, les prépas littéraires talonnent la filière économique et commerciale (21,7 %). Les voies technologiques (TSI, TB, économique et commerciale, option technologique) rassemblent moins de 3 % des effectifs.

(6) Source : Direction de l'évaluation et de la prospective. Les élèves des classes préparatoires sont majoritairement titulaires d'un bac scientifique (70 % des inscrits) ; ils ne sont pas cantonnés aux voies scientifiques puisqu'ils représentent plus de la moitié des inscrits en filière économique et plus d'un cinquième des effectifs des classes littéraires. Les bacheliers littéraires et les bacheliers économiques (ES) composent respectivement 13 % et 12 % des effectifs de prépa.

Le constat d'équilibre entre filles et garçons est à nuancer très fortement selon les voies de formation. Alors qu'à l'échelon national, les filles ne représentent que 42,7 % des effectifs des CPGE publiques, en Île-de-France, l'équilibre est presque atteint (49,5 % de filles et 50,5 % de garçons). Ce constat global masque des choix différenciés.

En sciences, les garçons sont très majoritaires pour les voies correspondant aux sciences de l'ingénieur MPSI (73,9 % des effectifs), PCSI (68,4 %), mais plus encore en PTSI (89 %) et en TSI (92 %). Les filles qui ne représentent qu'un tiers des effectifs scientifiques sont majoritaires en biologie (70 % des effectifs de BCPSTvéto). Dans la filière économique et commerciale, les filles forment 61,4 % des effectifs franciliens. En lettres, la prédominance féminine est encore plus importante (78 % des inscrits).

Des défis à relever : la lisibilité et l'attractivité

L'Île-de-France et en particulier Paris, reste un pôle majeur pour l'enseignement supérieur. La forte croissance des poursuites d'études après le bac observée ces trente dernières années s'est accompagnée, sur l'ensemble du territoire, d'un développement de structures d'accueil sans précédent.

Dans ce contexte, le paysage francilien continue néanmoins de conjuguer variété et attractivité.

La mise en place d'une nouvelle organisation des formations universitaires (schéma LMD(7)) modifiera-t-elle le tropisme vers la région parisienne qui a toujours cours? L'entrée dans le système européen d'unités capitalisables et transférables, dit ECTS(8), devrait en effet favoriser une plus grande mobilité. Dans ce nouvel espace européen, l'Île-de-France offre une couverture presque totale des champs de l'enseignement supérieur. Les enjeux pour les années à venir sont de plusieurs ordres. Il s'agit de poursuivre l'évolution vers une meilleure organisation de l'offre de formation, de réussir à combiner diversité des cursus et lisibilité, et enfin, de rester attractif face aux cursus anglophones de plus en plus prisés.

(7) La nouvelle architecture des études, dite «LMD», est principalement fondée sur les trois grades de Licence, Master et Doctorat (respectivement bac + 3, bac + 5, bac + 8). Les grades de licence et de master ont un intitulé principal (celui du domaine), un intitulé de mention, un intitulé de spécialité et - dans le cas des masters l'identification d'une finalité : professionnelle ou recherche. Des domaines (par exemple «sciences humaines et sociales», «sciences et technologies», «sciences et techniques des activités sportives»...) sont définis au sein de chaque université; ils regroupent plusieurs disciplines dont les secteurs d'application, recherche ou professionnel, se recoupent. Au sein de chaque mention (par exemple «histoire», «biologie»...), différents parcours sont proposés aux étudiants et combinent des UE (unités d'enseignement). Ces parcours permettent d'intégrer des approches pluridisciplinaires et qualifiantes. Ils permettent l'acquisition de compétences transversales, notamment la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère et d'outils informatiques. Enfin, ils facilitent la validation d'études supérieures suivies dans d'autres universités européennes ainsi que celle des acquis de l'expérience professionnelle.

(8) Un système européen d'unités capitalisables et transférables, dit ECTS (European Credit Transfer System) est mis en place. Chaque grade est validé quand l'étudiant a obtenu, dans le cadre de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et de travaux personnels, le nombre de crédits requis : en principe 30 crédits par semestre et donc 180 pour une licence, 120 de plus pour un master et 300 crédits au total pour un doctorat.



Pour une accréditation des diplômes professionnels

Pierre Dubois(!) LATTS-CNRS Université de Marne-la-Vallée

For a professional degree accreditation

The purpose of current reforms is to develop vocational training within universities. Simultaneously, they contribute to making more complex and increasing the already unclear vocational training degree offer. The criteria used to distinguish those degrees from others are being changed: state's control over the training offer, preparation for jobs identified by the employment market, co-operation with professional partners, admission selection, higher costs, better studying conditions, etc. Today, there is less control over the training offer and access conditions, financing problems, studying condition deterioration risks, and concerns about the professional future of degree holders. The demonstration intends to demonstrate the need for an accreditation of professional degrees

les réformes en cours visent à développer l'enseignement professionnel dans les universités. Dans le même temps, elles contribuent à complexifier et à faire exploser une offre de diplômes professionnels qui manque déjà de lisibilité.

Les critères qui permettaient de distinguer ces diplômes des «autres» sont en train d'être bousculés : contrôle de l'offre de formation par les pouvoirs publics, préparation à des métiers identifiés par le marché du travail, coopération avec des partenaires professionnels, sélection à l'entrée, coût plus élevé, conditions d'études favorables, etc.

Aujourd'hui, on constate un moindre contrôle de l'offre de formation et des conditions d'accès, des problèmes de financement, des risques de détérioration des conditions d'études, des inquiétudes sur le devenir professionnel des diplômés.

La démonstration réalisée vise à mettre en évidence la nécessité d'une accréditation des diplômes professionnels.

(1) Professeur de sociologie du travail et de l'organisation depuis 1980 ; il a enseigne dans les universités de Lille III et de ParisX-Nanterre, et enseigne aujourd'hui dans l'université de Marne-la-Vallée ; jusque fin 2004, il y a été directeur de l'OFIPE (Observatoire des formations, des insertions professionnelles et évaluations). Ses recherches sur la transformation des universités en Europe ont porté successivement sur l'informatisation de la gestion, sur l'évaluation, sur l'assurance qualité, sur le devenir professionnel des diplômés, sur le gouvernement de l'université, sur les réformes didactiques.

Des filières et des diplômes...

Diplômes professionnels, filières professionnalisantes, formations à finalité professionnelle, professionnalisation des cursus...

Comment s'y retrouver alors que les pouvoirs publics entendent donner à tout étudiant entrant dans l'enseignement supérieur une chance de professionnalisation ?

Les réformes en cours (développement des licences professionnelles, création des masters à finalité professionnelle ou à finalité recherche) renforcent la vision complexe d'un paysage déjà peu lisible.

Pour s'en persuader, il suffit d'énumérer les titres «professionnels» délivrés aujourd'hui par l'enseignement supérieur: brevet de technicien supérieur, diplôme universitaire de technologie, licence professionnelle, Deug, licence et maîtrise des instituts universitaires professionnalisés, maîtrise de sciences et techniques, maîtrise de sciences de gestion, diplôme universitaire d'ingénieur, magistère, master, mastère, diplômes anciens maintenus (deust, dess, dea, drt), titres des écoles d'ingénieurs et de commerce, diplômes du secteur sanitaire et social, diplômes professionnels pilotés par des ministères autres que celui de l'Éducation nationale.

Deux définitions pourraient être mises en opposition :

- · Une définition large : tous les diplômes de l'enseignement supérieur sont des diplômes professionnels; en effet, la nomenclature des niveaux de formation, créée dans les années 1960 dans la perspective de la planification à la française, prévoit que les diplômés de niveau III (diplômés bac + 2) accèdent aux professions intermédiaires et que les diplômés de niveau II (licences et maîtrises) et de niveau I (bac + 5 et davantage) accèdent aux fonctions de cadres. L'objectif initial était de maîtriser, d'organiser l'adéquation formationemploi.
- Une définition restreinte : sont professionnels les diplômes dont l'obtention est nécessaire pour accéder à des professions identifiées, appelées professions «fermées» (il faut un titre de médecin pour exercer la médecine).

Bien entendu, les problèmes rencontrés se situent dans l'entre-deux de ces définitions extrêmes.

Traditionnellement, on distinguait les diplômes professionnels des «autres» à travers les critères suivants :

- le contrôle de l'offre par la puissance publique (contenus de l'offre et répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire);
- la préparation à des métiers identifiés par le marché du travail (grâce en particulier à un stage de longue durée);
- la coopération avec des partenaires professionnels;
- des conditions d'accès spécifiques ;
- un coût plus élevé;
- des conditions d'études favorables et l'assurance d'un bon devenir professionnel pour les diplômés.

Ces caractéristiques sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre, en particulier pour les diplômes professionnels les plus récemment apparus sur le marché de l'offre de formation (licences professionnelles, masters universitaires) : moindre contrôle de l'offre de formation et des conditions d'accès, problèmes de financement et risques de détérioration des conditions d'études, inquiétudes sur le devenir professionnel des diplômés.

La multiplication de l'offre de formations professionnelles, voulue et permise par la réforme LMD⁽²⁾, ne va-t-elle pas déstabiliser l'ensemble de l'offre ?



Diplômes professionnels, filières professionnalisantes, formations à finalité professionnelle, professionnalisation des cursus... À la multiplication des titres « professionnels » délivrés par l'enseignement supérieur s'ajoutent les réformes en cours qui rendent un paysage déjà complexe encore moins lisible...

⁽²⁾ Parallèlement, la professionnalisation est impulsée et développée dans les diplômes «classiques» : introduction de stages obligatoires au cours de la formation, création de parcours de formation préparatoires à l'entrée dans un diplôme professionnel, préparation aux concours des différentes fonctions publiques, meilleur suivi des étudiants par des équipes pédagogiques pilotées par un directeur des études, travaux en petits groupes, pédagogie de projet.

À vrai dire, il s'agit surtout d'objectifs fixés par la réglementation, car les contraintes financières peuvent en empêcher la réalisation.

Dans un contexte de concurrence accrue entre les établissements d'enseignement supérieur, une perspective crédible apparaît : les «vrais» diplômes professionnels devraient être demain des diplômes «accrédités», «labellisés», ou «certifiés» par des agences externes indépendantes.

... la perte du contrôle de l'offre de formation par la puissance publique

Jusqu'à présent, les formations professionnelles supérieures répondaient en principe à une première spécificité: celle du contrôle par les pouvoirs publics, en concertation avec les partenaires professionnels, de l'offre de formation et donc de la création de nouvelles formations en fonction des évolutions observées et prévisibles du marché du travail.

Ce contrôle, matérialisé par un processus d'habilitation [5], impliquait trois modalités de mise en œuvre des diplômes:

- une localisation de l'offre (la carte des formations);
- un numerus clausus par formation (offrir un nombre de places limité en fonction des potentialités de recrutement):
- une sélection à l'entrée (ne pas dépasser la capacité d'accueil).

Aujourd'hui, ce contrôle connaît de grandes difficultés, car les trois modalités qui y sont associées sont de plus en plus mal maîtrisées.

Le contrôle de l'offre de formation était traditionnellement exercé par un processus d'habilitation: une université, un lycée, une école publique ou privée étaient autorisés à organiser et à délivrer un diplôme par une décision du ministère de tutelle, suite à l'avis d'une commission d'experts composée de représentants de l'État, de partenaires professionnels (employeurs et salariés) et de personnalités qualifiées (des enseignants essentiellement). Ce processus d'habilitation a entraîné une progression continue du nombre de diplômes habilités (davantage de créations que de suppressions) et ce, pour des raisons légitimes :

- permettre à davantage de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur afin de répondre aux besoins croissants de qualifications de la société et de l'économie (progresser vers «l'Europe de la connaissance»);
- répondre aux besoins du marché du travail, celui-ci étant structurellement favorable aux diplômés de l'enseignement supérieur : chaque année, le nombre de salariés occupant un emploi de profession intermédiaire ou de cadre progresse et les prévisions montrent que ce phénomène se poursuivra dans les prochaines années [2].

Le processus d'habilitation mis à l'épreuve

Aujourd'hui, l'offre de formation semble échapper à tout contrôle, car le processus d'habilitation fonctionne mal. Une première faiblesse apparaît : ce processus est de plus en plus fragmenté parce que chaque nouveau diplôme a été doté d'une instance d'habilitation spécifique. Certaines instances conservent un grand pouvoir de contrôle et sont parfois accusées d'une prudence excessive, même si elles ont dû laisser croître l'offre sous la pression des pouvoirs publics.

Pour s'en persuader, il suffit de se référer au poids de la commission des titres d'ingénieurs et de celles pour les DUT et les BTS. Les commissions pédagogiques nationales (CPN) pour les DUT et les commissions professionnelles consultatives (CPC) pour les BTS donnent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes

; elles font évoluer les contenus des enseignements obligatoires en fonction de l'évolution du marché du travail (le processus est cependant très lent). Les CPN de DUT donnent en plus un avis sur la localisation des DUT; ce n'est pas le cas pour les CPC de BTS (la création d'une STS à un endroit donné est de la compétence de la région).

Une deuxième faiblesse en découle : une concurrence «sauvage» peut s'exercer localement entre sections de techniciens supérieurs et départements d'IUT.

Les commissions créées récemment pour les habilitations des nouveaux diplômes professionnels ont des compositions et des prérogatives diverses ; l'influence limitée du monde économique représente une troisième faiblesse pour le contrôle de l'offre. À la différence des CPN et des CPC. il y a une seule commission nationale d'expertise pour les licences professionnelles: de composition «paritaire», elle donne son avis sur les habilitations, mais ne participe pas à l'élaboration des contenus, en l'absence de maquettes nationales. Les experts scientifiques de la Mission scientifique, technique et professionnelle (MSTP) ne fixent pas non plus les contenus des licences et des masters; ils donnent leur avis sur les habilitations de masters professionnels, sans concertation avec le monde économique.

Une croissance incontrôlée de l'offre

L'absence de pilotage national de l'offre de formation est confortée par une quatrième faiblesse du processus d'habilitation : les universités, autonomes de par la loi, ont l'initiative des demandes d'habilitation, ce qu'elles font sans difficulté.

Toute réforme fournit donc l'occasion de proposer de nouveaux diplômes professionnels; ceux-ci ont à la fois des bons taux de rétention (ils captent les étudiants de proximité) et des bons taux d'attractivité (ils font venir des étudiants d'autres régions) [10]; ils permettent donc de maintenir ou de faire progresser les effectifs étudiants, objectif de toute université «normalement» constituée.

Les conditions de l'explosion de l'offre de formation et du nombre de diplômes délivrés sont alors réunies(3). La question se pose d'une autorité organisatrice. En effet, le processus d'habilitation est atteint d'une cinquième faiblesse : la puissance publique a décidé que les réformes récentes devaient être engagées à coût budgétaire constant. Dans le contexte d'un processus d'habilitation fragmenté et soumis à la pression boulimique des universités, peu importe à l'État, dès lors et de fait, que l'offre de formation explose. Il reviendra au marché du travail de trancher entre les «bons» et les «mauvais» diplômes.

Enfin, l'explosion de l'offre de formation met à mal deux autres traits spécifiques des formations professionnelles : le *numerus clausus* et la sélection à l'entrée.

D'un marché dominé par l'offre (en situation de contrôle du nombre de formations professionnelles, les institutions d'enseignement supérieur maîtrisent l'accès et sélectionnent), on est passé à un marché dominé par la demande (en situation d'explosion de l'offre, tout étudiant «décidé» trouve une place dans une formation professionnelle).

De nombreux indicateurs témoignent de ces nouvelles conditions du marché de la formation :

- candidats admis qui ne préviennent pas qu'ils se sont inscrits ailleurs;
- allongement des listes complémentaires (y puiser pour atteindre la capacité d'accueil avec pour conséquence la diminution de la sélection à l'entrée);



L'offre de formation semble aujourd'hui échapper à tout contrôle car le processus d'habilitation fonctionne mal...

Évolution du nombre de diplômes délivrés [4]

	1980	1990	1995	1999	2000	2001	2002	
DUT	19 100	29 000	37 400	46 700	47 500	48 000	48 900	
BTS		53 100	78 200		95 500	99 300	103 600	
DESS	6 400	12 600		28 754	32 600	38 100	44 000	
Ingénieurs	13 000 1	16 100	20 300	23 700	24 600	26 000	26 200	_
Écoles de commerce	7 300*	12 200		16 000	18 300	20 700	21 400	DEP.
Doctorat	7 100	7 200	9 200	9 400	10 000	9 000	8 600	Cource
* . 1095						,		٧

- inscriptions administratives de plus en plus tardives et laissées ouvertes par les universités jusqu'en décembre ou janvier;
- candidats admis, inscrits et qui annulent leur inscription après une ou deux semaines de cours;
- et même, disparition de la sélection à l'entrée (cas observés dans certains masters «professionnels»).

Pour les enseignants concernés, l'essentiel est de remplir la capacité d'accueil, sous peine de voir le diplôme fermé (les universités peuvent y être contraintes car elles savent désormais que la réforme n'amènera pas de crédits supplémentaires). Exeunt donc numerus clausus, capacité d'accueil et sélection : des diplômes professionnels, des nouveaux en particulier, fonctionnent en dessous de la capacité d'accueil affichée et ce, malgré une absence de sélection à l'entrée.

(3) La diversité des types de diplômes professionnels est telle que la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) [4] ne se risque pas à publier, pour chaque université, le taux d'étudiants inscrits dans les formations professionnelles. Vie universitaire [13] a calculé ces taux : le taux moyen est 30 % ; les taux varient de 100 % (dans les universités technologiques) à 8 % (dans les universités de lettres et sciences humaines).

Des diplômes coûteux qui nécessitent une diversification des financements

Jusqu'à présent, les diplômes professionnels de l'enseignement supérieur public étaient majoritairement financés par le budget de l'État. Alors que les financements publics nationaux demeurent stables (financement des réformes à «coût zéro»⁽⁴⁾), comment financer davantage de diplômes professionnels coûteux?

La dépense par étudiant inscrit dans un diplôme professionnel était jusqu'à présent plus élevée que celle d'un étudiant inscrit dans un diplôme classique : il s'agissait là d'un autre trait spécifique du diplôme professionnel, lié lui-même à une autre spécificité, de bonnes conditions d'études pour les étudiants.

Si les coûts globaux sont plus élevés, c'est parce que les formations professionnelles mettent en œuvre une pédagogie spécifique (pédagogie de projet), basée sur une forte participation des étudiants, destinée à les rendre directement opérationnels sur le marché du travail.

Il faut aussi financer un plus grand nombre d'heures de formation (cellesci sont concentrées en un semestre et sont donc dévoreuses de m² de salles de cours); il faut également financer davantage de travaux dirigés (travaux en petits groupes), le suivi de projets (projets individuels, projets collectifs, stages en entreprise), les équipements nécessaires aux cours techniques; il faut en outre financer les heures effectuées par des professionnels (la réglementation oblige d'y recourir pour un certain pourcentage d'heures).

Compte tenu de la capacité d'accueil limitée, le coût par étudiant «professionnel» est également plus élevé que celui d'un étudiant classique. Ces coûts plus élevés ont cependant des effets positifs: sélection à l'entrée et bonnes conditions d'études expliquent le faible taux d'abandon et le bon taux de succès au diplôme, eu égard à ceux observés dans les filières générales (ces bons résultats relatifs constituent un autre trait spécifique des formations professionnelles).

Dans ce contexte, deux solutions sont possibles :

- diminuer les coûts;
- trouver d'autres ressources que celles en provenance de l'État.

Diminuer les coûts globaux et unitaires est possible par des gains de productivité (développement de modules d'enseignement à distance), par la non rémunération ou par la rémunération symbolique de certaines tâches (suivis des projets); aller plus loin (diminuer les heures de formation, ne plus recourir aux professionnels) porterait atteinte à la qualité de la formation.

Des contributions diverses : étudiants, collectivités locales et entreprises

Trouver d'autres ressources semble la solution la plus rationnelle au regard des objectifs à atteindre.

Faire davantage contribuer les étudiants est une solution irréaliste alors que la tendance est inverse (en 2004, les droits d'inscription acquittés par les étudiants ont, pour la première fois, été homogénéisés entre diplômes professionnels et diplômes classiques : 150 € pour un étudiant du cycle licence, 250 € pour un étudiant du cycle master).

Faire payer davantage les collectivités territoriales: celles-ci mettent déjà parfois des terrains à disposition, financent l'investissement immobilier, le premier équipement, la formation par alternance; elles ne peuvent cependant payer des personnels et verser des dotations de fonctionnement⁽⁵⁾.

(4) Jusqu'en 2004, un étudiant inscrit dans une formation professionnelle «rapportait» beaucoup plus de dotations qu'un étudiant inscrit dans une formation classique; cette dotation plus élevée pouvait d'ailleurs expliquer l'engouement des universités pour les diplômes professionnels. En 2005, le ministère n'a pas publié, à la différence des années précédentes, le ratio «dotation générale de fonctionnement réellement versée à chaque université/DGF théorique». On ne sait donc pas si les ratios «DGF réelle/DGF théorique» se sont détériorés avec la progression du nombre de diplômes professionnels ouverts. Tout le laisserait croire, car la progression de la DGF pour l'ensemble des universités est très faible.

(5) Cf. *infra*, article de François Houy, «L'action régionale en faveur des universités».



Les formations professionnelles ont la particularité de mettre en adéquation la formation et l'emploi à travers des partenariats avec les milieux professionnels.

Quant aux entreprises qui, comme les universités et les étudiants, sont avides de formations professionnelles, il serait logique qu'elles participent au financement des formations dont elles estiment avoir besoin; elles y participent en y consacrant du temps (suivi des projets collectifs et des stages), en finançant la formation continue des salariés inscrits dans ces formations (droits d'inscription plus élevés), en versant de la taxe d'apprentissage. Cependant, les ressources qu'elles apportent sont vraisemblablement moins importantes que les coûts induits par les enseignements obligatoirement dispensés par les professionnels.

Vers un affaiblissement de la relation formation-emploi?

Les formations professionnelles possèdent enfin une autre caractéristique spécifique: celle de mettre en adéquation la formation et l'emploi; elles y parviennent par l'existence de partenariats avec les milieux professionnels. Au niveau national, ceux-ci sont associés à la conception des formations, au processus d'habilitation; ils assurent la reconnaissance de certains titres dans les grilles de classification des conventions collectives (les DESS et les licences professionnelles n'en font cependant pas partie).

Au niveau local, ils sont associés au conseil de la formation, aux jurys de sélection et d'examens, aux enseignements; ils versent à la formation un certain volume de taxe d'apprentissage; ils accueillent les étudiants en stage ou en apprentissage. Le stage obligatoire et de longue durée est une composante spécifique des formations professionnelles: il contribue à la formation des étudiants, les rend

opérationnels et permet, par la remontée des évaluations des tuteurs, de faire évoluer les contenus de formation; il est tellement important, que les formations «classiques» ont introduit des stages à l'occasion de la réforme LMD, atténuant ainsi la spécificité des formations professionnelles.

Enfin, les partenaires recrutent les diplômés et ils les recrutent au niveau correspondant au diplôme : les débouchés professionnels des étudiants ayant acquis un diplôme professionnel sont meilleurs que ceux des diplômés ayant obtenu un diplôme d'études générales (Deug, licence ou maîtrise).

Avec la multiplication des types de diplômes professionnels et la progression des effectifs dans ces diplômes, ce trait spécifique est-il aussi en train de voler en éclat?

Il est évidemment trop tôt pour pronostiquer le devenir professionnel des diplômés de master professionnel, cependant, la mise en œuvre du LMD dans les universités suscite certaines inquiétudes, faute d'un contrôle de l'offre de formation par les pouvoirs publics: explosion de l'offre (multiplication des mentions et des spécialités), masters avec peu ou pas de sélection à l'entrée, masters portés par des cohabilitations construites à la hâte entre plusieurs universités, partenariats professionnels n'ayant aucune existence concrète. Pour la licence professionnelle, le marché du travail a déjà tranché. La réglementation de 1999 indiquait que ce diplôme était de niveau II (conduisant donc théoriquement à une fonction de cadre). Les premières enquêtes menées par des observatoires universitaires sur les diplômés des années 2000 à 2003 [7, 8, 9, 11, 12] montrent qu'il s'agit en fait d'un diplôme de niveau III. La majorité des diplômés, dix-huit mois après l'obtention de leur diplôme, occupent, dans le secteur privé et dans la région de

formation, un emploi stable à temps plein, classé profession intermédiaire et rémunéré environ 1 300 € nets par mois (1 400 € en Île-de-France), emploi dont les conditions sont d'ailleurs plutôt appréciées par les diplômés ; cet emploi a pu être obtenu à la suite du stage obligatoire réalisé en entreprise. La valeur ajoutée d'une licence professionnelle par rapport à un DUT et à un BTS n'est donc pas significative [6]. La multiplication des licences professionnelles aux faibles effectifs, l'illisibilité et le chevauchement de certaines appellations, le soutien, sans guère de contrôle, accordé par des universités à des lycées pour qu'ils puissent développer des licences professionnelles renforcent la confusion [3].

Des difficultés d'insertion croissantes

Plus inquiétants encore sont les résultats de l'enquête de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), menée au printemps 2004 auprès des diplômés 2003 ayant obtenu une maîtrise, un DEA ou un DESS, un diplôme d'ingénieur ou un diplôme d'une école de commerce [1]: 6 à 9 mois après l'obtention de leur diplôme, environ 50 % de ces diplômés sont chômeurs; pour ceux qui ont trouvé un emploi, le temps de recherche s'est allongé; les niveaux de salaire ont baissé (à peine 1600 € mensuels nets pour un bac + 5); par ailleurs, plus la recherche d'emploi s'allonge, plus les exigences des diplômés diminuent, plus ils perdent confiance dans leur diplôme et en eux-mêmes.

Certes, l'année 2003 représente peutêtre le creux de la vague conjoncturelle; certes, beaucoup d'espoir est mis dans le départ en retraite de la génération du baby-boom. Mais un problème structurel se pose désormais: la croissance du nombre de diplômés se présentant chaque année sur le marché

du travail(6), de diplômés des filières professionnelles supérieures en particulier, est plus rapide que celle du nombre d'emplois de professions intermédiaires et de cadres offerts aux jeunes diplômés débutants. Si ce problème structurel perdurait, des déclassements s'ensuivraient, faisant progressivement disparaître cet autre trait distinctif des diplômes professionnels: l'assurance pour le diplômé d'un lien étroit entre le titre qu'il a obtenu et l'emploi qu'il occupe, l'assurance d'une hiérarchie des titres (un bac + 5 «vaut» plus qu'un bac + 3 qui lui-même «vaut» davantage qu'un bac).

Un tel lien, à la différence de ce qui est observé dans d'autres pays, est fortement ancré en France et permet à l'école de jouer le «rôle d'ascenseur social». Il est probable que la destruction de ce rôle entraînerait de graves tensions sociales.

Pour une accréditation des diplômes professionnels

Que faire? Le développement des licences professionnelles (déjà 25 000 étudiants en 2004-2005) [3] et la mise en œuvre des masters à finalité professionnelle bouleversent le paysage des formations professionnelles.

Licences pros et masters perturbent les traits qui caractérisaient les diplômes professionnels: contenus, évolution, localisation et volume de l'offre contrôlés par la puissance publique et les milieux professionnels, coût élevé majoritairement supporté par la puissance publique, bonnes conditions d'études pour les étudiants et assurance d'une bonne adéquation entre le titre et l'emploi. Depuis quarante ans, la multiplication des types de diplômes professionnels supérieurs — création de nouveaux diplômes sans dispari-

tion des diplômes existants – a engendré une perte progressive de contrôle par la puissance publique, incarnée par la fragmentation, l'hétérogénéité et la non coordination des procédures d'habilitation.

«Attaqués» et «menacés» par la création de nouveaux diplômes (licences pros, masters), les diplômes professionnels traditionnels résistent. Par le contrôle des commissions de réforme et d'habilitation des diplômes, les conférences des directeurs ont réussi à maintenir l'existence de leurs diplômes et quelquefois à s'approprier les nouveaux diplômes (la majorité des licences pros sont organisées par les IUT).

Pour contenir l'explosion des diplômes professionnels, deux solutions seraient *a priori* possibles : fusionner des établissements proches pour éviter des diplômes analogues dans les universités d'une même ville ou d'une même région, fusionner des diplômes de même niveau pour éviter par exemple la concurrence entre BTS et DUT, entre MST, MSG, Miage, IUP et masters professionnels.

Ces deux solutions sont inégalement réalisables : des universités commencent à se partager l'offre sur leur territoire et imaginent fusionner à terme. À l'inverse, la voie de la fusion des diplômes n'est pas explorée⁽⁷⁾. Elle nécessite une prise de conscience de la part des pouvoirs publics, afin d'assurer à nouveau le contrôle de l'offre. Les solutions radicales étant difficiles à envisager, à court et moyen terme, et face à l'obsolescence des procédures d'habilitation (essentiellement basées sur une évaluation ex-ante de diplômes qui n'existent pas encore [5]), seule la voie de l'accréditation par des agences indépendantes externes est possible pour trier le «bon grain de l'ivraie».

Certains titres professionnels traditionnels s'y sont déjà engagés : des écoles de commerce et de gestion ont obtenu le label européen Equis⁽⁸⁾. Les nouveaux diplômes (licences pros, masters professionnels) ont intérêt à s'engager dans cette voie pour se distinguer des diplômes qui n'auraient de professionnel que le nom.

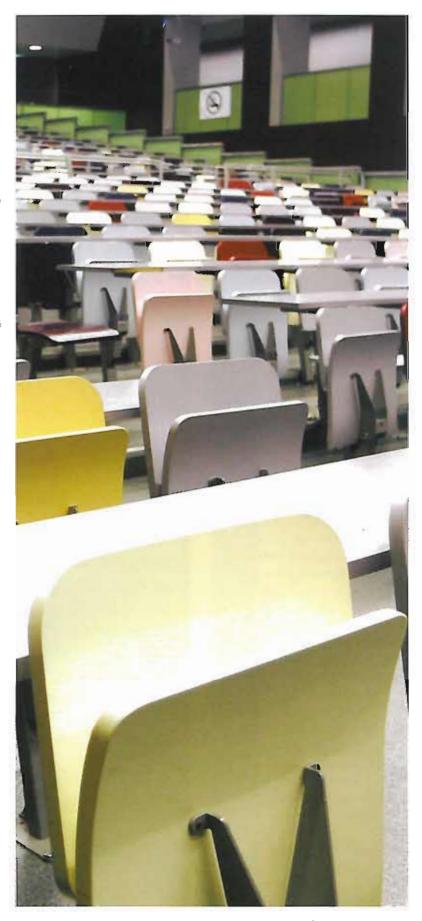
La première étape devrait être celle de labels de qualité délivrés en interne après évaluation : qualité de l'information et de la communication auprès des étudiants et des partenaires, qualité des procédures de recrutement et de sélection des candidats, qualité de la pédagogie, qualité des partenariats, qualité du devenir professionnel des diplômés, qualité des coûts (diversification des ressources et rationalité des dépenses). Cette première étape permettrait d'éliminer ou de fusionner certains diplômes, ceci clarifiant et simplifiant déjà l'offre.

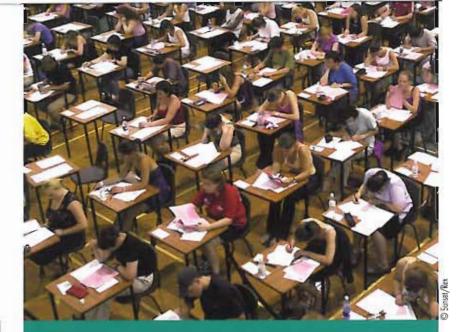
Elle devrait être suivie d'une seconde étape : les diplômes, jugés de qualité par l'évaluation interne, devraient rechercher une accréditation externe. À terme, seuls les diplômes certifiés ou en voie de certification devraient pouvoir subsister.

(6) La DEP [4] calcule et publie chaque année le nombre de sortants de formation initiale selon le plus haut niveau de diplôme obtenu. Entre 1990 et 2002 (dernière année connue), le nombre de sortants diplômés de DUT et de BTS est passé de 61 000 à 92 000 (il était de 102 000 en 1995; la baisse depuis lors signifie une progression des poursuites d'études). Entre 1990 et 2002, le nombre de sortants diplômés de licence et plus est passé de 87 000 à 167 000. La DEP ne distingue malheureusement ni le niveau de sortie (bac + 3 ou davantage), ni la nature du diplôme (les diplômes professionnels et les autres). Compte tenu de l'évolution des effectifs indiquée au tableau de la page 27, il semble évident qu'il y a de plus en plus de sorties à un niveau élevé et avec un diplôme professionnel. (7) Pour mémoire : l'intention initiale du législateur était de fusionner progressivement les BTS, créés en 1962, et les DUT, créés en 1966; la décentralisation - carte des BTS maîtrisée par les régions - a fait exploser le nombre de BTS. (8) Equis est un label de qualité européen dont l'objectif est d'assurer un bon niveau d'exigence des diplômes européens.

Références bibliographiques

- «Diplômés en 2003.
 Situation professionnelle en 2004.
 Regard croisé recruteurs/jeunes diplômés»,
 Les études de l'emploi cadre, APEC,
 septembre 2004.
- [2] Avenir des métiers (horizon 2010), rapport du groupe de travail «Prospective des métiers et qualifications», présidé par Cloude Seibel, CGP, la Documentation française, les rapports, décembre 2002.
- [3] Synthèse des visites pour l'année universitaire 2003-2004, Comité de suivi de la licence professionnelle, MJENR, DES, septembre 2004, inédit.
- [4] Repères et rélérences statistiques sur les enseignements et la formation. Edition 2004, MJENR, DEP, septembre 2004.
- [5] DUBOIS P., LEPAUX V., VOURC'H R., «Évaluer la qualité de la relation formationemploi. Le cas des DUT et des licences professionnelles», MJENR, DEP, Éducation & formations, n° 67, mars 2004.
- [6] JOSEPH O., ROUX V., «Pourquoi changer de région en début de vie active ? La mobilité géographique des diplômes de BTS et DUT», CEREQ, Bref, n° 210, juillet-août 2004.
- [7] «Enquête auprès des étudiants titulaires d'une licence professionnelle obtenue à l'université de Bordeaux 1. Promotions 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003. Enquête 2004», ODE, Université de Bordeaux 1, sciences et technologies, juin 2004.
- [8] «Devenir des diplômés d'une licence professionnelle en 2001 & 2002», université des sciences et technologies de Lille, Flash, OFIP, juin 2004.
- «Les licences pro s'imposent sur le marché», université de Marne-la-Vallée, Ofipe résultats, n° 45, OFIPE, juin 2004.
- [10] «Attirer et retenir les étudiants en Seine-et-Marne», université de Marne-la-Vallée, Ofipe résultats, n° 48, OFIPE, septembre 2004.
- [11] «Les licences professionnelles de l'université de Caen Basse-Normandie, Promotions 2001 à 2003. Origines, formation et insertion professionnelle», Observatoire régional, L'info, n° 11, OREFS, septembre 2004.
- [12] «Premiers résultats sur les licences professionnelles de l'UT1», université de Toulouse 1, sciences sociales, La Lettre de l'OVE, n° 1, OVE, octobre 2004.
- [13] «Les universités françaises au scanner. 52 indicateurs de performances», Vie universitaire, n° 59, mars 2003





L'internationalisation des études supérieures

Gérard Lacoste IAURIF

Higher education internationalisation

In the XIXth and first half of the XXth century, higher education was, for emerging States, an important stake, and a means to acquire the elite and leaders that the country and its administration needed Even though exchanges between universities in various countries have always existed, recruitment was mainly national and based on merit. For some thirty years, access to higher education has been democratised, firstly in old industrial countries, and then in other countries. Simultaneously, international student and teacher mobility developed, and new forms of knowledge circulation emerged, initiating a deep transformation of university institutions and their operating methods.

l'enseignement supérieur était pour les États nations en cours de constitution un enjeu important, un moyen de se doter des élites et des cadres nécessaires au pays et en premier lieu à son administration. Même si les échanges entre universités des différents pays ont existé de tous temps, l'essentiel du recrutement était alors national et fondé sur une sélection selon le mérite. Depuis une trentaine d'années, l'accès à l'enseignement supérieur s'est « démocratisé », d'abord dans les pays les plus anciennement industrialisés, puis cette évolution s'est diffusée dans la plupart des pays. Dans le même temps, la mobilité internationale des étudiants et des enseignants s'est développée et de nouvelles formes de diffusion des savoirs ont fait leur apparition, amorçant une profonde transformation des institutions universitaires et de leur mode de fonctionnement.

Un accès de plus en plus massif à l'enseignement supérieur

L'accès massif des élèves d'une même classe d'âge à l'enseignement supérieur constitue sans conteste le principal bouleversement qu'a connu l'université au cours des dernières décennies. Alors qu'on ne comptait que 30 000 étudiants en France en 1900, on en dénombrait 310 000 en 1960 et 850 000 au début des années 1970. Le mouvement s'est poursuivi ensuite pour atteindre 1,7 million en 1990 et 2,2 millions aujourd'hui. Les deux tiers de ces étudiants fréquentent l'université, les autres étant scolarisés dans des classes préparatoires, des IUT ou des écoles spécialisées.

Mais cet essor n'est pas propre à la France et se retrouve dans les autres pays, notamment en Europe et au Japon ainsi que dans de nombreux pays en développement et particulièrement les pays d'Asie.

Sans s'attarder sur les causes de cette mutation, on retiendra que plusieurs facteurs ont pesé de façon déterminante. En premier lieu, l'attitude des pouvoirs publics et l'incitation à poursuivre des études, concrétisée par un allongement de la durée de la scolarité obligatoire afin d'élever le niveau

de formation et d'assurer développement et croissance économique ont fortement influencé le cours des choses, même si, à certaines périodes, cet allongement de la scolarité a semblé également motivé par une volonté de réguler les flux d'entrée des jeunes adultes sur le marché du travail.

Dans le même temps, les évolutions socio-démographiques ont joué un rôle déterminant, et notamment le développement des classes moyennes, pour lesquelles la notion de progrès social est le fruit d'une bonne éducation. L'accès à l'enseignement supérieur a longtemps semblé une garantie d'ascension sociale pour la génération suivante.

Dans le même ordre d'idée, l'urbanisation croissante a rapproché les populations des lieux d'études, qu'il s'agisse des établissements d'enseignement secondaire comme des universités. Enfin, l'effort d'équipement universitaire des grandes villes de province a complété cette mutation. De telles évolutions se retrouvent dans les autres pays occidentaux au cours de la même période.

(1) Dans ce décompte figurent à la fois les étudiants ayant quitté leur pays pour poursuivre leurs études à l'étranger, dont la mobilité est motivée par leur cursus universitaire, aînsi que ceux dont les parents résident à l'étranger et qui poursuivent leurs études dans ce pays. Les statistiques ne permettent pas de les distinguer.

Une hausse considérable de la mobilité internationale des étudiants ...

Dans ce contexte, au cours des vingt dernières années, la mobilité internationale des étudiants vers les pays de l'OCDE a plus que doublé, augmentant à un rythme presque deux fois plus rapide que le nombre d'étudiants lui-même[1]. On dénombrait ainsi, en 2001, 1,9 million d'étudiants scolarisés hors de leur pays d'origine(1). Depuis quelques années, la demande de formation émanant des pays asiatiques connaît une progression très rapide. C'est en particulier le cas de la Corée, de l'Inde et de la Chine, dont les étudiants se dirigent de façon prédominante vers les États-Unis, mais également et de façon spectaculaire vers l'Australie et le Japon, pays d'accueil important pour les étudiants chinois, alors que les USA sont la destination largement plébiscitée par leurs homologues indiens.

En fait, pour de nombreux pays en développement, l'effort éducatif porte en priorité sur l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel. La constitution d'universités performantes représenterait un coût trop élevé pour un bénéfice aléatoire en termes d'accès aux connaissances nécessaires au développement du pays. Pour ces pays, le recours aux universités des pays développés semble plus efficace

Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur selon le pays (en milliers)

Pays	1990	1999	Variation en %
Allemagne	1 720	2 087	18 %
Espagne	1 166	1 787	35 %
France	1 585	2 012	21 %
Italie	1 373	1 797	24 %
Royaume-Uni	1 178	2 081	.43 %
Europe des 15	8 816	12 525	30 %
États-Unis	13 539	13 769	2 %
Japon	2 683	3 941	32 %

Source: Annuaire Eurostat 2002

Nombre d'étudiants poursuivant des études à l'étranger selon leur pays d'origine (*)

Pays	1999	2002	Variation en %
Chine	99 000	182 400	84,2 %
Inde	49 000	89 300	82,2 %
Corée	70 000	83 600	19,4 %
Japon	63 000	62 700	-0,5 %
Allemagne	52 000	57 000	9,6%
France	49 000	51 300	4,7 %
Grèce	58 000	49 400	-14,8 %
Malaisie	41 000	38 000	-7,3 %
Italie	39 000	41 800	7,2 %
Turquie	44 000	47 500	8,0 %

*Pays représentant plus de 2 % des étudiants étrangers

Source: OCDE 2004



Les pays anglophones apparaissent comme les principales destinations des étudiants poursuivant leurs études hors de leur pays. Ils ne sont cependant que faiblement émetteurs de flux d'étudiants vers le reste du monde.

pour assurer le transfert de savoir recherché pour les futurs cadres de l'administration et de l'économie. Toutefois, les plus importants d'entre eux, notamment la Chine, poursuivent une double démarche de développement de leurs universités et de mobilité de leurs étudiants à destination des pays industrialisés⁽²⁾.

• • • • Les 500 meilleures universités au monde d'après l'université Jiao Tong de Shanghai [3]

Le classement a été établi à partir de 5 indicateurs qualifiant l'activité et la renommée de l'université, chacun d'entre eux pesant d'un poids égal dans la note globale :

- le nombre de lauréats du prix Nobel, enseignants ou chercheurs de l'université ;
- le nombre d'auteurs de publications les plus citées dans 21 domaines scientifiques entre 1981 et 1999;
- le nombre d'articles publiés dans les revues anglo-saxonnes Nature et Science ;
- le nombre de citations selon le Science Citation Index et le Social Citation Index ;
- enfin, un 5º indicateur vise à relativiser ces résultats en fonction de la taille de l'université et pour cela prend en compte la somme des 4 premiers indicateurs divisée par le nombre d'enseignants chercheurs de l'université.

De fait, ce mode de classement valorise les publications en langue anglaise, la dimension recherche des universités et accorde une prime importante aux grandes universités pluridisciplinaires, pénalisant à l'inverse les universités franciliennes qui ont fait l'objet d'une réorganisation et d'un morcellement au début des années 1970(1).

(1) Cf. infra, article d'Ariane Azéma, «Les universités d'Île-de-France, une exception ?»

... dont les flux sont très orientés vers les pays de langue anglaise

Dans le même temps, pour quelques pays, l'accueil d'étudiants venant du monde entier est devenu un enjeu important. Les pays anglophones apparaissent comme les principales destinations des étrangers poursuivant leurs études hors de leur pays, mais ne sont que faiblement émetteurs de flux d'étudiants vers le reste du monde. Cela ne fait que refléter la

suprématie de la langue anglaise dans la diffusion des connaissances dans de nombreux domaines et son statut de première langue étrangère dans le dispositif éducatif d'un nombre croissant de pays.

C'est ainsi que pour certains pays, les politiques d'internationalisation de l'enseignement supérieur sont devenues à la fois le reflet d'une politique culturelle, mais également un enjeu commercial. Celui-ci concerne en premier lieu les pays de l'OCDE qui accueilleraient 85 % des étudiants poursuivant leurs études à l'étranger. Toujours selon l'OCDE, les exportations de services d'éducation représentaient déjà 30 milliards de dollars en 1999. L'inclusion des services d'éducation, traditionnellement considérés comme relevant des États et de la production non marchande dans les négociations de l'OMC(3) sur le commerce des services ne fait donc que concrétiser cette évolution.

Nombre d'étudiants poursuivant des études à l'étranger selon le pays d'accueil (en 2002)

Pays d'accueil	% du total	Effectif (estimé)	% des étudiants du pays
USA	30 %	570 000	3,7 %
Royaume-Uni	12%	228 000	10,1 %
Allemagne	12%	228 000	10,1 %
Australie	10 %	190 000	17,7%
France	9 %	171 000	10,0 %
Japon	4%	76 000	1,9%
Espagne	2 %	38 000	2,4 %
Belgique	2%	38 000	11,0%
Suisse	2 %	38 000	17,2 %
ftalie .	2 %	38 000	1,5%
Autriche	2 %	38 000	12,7 %
Suède	1 %	19 000	7,5%
Pays-Bas	1 %	19 000	3,7 %
Autres OCDE	6%	114 000	
Pays partenaires	5%	95 000	
Total	100%	1 900 000	5,7 %

Source: OCDE 2004

⁽²⁾ Ainsi, l'université de Qinghua à Pékin développe des échanges internationaux avec des établissements de 20 pays, mais également des sociétés multinationales et des centres de recherche [10].

⁽³⁾ Organisation mondiale du commerce.

C'est dans ce contexte qu'a été publié en 2003 et actualisé en 2004 et 2005 un classement des «500 meilleures universités au monde» établi par l'université Jiao Tong de Shanghai, dont le palmarès était peu favorable aux universités françaises : dans le nouveau classement paru, 22 d'entre elles seulement étaient citées et la première n'apparaissait qu'au 46° rang.

La question du financement des études

Cette double évolution, massification et internationalisation, qui traduit en fait une remarquable augmentation de la demande de savoir, s'accompagne d'un élargissement des disciplines à enseigner. Ces effets conjugués ont pour conséquence un renchérissement de la formation. Or, à part les États-Unis, le Japon et la Corée, l'enseignement supérieur reste, dans la plupart des pays, largement financé par les pouvoirs publics, eux-mêmes soumis à des contraintes financières.

Une analyse des dépenses d'éducation par niveau de formation fait apparaître que les pays de l'OCDE dépensent 2,2 fois plus pour un étudiant que pour un élève de l'enseignement primaire, cet écart étant en partie imputable à la durée des études supérieures.

L'effort consacré à l'enseignement supérieur est donc conséquent. On note cependant que si ces dépenses ont progressé de 1995 à 2001, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, le rythme d'accroissement a été moins rapide que celui de la richesse produite, et moins soutenu également que celui du nombre d'étudiants.

Un peu partout, l'équation est la même. Alors que les budgets publics sont fortement contraints, la demande



Le mouvement de libéralisation de l'enseignement supérieur soulève de nombreuses interrogations : l'équité de l'accès à l'enseignement, la qualité de l'enseignement et de son contrôle, la certification des diplômes, la politique en matière d'immigration...

d'enseignement supérieur s'accroît ; d'où un recours de plus en plus important à des financements privés, parmi lesquels les droits d'inscription acquittés par les étudiants.

Les freins au développement de la mobilité

Tout cela bouscule le modèle traditionnel des universités des pays développés et nourrit le débat sur l'inclusion des «services d'éducation» dans l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS) en cours de discussion au sein de l'OMC.

Mais ce mouvement de libéralisation et l'évolution vers une organisation plus commerciale de l'enseignement supérieur soulèvent de nombreuses questions délicates. Parmi celles-ci, trois sont évoquées :

 La première est la question de l'équité de l'accès à l'enseignement qui est dans beaucoup de pays un des fondements de la politique éducative. Qui assurera demain la charge des bourses versées aux enfants des familles modestes désireux de suivre des études à l'étranger si ce mode de formation continuait à se développer et tendait à devenir la norme ? La

- charge sera-t-elle répartie entre le pays d'origine et le pays formateur, qui souvent satisfait également ainsi ses besoins de main-d'œuvre?
- La qualité de l'enseignement et de son contrôle, ainsi que la certification des diplômes qui, dans de nombreux pays, conditionnent l'accès à certaines professions, est un autre point délicat.
 - Certes, quelques branches professionnelles s'organisent au plan international pour valider certaines formations (ingénierie, comptabilité, communication...). Mais on peut penser que les procédures nationales d'accréditation garderont un rôle déterminant tant que la majeure partie des étudiants formés dans les universités de chaque pays sera composée de ressortissants de ce pays se destinant massivement aux emplois offerts dans ce pays formateur. Or, dans quatre pays seulement (Australie, Suisse, Autriche et Belgique), le poids des étudiants étrangers représentait plus de 10 % des effectifs de l'enseignement supérieur en 2001.
- Enfin, la politique en matière d'immigration, prérogative régalienne des États, qui se fonde plus sur



Aujourd'hui, les programmes éducatifs traversent les frontières et se rapprochent des pays où la demande de formation est forte. Ce développement des services éducatifs ne se résume donc plus au simple accueil d'étudiants étrangers dans quelques universités ouvertes aux échanges internationaux.

des considérations de sécurité ou sur les besoins de l'économie, peut également constituer une entrave au développement d'une internationalisation à grande échelle de l'enseignement supérieur, s'accompagnant de flux importants et réguliers d'étudiants à travers le monde. Après les attentats du 11 septembre 2001, on a ainsi noté un recul des effectifs d'étrangers scolarisés aux États-Unis, du fait d'un durcissement des conditions d'entrée dans le pays.

Malgré ces interrogations, l'accroissement de la demande de formation est tel que les universités et l'ensemble des dispositifs d'enseignement supérieur sont appelés à évoluer pour répondre à la mobilité croissante des étudiants. Il leur faut également faire face aux enjeux connexes, accueil de maind'œuvre nécessaire à l'économie du pays, développement du rayonnement culturel et économique et constitution de liens dans les pays que la plupart de ces étudiants regagneront ensuite.

Vers un développement des échanges sans mobilité des personnes

Au-delà de la recherche d'un ajustement des ressources financières visant à répondre à leurs besoins de formation intérieurs croissants, cette nouvelle orientation traduit pour certains pays de l'OCDE une politique d'internationalisation de leur enseignement supérieur destinée à favoriser cet essor de leurs établissements développant une activité marchande. Ce développement du commerce international des services éducatifs prend des formes diverses qui ne se résument plus à l'accueil d'étudiants étrangers dans quelques universités ouvertes aux échanges internationaux. On assiste à l'implantation de campus de certaines universités hors de leur pays d'origine, à la mise en réseau ou au jumelage d'universités mutualisant leurs moyens et leur notoriété, et harmonisant leur offre éducative. Ainsi, les programmes éducatifs traversent les frontières et se rapprochent des pays où la demande de formation est forte. L'enseignement à distance en ligne en vue d'exporter le savoir-faire pédagogique constitue une troisième voie dont l'Australie offre un exemple remarqué. Comme le notent Kurt Larsen et Stephan Vincent-Lancrin [1], plus de la moitié des étudiants de Hongkong et de Singapour inscrits dans les universités australiennes suivent désormais leurs études à distance. Compte tenu des coûts engendrés par la mobilité des étudiants hors de leur pays, nul doute que ces modèles sont appelés à se développer pour satisfaire les besoins de ces pays en plein essor économique, où émerge une classe moyenne en quête de formations internationalement reconnues pour ses enfants.

Le soutien à la mobilité des étudiants et enseignants en Europe

C'est en 1987, il y a près de vingt ans, que la Communauté européenne a mis sur pied le programme Erasmus, destiné à favoriser la mobilité internationale des dix millions d'étudiants(4) des douze pays qui composaient alors l'Europe. Ce programme, qui ne touchait réellement que quelques milliers d'étudiants les premières années suivant sa création, a connu depuis une croissance régulière : au cours de l'année universitaire 2002-2003, 124 000 étudiants et 17 000 enseignants ont effectué un séjour dans un pays étranger. Mais, même si ce programme peut se prévaloir d'avoir élargi l'horizon de plus d'un million d'étudiants européens bénéficiaires des aides distribuées en quinze ans, il faut bien reconnaître que le dispositif reste confidentiel: il touche à peine 1 % des jeunes européens poursuivant des études supérieures. Au demeurant, l'éducation reste une compétence relevant essentiellement des États et non de l'Union européenne qui n'y consacre que 0,4 % de son budget.

Si aujourd'hui l'Europe fait parler d'elle dans le domaine universitaire, elle le doit moins aux initiatives de l'Union européenne et de sa commission qu'à celles de quelques ministres de l'Éducation qui, répondant à l'invitation de

⁽⁴⁾ Quinze millions en 2004.

Claude Allègre, ont validé le principe d'une harmonisation des cursus des études supérieures et posé les bases de la construction d'un «espace européen de l'enseignement supérieur» lors de la rencontre de la Sorbonne en 1998, et du sommet de Bologne réunissant 29 pays signataires l'année suivante.

L'harmonisation des grades universitaires : le LMD

Ces deux moments fondateurs sont à l'origine du processus conduisant à l'harmonisation des grades universitaires délivrés dans ces pays autour de trois niveaux : la licence (3 ans d'étude après le bac), le master (5 ans) et le doctorat (8 ans), d'où son appellation LMD. Ce système s'inspire étroitement de celui qui a cours aux États-Unis et qui fait figure de standard international. Selon ce modèle, repris peu à peu par un nombre croissant d'universités européennes, les formations sont organisées par semestre, en unités d'enseignement appelées «crédits» ou encore «European credit transfer system» (ECTS). Ces crédits sont reconnus par les universités engagées dans le processus d'harmonisation. Dans chacune d'entre elles, il faut 180 ECTS pour obtenir sa licence, et 120 de plus pour accéder au master ouvrant la porte à la préparation d'un doctorat. Pour Sylvain Kahn, ancien directeur des affaires européennes de Sciences Po [6], ce système visait à l'origine deux objectifs : rendre l'Europe des universités compréhensible, attractive et exerçant un rayonnement international ; rendre possible pour un étudiant européen la circulation dans les 29 pays concernés pendant ses études, afin de favoriser la diffusion et la fécondation des idées, mais aussi lui offrir l'accès à la meilleure offre de formation possible. Cela au bénéfice de la qualification de la main-d'œuvre européenne, de l'emploi et de la compétitivité économique de notre continent(5).

o o o o o o o o Le programme Erasmus

Erasmus est le nom donné à l'une des actions intégrées au programme communautaire SOCRATES, destiné à contribuer au développement d'une éducation de qualité en prenant appui sur la coopération européenne.

Cette action vise, entre autres objectifs, à stimuler la mobilité étudiante au sein des 31 pays participants(1) pour des séjours compris entre 3 et 12 mois. L'étudiant est dispensé des frais d'inscription dans l'établissement d'accueil, et les études suivies sont reconnues et prises en compte par l'établissement d'origine pour l'obtention du diplôme. En outre, les étudiants participant peuvent bénéficier d'une bourse européenne d'un montant de l'ordre de 100 € par mois, complétée dans certains cas par le ministère chargé de l'enseignement supérieur pour les étudiants français. Les collectivités territoriales apportent également des aides aux étudiants. Ainsi, la Région Île-de-France accorde une aide de 382 € par mois à certains étudiants sous conditions de ressources et de cursus, qu'ils bénéficient ou non du programme SOCRATES(2).

En 2002-2003, un peu plus de 19 000 étudiants français ERASMUS sont partis étudier en Europe pour des séjours de 7 mois en moyenne, ce qui place la France au premier rang des pays européens participant à Erasmus ; et le même nombre d'étudiants européens ERASMUS ont été accueillis en France. Avec environ 4 000 étudiants ERASMUS (chiffre 2001-2002), l'Île-de-France semble un peu moins «émettrice» que les autres régions.

(1) Les 25 pays membres de l'Union européenne, les poys de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège), la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie à titre expérimental depuis 2004. (2) Cf. infra, François Houy, «L'action régionale en faveur des universités».

.

Pour l'auteur, cette dynamique engagée en 1998 n'est pas sans ambiguïté. L'instauration du LMD reflèterait l'émergence d'un nouveau type de politique européenne : la constitution d'un espace européen de l'enseignement supérieur, selon «un processus qui n'a généré ni task force, ni secrétariat général, ni renfort d'une administration [...]. Le pilotage du processus lui-même est anonyme, sans figure, sans leader politique [...]. Mais rien n'est fait [par les pouvoirs publics] pour faire connaître les ressorts de ce processus en dehors du monde des spécialistes, sauf dans l'urgence et le dos au mur, au moment où les étudiants se mettent en grève.»

En pratique, le déroulement de ce processus, son suivi et la réflexion qui l'accompagne sont assurés, non par l'Union européenne et son administration, mais par l'Association européenne de l'université (UEA). Bien qu'elle ne s'appuie sur aucune directive ou texte à valeur réglementaire, la mise en œuvre du LMD, dont les objectifs sont perçus comme très consensuels, prend pour tous—enseignants, étudiants, opinions publiques...—la valeur d'une contrainte européenne, abstraite et désincarnée. Elle pousse les universités, réputées conservatrices et hostiles au changement, à se réformer, et cela avec un engagement minime des ministères concernés, notamment sur le plan financier.

Or, on ne peut imaginer que la satisfaction de la demande croissante de formation soit assurée par la seule harmonisation des cursus⁽⁶⁾, sans mobilisation de moyens accrus. Car le mouvement d'internationalisation de l'éducation se traduira non seulement

Les grands enjeux 37

⁽⁵⁾ Cette harmonisation, engagée en 1998, anticipait ainsi le processus de Lisbonne, qui vise à faire de l'Europe la première économie de la connaissance.

⁽⁶⁾ Le LMD devrait en France allonger la durée moyenne, donc le coût des études supérieures.

• • • • • • • • • • • Les expériences allemande et anglaise

Depuis le milieu des années 1990, dans la plupart des pays européens, le débat sur la réforme du système universitaire rendue indispensable par la massification de l'enseignement supérieur et par son internationalisation s'est singulièrement animé.

En Allemagne :

maîtriser les coûts et contribuer au développement du pays

En Allemagne, une loi d'août 1998 donne aux *Länder* la liberté de légiférer sur la structure des établissements et sur le pilotage de l'enseignement supérieur, ouvrant la voie à une diversification du paysage universitaire.

L'objectif de cette réforme est double : maîtriser les coûts et contribuer au développement économique et social du pays en assurant sa compétitivité internationale.

Les maux auxquels il faut remédier ressemblent fort à ceux que l'on impute au système universitaire français : études jugées trop longues, taux élevé d'abandon en cours de cursus, médiocre adaptation des formations aux besoins du marché du travail... L'expérimentation et la différenciation des universités doivent permettre une recherche large de solutions novatrices et ouvrir sur une comparaison de leurs performances réelles. Mais, dans un contexte de stagnation économique et de contrainte budgétaire communes à l'État fédéral et aux Länder, cette autonomie a été utilisée avec un fil directeur qui reste la maîtrise des dépenses. De ce fait, comme le note René Lasserre [7], «l'autonomie concédée [aux universités] estelle souvent perçue comme un instrument de compétition entre les établissements pour la répartition des moyens au plan régional».

L'autre axe de réforme, encore en discussion, concerne l'évolution du niveau des droits universitaires, actuellement réglementés par une loi fédérale. Ce point suscite un vif débat public, et les décisions de certains Länder d'instaurer des droits universitaires majorés en cas de durée d'études anormalement longues, font l'objet de recours devant la Cour constitutionnelle.

En Grande-Bretagne : augmenter les droits d'inscription

En Grande-Bretagne, c'est du côté des droits d'inscription à l'université que le gouvernement de Tony Blair cherche la solution. Au début des années 1980, après une longue période caractérisée par une politique élitiste⁽¹⁾, les pouvoirs publics ont incité les universités à élargir leur recrutement en réduisant la dotation budgétaire allouée par étudiant. Auparavant, elles avaient la liberté de sélectionner leurs étudiants, et recevaient une dotation budgétaire dont elles fixaient le montant avec le ministère des Finances sans lien direct avec les effectifs en formation, mais en fonction de missions plus ou moins clairement définies. Les droits d'inscription étaient alors peu élevés et relativement égalitaires, mais, pour l'essentiel, y étaient admis les élèves ayant fréquenté des collèges privés aux frais de scolarité très élevés et, donc, la sélection sociale s'opérait en amont de l'université.

Les tensions induites par cette arrivée massive d'étudiants, conjuguée à la diminution des budgets publics, ont conduit les universités à faire appel à des financements privés et à revoir leurs pratiques managériales. De ce point de vue, la sélection par l'argent d'étudiants étrangers a constitué pour les universités anglaises une source de revenus grandissante. En effet, depuis le début des années 1980, le gouvernement conservateur leur permettait de faire payer aux étudiants étrangers (hors Union européenne) le coût réel des frais d'éducation. En contrepartie, les universités ont dû tenir compte des attentes de cette clientèle et adapter leur offre de formation et leurs méthodes.

C'est en 1998 que le virage suivant est pris, quand les travaillistes revalorisent les droits universitaires en les portant à 1000 £ par an. Mais cette somme n'accroît pas les ressources des établissements, car elle s'impute sur leur dotation budgétaire. Dans le même temps, le système des bourses est revu et un dispositif de prêts à taux préférentiels accordés aux étudiants voit le jour. Dans ce premier temps, il s'agit plus d'une réforme des conditions d'accès à l'enseignement supérieur que d'une réforme du financement des universités.

En 2004, une nouvelle étape est franchie avec une seconde loi permettant aux universités de porter les droits d'inscription à un niveau situé entre 1 150 et 3 000 £ par an, à compter de 2006. Cette nouvelle hausse des droits s'accompagne d'un renforcement des bourses et du système de prêts auprès des Student loans company, pour couvrir les frais d'hébergement et de restauration.

Comme le fait remarquer Cecile Deer [8], « quelles que soient les garanties d'équité incluses dans la loi de 2004, ce sont les prémisses d'un marché universitaire payant qu'on est en train de mettre en place.

Le but recherché est de faire en sorte que les universités qui recrutent puissent récolter le fruit de leur succès à travers des revenus accrus, tandis que les autres pourront toujours se contenter de faire payer le minimum légal. Pourtant, de nombreuses universités ont d'ores et déjà fait savoir que, dès 2006, elles comptaient faire payer la somme maximale afin d'augmenter leurs revenus.»

Dans le même temps, les plus prestigieuses des universités anglaises font part de leur mécontentement, trouvant la limite de 3 000 £ insuffisante et annonçant leur intention d'aller au-delà.

Dans ces deux exemples, l'Allemagne comme l'Angleterre, pays dans lesquels on ne compte, comme en France, que 10 % d'étudiants étrangers, on voit comment l'internationalisation de l'enseignement supérieur influence le débat sur les réformes en cours.

⁽¹⁾ Dans les années 1960-1970, moins de 10 % d'une génération accédaient à l'université, contre 50 % quinze ans plus tard.



par une augmentation du nombre d'étudiants, mais aussi par une élévation des coûts de formation et des dépenses connexes, dès lors que l'étudiant doit s'éloigner de la sphère familiale (hébergement, transports, restauration...).

L'accueil des étudiants étrangers en France et en Île-de-France : des obstacles restent à lever

Comme leurs homologues européens, les universités, les grandes écoles et les établissements d'enseignement supérieur français se préoccupent de l'accueil des étudiants étrangers. Les pouvoirs publics ont perçu depuis plusieurs années l'enjeu que représentait la mobilité des étudiants à travers le monde. Le rapport Cohen de juillet 2001, qui propose un «plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France», s'inscrit dans une longue série de publications⁽⁷⁾ totalement ou partiellement consacrées au même sujet, qui traduisent bien la prise de conscience et l'évolution des idées sur cette question ainsi que le foisonnement des propositions dont certaines ont été mises en œuvre depuis.

De ces rapports, reviennent avec insistance un certain nombre de constats sur les obstacles à l'accroissement de l'accueil des étudiants étrangers et de propositions pour y remédier. Cellesci peuvent être regroupées en quelques grandes catégories :

(7) Rapport Weil (juillet 1997) sur la législation relative à la nationalité et à l'immigration; rapport Attali (1998) «Pour un modèle européen de l'enseignement supérieur»; rapport Prévos (mars 1999) sur l'accueil des étudiants étrangers; rapport Dufourg (CCIP avril 1999) sur la position internationale de l'enseignement supérieur français; rapport Claeys (septembre 1999) intitulé «L'accueil des étudiants étrangers en France: enjeu commercial ou priorité éducative?»



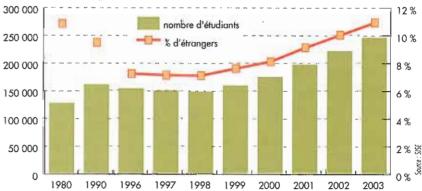
La mobilité des étudiants à travers le monde a bien été perçue comme un enjeu par les pouvoirs publics. Les obstacles à l'accroissement de l'accueil des étudiants étrangers ont été mis en lumière et des propositions pour y remédier d'ores et déjà mises en œuvre.

- les formalités de délivrance des visas et de la carte de séjour «étudiant»;
- les liens avec les élèves de terminale des lycées français à l'étranger, dont l'éventuelle inscription à l'université en France est mal coordonnée avec les épreuves du baccalauréat;
- la maîtrise du français, les tests linguistiques et les actions de mise à niveau en cas de nécessité;
- les bourses que les établissements pourraient attribuer pour soutenir leur politique d'accueil;
- l'emploi en cours d'études et les stages en entreprise de plus en plus souvent nécessaires pour valider les formations;

 enfin, l'hébergement des étudiants, qui constitue une véritable difficulté dans la plupart des villes universitaires et particulièrement en Île-de-France.

C'est pour apporter réponse à ces problèmes que le ministère de l'Éducation et celui des Affaires étrangères ont décidé de créer, dès 1998, une agence en charge de la promotion de notre offre de formation supérieure. Cette agence dénommée Édufrance, créée avec un statut de groupement d'intérêt public (GIP) réunissant les universités, les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs, est chargée des missions suivantes :

Les étudiants étrangers en France et leur évolution (effectifs à la date de rentrée)



Les grands enjeux

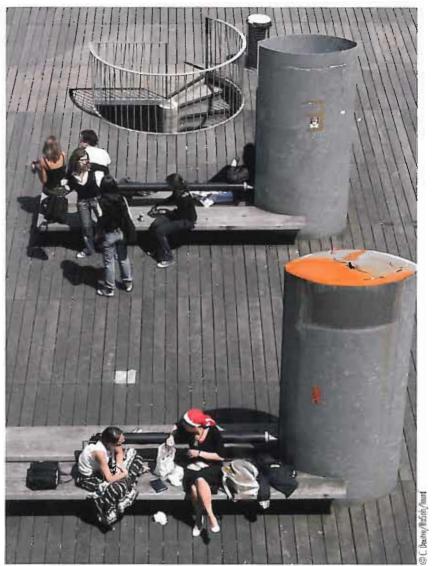
- promouvoir à l'étranger l'offre éducative française;
- coordonner la réponse aux appels d'offres internationaux en matière de coopération éducative;
- construire une prestation globale portant sur l'accueil et le séjour des étudiants étrangers : visa, autorisation de travail, logement...

Une forte croissance des étudiants étrangers en France depuis cinq ans

Même si, en Île-de-France, certaines difficultés énoncées précédemment subsistent ou s'aggravent, comme les conditions d'hébergement, d'autres ont été en partie résolues. Mais ce qui frappe à la lecture des chiffres les plus récents, c'est le changement de contexte perceptible depuis la rédaction de la plupart de ces rapports, et le fort accroissement des effectifs d'étudiants étrangers en France, de 65 % en cinq ans, soit un rythme supérieur à 12 % par an [9].

Concernant ces étudiants étrangers inscrits à l'université⁽⁸⁾, plus de la moitié sont originaires d'Afrique francophone, un quart viennent des pays européens et 6 % de Chine; ce chiffre est en croissance rapide, puisque le nombre d'étudiants chinois a été multiplié par 8 entre 1998 et 2003.

Parmi l'ensemble de ces étudiants, trois sur quatre ne sont pas titulaires du baccalauréat et intègrent l'université avec des équivalences. Ils optent le plus souvent pour les études économiques, dont ils représentent 20,7 % des effectifs, contre 13 à 14 % pour les lettres, le droit ou les sciences. On les trouve également en proportion plus importante en 3° cycle (25 % des effectifs) qu'en premier ou second cycle (respectivement 10 et 14 %).



Ce regain des inscriptions d'étudiants d'étudiants étrangers en la étrangers bénéficie directement à l'Île-de-France puisque près de 40 % d'entre eux sont inscrits dans des universités franciliennes (22,6 % à Paris, 9,6 % dans l'académie de Créteil et 6,8 % dans celle de Versailles), alors que celles-ci n'accueillent que 25 % des étudiants de nationalité française. En proportion, c'est l'académie de Créteil qui arrive en tête de l'en-

semble des académies françaises avec

24,8 % d'étudiants étrangers, alors

qu'à Paris les étudiants de nationalité étrangère représentent 19,6 % des

effectifs et 14 % à Versailles, qui

se situe dans la moyenne nationale

(13,7 % en 2003).

Le fort accroissement des effectifs d'étudiants étrangers en France bénéficie directement à l'Île-de-France, puisque près de 40 % d'entre eux sont inscrits dans des universités franciliennes, dont près de 23 % à Paris.

⁽⁸⁾ Soit 200 000 sur les 245 000 dénombrés dans l'enseignement supérieur, ce qui représente 13,7 % des étudiants inscrits dans les universités françaises en 2003-2004.

Entre coopération et élitisme : une stratégie d'accueil encore hésitante

Au-delà de ces résultats encourageants et du regain d'attractivité de l'enseignement supérieur français dont ces chiffres témoignent, une clarification de cette stratégie d'ouverture apparaît nécessaire. À cet égard, le rapport annuel 2003-2004 du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants est riche d'enseignements [10]. Il souligne les changements survenus au cours des cinq dernières années et les défis qualitatifs qu'il convient maintenant de relever.

Ces défis se conjuguent dans différents domaines : qualité de l'offre de formation (et c'est un des objectifs de la mise en place du dispositif LMD) ; qualité de l'environnement de travail et de vie proposé aux étudiants étrangers sur lequel des progrès importants s'imposent ; mais aussi qualité des projets de formation poursuivis par ces étudiants en mobilité.

Car la mobilité internationale n'est pas une fin en soi et son coût pour la collectivité, estimé à 12 000 € par étudiant, ne se justifie que pour des projets de formation pertinents.

Les enjeux traditionnels des échanges universitaires que constituent le rayonnement culturel et linguistique du pays d'accueil, l'aide à la formation des cadres des pays en développement, l'influence qui peut en résulter dans certaines régions du monde, se doublent désormais d'enjeux liés aux relations entre enseignement supérieur et recherche. Ceux-ci sont déterminants pour le développement économique et social du pays d'accueil comme du pays d'origine des étudiants. Pour certains [10], ce dernier aspect est désormais prééminent et «la compétition entre

systèmes d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer les meilleurs chercheurs et enseignants chercheurs constitue un nouvel axe de confrontation qui devrait connaître une influence croissante».

Mais peut-on imaginer que toutes les universités seront dotées demain de laboratoires de recherche performants et étendront leur influence à l'échelle internationale ? Ou bien, qu'à côté de quelques universités comme celles-là, coexisteront des établissements plus traditionnellement orientés vers la formation d'un nombre croissant de jeunes qui suivent désormais un cursus universitaire ?

On retrouve là un débat ancien et deux orientations possibles. Certains établissements affichent une volonté d'excellence qui doit se concrétiser par un renforcement du lien entre recherche et enseignement et conduire au développement des formations doctorantes ; dans le même temps, la tendance à la professionnalisation de l'enseignement supérieur conduit vers une offre de formations plus courtes, arti-

culées avec des stages d'application, donc en partenariat avec le monde économique.

En fait, sans doute coexisteront demain, comme aux États-Unis, des établissements avant des finalités différentes : quelques-uns intégrant recherche et formation, d'autres, le plus grand nombre, se consacrant essentiellement à la pédagogie [11]. C'est également une des options évoquée par Christine Musselin pour qui «un petit nombre d'établissements européens pourraient s'affirmer comme l'équivalent des grandes universités américaines et concentrer les secteurs d'excellence» [5]. Mais elle évoque une autre éventualité fondée sur un fonctionnement plus réticulaire, sur la constitution de réseaux reliant des entités de recherche appartenant à plusieurs universités.

Entre ces différentes voies, les universités françaises et européennes sont en quête d'un nouveau modèle, à la fois plus tourné vers l'entreprise et intégrant à leur échelle enseignement supérieur et recherche.

Références bibliographiques

- [1] LARSEN K., VINCENT-LANCRIN S., Le commerce de l'éducation un nouvel enjeu international, Centre pour la recherche et l'innovation, février 2003.
- [2] Rapport Attali, Paris, 1998.
- [3] «Les 500 meilleures universités du monde d'après l'université de Shanghai», communiqué de Xavier Chapuisat, www.u-psud.fr/evenement.nsf/classement.htm
- [4] Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE, 2004.
- «L'enseignement supérieur dans la compétition mondiale», Revue Sociétal, n° 44,
 2° trimestre 2004.
- [6] KAHN S., «L'espace européen d'enseignement supérieur à la croisée des chemins», dans Études européennes, décembre 2003.
- [7] LASSERRE R., «L'exemple allemand : une modernisation sous contrainte», dans Revue Sociétal, n°44, 2° trimestre 2004.
- [8] DEER C., «Tony Blair choisit le marché», dans Revue Sociétal, n°44, 2° trimestre 2004.
- [9] TEISSIER C., THEULIÈRE M. et TOMASINI M., «Les étudiants étrangers en France», Les dossiers, n°53, MEN-DEP, juin 2004.
- [10] Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français, Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants – Rapport 2003-2004.
- [11] MUSSELIN C., «Entre coopération et élitisme», dans Revue Sociétal, n° 44, 2° trimestre 2004.

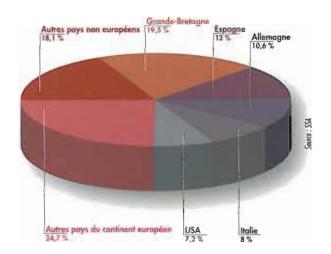
Quels sont les facteurs favorisant les séjours d'études à l'étranger des jeunes Français ?

En 2003, 16 % des étudiants français déclarent avoir effectué un ou plusieurs séjours à l'étranger en relation avec leurs études(1). Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, ce taux n'a pas progressé et on observe même un léger tassement depuis 2000 où il était de 16,9 %. Néanmoins, pendant la même période, la proportion d'étudiants ayant fait un ou plusieurs séjours dans le cadre d'un programme européen (Erasmus, Leonardo ou autre) a légèrement crû: de 17,5 % en 2000 à 18,8 % en 2003 parmi ceux qui ont séjourné à l'étranger pendant leurs études. Cette légère hausse est à mettre en relation avec l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe, matérialisée par le passage au LMD.

Un peu moins du tiers (32,1 %) des séjours à l'étranger en relation avec les études prennent la forme d'un simple voyage d'études ou d'une «école d'été». Dans 25,6 % des cas, les séjours sont l'occasion pour l'étudiant d'exercer une activité professionnelle (stage en entreprise ou autre). Enfin, 19,9 % des séjours correspondent à une poursuite d'études avec inscription dans un établissement d'enseignement du pays concerné.

Les séjours à l'étranger des étudiants inscrits en 2002-2003 dans un établissement d'enseignement supérieur en France se font le plus souvent en Grande-Bretagne (19,5 % des séjours, en légère baisse par rapport à 2000 : 23 %). Les deux autres pays européens les plus cités sont l'Espagne et l'Allemagne. Au total, les trois quarts des séjours s'effectuent dans un pays européen. En dehors du vieux continent, c'est aux États-Unis que les étudiants se rendent le plus souvent (7,2 % des séjours en 2003). Enfin, 7,5 % des séjours se font dans un pays africain et, respectivement, 3,7 % et 1,7 % en Asie et en Océanie.

Pays de séjour des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France (2002-2003)



42

Toutes choses étant égales par ailleurs⁽²⁾, la probabilité d'effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de ses études est déterminée par l'origine sociale, le passé scolaire, la filière d'inscription, la progression en âge (associée à une progression dans les années d'études) et aussi, dans une mesure moindre mais non néaligeable, par le sexe.

Concernant l'origine sociale, on observe que la probabilité de connaître une période de mobilité internationale pendant les études est dépendante de trois variables : la profession du parent de référence (le père ou à défaut la mère), le niveau de diplôme le plus élevé des parents et les revenus parentaux. Quelle que soit la variable retenue, la probabilité augmente à mesure que l'indicateur choisi illustre une origine sociale favorisée : probabilité maximum pour les étudiants dont les parents sont cadres, sont diplômés du supérieur et ont des hauts revenus. À l'inverse, les boursiers ont une probabilité plus faible que les non boursiers d'effectuer un séjour à l'étranger. Le type d'études suivies est aussi, bien sûr, un facteur déterminant de la mobilité. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, les étudiants d'université inscrits en «lettres et langues» ont plus de chances que tous les autres d'effectuer un séjour à l'étranger. Cependant, hors université, les étudiants des classes de préparation aux grandes écoles ont une probabilité de mobilité internationale très élevée, bien qu'ils soient beaucoup plus nombreux dans les disciplines scientifiques que dans les disciplines littéraires.

Plus les étudiants sont âgés, plus les chances d'avoir effectué un séjour à l'étranger en relation avec les études augmentent, en partie parce que ces séjours s'effectuent souvent une fois atteint un certain niveau du cursus (notamment après le 1° cycle)(3). À situation égale (donc indépendamment du fait qu'elles sont plus souvent inscrites en «lettres et langues»), les filles ont un peu plus de chances que les garçons d'aller étudier à l'étranger, peut-être parce qu'elles adoptent plus fréquemment les comportements considérés comme rentables dans l'enseignement supérieur.

CAHIERS DE L'IAURIF N°143

⁽¹⁾ Source : enquête «Conditions de vie des étudiants 2003». Pour en savoir plus sur l'enquête voir : http://www.ove-national.education.lr/. Les séjours à l'étranger en relation avec les études comprennent les poursuites d'études avec inscription, les cours de langue, l'exercice d'une activité professionnelle (stage en entreprise, etc.), les activités artistiques ou culturelles, les écoles d'été et les voyages d'études.

⁽²⁾ Pour identifier les facteurs susceptibles de déterminer les séjours à l'étranger en relation avec les études, et mesurer autant que possible leur degré d'influence, on a utilisé un modèle de régression logistique. Cette méthode a l'avantage d'isoler l'effet propre d'une variable en neutralisant les effets respectifs des autres variables intégrées au modèle. Les variables prises en compte ici sont les suivantes : sexe, âge, profession du parent de référence (le père ou à défaut la mère), diplôme le plus élevé des parents, revenus mensuels des parents, filière d'études, obtention d'une bourse sur critères sociaux et âge au baccalauréat.

⁽³⁾ Un peu moins du tiers des séjours d'études à l'étranger (31 %) se font en 1° cycle, 18 % se déroulent entre le 1° et le 2° cycle et 51 % lors du 2° ou du 3° cycle.

Enfin, lorsqu'on neutralise l'influence de l'origine sociale, mais aussi celle du type d'études suivies, de l'âge et du sexe, on observe que le passé scolaire, mesuré ici par l'âge au baccalauréat, exerce aussi une influence sur la probabilité de faire un séjour à l'étranger pendant les études. Ainsi, plus les étudiants entrent dans l'enseignement supérieur en avance (situation de ceux qui ont leur baccalauréat avant 18 ans), plus ils ont de chances de «bouger» pendant leurs études. À l'inverse, ceux qui ont leur baccalauréat en retard ont une probabilité plus faible de partir à l'étranger.



Les séjours à l'étranger des étudiants inscrits en 2002-2003 dans un établissement d'enseignement supérieur en France se font le plus souvent en Grande-Bretagne. Les deux autres pays européens les plus cités sont l'Espagne et l'Allemagne.

Facteurs déterminant les séjours à l'étranger en relation avec les études

	Probabilité la plus basse d'effectuer un séjour d'études à l'étranger	Probabilité la plus haute d'effectuer un séjour d'études à l'étranger		
Sexe (réf=100)	garçons (88)	filles (100)		
Âge (réf=100)	moins de 19 ans (48)	25 ans et plus (422)		
Profession du parent de référence (réf=100)	ouvrier (80)	cadre ou professions intellectuelles supérieures (100)		
Diplôme le plus élevé des parents (réf=100)	fin d'études primaires (77)	diplôme d'enseignement supérieur (100)		
Revenus mensuels des parents (réf=100)	2 000 à 2 999 € (100)	5 000 € et plus (135)		
Type d'études (réf=100)	santé (45)	lettres (100) et CPGE (151)		
Boursier (réf=100)	boursier (88)	non boursier (100)		
Age au baccalauréat (réf= 100)	bac en retard (plus de 18 ans) (60)	bac en avance (moins de 18 ans) (141)		

Commentaire : À égalité pour ce qui concerne toutes les autres variables prises en compte, les garçons ont 12 % de chances en moins que les filles, et les enfants d'ouvriers 20 % de chances en moins que les enfants de cadres, d'avoir effectué un séjour lié aux études à l'étranger.

(NB. Pour chaque variable, le coefficient 100 a été attribué à la catégorie la plus nombreuse, qui peut ne pas être citée dans le tableau si ses chances ne sont ni les plus élevées, ni les plus faibles, comme c'est le cas pour les étudiants qui ont obtenu le bac «à l'heure»).

Ronan Vourc'h Ingénieur d'études Observatoire national de la vie étudiante

.

Les réformes en cours



Deux réformes, le LMD et la LOLF, devraient avoir une incidence sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Deux réformes devraient avoir une incidence, à court et moyen terme, sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- l'inscription de l'offre de formation dans le cadre des trois niveaux licence, master, doctorat (LMD);
- l'application à l'enseignement supérieur de la loi organique relative aux finances publiques (LOLF).

Ces réformes s'inscriront dans les contrats quadriennaux passés entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur.

Le «licence, master, doctorat» (LMD)

La restructuration de l'enseignement supérieur en trois grands niveaux trouve son origine dans la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur dont l'initiative a été lancée en 1998 à la Sorbonne.

Ce projet, qui ne concernait au départ que quatre pays, en implique aujourd'hui une quarantaine. Deux idées prévalent : la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs et la reconnaissance des diplômes dans toute l'Europe.

L'architecture commune adoptée au niveau européen s'organise en trois niveaux.

En France, il a été décidé de créer un nouveau grade, le master à bac + 5, à côté de la licence (bac + 3) et du doctorat (bac + 8) qui préexistaient. Les niveaux intermédiaires (Deug, DUT, maîtrise) sont néanmoins conservés.

Les formations sont organisées en semestres et en unités d'enseignement. Ces unités d'enseignement s'inscrivent dans le système européen de crédits (ECTS) qui permettent d'établir des correspondances avec les diplômes étrangers.

Cette approche, centrée dans un premier temps autour des formations universitaires, s'étend aux formations relevant d'autres ministères mais également aux différentes formes d'enseignement : formations académiques ou professionnalisées, formation continue, télé-enseignement, campus numériques...

En Île-de-France, plusieurs universités ont déjà adopté le système LMD pour tout ou partie de leurs enseignements. L'ensemble des établissements devrait l'intégrer pour la rentrée universitaire de 2005.

La mise en place du LMD a déjà produit des effets positifs : les universités essayent de simplifier et de rationaliser leur offre de formation ; des coopérations avec d'autres établissements, à l'échelle régionale ou à une plus large échelle, se mettent en place. La recherche tend à s'organiser autour d'écoles doctorales avec la volonté de développer des pôles de recherche ayant une masse critique suffisante pour être «visibles» à l'échelle internationale.

Lors d'un séminaire sur le passage au système LMD, les 11 et 12 septembre 2003, les 17 universités d'Île-de-France ont insisté sur la nécessité de mettre en place une offre de formation et de recherche cohérente à l'échelle régionale. Cela semble indispensable pour une région qui concentre plus du quart des étudiants et une part très importante de la recherche française. Mais cette volonté de bâtir collectivement une offre de formation et de recherche à l'échelle de la région semble être restée, pour l'instant, un vœu pieux.

La «loi organique relative aux lois de finances» (LOLF)

La loi organique relative aux lois de finances qui devrait s'appliquer aux universités à partir du 1^{er} janvier 2006 a pour objectif d'améliorer la gestion publique en responsabilisant les gestionnaires. Elle introduit un principe de pilotage par la performance et doit permettre au Parlement d'assurer son pouvoir de contrôle budgétaire.

Le budget n'est plus organisé par nature de dépenses, mais construit autour des notions d'objectifs et de résultats. Les crédits sont spécialisés par programmes, qui eux-mêmes regroupent un certain nombre d'actions relevant d'un même ministère. À ces actions sont associés des objectifs précis. La LOLE devrait amener plusieurs changements essentiels

La LOLF devrait amener plusieurs changements essentiels dans la gestion des établissements universitaires.

En l'état actuel des réflexions, deux programmes intéressent les universités : le programme «formations supérieures et recherche universitaire» et le programme «vie étudiante». Le projet d'établissement devra se construire autour de quelques grands objectifs stratégiques, en cohérence avec les orientations nationales. Des outils de pilotage et des indicateurs permettront d'évaluer la réalisation des objectifs en fonction des moyens mis en œuvre.

La philosophie de la LOLF est dans le prolongement du dialogue constant entre l'État et les établissements qu'a instauré la politique contractuelle depuis vingt ans.

Par ailleurs, l'autonomie des universités devrait être renforcée par la possibilité qui leur sera donnée de gérer leur budget avec plus de souplesse et dans une logique de projet.

Les contrats d'établissements

La politique contractuelle entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur a été mise en place en 1984 pour la recherche, puis étendue à l'ensemble des domaines relevant de ces établissements en 1989.

Ces contrats sont à l'articulation entre les projets portés par les établissements d'enseignement supérieur et les grandes orientations nationales dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils sont le produit d'un ajustement entre ces deux échelles de préoccupations et permettent aux établissement, de consolider leur identité et de renforcer leur autonomie.

Ils doivent aujourd'hui prendre en compte la réorganisation des universités en trois niveaux et s'inscrire dans la logique de la loi organique relative aux lois de finances.

Les contrats d'établissements deviennent des contrats d'objectifs au sens de la LOLF.

À l'échelle nationale, quatre vagues contractuelles couvrent plus de 200 établissements qui représentent quelque 1,5 million d'étudiants. En Île-de-France, les 17 universités des trois académies de Créteil, Paris et Versailles sont contractualisées dans deux vagues successives :

- une partie des universités est en cours de contractualisation (contrat de 2005 à 2008) : Paris II, Paris III, Paris VI, Paris VII, Paris VIII, Paris IX, Paris X, Paris XIII, Paris XIII ;
- une seconde vague (contrat de 2006 à 2009) concerne les 9 autres universités : Paris I, Paris IV, Paris V, Paris XI, Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise, Versailles — Saint-Quentinen-Yvelines et Évry.

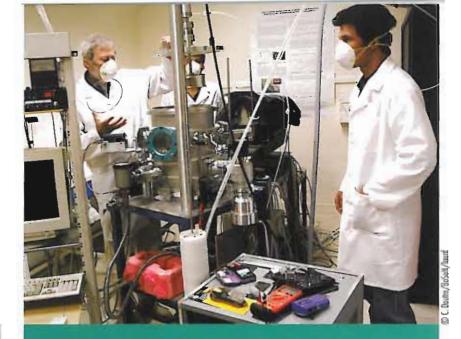
D'autres éléments devraient avoir également une incidence sur l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- La loi d'orientation et de programmation de la recherche qui met en avant une nécessaire réorganisation structurelle et territoriale de la recherche et propose la création de pôles d'excellence ou de pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).
- Pour les universités franciliennes, la remise en chantier du schéma directeur de la région Île-de-France, décidée en 2004 par le conseil régional, peut être l'occasion d'organiser et d'inscrire à l'échelle du territoire régional et sur le long terme les différentes transformations attendues de l'armature d'enseignement supérieur et de recherche. C'est également à cette échelle que devraient être abordées les questions relatives à la vie universitaire : accessibilité des sites, sport, culture, réseaux NTIC, résidences pour les étudiants et les chercheurs...

Pierre Bernard Urbaniste de l'État



45



L'université, entre formation, recherche et entreprises

Sylvie Lartigue Odile Soulard

les universités sont des espaces qui ont vocation à rassembler recherche, enseignement et formation continue.

Cependant, la recherche réalisée dans les universités par les enseignants-chercheurs et les thésards coexiste de façon encore imparfaite avec les acteurs économiques.

Si en termes de recherche universitaire l'Île-de-France conserve un potentiel unique en France, les relations avec les entreprises et la valorisation de la recherche sont moins évidentes.

The university, between training, research and companies

Universities are spaces whose goal is to bring together research, education and vocational training. Yet, the research carried out in universities by teachers cum researchers and thesis students coexist imperfectly with economic players. Though in terms of university research, Île-de-France has a unique potential in France, relationships with companies and research enhancement are not easy.

La recherche dans les universités(1) : éléments de cadrage

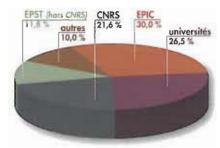
L'Île-de-France, un pôle européen majeur en R&D

L'Île-de-France est la seule région française à satisfaire les objectifs de Lisbonne de 3 % du PIB⁽²⁾ consacré à la recherche-développement (R&D). Parmi les indicateurs disponibles, l'approche DIRD⁽³⁾ permet d'appréhender l'effort financier en matière de recherche au niveau régional⁽⁴⁾. En 2001, la DIRD totale francilienne représente plus de 14,1 Mds € et se répartit à hauteur de 69 % pour la DIRD privée et 31 % pour la DIRD publique, le total représentant 3,3 % du PIB régional.

La recherche publique s'effectue au sein de trois entités principales : les organismes publics de recherche (EPIC⁽⁵⁾, EPST⁽⁶⁾) et les services ministériels d'une part, l'enseignement supérieur⁽⁷⁾ (universités, grandes écoles) d'autre part, et enfin, les associations et fondations⁽⁸⁾. Le poids de la recherche universitaire dans le système de

Répartition de la DIRDA* francilienne par statut juridique en 2001

DIRDA totale = 4 334 M d'euros



Source : données MJEHR - DEP 83, traitement IAURIF, 2004 * Dépense intérieure de recherche et de développement.

recherche francilien est relativement faible : en 2001, les dépenses intérieures des universités franciliennes représentent avec 1,1 Mds €, «seulement» 8,1 % des dépenses intérieures publiques et privées de la région capitale, où plus des deux tiers des dépenses de recherche et développement sont d'origine privée. Néanmoins, les dépenses intérieures de la recherche des universités franciliennes comptent pour près de 30 % de la recherche universitaire totale de la France.

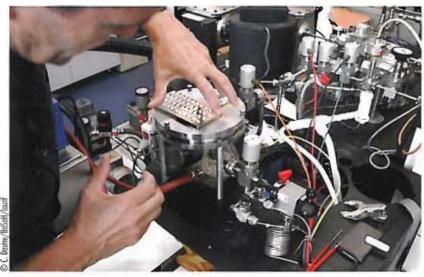
La ventilation des dépenses de recherche publique au niveau de l'Îlede-France entre le groupe CNRS, les autres EPST, les universités et les EPIC

est propre à la région : le poids du CNRS, même si on peut observer un rééquilibrage en faveur de la province, reste prépondérant alors que la part des universités dans la DIRD des administrations (DIRDA) francilienne (26,5 %) est plus faible qu'en province. L'université est un lieu de recherche et l'est encore davantage par les thèses qui y sont préparées. La répartition des thèses par région montre le poids de l'Île-de-France(9): en 2001-2002, la Région, avec 3 750 soutenances, atteint 38 % des thèses soutenues en France. Ce taux est en légère progression par rapport aux années précédentes.

La complexité du système de recherche publique

Le système français d'enseignement supérieur est caractérisé par une dualité institutionnelle entre établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche (tels le CNRS, le CEA, le CNES, etc.), d'une part, et entre grandes écoles et universités d'autre part.

- (1) Cf. étude IAURIF, *La recherche en Île-de-France*, Odile Soulard, juin 2004.
- (2) Produit intérieur brut.
- (3) Les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) correspondent aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds.
- (4) Une part de la DIRD ne peut pas être régionalisée: le non régionalisé comprend la dépense intérieure du secteur de la Défense et des Institutions sans but lucratif (ISBL) sauf Curie et Pasteur.
- (5) Établissement public à caractère industriel et commercial (CEA, CNES...).
- (6) Établissement public à caractère scientifique et technique (INSERM, INRA, INED, CNRS...). (7) Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSP) regroupent les universités, les grandes écoles sous tutelle de l'éducation nationale (écoles normales supérieures, CNAM, écoles centrales, instituts nationaux polytechniques, etc.).
- (8) Par exemple, les instituts Pasteur et Curie. (9) Claude Gatignol, projet de loi de finances pour 2004, «Recherche et Nouvelles Technologies», Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, Assemblée nationale, documents législatifs, Avis n° 1112 tome 15, novembre 2003.



La recherche publique est répartie au sein de trois principales entités : les organismes publics de recherche et les services ministériels, d'une part, l'enseignement supérieur, d'autre part, enfin les fondations et associations. Le poids de la recherche universitaire dans le système de recherche francilien est relativement faible.

en vue d'une meilleure lisibilité : l'Institut Pierre-Simon Laplace (ISPL)

L'Institut regroupe, au sein d'un pôle régional d'excellence, des compétences développées dans plusieurs laboratoires de la région Île-de-France dans le domaine des sciences de l'environnement. Il regroupe près de 40 % du dispositif national de recherche du CNRS et des universités dans le domaine des sciences de l'océan et de l'atmosphère, soit environ 750 personnes (250 chercheurs et enseignants-chercheurs, 250 ingénieurs, techniciens et agents administratifs et 250 doctorants, postdoctorants et stagiaires) réparties dans six laboratoires

- le Centre d'étude des environnements terrestre et planétaires ;
- le Laboratoire de biogéochimie et chimie marines ;
- le Laboratoire de météorologie dynamique ;



L'Institut Pierre-Simon Laplace regroupe des compétences développées dans plusieurs laboratoires de la région Île-de-France dans le domaine des sciences de l'environnement.

- le Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie ;
- · le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement ;
- le service d'aéronomie.

Ces laboratoires sont situés sur plusieurs sites : université Pierre et Marie Curie à Jussieu, Verrières-le-Buisson-Vélizy, Plateau de Saclay-Gif-sur-Yvette, Saint-Maur, mais devraient se regrouper à terme sur deux sites (Jussieu et Guyancourt).

Les missions de l'Institut Pierre-Simon Laplace concernent :

- La recherche fondamentale dans le domaine des sciences de l'environnement : évolution du climat, de l'effet de serre et de la couche d'ozone, pollution de l'air et des océans ; compréhension des processus qui régissent l'évolution des autres environnements planétaires du système solaire.
- La collaboration avec d'autres centres de recherche en France, en Europe et dans le monde ; l'ISPL participe notamment à la création de l'espace européen de la recherche et aux missions spatiales majeures de l'Agence spatiale européenne.
- La responsabilité, en tant qu'observatoire des sciences de l'univers, de trois services nationaux d'observation qui concernent la stratosphère, la troposphère et l'océan.
- Le développement d'une importante activité d'enseignement. Une des réussites de l'ISPL est le développement d'un modèle global rendant compte des processus atmosphériques, océaniques et biosphériques. Il est aujourd'hui un des modèles de référence au niveau mondial pour les prévisions sur le changement climatique.

Source: ISPL, traitement IAURIF 2004.

85 % des laboratoires de recherche en France ont un statut d'unités mixtes de recherche dépendant d'organismes comme le CNRS et de partenaires universitaires.

Beaucoup de réflexions(10) sur l'organisation et les finalités des universités ont été menées ces derniers mois et ont notamment donné lieu aux états généraux de la recherche. À l'heure de la réforme LMD(11), qui doit unifier l'espace des universités européennes et améliorer la lisibilité des diplômes européens, la question de la recherche dans les universités se pose avec acuité dans la complexité du système de recherche français. Citons en particulier les questions d'autonomie des établissements et de leur capacité de pilotage stratégique. Pour certains, la conception instrumentale et utilitaire de la connaissance

met à mal la nécessaire association de l'enseignement et de la recherche au sein des universités. Or, la spécificité de l'université depuis sa fondation médiévale est de constituer un espace singulier de production et de transmission du savoir. L'enseignement et la recherche sont donc intimement liés et justifient le statut d'enseignant-chercheur propre au système universitaire. Un des effets pervers de l'organisation complexe et dispersée de la recherche académique est le manque de compétitivité des meilleures universités françaises comme semblent l'indiquer les classements internationaux. Dans le dernier classement d'octobre 2004 de l'université de Jiaotong (Shanghai), les deux premières universités françaises, Paris VI et Paris XII, apparaissent respectivement, à la 41° et à la 48e places, les trois premières étant Harvard, Stanford et Cambridge. Quelles que soient les réserves méthodologiques suscitées par ce type de classement, cette étude révèle une certaine usure de l'image des universités françaises et une perte indiscutable de visibilité et de rayonnement.

(10) Cf. CIP états généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur : http://cip-etats-generaux.apinc.org/.

Le cercle des économistes, «Réformer l'enseignement supérieur et la recherche. Un pacte pour une nouvelle université», sous la direction d'Elie Cohen, cahier n° 5, avril 2004. «Mettre l'Université au centre du dispositif de recherche», prof. Xavier Chapuisat, président honoraire de l'université Paris-Sud, Paris XI, prof. Bernard Belloc, président honoraire de l'université Toulouse1, prof. Georges Molinié, président honoraire de l'université Paris-Sorbonne, Paris IV, mars 2004 : http://www.senat.fr/consult/recherche/recherche.html.

(11) Licence, master, doctorat, cf. supra «Les réformes en cours», Pierre Bernard.

Les défis à relever pour une meilleure performance régionale

Le malaise de la recherche publique, porté à la connaissance du grand public lors des manifestations de chercheurs au printemps 2004, ne relève pas simplement de contraintes budgétaires. Il a montré globalement l'importance des défis à relever pour l'Île-de-France, au même titre que les autres régions françaises dans les prochaines années, pour favoriser une économie compétitive. Ceux-ci soulèvent des questions sur le statut des personnels (carrières, statuts des jeunes chercheurs, collaborateurs de la recherche, enseignants-chercheurs), sur l'évaluation de la recherche et des chercheurs, et sur la structuration de la recherche (relations entre les différentes entités que sont les universités et les EPST, entre l'enseignement et la recherche, rôle de l'espace européen de la recherche, etc.). Parmi ces questions, certaines sont essentielles pour le développement économique de la région, dans un contexte où recherche et innovation sont des leviers majeurs.

Le vieillissement de la population des enseignants-chercheurs

La moyenne d'âge nationale des chercheurs de l'enseignement supérieur s'est stabilisée depuis quelques années, mais reste particulièrement élevée en Île-de-France: l'âge moyen des enseignants-chercheurs y est le plus élevé des régions françaises avec 48,8 ans fin 2002 alors que la moyenne nationale se situe à 47,5 ans, selon l'OST(12). Ce défi démographique pose des questions en termes de transmission du savoir et de rééquilibrage entre l'Îlede-France et les autres régions françaises. À terme, si le renouvellement de la population de chercheurs ne s'effectue pas convenablement, la compétitivité de la région sera pénalisée.

La désaffection pour les matières scientifiques

«À moyen terme, le système d'enseignement supérieur français ne produira plus assez de chercheurs, en particulier dans les sciences de l'ingénieur, pour conserver son rang et son influence relatifs à l'échelle mondiale», selon l'ANVIE⁽¹³⁾. La désaffection des jeunes en France pour les filières scientifiques est ainsi devenue un sujet de préoccupation, même si des travaux ont montré qu'elle relevait davantage d'un redéploiement des différentes filières scientifiques. Ce phénomène est aggravé par la politique d'attraction des États-Unis sur les chercheurs français. Ainsi, chaque année, 28 % des post-doc français partent aux États-Unis l'année qui suit leur thèse⁽¹⁴⁾. La proportion d'étudiants français les plus formés, qui constituent le vivier de la recherche, est particulièrement élevée dans les universités américaines.

D'où l'importance d'un ajustement des conditions de travail, de carrière et de rémunération offertes aux jeunes chercheurs qui doivent devenir attractives internationalement, particulièrement dans les cinq à dix premières années de leur activité.

Le système d'évaluation des carrières

Les liens entre recherche et université sont parfois insuffisants pour des raisons qui tiennent au fait qu'un chercheur est peu valorisé s'il se consacre à l'enseignement et que les tâches administratives et les fonctions d'encadrement ne favorisent pas la poursuite de recherches de pointe. Par ailleurs, le système de «reconnaissance» et de notation du chercheur tient compte du nombre et de la qualité des publications et non pas du nombre de collaborations avec des entreprises ou de brevets déposés par le chercheur, son équipe, son laboratoire.



L'innovation est par nature au croisement des enjeux de diffusion des connaissances, de performance économique des entreprises, de transfert et de valorisation des travaux de recherche.

Les grands enjeux

⁽¹²⁾ La recherche scientifique française: les enseignants-chercheurs et les chercheurs des EPST, étude réalisée par M. Crance et S. Ramanana-Rahary, OST, octobre 2003.

⁽¹³⁾ Voir le rapport de l'ANVIE (Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire de la recherche en sciences de l'homme et de la société auprès des entreprises), «Renouvellement et attractivité de la recherche industrielle», synthèse des travaux d'un groupe de travail réuni par l'ANVIE, décembre 2002.

⁽¹⁴⁾ Pour plus de détails, voir l'étude de la mission pour la science et la technologie de l'ambassade de France aux États-Unis : «Le marché international de la formation et de l'emploi scientifique, vu des États-Unis», septembre 2002.

o o o o o o o o o Le SAICIII à l'université Pierre et Marie Curie (UPMC) : une réponse aux enjeux économiques de valorisation de la recherche

L'université Pierre et Marie Curie est le plus grand complexe scientifique et médical de France avec 4 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, 3 000 ingénieurs, techniciens, administratifs et personnels de service, 30 000 étudiants, dont 8 000 en troisième cycle. Université parisienne et francilienne, elle joue un rôle important au niveau national en raison des compétences qu'elle rassemble, et veut se positionner comme une grande université européenne.

La recherche à l'UPMC couvre des domaines qui sont en convergence avec les grandes orientations de la recherche de la région Île-de-France : sciences du vivant et de la santé, génomique et postgénomique, sciences de l'univers et environnement, optique, laser, traitement de l'information et de la communication, modélisation. Cette recherche s'articule autour de quatre grands pôles à caractère interdisciplinaire qui associent les travaux fondamentaux avec les recherches plus appliquées.

La DRITT-SAIC⁽²⁾ est un service attaché à la présidence de l'université Pierre et Marie Curie (UPMC) dont la mission est d'accompagner les laboratoires et leurs enseignants-chercheurs dans leurs relations avec les entreprises et les organismes de recherche extérieurs.

Une équipe d'une trentaine de personnes y travaille afin d'assurer la protection des résultats de la recherche et de faire face aux enjeux économiques de la valorisation de la recherche. Ainsi, la DRITT participe à la négociation et à la rédaction des conventions de recherche des laboratoires de l'UPMC. Plus de 400 conventions et contrats de recherche sont élaborés chaque année pour plus de 17 M€ de ressources apportées à l'université, dont 6 M€ de contrats avec des partenaires européens. Elle participe à la négociation et gère la partie valorisation des accords-cadres établis entre l'université et ses partenaires de recherche, autres établissements publics et entreprises privées. À ce jour, l'université a passé des accordscadres avec le CNRS, l'INSERM, l'INRA, le CEA, l'Institut Pasteur... D'autres accords sont en cours de négociation avec plusieurs grandes entreprises. Enfin, elle soutient la création de laboratoires communs à différents organismes université-CNRS-entreprise. Des partenariats de longue durée existent déjà avec STMicroelectronics, Thales-6Wind, Alcatel (Demeter), Sanofi-Aventis, IDM.

Parmi ses actions de gestion de la recherche contractuelle, la DRITT participe aussi au suivi de l'exploitation des résultats par le partenaire industriel, à la gestion et la répartition des redevances et à la gestion des chercheurs non titulaires : doctorants, post-doc... Elle gère également la confidentialité et les prestations de services, les collaborations de recherche avec ou sans participation d'un doctorant, les contrats CIFRE. La DRITT se doit d'assurer et de faire respecter la propriété intellectuelle et industrielle de l'UPMC et de ses personnels : prise de brevets, dépôt de logiciels... On compte environ 20 brevets par an déposés en «propre», auxquels s'ajoutent près d'une centaine d'autres pris en copropriété avec des industriels, soit 0,8 M€ de revenus de licences et de remboursement de frais de brevets.

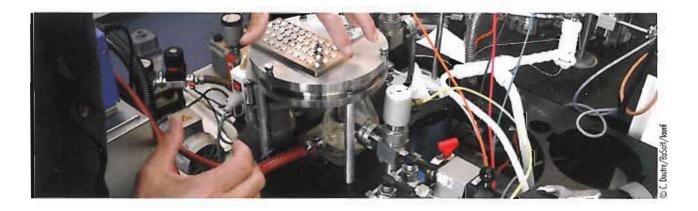
Les actions de protection de la recherche sont multiples : brevet, droit d'auteur, secret et confidentialité, marque, dessin ou modèle, certificat d'obtention végétale, etc.

La DRITT aide également les jeunes entreprises valorisant des recherches issues de l'université. L'université est cofondatrice de l'incubateur Agoranov qui regroupe l'université Paris-Dauphine, l'ENS Ulm et les grandes écoles d'ingénieurs de Paris intra-muros (ParisTech). Une trentaine de «jeunes pousses» ont été créées avec l'aide d'Agoranov et de l'université et ont engendré quarante nouveaux emplois.

Enfin, la DRiTT est à la disposition des étudiants et des enseignants et/ou chercheurs pour les conseiller et les aider dans leur participation à la création d'entreprises innovantes valorisant les résultats de la recherche, en application de la loi du 12 juillet 1999. Elle peut leur fournir : un conseil juridique, un soutien logistique, des conseils pour une installation dans un incubateur, une information sur les aides financières potentielles. Elle anime des journées de formation sur la valorisation de la recherche dans le cadre des écoles doctorales.

Source: UMPC(3); traitement IAURIF 2004.

⁽³⁾ http://www.upmc.fr



⁽¹⁾ Service d'activités industrielles et contractuelles.

⁽²⁾ La Direction des relations industrielles et du transfert technologique · Service d'activités industrielles et contractuelles.

Le transfert de technologie et plus largement la diffusion du savoir du monde universitaire vers le monde industriel sont donc pénalisés.

La recherche universitaire et les entreprises : des liens à renforcer

Dans leurs missions, les universités sont des acteurs clefs d'une mise en réseau du monde de la recherche et des entreprises. Mais plusieurs facteurs freinent le développement de ces relations.

Des logiques de coopération trop peu développées

Les passerelles entre recherche publique et industrie s'établissent dans quatre cas sur cinq par des contacts personnels entre collègues, entre anciens élèves, entre professeurs et élèves(15). Les grandes écoles entretiennent largement les liens avec les entreprises via les réseaux d'anciens élèves et les étudiants. Or, le manque de sensibilisation des laboratoires de recherche publique français aux problématiques industrielles freine la mise en place de collaborations efficaces et ne favorise pas la mobilité des chercheurs entre secteur public et secteur privé.

Certaines initiatives peuvent cependant être citées en exemple : l'université de technologie de Compiègne, dans le Bassin parisien, a su créer des liens entre tissu économique et recherche universitaire, notamment par une approche pluridisciplinaire de la recherche qui facilite la compréhension des besoins transversaux des entreprises.

La valorisation de la recherche et le transfert de technologie

L'idée selon laquelle les universités produiraient la recherche fondamentale et les entreprises la recherche appliquée et le développement est

L'université de technologie de Compiègne (UTC) est à la fois une université et une grande école d'ingénieurs. Créée en 1972 sur un modèle qui a anticipé le processus européen de Bologne (LMD), elle est reconnue pour sa politique pédagogique (parcours individualisés, décloisonnement des formations, doubles compétences), ses relations industrielles, son ouverture internationale (échanges avec l'étranger); sa politique de recherche qui repose sur une spécialisation (nombre limité de thèmes de recherche), sur des collaborations avec le monde économique et sur la valorisation (chercheur-créateur d'entreprise).

Avec plus de 3 300 étudiants, l'UTC constitue l'un des moteurs économiques de la ville de Compiègne. Au sein de ses centres de recherche et de transferts de technologie, elle emploie 700 personnes. Trente ans après sa création, elle apparaît donc comme une université exemplaire dans ses rapports avec le monde industriel : c'est ainsi que l'université travaille avec PSA sur la sécurité des voitures intelligentes ou encore avec la direction générale de l'armement (DGA) à la conception d'un drone de protection de l'infanterie. Elle est ouverte sur l'extérieur (accords d'échanges internationaux, doubles diplômes en Europe, en Chine et au Brésil). L'UTC ouvrira à Shanghai en 2006 une plate-forme universitaire et technologique qui permettra des échanges d'étudiants entre les deux pays.

Les formations sont diverses : formations d'ingénieur, master en sciences et technologies avec des mentions à finalité recherche et professionnelle, mastères spécialisés. Une place importante est accordée à la recherche sur des thématiques pluridisciplinaires mariant biologie, informatique, mécanique, sciences humaines. En outre, les unités d'innovation sont consacrées à la recherche appliquée (réalisation de prototypes, validation de concepts) et l'UTC est reconnue auprès des entreprises dans les domaines de l'ingénierie de la formation utilisant les nouvelles technologies.

La valorisation des résultats de la recherche est également encouragée : l'UTC s'est dotée, pour soutenir sa politique d'entrepreunariat, d'outils et de structures spécifiques comme des sociétés de capital d'amorçage.

L'université de technologie de Compiègne est devenue un exemple d'université orientée sur la «technologie» qui, à l'image du monde industriel, croise les compétences et les disciplines de recherche avec les besoins des acteurs économiques et avec les questions sociétales.

Source: UTC, traitement IAURIF 2004.

aujourd'hui dépassée. Les relations circulaires entre recherche fondamentale, recherche appliquée et entreprises sont appelées à se renforcer⁽¹⁶⁾. Certes, le développement, au sens industriel du terme, relève de la compétence de l'entreprise et, le cas échéant, la contribution du chercheur public se fait à titre privé. Les dispositions de la loi du 12 juillet 1999⁽¹⁷⁾ favorisent ainsi, par un ensemble de dispositifs, le transfert de technologies de la recherche publique vers l'économie et la création d'entreprises innovantes.

Les universités s'impliquent nécessairement dans la recherche fondamentale et éventuellement dans la recherche appliquée dans une logique d'opportunité. Le lien entre ces trois champs (recherche fondamentale, recherche appliquée et développement) est plutôt circulaire que linéaire, le troisième influençant évidemment l'évolution du premier.

(15) Cf. Assemblée nationale, «Pour un écosystème de la croissance», rapport au Premier ministre, Christian Blanc, mai 2004.

(17) Loi nº 99-587 sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999.

51

^{(16) «}Mettre l'université au centre du dispositif de recherche», professeur Xavier Chapuisat, président honoraire de l'université Paris-Sud, Paris XI, professeur Bernard Belloc, président honoraire de l'université Toulouse 1, prof. Georges Molinié, président honoraire de l'université Paris-Sorbonne, Paris IV, mars 2004. http://www.senat.fr/consult/recherche/recherche.html



L'université Pierre et Marie Curie et l'Institut de physique du globe Paris VI est le plus grand complexe scientifique et médical de France.

Il n'y a aucune rupture conceptuelle entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Cette dynamique devrait donc se traduire par plus de coopération entre universités et industries et la valorisation devrait en être le vecteur principal.

Or, la valorisation de la recherche par le dépôt d'un brevet, mais aussi son exploitation commerciale dans la durée (concession de licence, cession de brevet) sont des opérations délicates et complexes qui nécessitent des compétences particulières auxquelles le chercheur est peu formé. Ces missions spécifiques nouvelles et pour certains interlocuteurs passionnantes, passent par un développement de moyens financiers et humains (formation, compétences, reconnaissance de ce nouveau métier) pour renforcer les structures d'appui à la valorisation dans les universités. Les modèles étrangers peuvent apporter des solutions, à l'instar du Canada où des équipes spécialisées dans ce rôle ont toutes développé des compétences liées à un parcours en entreprise : bases technologiques et juridiques spécifiques, capacité de négocier les redevances des brevets face aux industriels, etc.

Enfin, la complexité et la diversité des statuts des organismes de recherche publique (EPIC, EPST, universités) dans le système de valorisation de la recherche n'aident en rien à une meilleure lisibilité du dispositif. Les enseignants-chercheurs qui souhaitent valoriser leurs travaux peuvent le faire en s'adressant soit au SAIC(18), soit à une filiale de l'université, soit au service de valorisation, selon le mode de gestion choisi par l'organisme. Dans l'ensemble, les moyens humains et financiers de ces structures ne sont pas à la hauteur des enjeux, contrairement aux grands organismes de recherche (comme le CEA ou le CNRS) qui disposent de ressources dédiées à la valorisation.

Un des freins à la valorisation de la recherche dans les universités tient au rapport de force inégal et tendu entre entreprises et chercheurs. Ces deux «mondes» ne parlent pas le même langage et peuvent avoir des intérêts divergents : la recherche académique étant plus facilement menée sur le long terme alors que la recherche appliquée au profit d'un marché et d'un «business» se situe sur du court terme. De plus, les entreprises, souvent des grands groupes, sont bien plus armées financièrement et juridiquement pour faire valoir leur position lors des négociations avec l'université pour le dépôt et l'utilisation des brevets et licences. Comment, dans ce contexte, restaurer des «relations de connivence», encourager les expérimentations et organiser la recherche publique non seulement par des mesures strictement budgétaires, mais surtout en stimulant les collaborations recherche publique-recherche privée?

Certaines initiatives ont été menées dans cette perspective en Île-de-France, notamment : la mise en œuvre de SAIC

performants et des projets de regroupement ou tout du moins de rapprochement étroit des cellules de valorisation de certaines universités, pour atteindre une masse critique et une dimension régionale. Ainsi, Paris V (René Descartes) et Paris VII (Denis Diderot) envisagent de mettre en commun leurs outils de valorisation. S'agissant des grandes écoles d'ingénieurs, le réseau national Armines(19), association de recherche contractuelle, accompagne en Île-de-France les centres de recherche de l'École nationale supérieure des mines de Paris, de l'École normale supérieure des techniques avancées ou encore de l'École polytechnique dans leurs travaux de recherche orientés vers l'industrie.

Mettre l'université au centre du dispositif de recherche

La diffusion accélérée dans nos sociétés de «l'économie de la connaissance», le poids croissant des ressources immatérielles comme vecteur de la compétitivité de nos économies et, enfin, le recentrage des entreprises vers des fonctions situées en amont (R&D) ou aval (services) des fonctions productives proprement dites, sont autant d'indicateurs qui montrent l'impact de l'innovation dans le développement économique au sens large.

L'innovation est par nature le résultat de la diffusion des connaissances, de la performance économique des entreprises, du transfert et de la valorisation de la recherche. Notre potentiel de croissance et notre économie reposent désormais sur une économie de l'innovation. La mondialisation, les dynamiques régionales et le

⁽¹⁸⁾ Service d'activités industrielles et contractuelles

⁽¹⁹⁾ Cf. www.armines.net

rôle croissant de l'innovation définissent ainsi un nouveau contexte qui, lui-même, appelle un modèle renouvelé où entreprises, recherche et enseignement supérieur sont étroitement imbriqués.

L'exemple du «cluster» de la Silicon Valley, en est une bonne illustration par sa capacité à se renouveler et à surmonter les crises de fin de cycles. Dans les années 1960, chercheurs de l'université de Stanford, ingénieurs, investisseurs et entrepreneurs ont tissé des relations de confiance favorisant la prise de risque pour faire émerger des jeunes pousses, aujourd'hui leaders mondiaux sur leurs marchés. Ce pôle mondial d'innovation a su démontrer son adaptabilité dans le temps en évoluant des industries des circuits intégrés à l'Internet, et aujourd'hui aux technologies associant nanobiotechnologies, informatique et sciences cognitives («NBIC»).

Les réflexions nationales actuelles sur ce sujet, entre autres celles sur les pôles de compétitivité, Futuris(20), les états généraux de la recherche, le Cercle des économistes, placent l'université au cœur du dispositif de recherche. Ces pôles, selon Christian Blanc, devraient permettre «une meilleure association des entreprises à la formation, la recherche et l'enseignement, dans une logique d'innovation, où excellence académique et dynamique économique se renforcent mutuellement». Deux démarches franciliennes, conduites en 2004, convergent aussi dans ce sens. Le Groupe Olivier(21) a pour ambition de mener une réflexion collective sur le système d'innovation francilien afin de proposer aux décideurs publics et privés concernés des actions concrètes pour le développement de l'innovation et de la compétitivité en Île-de-France. Issu principalement des domaines du logiciel, du traitement de l'information, de l'électronique, de l'optique, des nanotech-



Le site de Jussieu, lieu de la mobilisation des chercheurs «Sauvons la recherche».

nologies et des biotechnologies, le Groupe Olivier a rassemblé, courant 2004, une cinquantaine d'industriels, chercheurs et acteurs institutionnels franciliens représentant plus de 50 % des ressources publiques et privées de R&D de la région Île-de-France.

Le rapport de Paris—Île-de-France capitale économique⁽²²⁾ a pour objectif d'améliorer la visibilité et la compétitivité à l'international du potentiel de R&D existant dans le sud de l'Île-de-France par la formalisation de «pôles de compétitivité» ou «clusters» ainsi que par une meilleure structuration de l'offre de formation grâce à la création de labels communs visibles à l'étranger. Cette réflexion, présidée par Pascal Colombani, associe industriels, chercheurs et établissements d'enseignement supérieur.

Beaucoup de débats portent ainsi sur la nécessité de refonder des universités puissantes, visibles, compétitives mondialement, multidisciplinaires, avec un poids scientifique critique et des campus performants, en relation avec le tissu économique.

Dans un contexte de mondialisation, les 17 universités franciliennes ont un rôle à jouer à condition d'atteindre la masse critique suffisante dans le cadre

d'une compétition internationale accrue. Faudra-t-il encourager une mise en réseau et/ou une concentration des établissements d'enseignement supérieur franciliens? quelles propositions nouvelles apporter quant à leur financement et leur autonomie? Les universités et grandes écoles, au croisement des activités de formations de recherche et des entreprises, disposent d'atouts pour contribuer pleinement à la structuration de la région autour de compétences dans les domaines de la santé, de l'ingénierie de l'information, les matériaux, l'optique et les nanotechnologies, l'image, etc. Elles devraient même en être les acteurs centraux. Ce changement replacerait les universités, au sens large, au centre du dispositif de recherche et pourrait ainsi redonner une impulsion à la compétitivité de l'économie régionale.

Les grands enjeux

⁽²⁰⁾ Opération Futuris, «Le système français de recherche et d'innovation face aux défis de l'avenir», juin 2004.

⁽²¹⁾ Cf. http://www.groupe-olivier.org

⁽²²⁾ Cf. «Vers une meilleure promotion de la recherche et de la formation dans le sud de l'Île-de-France», Paris-Île-de-France capitale économique, 2004.

o o o o o o o Le pôle mécatronique du Mantois (P2M) : un exemple concret de rapprochement avec les entreprises et d'articulation entre formation supérieure et recherche appliquée

Ce pôle d'enseignement supérieur, initié par l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), est centré sur la problématique des processus d'intégration de fonctions mécaniques, informatiques et électroniques. Les missions du pôle sont à la fois pédagogiques, scientifiques et économiques, avec comme objectif de «placer l'entreprise au centre du dispositif».

- · Contribuer au développement des formations supérieures transdisciplinaires répondant à la maîtrise des systèmes complexes et au déploiement des processus d'intégration dans des pans entiers de l'industrie. Le regroupement d'entités de l'UVSQ, tels que l'IUT de Mantes, le laboratoire de robotique de Versailles et l'ISTY, du Leti-CEA, de l'INSTN-CEA au sein d'un «collège enseignement supérieur-recherche» témoigne de l'enjeu de mise en cohérence dans les travaux de recherche industrielle ciblés. Le diplôme d'ingénieur mécatronicien monté entre l'université, des experts de formation en alternance (Ingénieurs 2000), des entreprises réunies en Comité métier (Tyco Electronics, Renault, PSA, Valeo, Motorola, Delphi, etc.) et la FIEV (Fédération des industries des équipements pour véhicules) au sein de l'institut des sciences et techniques des Yvelines, constitue un exemple de cette coopération.
- INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

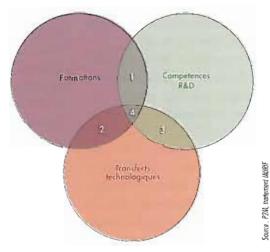
Le pôle mécatronique du Mantois, initié par l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, est centré sur la problématique des processus d'intégration de fonctions mécaniques, informatiques et électroniques.

© C. Bourre/BaSoH/laurif

- «Coller» aux préoccupations des entreprises dans la recherche et le développement de solutions innovantes.
- Enfin, mettre à disposition des PME une plate-forme technologique (projet en phase de finalisation) pour favoriser les transferts liés aux «technologies initiales mécatroniques».
 Ces transferts technologiques résultant d'une mutualisation de ressources et moyens techniques clefs, contribuent à la diffusion de l'innovation auprès des entreprises de la vallée de la Seine et de la région.

Source: P2M, traitement IAURIF.

Les trois missions clés de P2M



1, 2, 3 et 4 sont des Zones résultantes du déploiement du processus d'intégration. Elles se caractérisent par une valeur ajoutée et une contributif actrus. Cu republid des zones initiales «Formations, Compétences R&D et i

Les pôles de compétitivité, piliers de la politique industrielle française

L'appel à projet, lancé à l'issue du CIADT du 14 septembre 2004, répond au défi de la compétitivité de l'économie française, et place l'innovation au cœur des stratégies de développement.

Un pôle de compétitivité se définit comme «la combinaison, sur un espace donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagées dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.» Les projets présentés doivent ainsi répondre à quatre exigences majeures:

- être créateurs de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée et d'emploi qualifié;
- pouvoir se positionner sur des marchés mondiaux caractérisés par un fort potentiel de croissance;
- se fonder sur des partenariats approfondis entre acteurs, se traduisant par un mode de gouvernance structuré et de qualité;
- définir les objets et les moyens d'une stratégie efficace de développement économique et de recherche de l'innovation.

Sur les 67 pôles labellisés, 7 concernent l'Île-de-France et plus particulièrement, les deux pôles de dimension mondiale : System@tic Paris-Région, autour des logiciels et systèmes complexes et MédiTech Santé (infectiologie et cancer), ainsi que le projet à vocation mondiale :lmage, multimédia et vie numérique.

Source : Ciadt du 12 juillet 2005



les grands enjeux



Île-de-France universities

Île-de-France has an outstanding potential and occupies a prominent position in terms of number of students, public and private research staff, registered patents and companies headquarters. Though more than one quarter of the higher education personnel is concentrated in its territory, there are strong disparities in the public accommodated by Île-de-France universities. Additionally, inter-university student migration studies show that there are not many of such migrations, even if they are likely to increase, owing to the reinforced co-operation between establishments. The role of the Île-de-France universities, in terms of territorial development, trips polarisation and regional space organisation, is another challenge. Whether it be the new universities, the urban reorganisation, or the U3M/U2000 plans completion, universities can play a social and cultural role and constitute a major asset for territories, owing to the presence of education and research activities.



Les universités franciliennes

'Île-de-France est dotée d'un potentiel exceptionnel et occupe une position dominante en termes de nombre d'étudiants, d'effectifs de recherche publique et privée, de brevets déposés ou d'entreprises implantées.

Si plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur se trouve concentré sur son territoire, de fortes disparités caractérisent le public accueilli dans les universités franciliennes. Et l'examen des migrations inter-universitaires d'étudiants montre qu'elles restent encore faibles, même si elles sont susceptibles d'augmenter grâce au renforcement des coopérations entre établissements.

Le rôle des universités franciliennes, en termes d'aménagement du territoire, de polarisation des déplacements et de structuration de l'espace constitue un autre enjeu. Qu'il s'agisse d'universités nouvelles, de restructuration urbaine, de la réalisation du plan U3M ou U2000, les universités peuvent jouer un rôle social et culturel et représenter un atout majeur pour les territoires, du fait de la présence d'activités de formation et de recherche.



Les universités d'Île-de-France, une exception ?

Ariane Azéma(1) Université de Paris I

exceptionally large city on a European scale, even compared with London. With its unique history combining political and cultural factors, the urban area of Paris is an archetypal capital city So what about universities, which are significant symbolic and strategic attributes of the city's positioning? Are lle-de-France universities an exception in Europe? Is it contradictory with the apparent difficulties facing the successors of the old Sorbonnel What about the historic gap between what is no longer called «the province» In addition to wondering about the extent and origin of the Paris exception in Europe, the nature of the impairments usually used to explain the uneven influence of

Île-de-France universities is put into perspective and some stakes

are mentioned, at a time of

changes in, and debate over, some basics of the French higher education and research system.

Are Île-de-France

universities an exception

By its seniority, its population and its influence, Paris remains an

ar son ancienneté, son poids démographique et son rayonnement, Paris constitue encore aujourd'hui une métropole de taille exceptionnelle à l'échelle européenne, n'était-ce celle de Londres. Avec son histoire singulière où se conjuguent facteurs politiques et culturels, l'agglomération parisienne est même l'archétype de la «capitale» [1]. Alors, qu'en est-il des universités, attributs symboliques et stratégiques non négligeables de ce positionnement métropolitain? Les universités d'Île-de-France constituent-elles à l'aune européenne une exception ? Est-ce contradictoire avec les apparentes difficultés que connaissent les descendants de l'ancienne Sorbonne ? Que dire aujourd'hui de l'historique fossé avec ce que l'on ne dénomme plus «province», au-delà justement peut-être du monde universitaire? Outre une interrogation sur l'ampleur et l'origine de l'exception parisienne en Europe, la nature des handicaps généralement avancés pour expliquer l'inégal rayonnement des universités d'Île-de-France sont mis en perspective et certains enjeux sont esquissés, au moment où évoluent et sont discutés certains fondements du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

⁽¹⁾ Chargée de cours sur les politiques publiques d'aménagement

D'une capitale à l'autre

La comparaison des systèmes nationaux est assez délicate mais permet assez simplement de dégager les traits spécifiques d'une configuration donnée, appréhendée ici à l'échelle régionale.

L'Île-de-France conjugue une concentration métropolitaine...

La rapide confrontation statistique des effectifs étudiants confirme tout d'abord l'exception quantitative de la concentration métropolitaine francilienne: plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur s'y trouve

La comparaison avec Londres – qui se rapproche le plus du cas francilien – rappelle que ce n'est pas uniquement une question de taille de la métropole. Rayonnant sur un bassin démographique équivalent – la région de Londres totalise plus de 13 millions d'habitants contre quelque 11 millions pour la région de Paris [2] – la capitale britannique compte pourtant près d'un tiers de moins d'inscrits, en raison d'un taux de scolarisation dans le supérieur traditionnellement moindre au plan national et de la plus forte concurrence des autres pôles métropolitains, sièges des fameuses redbrick universities fondées dès le XIX^e siècle à Manchester ou Birmingham.

... une position centrale dans le système universitaire national...

À cette concentration s'ajoute une position centrale, vers laquelle convergent flux externes et internes, dont témoignent par exemple les données propres aux étudiants étrangers et à la recherche.

Rien de surprenant à ce que les capitales captent une large part des mobilités étudiantes étrangères, même si l'exemple de Rome constitue à cet égard une exception tout à fait remarquable.



L'exception quantitative de la concentration métropolitaine francilienne s'exprime en chiffres: plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur y est concentré...

Quelques données sur l'enseignement supérieur dans quatre régions capitales européennes

	Inscrits de l'enseignement supérieur, effectifs, en % de l'ensemble des inscrits nationaux		Poids du corps enseignant dans l'ensemble national	Part des troisième cycle en % de l'ensemble des inscrits nationaux		Nombre d'établissements		
						de la région	du pays	
Région de Rome	213 959	12,1 %	13,5 %		4,9 %	4 universités d'État, 3 universités privées, 1 institut universitaire	77 universités	
Île-de-France	578 672	26,2 %						
	dont 384 818 étudiants	24,4 %	23,4 %	80 021	34,0 %	17 universités	82 universités	
Autonomie de Madrid	246 186 soit 16,3 % des étudiants		17,4 %	14710	22,3 %	6 universités publiques, 4 universités catholiques	67 universités	
Région de Londres	385 650	15,3 %	25,3 %			12 universités – dont the University of London avec ses 17 collèges universitaires	129 institutions d'enseignement supérieur	
	dont 332 753 étudiants	16,8 %		103 165	20,7 %	et the University of Surrey – et 11 higher education colleges	76 universités britanniques	

Sources 2002-2003:

Rome : MIUR-URST Ufficio di Statistica ; les dannées sur le corps enseignant ne concernent que les professeurs

Madad : Munisterio de Education y Ciencia

IDF : MEN, Atlas régional, 2002-2003 ; les données ralatives au corps professoral, aux traisièmes cycles et au nombre d'établissements ne concernent que les universités

Londres : Higher Education Statistics Agency ; pour le corps professoral, il s'agit d'un % d'équivalent temps plein de personnel académique.

Comme le montre le tableau ci-contre, Paris et sa région se détachent très nettement en totalisant 37 % des étrangers⁽²⁾ inscrits dans l'enseignement supérieur français.

En se limitant au troisième cycle, Paris se distingue encore : si les universités londoniennes regroupent 23 % des étudiants postgraduated étrangers de Grande-Bretagne (27,5 % en ne considérant que l'Angleterre), les universités d'Île-de-France accueillent plus de 40 % des étudiants étrangers de troisième cycle en France métropolitaine 3.

Côté personnels et financements de recherche, si la concentration géographique française ne détonne pas dans un paysage nécessairement très concentré en faveur des régions capitales, elle n'en demeure pas moins exceptionnellement forte: l'Île-de-France est ainsi la première région européenne mesurée au nombre d'emplois en

Étudiants étrangers (en % des étudiants étrangers de l'ensemble national (anglais))

	Étudiants étrangers	Étudiants étrangers de 3° cycle	Étudiants européens de 3º cycle
Région de Paris	37 %	42,7 %	NR
Région de Londres	24 %	23,3 % [27,5 %]	25,6 % [30,9 %]
Région de Madrid	22 %	20,7 %	17%

recherche publique et privée ainsi qu'en dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) effectifs [4]⁽⁴⁾.

... et une fonction de capitale

Last but not least, la fonction capitale, entendue ici comme la capacité de contrôle et d'organisation du système national d'enseignement supérieur et de recherche (dont témoignent par exemple les mobilités des universitaires), est certainement la spécificité parisienne la moins partagée de l'autre côté des frontières.

Seule Madrid tient un peu la comparaison, d'autant que son système d'enseignement supérieur – privilégiant de grandes écoles contrôlant l'accès aux grands corps de l'État — s'inspire explicitement du cas français, et encore jusqu'aux réformes engagées à partir de 1970. Pour beaucoup, une carrière universitaire réussie suppose de retourner à Madrid où symboliquement «tous les universitaires sont nés» [5]. Sur ce plan, la configuration française est pourtant beaucoup plus accentuée : elle ne connaît pas la rivalité existant entre Castille et Catalogne ou encore l'historique primauté d'*Oxbridge* qui structure jusqu'au corps professoral londonien.

En France, ce monopole historique lié à la cogestion disciplinaire organisée depuis Paris entre ministère et doyens demeure très prégnant [6]. Ce qui varie éventuellement, ce sont les disciplines concernées – le pouvoir de commandement parisien est particulièrement fort pour les disciplines les plus classiques comme la philosophie, les mathématiques ou encore le droit et bien moindre dans les disciplines plus récentes ou moins académiques comme l'informatique, les sciences pour l'ingénieur, etc.

Par ailleurs, selon les disciplines, le quasi «système de noria» alimentant Paris diffère également : la géographie hiérarchisée des accès au centre passant soit par le grand bassin parisien et les universités nouvelles, soit directement depuis les grands pôles régionaux [7].



La région de Londres totalise plus de 13 millions d'habitants mais près d'un tiers de moins d'inscrits qu'en Île-de-France, en raison d'un taux de scolarisation dans le supérieur traditionnellement moindre au plan national.

⁽²⁾ Étrangers résidents ou en mobilité.

⁽³⁾ Cf. supra, «L'internationalisation des études supérieures», Gérard Lacoste.

⁽⁴⁾ Cf. supra, «L'université, entre formation, recherche et entreprises», Sylvie Lartigue, Odile Soulard.

L'accumulation des trois fonctions : l'exception francilienne

Au terme de ce survol rapide de quelques régions capitales européennes, la force de l'exception parisienne se confirme: l'accumulation des trois fonctions énoncées plus haut⁽⁵⁾ ne se retrouve pas dans les autres grands pays européens.

Londres n'en détient que deux, Rome aucune, Madrid les a historiquement perdues, tandis que l'organisation multipolaire allemande présuppose leur dissociation.

En forçant le trait, on pourrait considérer que Londres, avec son poids et son prestige, demeure frappée d'une origine... provinciale, même si l'on assiste aussi aujourd'hui à une certaine «satellisation» des collèges d'Oxford et Cambridge par les établissements Iondoniens les plus dynamiques [8]. «Grosse bourgade arriérée» devenue depuis le xixe siècle la capitale hégémonique d'un État autoritaire puis dictatorial, la cité madrilène siège de la Complutense s'inscrit désormais dans un système concurrentiel interuniversitaire et interterritorial impulsé par les autonomies régionales [5].

Incontestable capitale intellectuelle, siège d'une large part de la recherche publique et d'une des plus importantes universités européennes⁽⁶⁾, Rome souffre sur le plan universitaire de l'attractivité des régions du nord, notamment des prestigieux établissements milanais d'un côté, des traditions d'érudition et de recherche des régions méridionales de l'autre.

Enfin, on rappellera le fonctionnement multipolaire du système allemand où nos trois fonctions ne sont pas associées aux mêmes ensembles urbains: la concentration métropolitaine est le fait de la région *Nordrhein-Westfalen* autour de Bonn, Munster



Concentration métropolitaine, position centrale dans le système universitaire national et fonction de capitale : l'accumulation de ces trois fonctions forment l'exception francilienne...

ou Cologne, la fonction centrale n'est que très partiellement occupée par Berlin en raison du prestige et du rayonnement des universités méridionales (Heidelberg, Munich) et la fonction capitale s'avère presque inexistante en raison de la force de l'ancrage régional universitaire.

Bien sûr, la concentration universitaire francilienne recoupe la domination urbaine, économique et politico-administrative propre à l'Île-de-France, forte du cinquième de la population française et d'un produit intérieur brut (PIB) par habitant de l'ordre de 28 % du PIB national. Elle n'en constitue pas moins une exception à l'échelle européenne, y compris par rapport à sa rivale londonienne.

Mais alors, que manque-t-il à l'Île-de-France ?

Le positionnement parisien apparaît donc fragile et même, pour certains, contre-performant. Le plan Universités du troisième millénaire (U3M), lancé en 1998, a constitué un véritable retournement historique pour l'Île-

de-France et plus encore pour Paris : l'objectif était de revenir sur certains effets des phases successives de déconcentration universitaire, y compris celle menée dans le cadre du plan Université 2000 (1991-1998), pour enrayer ce qui est considéré comme le déclin du rayonnement scientifique de l'Île-de-France et, en conséquence, de la position internationale de la France [9]. C'est ce même constat qui alimente dans un assez large consensus au sein des «sciences dures» – nombre de commentaires autour du fameux classement de Shanghai.

Ce classement soulève d'incontestables difficultés méthodologiques car il tend à avantager les universités anciennes, de grande taille et anglophones⁽⁷⁾. En lui-même, il constitue déjà une arme dans la concurrence généralisée que se livrent aujourd'hui à l'échelle mondiale les plus grandes

Les universités franciliennes

⁽⁵⁾ Métropolitaine, centrale, capitale.

⁽⁶⁾ La Sapienza compte plus de 140 000 étudiants, sachant que la réforme du système universitaire italien engagée en 2000 ne permettra plus désormais de telles concentrations.

⁽⁷⁾ Pour une discussion des critères (du classement de 2003, car il a évolué depuis), voir communiqué de Xavier Chapuisat, ancien président de l'université d'Orsay à l'adresse suivante : http://www.u-psud.fr/evenement.nsf/classement.htm?OpenPage.

o o o Qu'est-ce que le classement de Shanghai ?

L'université Jiao-Tong de Shanghai élabore depuis 2003 un classement mondial des universités selon une méthodologie - simple mais très discutée - combinant par exemple le nombre de prix Nobel, la somme et le rayonnement international des publications scientifiques ou encore la performance académique des établissements.

Le tableau ci-contre ne prend en compte que les établissements européens en précisant leur «rang» européen et mondial(1).

(1) Cf. supra, «L'internationalisation des études supérieures», Gérard Lacoste.

universités. Mais il n'en demeure pas moins symptomatique du paradoxe francilien. Là où l'Allemagne mais aussi le Royaume-Uni et même l'Angleterre offrent un paysage nettement multipolaire, trois des quatre établissements français apparaissant dans le classement des meilleurs établissements européens sont parisiens. Mais, pour certains, le nombre et le rang des établissements ainsi distingués sont insuffisants et, au contraire, sont le signe d'une Île-de-France en perte de vitesse.

Pour expliquer ce constat en demi-teinte, trois types d'arguments sont généralement avancés. Ils constituent autant d'enjeux à partir desquels s'esquisse le devenir des universités franciliennes. Ils sont énumérés ci-après en reprenant les trois fonctions précédemment énoncées.

Le dualisme institutionnel: une spécificité française?

La position centrale de l'Île-de-France se trouve affaiblie par les dualismes du système français d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier, la coexistence des écoles et des universités mais aussi des filières sélectiLes premières universités européennes en 2004 selon le classement de l'université Jiao Tona de Shanahai

Classement européen	Institution*	Pays	Classement mondial	Classement européen	Institution*	Pays	
1	Univ. Cambridge	UK	3	19	Univ. Oslo	Norway	
2	Univ. Oxford	UK	8	20	Univ Sheffield	UK	I
3	Imperial Coll. Landon	UK	23	21	Univ. Helsinki	Finland	
				22	Uppsala Univ	Sweden	ĺ
4	Univ. Coll. London	UK	25	23	King's Coll.	UK	
5	Swiss Fed Inst. Tech. – Zurich	Switzer- land	27	12411	London		
				24	Univ. Manchester	UK	
6	Univ. Utrecht	Nether- lands	39	25	Univ. Goetlingen	Germany	l
				26	Univ. Nottingham	UK	ĺ
7	Univ. Paris VII	France	41	27	Univ. Strasbourg 1	France	
8	Tech. Univ. Munich	Germany	45	28	École normale	France	
9	Karolinska Inst. Stockholm	Sweden	46		sup. de Paris		L
				29	Univ. Vienna	Austria	
10	Univ. Edinburgh	UK	47	30	Univ. Freiburg	Germany	
11	Univ. Paris XI	France	48	31	Univ. Basel	Switzer- land	
12	Univ. Munich	Germany	51	-			
13	Univ. Zurich	Switzer- land	57	32	Lund Univ.	Sweden	
				33	Univ. Birmingham	UK	Ì
14	Univ. Copenhagen	Denmark	59	33	Univ. Roma – La Sapienza	Italy	j
15	Univ. Bristol	UK	60				į
16	Univ. Leiden	Nether- lands	63	35	Humboldt Univ. Berlin	Germany	i
17	Univ. Heidelberg	Germany	64	36	Stockholm Univ.	Sweden	
18	Moscow State Univ.	Russia	66	37	Univ. Bonn	Germany	- /-

ves et non sélectives au sein des unités d'enseignement et de recherche (UER) universitaires comme à l'extérieur. Dans ce jardin qu'on peinerait à qualifier d'«à la française», certaines éco-

les se positionnent de plus en plus dans le champ de la recherche où s'entremêlent et se concurrencent, c'est selon, équipes et laboratoires des universités et des organismes.

Cette différenciation est particulièrement flagrante en Île-de-France où se concentre la majorité des laboratoires dans certains champs de recherche (INSERM⁽⁸⁾ par exemple) tandis que s'y retrouve l'ensemble des directions nationales des organismes, au premier rang duquel le CNRS(9). De là à considérer la configuration institutionnelle française d'une recherche historiquement structurée hors de l'université et d'un enseignement fractionné comme l'obstacle fondamental à résorber, il n'y a qu'un pas(10).

Un pas que la rapide comparaison européenne menée ici ne confirme pas nécessairement, sans l'infirmer plus avant non plus. Par exemple, on rappellera que la région de Londres comporte quarante établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, de nombreux pays européens connaissent une organisation duale de leur système de recherche entre universités et organismes. Que l'on songe pour l'Allemagne aux instituts de la Fraunhofer Gesellschaft ou encore aux équivalents du CNRS en Italie (Consiglio Nazionale delle Ricerche sans compter les dizaines d'organismes spécialisés) ou en Espagne (Consejo Superior de Investigaciones Científicas).

Classement

mondial

68

72

74

77

78

79

80

82

85

86

88

91

92

93 93

95

97

⁽⁸⁾ Institut national de la santé et de la recherche médicale.

⁽⁹⁾ Centre national de la recherche scientifique. (10) Largement évoqué lors des Assises des états généraux de la recherche de Grenoble (novembre 2004).

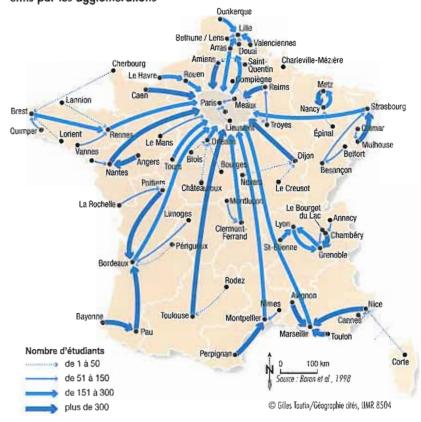
Or, avancer les enjeux institutionnels conduit de facto à privilégier un certain modèle universitaire: la research university américaine ou britannique. Sachant que des établissements comme Cambridge, Imperial College de Londres ou encore les universités américaines dites de la Ivy League⁽¹¹⁾, évoluent désormais vers un fonctionnement «hors-sol», largement déconnecté de leur environnement régional voire national comme en témoigne généralement leur politique de recrutement étudiant et enseignant majoritairement international.

La décentralisation universitaire : une mise à mal de la région capitale ?

La situation et l'évolution de l'enseignement supérieur francilien sont ensuite indissociables de la décentralisation universitaire engagée dès la fin des années 1960 sous forme d'antennes «sauvages» jusqu'au programme de créations de nouvelles universités et d'investissement national dans la première moitié des années 1990.

Véritable archétype de la «géographie volontaire» de l'aménagement universitaire du territoire, le plan Université 2000 a deux effets majeurs pour l'Îlede-France: une réduction numérique de son poids à moins du tiers de l'ensemble national et un desserrement territorial incarné par la création de quatre universités nouvelles de Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée et Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines. Il se combine de surcroît avec un plan de localisation de la recherche en région initié par le CNRS à partir de 1992 et limitant au tiers les recrutements franciliens au profit par exemple des régions méridionales, de l'ouest ou encore de la région Centre, avec pour conséquence une baisse de 46 % à 39 % de la part de l'Île-de-France dans les activités scientifiques (mesurée par les publications scientifiques [10]).

Mobilités étudiantes : les dépendances «universitaires» vues à travers les directions du premier flux émis par les agglomérations



Mais cela modifie-t-il essentiellement la fonction capitale exercée par Paris ? D'un côté, l'étude des mobilités étudiantes [11] relativise une telle intuition: l'Île-de-France demeure la région clef structurant des mobilités fortement hiérarchisées, de façon directe vers la capitale ou selon un enchaînement comprenant par exemple un pôle secondaire puis une métropole régionale.

Plus encore, ses traits distinctifs – surreprésentation des troisièmes cycles, poids des lettres et sciences humaines – se sont même renforcés comparativement aux autres profils régionaux, sous l'effet d'une déconcentration universitaire facteur d'homogénéité.

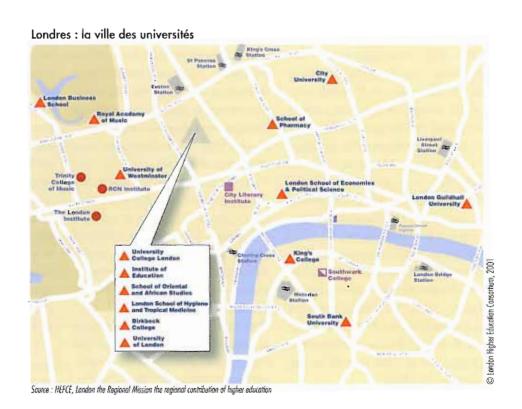
D'un autre côté, on ne peut négliger la montée en puissance de systèmes régionaux ou interrégionaux d'enseignement supérieur et de recherche, y compris pour l'Île-de-France. Ainsi, les échanges avec Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Midi-Pyrénées ne sont pas nécessairement à l'avantage de Paris, par exemple pour les étudiants de troisième cycle. Et surtout, cet ancrage local, jusque-là propre à «la province» pour le pire (le «localisme») mais aussi le meilleur (l'innovation grenobloise), devient peu à peu plus visible pour l'Île-de-France. Toujours massif en raison de la démographie et des caractéristiques socioéconomiques franciliennes, le recrutement n'en est pas moins là aussi de plus en plus local pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants-chercheurs quasi exclusivement formés en Îlede-France dans certaines disciplines.

Les universités franciliennes

⁽¹¹⁾ Yale, Brown, Columbia, Harvard, Cornell, etc.



Source · HEFCE, London the Regional Mission



Le dernier argument avancé pour expliquer les difficultés du système parisien porte sur le caractère peu lisible de cette concentration métropolitaine en raison de l'éparpillement des sites. La réduction des quelque 182 sites universitaires recensés en Île-de-France en 1999 [3] est même l'un des objectifs explicites du dernier schéma universitaire, Université du troisième millénaire. Bien sûr, la carte simplifiée des implantations universitaires de Londres relativise l'exception française.

Mais cette comparaison n'efface pas pour autant la vague inquiétude du visiteur étranger comprenant que la «Sorbonne» existe bien, mais qu'elle ne constitue au fond qu'un arbre certes monumental, derrière lequel se déploie une forêt de sites universitaires autrement plus complexe.

Moindre visibilité, surcoûts fonciers, frein aux échanges scientifiques : la dispersion des sites constitue effectivement une source de dysfonctionnements. Mais, au-delà, ce sont les césures entre universités que l'on peut considérer comme l'enjeu majeur. Certaines sont directement issues des affrontements politiques liés au mouvement de mai 1968 et de la recomposition du paysage universitaire dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968. Pour remplacer les quatre facultés (sciences, lettres, médecine, droit) de Paris, treize universités se sont constituées, sur un principe qui n'était que très partiellement disciplinaire et avec comme conséquence des oppositions et concurrences plus ou moins ouvertes pour maîtriser le prestige et le pouvoir des anciennes facultés.

À ces découpages se sont ajoutés ceux issus du plan Université 2000 au cours duquel ont été créées les quatre universités sises dans les villes nouvelles du plan Delouvrier. En sus des opposi-



La mise en oeuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur et le renouvellement générationnel des enseignants-chercheurs permettent-ils d'envisager une recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

tions «politico-disciplinaires» se sont donc constituées les frontières par couronne ou tout au moins distinguant *intra* et *extra-muros*. Là encore, on pourrait relativiser l'exception francilienne en rappelant que ces césures ainsi que les oppositions entre établissements de centre-ville et ceux plus aux marges existent également dans certaines grandes métropoles régionales françaises, à commencer par Lyon et Marseille.

Mais si elles tendent à s'estomper, quoique inégalement selon les lieux, plus de trente ans après mai 1968, ces découpages rendent nécessaire, notamment en Île-de-France, un emboîtement complexe de projets coopératifs à la mesure de la densité des établissements – parmi lesquels figurent aussi les écoles grandes, moyennes ou spécialisées.

À cet égard, des expériences originales et parfois encore en devenir

Cuelles perspectives
pour le paysage
universitaire francilien?

Quelles perspectives
pour le paysage
universitaire francilien?

Quel futur est-il possible d'esquisser

pour l'Île-de-France ? La question est loin d'être de simple forme si l'on considère qu'une nouvelle organisation universitaire est en gestation, à l'heure où la mise en œuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, via la généralisation du système dit de «LMD»(13) et le renouvellement générationnel des enseignants-chercheurs permettent d'imaginer une recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche(14).

sont actuellement engagées comme

le Polytechnicum autour du site

de Marne-la-Vallée, le pôle Paris-sud

à partir d'Orsay ou encore, dans

Paris intra-muros, ParisTech ou le

«3-6-9»(12) dont le principe est de

fédérer des établissements divers

(universités, écoles, instituts, labo-

ratoires) à des fins de spécialisation

et de valorisation sur une base terri-

toriale, encore marquée par la

classique approche par couronnes.

65

⁽¹²⁾ Le «3-6-9» vise à rapprocher des établissements aux spécialisations très étanches (notamment la littéraire Paris III, la scientifique Paris VI et la manageriale Dauphine) sur un principe de non concurrence là où ParisTech fédère au contraire des rivaux séculaires comme l'École des mines et celle des Ponts et chaussées, cette dernière étant également partie prenante du Polytechnicum...

⁽¹³⁾ Licence, master, doctorat.

⁽¹⁴⁾ Cf. supra, «Les réformes en cours», Pierre Bernard.

Bien sûr, de multiples variables fragilisent toute esquisse prospective, par exemple l'impondérable représenté aujourd'hui par une réforme en profondeur de l'organisation de la recherche dans ses rapports avec les universités et les territoires. Mais à des fins d'analyse, on peut opposer deux possibles très contrastés.

Faut-il privilégier la perspective d'une accélération des processus de différenciation? Sous l'effet d'une tentative d'alignement sur le modèle de la research university, se renforce un éventail d'établissements depuis les plus axés sur l'international jusqu'à ceux positionnés aux marges, le cas échéant en valorisant une stratégie de professionnalisation des cursus académiques; ce qui présuppose par exemple une modification des modalités actuelles de financement, à l'instar de celle ayant affecté le Royaume-Uni ou encore la Suisse (développement des ressources propres, augmentation des droits d'inscription).

Dans cette configuration, les césures évoquées plus haut se renforcent ou plutôt se recomposent en valorisant le positionnement à l'international, avec les risques induits pour un système fonctionnant aujourd'hui largement sur un recrutement local.

Doit-on, dans une toute autre approche, anticiper plutôt la montée en puissance des coopérations territoriales entre établissements ?

Plus ou moins prestigieuses et performantes, ces coopérations ont en commun de fonctionner à la fois sur la valorisation des échanges interpersonnels, l'impact en retour des fertilisations croisées avec le milieu local et la nécessaire pluralité des ressources; le devenir de ces coopérations dépend largement des évolutions et rapprochements institutionnels actuellement à l'œuvre, sachant qu'une possible réforme du système d'enseignement supérieur aujourd'hui en débat pourrait aussi bien les accélérer que les fragiliser. Dans cette perspective, si certaines césures s'atténuent, les écarts entre disciplines académiques et cursus professionnalisants se creusent, avec tous les risques induits au regard de l'acceptation par la communauté universitaire de cette quasi-rupture avec les traditions humanistes.

Le devenir francilien pourrait en fait emprunter à ces deux voies. Et, en toute hypothèse, cela constituerait une rupture historique majeure. Car les universités parisiennes abandonneraient alors progressivement ce qui est un de leur trait constitutif depuis près de deux siècles : leur fonction nationale. Laquelle explique peut-être paradoxalement, bien plus que tout autre facteur, l'hégémonie en demi-teinte évoquée plus haut, sans compter les fractures fratricides infrarégionales.

Références bibliographiques

- [1] CHARLE C. et ROCHE D., (dir.), Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes, publications de la Sorbonne, Paris, 2002, 475 p.
- [2] LECOMTE D., «L'économie des grandes métropoles européennes : quelle situation pour l'Île-de-France», Note rapide SDRIF, n° 9, IAURIF, juillet 2002.
- [3] Les universités en Île-de-France : éléments d'analyse préalables à l'évaluation du contrat de plan (article 11), IAURIF, juillet 2004.
- [4] SOULARD O., La recherche en Île-de-France, IAURIF, juin 2004, 178 p.; Science et technologie: indicateurs 2002, OST, 416 p.
- [5] LOSEGO P., «Les universités espagnoles et leur territoire: des districts universitaires aux autonomies (1857-2000)», dans GROSSETTI M. et LOSEGO P., La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, L'Harmattan, 2003, p. 45-77.
- [6] MUSSELIN C., La longue marche des universités françaises, PUF, 2001, 218 p.
- [7] HEON M., Enseignants-chercheurs: le renouvellement des générations, IGAENR, novembre 2002.
- [8] ANDERSON R.D., Universities and Elites in Britain since 1800, London, Macmillan, 1992, 82 p.
- [9] CYTERMANN J.-R., «Les universités d'île-de-France: bilan et perspectives d'évolution», Réalités industrielles - Annales des mines, février 2000.
- [10] «Des outils pour la politique de recherche des régions», La lettre de l'OST, n° 17, automne 1999, 10 p.
- [11] BARON M., GRASLAND C., TOUTIN G., La mobilité géographique des étudiants des universités, rapport pour le MENRT et la DATAR, 1998, p. 72; BARON M., CARO P., PERRET C., AMET X., Mobilités géographiques étudiantes et qualification des territoires, rapport pour le MEN, le MR et la DATAR, 2003, 165 p.



Les étudiants et leurs universités en Île-de-France : un champ social contrasté

Claire Guignard-Hamon Inspection générale de la région Île de France

e fortes disparités caractérisent le public accueilli dans les universités d'Île-de-France : sa composition par sexe, âge, origine sociale et situation professionnelle varie sensiblement selon les établissements. Ainsi, la part des enfants de cadres est nettement moins importante dans les universités de la périphérie est et nord qu'à Paris. Ces disparités reflètent celles des bassins de recrutement, mais sont également déterminées par les stratégies de différenciation de l'offre locale d'enseignement et leur développement : invitation à réfléchir au rôle structurant des contrats quadriennaux aussi bien qu'aux conséquences pour les étudiants d'une concurrence qui s'accroît entre les établissements d'enseignement supérieur.

Students and their universities in Île-de-France: a varied social range

Strong differences characterise the public accommodated by lle-de-France universities : its breakdown by sex, age, social origin and professional situation varies depending on the astablishments. Thus, the number of children of executives is not as high in the universities of the east and north suburbs of Paris as within Paris. Such differences translate the differences of the areas of recruitment, though they are also determined by the strategies to differentiate the local education offer and the implementation thereof: an invitation to consider the structuring role in four-year plans as well as the effects on students of the growing competition between higher education establishments.

En 2001, un peu plus de 349 000 étudiants fréquentaient les 17 universités franciliennes, qui représentaient environ les deux tiers des inscrits dans l'enseignement supérieur (l'autre tiers, non pris en compte ici, étant dans les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires, les écoles d'ingénieurs, de commerce, sanitaires et sociales, etc.). Leurs caractéristiques sociales, appréhendées à travers les indicateurs statistiques du ministère de l'Éducation nationale, divergent assez sensiblement selon l'établissement d'inscription. Ainsi, la part des enfants de cadres est nettement moins importante dans les universités périphériques, en particulier de l'est et du nord, qu'à Paris. Cette diversité de recrutement reflète bien sûr le peuplement des différents bassins résidentiels; mais elle résulte également des stratégies propres à chaque établissement.

o o o o Les sources

Pour rendre compte des spécificités de la population étudiante en Île-de-France, on s'appuie sur les travaux de cadrage préparés par la Région et l'État au titre de l'évaluation du contrat de plan (Paris, IAURIF, juillet 2004). Les données utilisées ont été extraites des bases de données du ministère de l'Éducation nationale : SISE pour les étudiants en université, et AGLAË pour les étudiants boursiers. Elles ont fait l'objet d'analyses statistiques détaillées par universités et par grands secteurs géographiques. Des cartes ont été dressées à partir des principaux indicateurs, pour faire ressortir, dans la mesure du possible, les tendances et les évolutions en cours du milieu des années 1990 à 2001, date de démarrage du contrat de plan. Ces travaux concernent au premier chef le patrimoine universitaire et l'ensemble des équipements qui permettent la vie étudiante. Les données concernant la population étudiante ont donc été recueillies dans une perspective autre que l'utilisation qui en est faite ici, pour éclairer les évolutions liées au contrat de plan.

De façon générale, s'agissant du profil social des étudiants, l'hétérogénéité semble plus accentuée en Île-de-France que dans les autres régions, du fait notamment de la proportion élevée d'étudiants assez âgés (en reprise d'études, venant faire un troisième cycle, etc.), plutôt célibataires et moins autonomes sur le plan du logement que leurs homologues provinciaux (difficultés d'accès et coût du loyer représentant de fortes contraintes en Île-de-France). Leurs ressources sont dans l'ensemble plus élevées que celles des provinciaux et les revenus d'activités y occupent une place importante (en effet, 62 % des étudiants travaillent)(1).

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à l'université, et l'âge moyen est supérieur à la moyenne nationale

Plus nombreuses que les garçons à obtenir un baccalauréat (environ 55 % de l'ensemble en 2001), et aussi plus nombreuses, comme dans les autres régions, à poursuivre leurs études en université, les filles représentent 58 % des inscrits à titre principal en Île-de-France.

Elles s'orientent de préférence vers des disciplines littéraires et de sciences humaines. En sciences dites dures, elles préfèrent la médecine, la pharmacie, l'odontologie aux autres disciplines : elles sont donc majoritaires à Paris IV, Paris X, Paris VIII et surtout Paris III (78 % des inscrits), et minoritaires dans les universités plutôt scientifiques : Marne-la-Vallée, Évry, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris VI et Paris XI (Paris VII fait exception). Paris IX accueille autant d'étudiantes que d'étudiants.



Les filles représentent 58 % des inscrits dans les universités à titre principal en Île-de-France et s'orientent de préférence vers des disciplines littéraires et de sciences humaines.

Par ailleurs, les étudiants inscrits dans les universités franciliennes en 2000 sont plus âgés que leurs homologues des autres régions: leur âge moyen est de 23,6 ans (22,5 ans dans les autres régions) et près du quart d'entre eux ont dépassé 25 ans, contre moins de 20 % ailleurs. Cet écart significatif s'explique en partie par la proportion élevée d'étudiants poursuivant leurs études en troisième cycle en Île-de-France; la région, qui rassemble 25 % des effectifs universitaires métropolitains concentre en effet 35 % des inscrits en troisième cycle⁽²⁾.

Mais cette explication reste insuffisante. Car à niveau d'étude équivalent, la différence d'âge entre Franciliens et provinciaux reste sensible. Des travaux effectués par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), il semble alors ressortir que les jeunes Franciliens obtiendraient leur baccalauréat un peu plus tardivement, et surtout, une proportion d'entre eux plus forte que dans

⁽¹⁾ Voir supra, Corinne de Berny «Les étudiants d'université: origine sociale et modes de vie».
(2) On doit se rappeler que les études de troisième cycle incluent les thèses et peuvent donc durer longtemps. On note ainsi que si quatre années séparent en DEUG les 10 % d'étudiants les plus jeunes des 10 % d'étudiants les plus agés, cet écart atteint 13 ans lorsque l'on passe au troisième cycle.

les autres régions retarderaient leur inscription à l'université ou connaîtraient une interruption d'étude, voire une réorientation.

La répartition des étudiants étrangers entre Paris et la couronne

Les étudiants en provenance d'Europe sont deux fois plus nombreux dans les universités parisiennes (10 100) qu'en couronne (4 900). Paris I compte l'effectif d'inscrits le plus important (plus de 2 000), devant Paris III (1 800 inscrits), Paris II (1 500) et Paris VII (1 000). En couronne, ce sont les universités de Paris VIII et Paris X qui regroupent le plus d'Européens (respectivement 1 500 et 1 200).

Les étudiants originaires d'un pays du Moyen-Orient sont également concentrés dans Paris : Paris VI et Paris V comptent chacune plus de 500 inscrits en 2001, et 450 à Paris I.

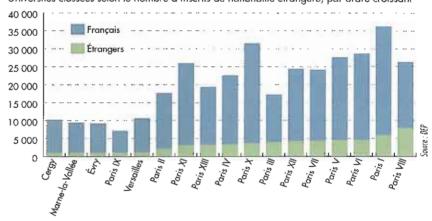
Le même constat s'impose pour les ressortissants du continent américain notamment d'Amérique du Nord : sur 1 600 étudiants, 1 300 sont inscrits dans une université parisienne, en particulier à Paris VII, Paris II et Paris III. La concentration apparaît un peu moins forte pour les étudiants originaires d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud. C'est Paris VIII qui regroupe le plus d'inscrits (plus de 500 en 2001), devant Paris III et Paris I.

La répartition des étudiants originaires d'Asie (hors Moyen-Orient) est plus équilibrée entre Paris et sa couronne. Paris VIII, Paris XII, Paris I et Paris III regroupent à elles seules plus de 40 % de cette population.

Les ressortissants d'un pays d'Afrique sont au contraire davantage présents dans les universités de la couronne. En 2001, elles accueillent 9 800 étudiants en provenance d'un pays du Maghreb, dont 3 100 pour la seule université de Paris VIII. Le nombre d'inscrits dépasse 1 200 à Paris XIII, Paris XI et Paris XII. Parmi les universités parisiennes, ce sont Paris VI, Paris V, Paris VII et Paris I qui comptent les effectifs les plus importants (1 200 étudiants et plus).

Les étudiants originaires d'autres pays d'Afrique sont également plus nombreux en couronne (7 000 inscrits) qu'à Paris (4 400) ; leur effectif dépasse 1 000 individus dans les universités de Paris VIII (1 700), Paris XII, Paris XIII, Paris X.

Répartition des inscrits par nationalité dans les universités d'Île-de-France en 2001 Universités classées selon le nombre d'inscrits de nationalité étrangère, par ordre croissant



La région Île-de-France accueille plus de 35 % des étudiants étrangers recensés en France

En 2001, près de 60 000 étudiants de nationalité étrangère sont présents dans les universités franciliennes, soit 17 % de l'ensemble des inscrits. Cependant, ils sont très inégalement répartis selon les universités. C'est très normalement dans l'académie de Paris, particulièrement attractive auprès des étudiants non franciliens, que les effectifs sont de loin les plus importants (32 700 étudiants étrangers). Mais c'est l'académie de Créteil qui, avec 16 000 étudiants étrangers, a le plus fort taux de présence étrangère de toute la France dans sa population étudiante : 21 %. Dans l'académie de Versailles, les 10 400 étudiants étrangers représentent 12 % de l'ensemble des étudiants.

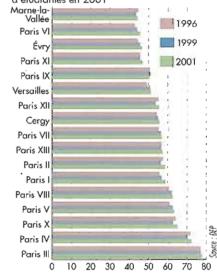
Ces dernières années, c'est dans les universités de la couronne que l'afflux d'étudiants étrangers a été le plus important; leur nombre n'a cessé d'y croître depuis 1999 à un rythme soutenu. L'amélioration de l'accueil, la semestrialisation des études, la réforme des cursus ont été autant d'incitations à combler la baisse contemporaine du nombre d'étudiants français s'inscrivant en premier cycle; le développement des accords d'échanges internationaux a pu encourager ce mouvement.

Par ailleurs, c'est dans les universités de la couronne que le nombre d'étudiants inscrits, tant français qu'étrangers, a fortement progressé, ce qui tend à rééquilibrer la répartition différenciée existant entre les universités parisiennes et celles de la périphérie.

L'origine des étudiants étrangers inscrits en 2001 en Île-de-France est très diverse. Les pays d'Afrique sont les plus représentés avec 29 500 étudiants, dont 18 200 pour les seuls pays du Maghreb, devant les pays européens (15 100). 5 600 étudiants sont originaires d'Asie (hors Moyen-Orient), 4 200 du Moyen-Orient, 3 500 d'Amérique centrale ou du Sud, et 1 600 d'Amérique du Nord.

Évolution de la part des étudiantes dans les universités d'Île-de-France entre 1996 et 2001

Universités classées selon la proportion d'étudiantes en 2001



Par comparaison avec le reste du territoire français, les universités d'Île-de-France accueillent en proportion moins d'Européens; en revanche, la région exerce un net attrait pour la population étudiante originaire d'Amérique et du Moyen-Orient.

Les jeunes issus de familles favorisées sont sur-représentés dans les universités franciliennes, avec cependant des différences notables selon les établissements

Au recensement de 1999, 25,4 % des Franciliens de plus de 15 ans ont déclaré avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que la moyenne française est de 15,6 %.

Parmi les étudiants indiquant la profession des parents lors de leur inscription⁽³⁾, le type de profession le plus représenté en Île-de-France est celui des cadres et professions intellectuelles supérieures (44 % des inscrits), suivi des inactifs (15 % dont 6 % de retraités). La catégorie des professions intermédiaires et celle des employés regroupent chacune environ 12 % des inscrits, celle des ouvriers, environ 8 %, et celle des autres indépendants (agriculteurs,



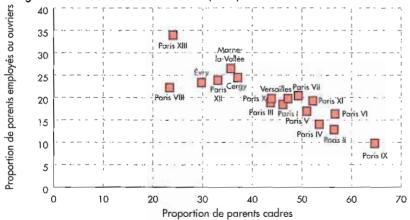
Parmi les étudiants précisant la profession de leurs parents lors de leur inscription en université, les parents «cadres et professions intellectuelles supérieures» sont les plus représentés.

artisans, commerçants et chefs d'entreprise) 8 % également.

Or, les cadres représentaient 18 % des ménages franciliens au recensement de 1999, les professions intermédiaires 17 %, les employés et ouvriers environ 15 % chacun, les autres indépendants 5 % et enfin les inactifs 30 %, dont 23 % de retraités. Les enfants issus de milieux favorisés sont donc nettement les plus nombreux, en proportion, à poursuivre des études supérieures en université.

En restreignant le champ d'observation aux premières inscriptions (en première année de premier cycle), on s'aperçoit que la catégorie des inactifs est moins représentée, alors que les ouvriers, employés et professions intermédiaires le sont davantage. Ces écarts conduisent à s'interroger sur la permanence de la structure par catégorie socioprofessionnelle selon le niveau d'étude(4). À l'échelle nationale, les statistiques montrent que la part des enfants de cadres et professions libérales est plus élevée en deuxième cycle qu'en premier cycle (+ 3 points), tandis que celle des ouvriers et employés est réduite : la poursuite d'études longues à l'université est plus fréquente lorsque les parents sont de milieu favorisé. On observe d'ailleurs que les enfants d'ouvriers et d'employés sont nettement plus représentés en IUT que dans les premiers cycles généraux des universités. Entre les dix-sept universités franciliennes, les différences de structure des inscrits apparaissent très nettement dans les statistiques de l'année 2001.





⁽³⁾ La catégorie socioprofessionnelle des parents est certes un indicateur d'interprétation délicate, car elle n'est pas toujours saisie de façon homogène dans les établissements (15 % non renseignés); elle l'est en tout cas de façon plus lâche au fur et à mesure de l'avancée dans les études. Elle demeure cependant un indicateur significatif.

(4) Outre les biais déjà signalés introduits par les

taux et modalités de réponse à cette question

lors de l'inscription en université.

La part des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, par exemple, varie de 23 % seulement à Paris VIII et Paris XIII à 65 % à Paris IX, et celle des employés et ouvriers de 10 % à Paris IX à 34 % à Paris XIII. La part des parents inactifs est également très contrastée : de 5 % à Paris IX et Paris XI à 37 % à Paris VIII.

Le positionnement des universités selon deux critères – la part des parents cadres ou professions libérales, et celle des parents employés ou ouvriers – fait notamment apparaître une polarité selon deux groupes d'établissements : un groupe présente un profil assez mixte, puisque la proportion d'enfants de cadres y est certes plus élevée que celle des enfants d'ouvriers et d'employés, mais les écarts restent d'ampleur limitée (Évry, Cergy, Marne-la-Vallée et Paris XII), et un groupe qui accueille plus de 50 % d'enfants de cadres supérieurs (Paris IX, Paris II, Paris IV, Paris VI et Paris XI).

Deux universités occupent une position un peu marginale: Paris VIII, du fait du nombre considérable d'inscrits dont les parents sont déclarés inactifs (37 % pour une moyenne régionale de 15 %), Paris XIII, du fait de l'importance des parents employés et ouvriers.

Les évolutions enregistrées entre 1996 et 2001 concernent très différemment les universités parisiennes et celles de la couronne. En effet, la part des enfants de cadres, qui était déjà supérieure à 50 % en 1996 dans les établissements parisiens, a légèrement augmenté en cinq ans ; dans les universités de couronne, au contraire, cette proportion, déjà faible en 1996 (42 %), a fortement baissé (36 % en 2001). Globalement, la répartition des nouveaux inscrits a assez peu évolué dans la capitale, alors qu'elle s'est sensiblement modifiée en couronne, avec une baisse de la part des cadres au profit essentiellement des «autres inactifs».

La proportion des étudiants exerçant une activité rémunérée est nettement plus élevée en Île-de-France qu'ailleurs

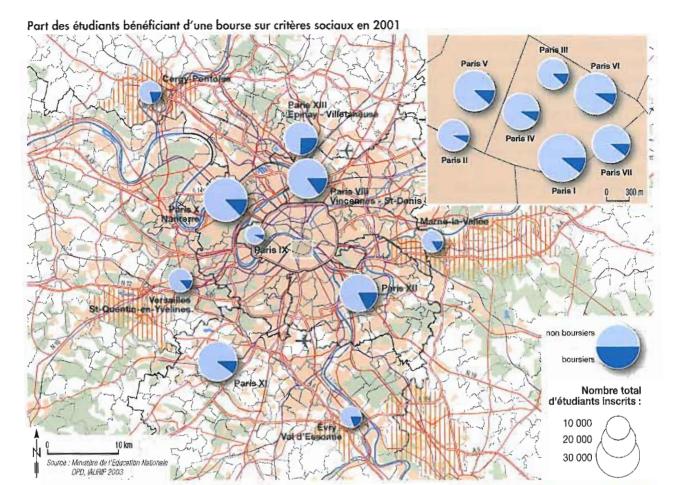
En 2000, d'après l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante⁽⁵⁾, plus de 60 % des étudiants d'Île-de-France exerçaient une activité rémunérée durant l'année universitaire (hors vacances scolaires) contre 48 % dans le reste de la France. Cet écart notable, qui semble s'être fortement accru après 1997, s'observe pour les garçons comme pour les filles, même si ces dernières sont plus nombreuses que les garçons à exercer une activité rémunérée en

(5) L'indicateur recueilli par le ministère de l'Éducation nationale donne des résultats assez différents; il est aussi moins précis que celui établi par l'OVE.

Répartition des étudiants selon la catégorie socio-professionnelle des parents en 2001

Paris VII
Paris III
Paris II

Les universités franciliennes



Île-de-France; à tous les niveaux d'études, même si la proportion d'étudiants actifs s'accroît normalement avec l'âge et le niveau d'étude : elle passe ainsi de 47 % au niveau bac + 1 (contre, par exemple, 38 % en Rhône-Alpes) à 65 % au niveau bac + 3 (51 % en Rhône-Alpes) et 67 % à bac + 5 (57 % en Rhône-Alpes); et quelle que soit la durée de l'activité, on note ainsi que 15 % des étudiants travaillaient à temps plein en Île-de-France contre seulement 10 % dans la moyenne des autres régions.

Ce phénomène, qui peut s'expliquer tant par le coût élevé de la vie en Île-de-France que par la taille du marché de l'emploi, se développe cependant là encore de façon assez différenciée selon les disciplines et les établissements. C'est ainsi que les étudiants en lettres, langues et sciences humaines «travaillent» (6) plus que les autres ; sans doute parce que les plus de 25 ans y

sont plus représentés que dans les autres filières (à l'exception de la santé), et peut-être parce que ces disciplines seraient moins exigeantes que les autres en termes d'assiduité. On remarque aussi qu'on «travaille» moins dans les universités de villes nouvelles, parce qu'elles sont moins développées dans les études longues, et qu'à l'inverse, le plus gros effectif d'étudiants «actifs» se trouvait en 2001 à Paris VIII, université particulièrement tournée vers les publics ayant une activité professionnelle.

S'ils sont plus nombreux à avoir une activité professionnelle (effet volume), les étudiants franciliens sont aussi en général mieux rémunérés (effet prix), en partie parce qu'ils sont plus nom-



Plus de 60 % des étudiants d'Île-de-France exerçaient una activité rémunérée durant leur année universitaire en 2000, contre 48 % dans le reste de la France.

breux en bac + 5 et que la rémunération croît nettement avec le niveau d'études⁽⁷⁾: en 2000, l'écart était de 25 % avec le reste de la France (et de 45 % avec la région PACA). Le cumul d'un «effet volume» et d'un «effet prix» contribue à ce que les ressources financières des étudiants d'Île-de-France soient plus importantes que dans les autres régions et différentes dans leur composition: les revenus du travail y occupent une place nettement plus importante, à l'inverse des différentes formes d'aides de la collectivité⁽⁸⁾.

^{(6) «}Travaillent» au sens d'une activité rémunérée.
(7) La dispersion des rémunérations est cependant très forte, compte tenu de la diversité des situations professionnelles, du temps de travail, etc.

⁽⁸⁾ Cf. supra, Corinne de Berny «Les étudiants d'université : origine sociale et modes de vie».

Conséquence logique, les étudiants franciliens reçoivent moins d'aides sur critères sociaux qu'ailleurs

En 2001, 14 % des étudiants inscrits en Île-de-France bénéficiaient d'une bourse sur critères sociaux (45 000 étudiants), sur critères universitaires (3 970 étudiants) ou d'une bourse de mérite(9). Bien qu'en nette croissance sous l'effet des mesures mises en œuvre en 1998 dans le cadre du plan social étudiant, cette proportion demeure inférieure, pour des raisons liées aux critères d'éligibilité, à ce qui se pratique ailleurs en France. Ceci renvoie notamment au fait que les critères de ressources des parents et de rémunérations liées à l'exercice d'une activité professionnelle excluent davantage d'étudiants du dispositif en Île-de-France.

La comparaison des bourses attribuées entre les différentes universités d'Île-de-France souligne la diversité de leur recrutement. Toutes les universités parisiennes et Paris XI affichent une proportion d'étudiants boursiers inférieure à la moyenne nationale; à Paris II et Paris IX, elle n'atteint pas 10 % des effectifs. À l'inverse, plus d'un étudiant

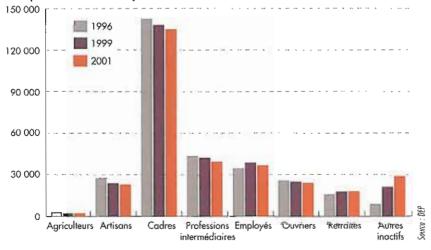
sur quatre bénéficie d'une bourse à Paris XIII, et 1 sur 5 à Évry comme à Cergy. Les proportions sont également élevées à Paris XII, Marne-la-Vallée, et Paris VIII.

Des caractéristiques des étudiants aux stratégies des établissements : comment se constitue un champ social

Nombreuses sont les indications, dans les lignes qui précèdent, à faire état de critères économiques et sociaux pesant sur les choix des étudiants et induisant leur orientation puis leur recrutement dans des établissements ou des filières typés. Le caractère élitiste de ces tris successifs a été maintes fois souligné: faut-il rappeler que la sélectivité de l'université redouble celle déjà opérée par la localisation du logement et la segmentation des territoires(10) puisque, malgré l'abondance de l'offre d'enseignement supérieur, les premières inscriptions en première année d'études se prennent généralement dans l'académie de passage du baccalauréat. Le dispositif RAVEL de préinscriptions en universités, même s'il

est devenu moins contraignant compte tenu de la faible amplitude des effectifs, consolide encore cette systématisation. Analyser les différences de soubassement social entre les universités d'Îlede-France est malaisé en raison de l'insuffisante fiabilité de l'indicateur utilisé, à savoir la structure socioprofessionnelle des parents des inscrits. On peut néanmoins citer certaines caractéristiques susceptibles de les expliquer. Si l'on met l'accent sur l'origine géographique des étudiants, on observe que les territoires constitutifs des bassins de recrutement des universités ont des caractéristiques de peuplement elles aussi contrastées : la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus élevée dans les départements de Paris et de l'ouest qu'au nord et à l'est de la région. La structure des inscrits dans les universités de l'académie de Créteil reflète cette réalité. Si le mode de lecture choisi est la répartition par cycle des inscrits, les universités accueillant de forts contingents en deuxième et troisième cycles devraient présenter une part importante d'enfants de cadres du fait de la plus forte propension de ceux-ci à suivre une formation longue. Tel n'est pourtant pas le cas. Une troisième corrélation pourrait être cherchée dans la diversité relative des enseignements proposés dans les établissements. Les analyses effectuées au niveau national montrent que les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures sont relativement plus nombreux dans les disciplines de la santé et les sciences qu'en lettres et dans une moindre mesure en économie.

Nombre d'inscrits dans les universités d'Île-de-France selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



⁽⁹⁾ De son côté, l'OVE estimait à 16 % la proportion des étudiants d'universités percevant une bourse d'État sur critères sociaux en 2000. (10) Ainsi, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus élevée dans les départements de Paris et de l'ouest qu'au nord et à l'est de l'Île-de-France (cf. académie de Créteil).

73

Les universités franciliennes

D'autres éléments d'explication pourraient aussi être cherchés du côté des politiques de recrutement et de positionnement des universités, et dans la répartition géographique de l'offre d'enseignement supérieur non universitaire: les choix d'inscription des candidats à la poursuite d'études supérieures sont en partie contraints par l'existence d'équipements facilement accessibles.

À cet égard, sans céder à une vision trop mécaniste, la dynamique des contrats quadriennaux, désormais parvenue à maturité, exerce sans doute des effets très structurants, dans la mesure où elle incite fortement les universités à définir des stratégies. Ces stratégies tendent de plus en plus à devenir des stratégies de différenciation: différenciation horizontale et différenciation verticale (entre les différentes composantes de l'université et au sein de chacune des composantes, entre les formations «haut de gamme» et «bas de gamme»); différenciation entre les établissements et à l'intérieur de chaque établissement, entre les composantes. Même si cela n'est pas officiellement reconnu, de telles stratégies s'imposent sous la pression des évolutions de l'environnement (passage au LMD, internationalisation du paysage de l'enseignement supérieur, etc.) et du fait de la revendication d'autonomie.

Au total, il y a emboîtement de deux registres, celui des déterminations économiques et sociales des comportements étudiants («demande») et celui des stratégies des établissements («offre») : c'est à ce titre que l'on peut parler d'un champ social contrasté des étudiants et des universités en Île-de-France.



Seuls 14 % des étudiants inscrits en Île-de-France en 2001 bénéficient d'une bourse sur critères sociaux, sur critères universitaires ou d'une bourse de mérite. Cette proportion demeure inférieure à ce qui se pratique ailleurs en France.

• • • Universités et autres filières de l'enseignement supérieur : des différences de recrutement

À l'échelle de la France entière, les statistiques élaborées par le ministère de l'Éducation nationale soulignent la diversité de recrutement des principales filières de l'enseignement supérieur. Concernant l'origine scolaire des inscrits, la voie universitaire classique (hors IUT) se caractérise par une très forte proportion d'inscrits titulaires d'un bac général : 83,5 %. Cette proportion est nettement moins élevée dans les sections de techniciens supérieurs (STS), dont les deux tiers des inscrits détiennent un bac technologique, et dans les IUT (67,6 %), où la part de bacheliers technologiques atteint presque le tiers des inscrits. Elle est moins forte que dans les classes préparatoires aux grandes écoles (95,8 %), et équivalente à celle des écoles d'enseignement supérieur non universitaires(1). La répartition par séries des bacheliers généraux inscrits dans les différentes filières montre que l'université accueille une part très importante des bacheliers des séries littéraires, alors que les bacheliers des séries scientifiques sont nettement mieux représentés parmi les élèves de CPGE, d'IUT et des écoles d'enseignement supérieur non universitaires.

La part respective des filles et des garçons apparaît également très contrastée selon les différentes filières. Les filles titulaires d'un bac général ou technologique s'engagent en majorité (51,2%) dans un cycle universitaire long. Par comparaison, les garçons sont deux fois plus nombreux à poursuivre leurs études en classes préparatoires ou en IUT. Au total, 58% des bacheliers entrant à l'université (hors IUT) sont des filles, pour 50% des entrants en STS, 44% des entrants en classes préparatoires, et seulement 40% des entrants en IUT. Ces différences s'expliquent en partie par des choix d'orientation divergents au cours de l'enseignement secondaire, notamment la faible demande d'orientation des filles en première S, au profit de la première L. Cependant, les différences de

comportements entre filles et garçons restent significatives à caractéristiques scolaires équivalentes. En ce sens, elles semblent traduire des choix spécifiques, privilégiant le projet professionnel chez les filles, et la «rentabilité» de la filière chez les garcons.

Toutes formations confondues, l'origine sociale des étudiants se caractérise par une sur-représentation des catégories sociales les plus favorisées : 31,2 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale. Cette proportion est particulièrement forte dans les CPGE (50 %), les écoles d'enseignement supérieur non universitaires (34 %) et les formations longues des universités (plus de 32 %). En revanche, les filières technologiques courtes, IUT et surtout STS, recrutent davantage parmi les enfants d'ouvriers et d'employés, qui représentent respectivement 31 % et 39 % des inscrits.

Références bibliographiques

- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, ministère de l'Éducation nationale, édition 2002.
- L'état de l'école, ministère de l'Éducation nationale, édition 2002.
- «Filles et garçons face à l'orientation», Note d'information, n° 02.12, ministère de l'Éducation nationale, ovril 2002.
- Les universités d'Île-de-France : éléments d'analyse préalables à l'évaluation du contrat de plan (article 11), IAURIF, juillet 2004.

⁽¹⁾ Ensemble des IUFM, des facultés privées et des écales supérieures publiques et privées regroupant : les écales d'ingénieurs reconnues par l'État, les écales de commerce et de gestion, les écales juridiques et administratives, les écales artistiques et culturelles et les écales à spécialisations diverses.

Origine scolaire et répartition par cycles : de fortes disparités entre les universités

Les universités de la couronne accueillent davantage de bacheliers des séries technologiques et professionnelles...

En 2001, les trois quarts des étudiants inscrits dans les universités d'Île-de-France étaient titulaires d'un baccalauréat général, 9 % d'un baccalauréat technologique, 1 % d'un baccalauréat professionnel ; les autres, soit 14 % des inscrits, ont été admis avec une dispense⁽¹⁾.

Des différences sensibles de recrutement existent entre les différentes universités, avec globalement une présence de bacheliers généraux plus élevée dans les universités parisiennes (80 %) que dans les universités de la couronne (70 %). Inversement, les bacheliers technologiques sont mieux représentés en couronne (14 % contre 4 %), de même que les bacheliers professionnels (1,5 % contre 0,5 %). Ces écarts peuvent être imputés, au moins en partie, à la nature des enseignements dispensés, et en particulier à la présence d'IUT dans les universités, dont la vocation est d'accueillir en priorité des bacheliers technologiques. Au sein des universités de Paris en effet, c'est à Paris V que la part des bacheliers technologiques est la plus élevée.

... et moins d'étudiants de niveau 3e cycle

En Île-de-France, 45 % des étudiants d'université étaient inscrits dans un 1er cycle en 2001, 33 % dans un 2e cycle, et 22 %, soit 78 700 étudiants, poursuivaient des études au-delà de la maîtrise. Mais cette répartition diffère de façon sensible d'un établissement à l'autre. Les universités de ville nouvelle et celle de Paris XIII accueillaient une part très élevée d'étudiants de 1er cycle (59 % à Cergy). Les autres universités de couronne présentaient un profil proche de la moyenne régionale ; tandis que les universités de Paris se distinguaient par le poids très important des étudiants inscrits en 2e et 3e cycles, en particulier à Paris IX et Paris II.

Là encore, ces écarts doivent être interprétés au regard de la nature des enseignements dispensés : la part des premiers cycles est naturellement plus élevée dans les universités qui préparent une partie de leurs étudiants au DUT, accessible en deux ans. À l'inverse, la présence d'enseignements en médecine contribue à gonfler la part des étudiants de 3e cycle. Les stratégies de développement propres aux établissements pèsent donc sur ces répartitions. La réussite des étudiants en 1er cycle est également à prendre en compte. Lorsqu'ils obtiennent rapidement leur diplôme de 1er cycle, et sont nombreux à poursuivre en 2e cycle dans la même université, la proportion d'inscrits en 1er cycle est d'autant plus faible. Or les taux de réussite au DEUG en deux ans varient selon les universités. En 1999, dans les universités spécialisées dans les lettres, langues et sciences humaines, ils atteignaient 57 % à Paris IV contre 23 % seulement à Paris VIII⁽²⁾.

Les disparités observées entre les universités semblent s'être un peu atténuées entre 1996 et 2001, sous l'effet de l'augmentation de l'offre d'enseignements de 3º cycle dans les universités de ville nouvelle. Sur 3 000 étudiants supplémentaires de 3e cycle, en effet, 2 100 sont inscrits dans une université de ville nouvelle. Le rééquilibrage de l'offre ainsi induit reste toutefois limité.

⁽¹⁾ Sont concernés les étudiants étrangers n'ayant pas accompli leur scolarité dans le secondaire en France et tous ceux qui ont accédé à l'université en préparant un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), une capacité en droit, grâce à des validations d'acquis professionnels ou de l'expérience, des titres français admis en dispense ou des titres étrangers admis en équivalence. (2) Ministère de l'Éducation nationale, «La réussite au DEUG par université session 1999», Note d'information, n° 01.47, octobre 2001.





La mobilité des étudiants entre les universités franciliennes

Sandrine Berroir Nadine Cattan Thérèse Saint-Julien (1) UMR Géographie-cités

our 100 étudiants qui poursuivent leur cursus dans la même université, 10 sont mobiles. Au passage entre le 2° et le 3° cycle, ce ratio atteint près de 30 %. Cette étude montre tout l'intérêt que l'on a aujourd'hui à mieux connaître ces migrations inter-universitaires dans un contexte concurrentiel croissant. Elle met en évidence le fait que, en Île-de-France, le développement stratégique de formations professionnelles s'est avéré payant puisque dans les établissements de la grande couronne, par exemple, l'apport relatif des étudiants à l'entrée en 3° cycle provenant d'un autre établissement est plus élevé que dans les universités centrales. Elle souligne également la structure polycentrique des migrations inter-universitaires dans l'espace régional métropolitain et le rôle des spécialisations disciplinaires et des effets de cycles dans le jeu concurrentiel de l'offre et de la demande universitaires.

(1) Nous remercions vivement Guillaume Lesecq (UMR Géographie-cités) pour son aide dans la mise en œuvre et la cartographie des bases de données.

Student mobility between Île-de-France universities

Out of 100 students following their curriculum in the same university, 10 are mobile. Between the 2rd and 3rd cycle, that ratio reaches 30 %. This study shows the advantages of better knowing such inter-university migrations in an increasingly competitive context. It underlines the fact that in Île-de-France, the strategic growth of vocational training was profitable, since in outer suburb establishments for instance, the relative contribution from students beginning a 3rd cycle and coming from another establishment is higher than in central universities. It also underlines the polycentric structure of inter-university migrations in the metropolitan regional space and the role of disciplinary specialisation and cycle effects in I he competitive game of university offer and demand.

🔼 la rentrée 2002, parmi les 354 000 étudiants inscrits l'année précédente dans une université francilienne, un peu plus d'un tiers ont quitté le système universitaire, soit qu'ils aient abandonné tout projet d'études, soit qu'ils poursuivent leurs études dans un établissement non universitaire privé, soit enfin, qu'ils poursuivent leurs études à l'étranger. 57 % ont choisi de continuer leur cursus dans la même université, et 8 % ont choisi de changer d'université pour poursuivre leurs études dans une autre université en Île-de-France ou dans une autre région française. Parmi les étudiants qui restent dans le système universitaire, plus d'un sur dix effectue donc un changement d'établissement au cours de son cursus. La mobilité inter-universitaire qui met en concurrence les dix-neuf établissements de l'Île-de-France se joue sur 19 000 étudiants(2).

Les moteurs de la mobilité

Cette mobilité inter-universitaire est d'autant plus élevée que le niveau d'études croît. Les changements d'université entre le premier et le deuxième cycle représentent 14 % des effectifs inscrits, dont un peu plus d'un quart en provenance d'un DUT. La proportion monte à 30 % des inscrits à l'entrée du 3e cycle. L'enjeu de ces échanges est considérable pour des universités, dont les effectifs stagnent ou diminuent. Il est en arrière plan de tous les débats actuels sur la visibilité internationale des universités et sur les développements de la recherche française, et il se trouve au cœur des constructions imaginées pour les masters mis en place. On peut formuler un certain nombre d'hypothèses sur les fondements de ces mouvements migratoires.



L'attractivité relative des établissements n'est pas corrélée à leur taille : les plus grands établissements ne sont pas nécessairement ceux qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants venus d'une autre université...

La première concerne les relations qui se définissent à un moment donné entre l'offre et la demande. Plus l'inadéquation est grande, plus l'université mettra une proportion élevée d'étudiants sur le marché des migrations, mais plus elle aura aussi des chances d'être attractive pour le créneau sur lequel elle a construit son identité. Les distorsions se cristallisent surtout au niveau des passages d'un cycle à un autre.

Une deuxième hypothèse renvoie aux représentations collectives qui se sont forgées, parfois sur le long terme. Dans le cas de la région Île-de-France, elles pourraient souvent favoriser les universités parisiennes.

La troisième hypothèse suggère que les spécialisations disciplinaires des universités et les réseaux de coopérations et de complémentarités qui se sont tissés privilégient certaines directions de mobilité.

Interviennent enfin des effets de contexte urbain, qui rendent plus ou moins attractives les universités toutes choses égales par ailleurs. L'accessibilité, le type de logement disponible, le mode de vie urbain dominant peuvent être des facteurs décisifs de choix de l'établissement, en particulier au moment de la décohabitation qui intervient souvent trois ou quatre ans après le baccalauréat.

Cette présentation ne validera pas la contribution de chacune de ces hypothèses. Cependant, on relèvera que les flux observés et les positions relatives des établissements dans un système très concurrentiel résultent de l'ensemble de ces facteurs. Dans un premier temps, les entrées et les sorties de chacune des universités franciliennes seront analysées. À partir de ces éléments, un modèle des interdépendances migratoires de ces établissements sera proposé.

Des universités «professionnalisantes» relativement plus attractives

L'image qui vient le plus spontanément à l'esprit pour aborder les mouvements des étudiants est celle de la capacité d'attraction des différents établissements. Les plus petits établissements accueillent le moins de nouveaux étudiants et les plus grands le plus. Les variations de ces capacités s'échelonnent, en effet, de 500 à 1 600 étudiants suivant les universités.

Ce sont par exemple les établissements des villes nouvelles, relativement plus petits que les autres établissements franciliens, qui reçoivent les plus faibles effectifs.

Cette attractivité absolue des établissements est pourtant loin d'être parfaitement corrélée à leur taille.

^{(2) 17} universités et 2 grands établissements universitaires : l'Institut d'études politiques (IEP) et l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

o o o Sources et méthodes

Base de données

Cette étude a été rendue possible grâce à la mise à disposition, par la Direction de l'évaluation et de la prospective, d'une base de données relatives aux étudiants inscrits dans les universités franciliennes, aux deux rentrées universitaires de 2001 et 2002. Elle nous a permis de cerner la mobilité interuniversitaire que chaque étudiant effectue durant son cursus universitaire.

Attractivité absolue et relative

L'attractivité de chaque établissement universitaire peut être mesurée de deux façons. La capacité d'attraction absolue d'un établissement correspond au nombre de nouveaux étudiants qu'il accueille en provenance d'un autre établissement francilien. La capacité d'attraction relative correspond à l'attractivité absolue rapportée au nombre total des inscrits de l'établissement considéré.

Bilan migratoire

Le solde migratoire absolu d'un établissement universitaire résulte de la différence entre le nombre d'étudiants reçus d'un autre établissement (immigrants) et le nombre d'étudiants qui le quittent pour poursuivre leurs études dans un autre (émigrants). Le solde relatif correspond au rapport entre le solde migratoire absolu et le volume total des échanges (immigrants-émigrants/immigrants+ émigrants). Une université est dite «gagnante» lorsque son solde est positif; elle est qualifiée de «perdante» lorsque son solde est négatif.

Échanges préférentiels

Le modèle gravitaire permet d'estimer le nombre théorique d'étudiants qui migreraient entre deux universités en fonction des effectifs étudiants des universités de départ et d'arrivée. Ainsi, toutes choses égales quant à la taille des établissements, les échanges préférentiels correspondent alors aux migrations interuniversitaires totalisant un nombre d'étudiants migrants supérieurs à ce nombre théorique.

Ainsi, Paris I-Panthéon-Sorbonne, Paris X-Nanterre et Paris VIII-Saint-Denis reçoivent beaucoup moins d'étudiants que ne le laisserait attendre leur taille. À l'inverse, compte tenu de sa taille, Paris II-Panthéon-Assas apparaît plus attractive. Les plus grands établissements ne sont pas nécessairement ceux qui accueillent relativement les plus grands contingents d'immigrants.

L'attractivité générale

La portée de cette immigration pour chacun des établissements est mieux appréhendée en tenant compte de leur attractivité relative.

Cette attractivité est abordée de manière synthétique, en considérant les migrations quel que soit le moment du parcours universitaire. Les étudiants mobiles représentent en Île-de-France près de 6 % des inscrits de l'université d'arrivée. Or, ce taux varie du simple au triple d'une université à une autre.

Parmi les universités les plus attractives, on retrouve à la fois des établissements plus spécialisés du centre, comme Paris II et Paris IX, et deux universités implantées en ville nouvelle : Marne-la-Vallée et Évry, pour lesquelles la part des nouveaux arrivants représente plus de 7 %. À l'inverse, les universités de Cergy-Pontoise et Versailles-Saint-Quentin sont parmi les moins attractives, au même titre qu'un certain nombre d'établissements de petite couronne tels que Paris X-Nanterre, Paris XIII-Villetaneuse ou Paris VIII-Saint-Denis. On note également l'ouverture relativement faible de Paris XI-Orsay en périphérie, et de Paris I au centre. L'arrivée d'étudiants provenant de l'extérieur de l'Île-de-France ne compense pas vraiment cette faiblesse, puisque cet apport extérieur ne représente qu'un peu moins de 4 % de l'ensemble des inscrits. Les inégalités de l'attractivité relative ont une ori-



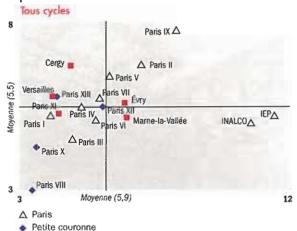
Parmi les universités les plus attractives, deux universités implantées en ville nouvelle, Marne-la-Vallée et Évry, où la part des nouveaux arrivants représente plus de 7 %.

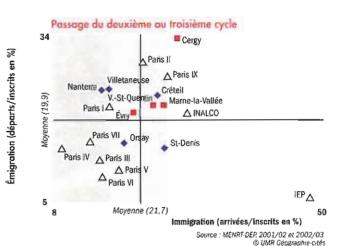
gine multifactorielle; elles passent par des combinaisons de facteurs différentes selon les établissements. Jouent ici les différentes hypothèses précédemment formulées, et plus particulièrement la qualité et la diversité de l'offre, les excédents ou les déficits d'images, auxquelles s'ajoutent la taille du vivier local qui autorise des sélections internes et le degré de dureté des sélections pour des postulants extérieurs. Ceci explique que cette attractivité relative ne reflète directement ni la taille des établissements, ni une simple opposition entre des universités centrales, que l'on supposerait très attractives, et des universités périphériques qui le seraient moins.

Le grand enjeu de l'attractivité en 3° cycle

Au-delà de leur potentiel de recherche, les images et les finalités des universités se construisent aujourd'hui sur leur offre de 3e cycle. C'est à ce niveau que se nouent les partenariats universitaires les plus solides et aussi que se déchaînent les concurrences les plus âpres.

Capacité d'attraction et de maintien des étudiants





Chaque établissement cherche à attirer non seulement le plus grand nombre d'étudiants, augmentant ainsi ses parts de marché, mais aussi à attirer les meilleurs, ce qui, à terme, est gage de dynamisme du potentiel de recherche, de lisibilité internationale, et d'efficacité pour l'insertion professionnelle des diplômés. À l'entrée en 3e cycle en 2001, cet enjeu représente 30 % des inscrits, toutes filières confondues y compris professionnelles. Il met en mouvement 3 200 étudiants au total. Les universités de Paris intra-muros accueillent 57 % de ces étudiants, celles de la petite

Grande couronne

couronne 21 % et celles de la grande couronne 22 %, ce qui renvoie aux déséquilibres centre-périphérie des volumes totaux de l'offre, mais ne dit rien à ce stade des attractions relatives des établissements du centre et de la périphérie.

Les universités périphériques apparaissent particulièrement attractives, relativement à leurs effectifs en 3e cycle. On remarque plus particulièrement la force d'attraction relative de Cergy-Pontoise, Versailles–Saint-Quentin, Marne-la-Vallée et, dans une moindre mesure, Évry. Cette force mérite d'autant plus d'être soulignée que l'offre

de troisième cycle est plus faible qu'ailleurs. La forte dimension professionnalisante des formations de 3e cycle de ces établissements suscite donc des flux d'entrée originaux. Paris XII-Créteil, et Paris VIII-Saint-Denis en petite couronne et Paris II et Paris IX au centre, sont également tout aussi attractives. À l'opposé, les plus faibles niveaux d'attraction relative correspondent à la plupart des grands établissements centraux: Paris I, Paris III, Paris IV, Paris VII et Paris VI, auxquels s'adjoint Paris X-Nanterre. Ces universités apparaissent plus autonomes pour l'alimentation de leurs formations de 3e cycle.



Les plus faibles niveaux d'attraction relative correspondent à la plupart des grands établissements centraux, auxquels s'adjoint Paris X-Nanterre.

Les universités centrales retiennent mieux leurs étudiants

L'âpreté de la concurrence que se livrent les universités se joue en effet sur deux tableaux. Il ne suffit pas à un établissement d'être attractif, encore fautil qu'il sache retenir ses propres étudiants. En Île-de-France, cette force est d'autant plus nécessaire que la décision de changer d'établissement est peu risquée. Elle peut en effet n'avoir aucune incidence sur la vie quotidienne de l'étudiant notamment, car elle n'implique pas nécessairement une migration résidentielle et, en outre, même dans ce cas, elle ne remet pas nécessairement en cause les réseaux de sociabilité. Aucune université francilienne ne peut miser sur l'existence d'une clientèle captive. On considère donc, pour chaque université, sa capacité relative à maintenir sur place ses étudiants, ou, ce qui revient au même, le taux d'émigration qu'elle subit.

Tendances générales à l'émigration

Le taux d'émigration varie peu (de 3 % à plus de 8 % d'une université à l'autre), différenciant moins ces dernières que ne le fait le taux d'immigration. L'université de Paris VIII-Saint-Denis se distingue très nettement avec un taux d'émigration particulièrement bas, lequel témoignerait soit d'une grande force de maintien, soit de la concentration d'un public particulièrement captif. Cette université n'est cependant pas un cas particulier. Les universités plutôt centrales, Paris I, Paris III, Paris VI, ou Paris X-Nanterre, et certains établissements très spécialisés tels l'IEP et



Les universités dont les échanges sont déficitaires sont plutôt situés en petite ou en grande couronne, comme Paris XIII-Villetaneuse.

l'INALCO, retiennent eux aussi très bien leurs étudiants. À l'inverse, ceux-ci quittent relativement plus souvent les universités de la grande couronne, et également Paris II, Paris IX, Paris V, et Paris XIII-Villetaneuse. Mis à part Marne-la-Vallée, les universités les plus jeunes ont, dans un contexte d'accroissement récent de leurs effectifs, plus de mal que les autres à garder sur place leurs étudiants. Ainsi,

les établissements plus orientés vers les formations professionnalisantes subissent une plus forte érosion, avec des départs relativement élevés.

Emigrer pour entrer en 3e cycle

À l'entrée en troisième cycle, la capacité des universités à retenir leurs étudiants est plus variable d'un établissement à l'autre et elle renvoie à une opposition centre-périphérie. Tout se passe comme si, à ce stade et en moyenne, les positions centrales redevenaient un avantage. Alors qu'à Paris V, seulement 11 % des étudiants émigrent vers un autre établissement pour entreprendre des études de 3e cycle, à Cergy-Pontoise, ils sont 33 % à partir. Ces taux d'émigration sont toujours très supérieurs à la moyenne pour les quatre établissements des villes nouvelles, et pour certains établissements de la petite couronne, comme Créteil, Nanterre et Villetaneuse. Paris II, Paris IX, et dans une moindre mesure Paris I, enregistrent aussi des taux d'émigration élevés. À l'opposé se trouvent les universités scientifiques de Paris V, Paris VI et Paris VII, et les universités de Paris III, Paris IV et Paris VIII-Saint-Denis.



Les gains d'effectifs relatifs ou absolus restent d'importants repères pour évaluer les forces de polarisation d'une université. Paris VIII—Saint-Denis réussit à équilibrer ses échanges avec un solde nul ou presque.

Bilans migratoires : «gagnantes» et «perdantes»

Départs et arrivées témoignent des ajustements que les étudiants réalisent pour se construire un profil «professionnel» en changeant d'établissement. Les migrations inter-universitaires rappellent que chaque établissement est à la fois émetteur et récepteur. Elles renvoient à des degrés d'ouverture ou de fermeture différents selon les cas. C'est par le bilan de ces échanges que l'on peut donner une première image des positions gagnantes ou perdantes des universités franciliennes.

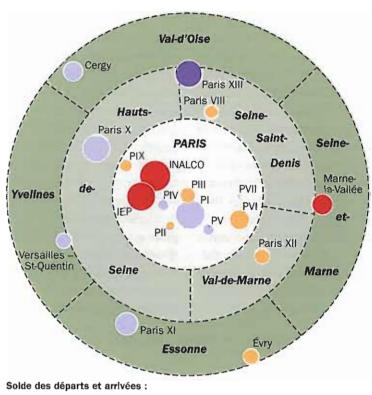
Les «gagnantes»

Parmi les établissements que l'on pourrait dire «gagnants», se trouvent à la fois des universités centrales aux profils disciplinaires relativement spécialisés (scientifique pour Paris VI, droit/sciences économiques et gestion pour Paris IX, lettres et sciences humaines pour Paris III), et deux universités de ville nouvelle, Évry et Marne-la-Vallée. Sont ainsi réunies des universités traversées par de fortes mobilités au départ et à l'arrivée, telles Évry ou Paris IX, et des universités comme Paris VI où les taux de mobilité à l'entrée et à la sortie sont limités.

Les «perdantes»

Les universités dont les échanges sont déficitaires, que l'on dira donc plutôt «perdantes» dans ce système francilien, sont en majorité des établissements périphériques de la petite ou de la grande couronne : Paris XIII-Villetaneuse, Paris X-Nanterre, Paris XI-Orsay, Cergy-Pontoise et Versailles—Saint-Quentin ont un solde négatif compris entre - 8 % et - 15 %. Le seul établissement central que l'on retrouve parmi les perdants, qui fait

«Gagnantes» et «perdantes» dans le système d'échange entre universités franciliennes





Source : MENRT-DEP, 2001/02 et 2002/03 © UMR Géographie-cités

exception parmi ce groupe d'universités périphériques, est l'université Paris I, déficitaire à hauteur de 11 %. L'ensemble de ces établissements est perdant au terme d'importants mouvements d'entrées et de sorties. On avait remarqué la forte attractivité relative de Cergy-Pontoise à l'entrée en 3e cycle en particulier. Cette performance ne réussit pas à compenser les pertes subies par ailleurs. De ce point de vue, la situation de Paris XI-Orsay et de Versailles-Saint-Quentin est un peu différente. En effet, si leur solde global est négatif, il reste positif au niveau du troisième cycle.

Des échanges qui s'équilibrent

La plupart des autres universités centrales, auxquelles s'adjoignent Paris VIII—Saint-Denis et Paris XII-Créteil, réussissent à équilibrer leurs échanges avec des soldes nuls ou presque. Toutes choses égales quant à la taille des établissements, cette situation d'équilibre relatif correspond à des niveaux différents de turbulence migratoire. On trouve aux deux extrêmes d'une part, Paris VIII—Saint-Denis, relativement refermée sur elle-même recevant peu et perdant peu, et d'autre part Paris II, soumise à plus de mouvements dans les deux sens.

En outre, cet équilibre global recouvre des situations contrastées au passage des cycles. Paris VIII-Saint-Denis et Paris V-René Descartes sont attractives au moment de l'entrée en troisième cycle, tandis que les entrées ne compensent pas les départs à l'entrée en deuxième cycle. À l'inverse, le bilan équilibré de l'ensemble des échanges de Paris II et de Paris IV masque en fait des déficits significatifs à l'entrée en troisième cycle et simultanément des gains à l'entrée en deuxième cycle. Au total, la plupart des universités centrales équilibrent leurs échanges. Paris VI fait mieux et Paris I moins bien. Perdantes et gagnantes départagent surtout les établissements périphériques, avec un bilan très positif pour les deux universités des villes nouvelles d'Évry et de Marne-la-Vallée.

Deux systèmes d'échanges intrarégionaux

Dans ce système universitaire régional, les gains d'effectifs relatifs ou absolus restent certes d'importants repères pour évaluer les forces de polarisation d'une université et, par là même, la qualité de son offre de formation.

Toutefois, limiter l'analyse des échanges migratoires entre les universités à un enjeu de positionnement, c'est occulter largement l'image des réseaux de relations qui participent à l'émergence et à la consolidation de ces différentiels de position. Il s'agit donc de mettre en évidence les schémas des migrations qui inscrivent les universités dans des logiques concurrentielles

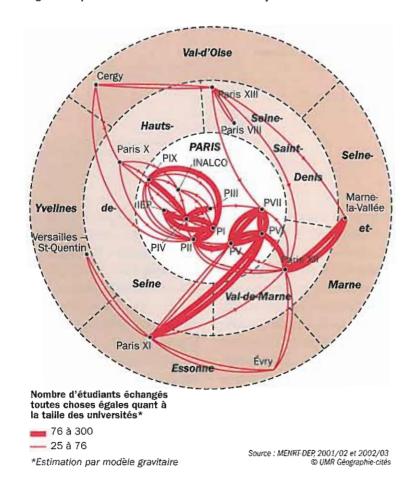
et complémentaires, et définissent les principaux systèmes d'intégration spatiale à l'échelle de la région francilienne.

Certes, une part non négligeable des migrations inter-universitaires tient au simple effet de la taille des établissements, laquelle rend compte de 30 % de leur variabilité d'ensemble. Plus celle-ci est grande, plus les flux échangés sont grands. Une fois éliminé cet effet, on peut retrouver les relations préférentielles qu'entretiennent entre elles ces universités.

Deux systèmes d'échanges préférentiels structurent ces relations.

Ils isolent un système est qui relie les universités à dimension principale plutôt scientifique, d'un système centreouest qui met en relation des universités à dominante sciences humaines ou sciences sociales. Le système est souligne la force des échanges préférentiels entre Paris V, Paris VI, Paris VII. Dans ce triptyque, Paris VI a une centralité exceptionnelle du fait de ses échanges privilégiés avec les universités périphériques et surtout, avec Paris XI-Orsay et Paris XII-Créteil. Ces dernières constituent d'ailleurs, dans la périphérie de ce système d'échanges migratoires, deux nœuds secondaires importants. Le système ouest est structuré par la force des migrations préférentielles entre plusieurs établissements centraux : Paris I, Paris II, Paris IV, Paris III et l'IEP. Ici, d'une part, les préférences ne sont pas systématiquement symétriques et, d'autre part, aucune centralité dominante ne se dessine. Les échanges préférentiels avec les universités de la périphérie ne concernent que très modestement Paris X-Nanterre et Cergy-Pontoise. Ils sont de plus dissymétriques et toujours à l'avantage des établissements centraux. Paris V, qui entretient simultanément des échanges préférentiels avec Paris VI et Paris VII, d'une part, et Paris II, d'autre part, est le seul trait d'union entre ces deux systèmes.

Les migrations préférentielles des étudiants : tous cycles confondus

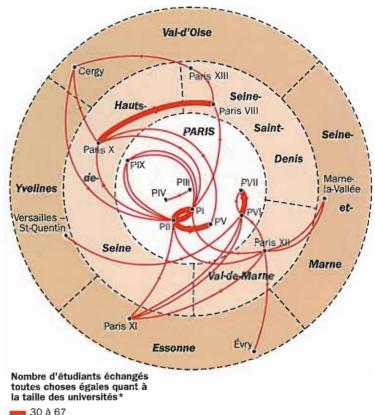


Quand, suivant la même méthode, on sélectionne les migrations préférentielles réalisées à l'occasion de l'entrée en 3° cycle, l'individualisation des deux systèmes demeure, avec l'ébauche d'affinités plus sélectives.

Le noyau central du système est se réduit aux migrations préférentielles entre Paris VII et Paris VI, cette dernière restant le pivot des échanges avec les universités périphériques du sud et du sudest. Dans le centre-ouest, Paris I et Paris II jouent le même rôle de pivot central. En revanche, à ce niveau, les rôles structurants de Paris IX et de l'IEP sont quasi inexistants. Par rapport à ce système ouest, ces migrations d'entrée en 3e cycle se démarquent donc peu du schéma des migrations d'ensemble, si on excepte une relation préférentielle relativement forte entre Paris X-Nanterre et Paris VIII-Saint-Denis au profit de cette dernière.

Des bilans contrastés pour la grande couronne francilienne

L'étude des échanges migratoires entre les universités d'Île-de-France permet de caractériser certaines positions de ces universités au-delà de celles qu'elles doivent d'abord et presque automatiquement à leur taille. Il apparaît, en premier lieu, que les universités les plus tournées vers les formations professionnalisantes sont, en général quel que soit le cycle, celles qui atteignent les taux d'immigration les plus élevés relativement. Cela témoigne d'une forme originale d'attractivité de ces établissements, parmi lesquels les établissements de la grande couronne font bonne figure. De leur côté, les universités centrales retiennent relativement bien leurs troupes. L'évasion y reste très limitée, probablement parce que la diversité de l'offre réussit à mieux satisfaire un large Les migrations préférentielles des étudiants : entre le deuxième et le troisième cycle



9 à 30

*Estimation par modèle gravitaire

Source : MENRT-DEP, 2001/02 et 2002/03 © UMR Géographie-cités

éventail d'attentes et qu'en outre, le contexte résidentiel peut apparaître attractif, surtout à la hauteur des 3e cycles. Globalement, les bilans des échanges sont plutôt équilibrés pour les universités centrales et contrastés pour les universités périphériques qui ont leurs «gagnantes» et leurs «perdantes».

Si aujourd'hui le niveau global des échanges inter-universitaires d'étudiants reste encore plutôt faible, tout pousse à penser qu'il devrait s'élever dans les années qui viennent. En effet, les coopérations entre établissements sont appelées à s'intensifier rapidement, réponse incontournable à des concurrences exacerbées.



Références bibliographiques

- [1] BARON M., CARO P., PERRET C.,
 Mobilités géographiques étudiantes
 et qualifications des territoires : quelques
 disparités régionales, convention
 de recherche MENRT-DATAR, Besançon,
 2003, 161 pages.
- [2] BERROIR S., CATTAN N., SAINT-JULIEN T. (dir) 2005, «La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien» rapport de recherche, METL/HEVN, 150 pages.
- [3] COSTES L., «Étudiants franciliens : inégalités dans la mobilité», Urbanisme, n° 317, 2001, p. 72-76.
- [4] Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan université 2000 (1990-1995), DATAR (coord.), Informations et analyses de la DATAR, La Documentation française, Paris, 1998.
- «L'enseignement supérieur grandes évolutions depuis 15 ans», Éducation & formations, n° 67, mars 2004.
- [6] GRASLAND C. et alii, Les migrations étudiantes contraintes. Les déterminants individuels de la migration non contrainte, convention de recherche MENRT-CNRS, Paris, n° 98-378, 1999.
- «Les 4 universités nouvelles d'île-de-France», Ofipe résultats, n°57, Université de Marne-la-Vallée, janvier 2005.
- [8] Les universités en Île-de-France : éléments d'analyse préalables à l'évaluation du contrat de plan (article 11), IAURIF, juillet 2004.
- [9] MERLIN P., «Les universités et les villes nouvelles de l'Île-de-France», Annales de la recherche urbaine, n° 62-63, 1994, p. 206-213.
- [10] Atlas régional les effectifs d'étudiants en 2003-2004, MENESR, DEP, 2004.
- [11] RAULLIN E., SAINT-JULIEN T. (dir.), La mobilité géographique des étudiants des universités, rapport de recherche MENRT-DATAR-CNRS, 1998.
- [12] SAINT-JULIEN T., «L'université et l'aménagement du territoire», L'Espace géographique, n° 3, 1990-1991, p. 206-210.
- [13] SAINT-JULIEN T., «Les migrations des étudiants entre villes universitaires en France», dans CIATONI A. et VEYRET Y. (dir.), Les fondamentaux de la géographie, Paris, Armand Colin, coll. «Campus», 2003.



L'action régionale en faveur des universités

François Houy(!)
Conseil régional d'Île-de-France

vec 550 000 étudiants, 125 000 chercheurs dans des laboratoires publics et privés (40 % des effectifs nationaux), 17 universités et plus de 350 établissements d'enseignement supérieur non universitaires, l'Île-de-France est une des grandes métropoles mondiales de l'intelligence et de l'innovation. Conforter, moderniser, développer ce pôle national et international constituent l'un des grands défis de l'avenir.

(1) Directeur-adjoint chargé de l'enseignement supérieur à la Direction des affaires scolaires et de l'enseignement supérieur (DASES).

Regional action in favour of universities

With 550 000 students,
125 000 researchers in public
and private laboratories
(40% of the national population),
17 universities and over 350
non university higher education
establishments, île-de-France
is one of the major centres of
intelligence and innovation in the
world. Reinforcing, modernising
and developing that national and
international centre is one
of the major challenges
of the future.

Après les lois de décentralisation de 1982⁽²⁾, l'enseignement supérieur est resté de compétence exclusive de l'État. Toutefois, les régions, les collectivités territoriales, en charge du développement économique, social et culturel ainsi que de l'aménagement de leur territoire ne pouvaient se désintéresser d'un domaine essentiel pour l'avenir de leur jeunesse, la qualification de leur population active, l'emploi et le rayonnement international.

Toutes les régions françaises, mais aussi les conseils généraux, voire les villes, ont investi le domaine de l'enseignement supérieur, souvent très rapidement, après les lois de 1982 et anticipant les sollicitations de l'État.

Comme les autres régions, l'Île-de-France s'est progressivement engagée dans une politique de soutien, d'abord limitée à l'investissement immobilier, qui s'est progressivement étendue à de multiples domaines : apprentissage, mobilité, recherche...

Le cas de l'Île-de-France était cependant particulier. Avec ses treize universités (dix-sept aujourd'hui) et ses très nombreuses grandes écoles qui accueillaient 30 % des étudiants français sur 2 % du territoire national, le pôle francilien était unique et dominant.

Pour la jeune collectivité régionale francilienne et son exécutif, présidé par Michel Giraud (RPR), l'enseignement supérieur et la recherche ne constituaient pas une priorité essentielle, malgré l'apparition de signaux inquiétants (délocalisation de laboratoires, vieillissement des équipements, vétusté des locaux universitaires).

Les priorités étaient dans la politique des transports, où l'ampleur des besoins de modernisation et de développement du réseau d'infrastructures (métro, RER, autoroutes urbaines et suburbaines) exigeaient des investissements très lourds.

Elles étaient aussi dans la politique scolaire: la région Île-de-France héritait, de par la loi, de la responsabilité d'un parc de quelque 450 lycées, dont la quasitotalité était en mauvais état, alors que se profilait une explosion des effectifs lycéens qu'il faudrait accueillir en construisant de nouveaux équipements.

Il faut attendre la fin des années 1980 pour que le conseil régional accepte d'intervenir dans le domaine universitaire. Il le fera avec prudence et retenue, de manière autonome et au plus proche de ses compétences.

C'est ainsi que la Région s'oriente dans un premier temps vers le soutien à la construction de locaux universitaires pour les filières supérieures professionnalisantes (IUT, filières d'ingénieurs), un soutien ponctuel à la recherche et le développement de l'apprentissage de niveau post-baccalauréat. Dans un second temps, et notamment dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 1994-1998, la Région amplifie son effort d'aide à l'investissement. Cependant, l'action régionale est jugée par beaucoup d'universitaires comme très insuffisante et empreinte d'une trop grande distance technocratique.

Si l'alternance politique de 1998 n'a pas entraîné, dans un premier temps, de bouleversements majeurs dans les orientations régionales, le nouvel exécutif présidé par Jean-Paul Huchon (PS) engage le dialogue avec les universitaires et le monde de la recherche⁽³⁾, diversifie et amplifie son intervention dans le cadre du CPER 2000-2006 ou hors CPER, comme en témoigne l'évolution des budgets régionaux qui sont passés, pour l'enseignement supérieur, de 23 M€ en 1998 à 110 M€ en 2004 et, pour la recherche de 8 M€ en 1998 à 42,6 M€ en 2004.

La Région s'engage avec détermination dans la «bataille» du projet Soleil⁽⁴⁾ et obtient son installation sur le plateau de Saclay au prix d'un engagement financier régional de 150 M€ (le conseil général de l'Essonne apportant pour sa part 34 M€).

En 2004, la recherche est pour la première fois inscrite comme une priorité dans les programmes des principaux candidats aux élections régionales. Réélu président du conseil régional en avril 2004, Jean-Paul Huchon s'engage à consacrer 5 % du budget régional à la recherche.

Une intervention longtemps tournée prioritairement vers l'investissement immobilier

À la fin des années 1980, l'université française est au bord de l'explosion, car les effectifs étudiants, stagnants dans les années 1970 et au début des années 1980, connaissent une augmentation brutale.

Cet accroissement soudain n'avait guère été anticipé au cours de la précédente décennie, alors même que l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat était proclamé, confirmé par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

L'image que donne alors l'université est celle d'amphithéâtres bondés, de cours sous chapiteaux, de laboratoires amiantés, de longues files d'attente devant les bibliothèques ou les bureaux d'inscription, de locaux vétustes et exigus.

L'État est contraint d'agir dans l'urgence, en même temps qu'il cherche à mettre à contribution les

⁽²⁾La loi de 2004 confirmera le maintien de l'enseignement supérieur dans le champ des compétences exclusives de l'État.

⁽³⁾ La création d'un Conseil consultatif régional pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CCRRESTI) en 2002 illustre bien cette volonté de rapprochement.

⁽⁴⁾ Il s'agit du nom donné au nouvel accélérateur de particules qui sera opérationnel en 2006.

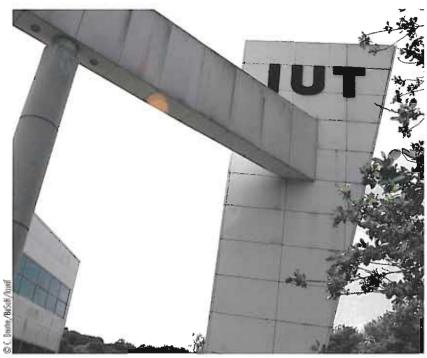
collectivités territoriales. La négociation du contrat de plan 1989-1993 est la première opportunité de concrétiser des partenariats avec les régions.

C'est pour répondre à cette crise et pour agir à plus long terme que le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, et son conseiller spécial chargé des universités (Claude Allègre) lancent en 1991 le plan Universités 2000, dont l'objectif est de répondre non seulement à la crise de l'accueil par un vaste programme de constructions, mais aussi de promouvoir une grande politique d'aménagement du territoire universitaire à l'échelle nationale. L'État sollicite l'engagement des collectivités territoriales avec la signature de conventions de partenariat à l'appui⁽⁵⁾.

CPER 1989-1993 : la Région se limite au développement des IUT et des universités de villes nouvelles

En Île-de-France, les objectifs du plan Universités 2000 (U2000) sont les suivants : augmenter les capacités d'accueil des universités de la couronne, créer quatre universités nouvelles pour accueillir l'essentiel du flot étudiant, mais aussi pour obtenir un desserrement des universités parisiennes qui accueillent les deux tiers des étudiants de la région (l'objectif est d'avoir 50 000 étudiants en moins à Paris intra-muros). Parallèlement, on rénovera les locaux de Paris intra-muros et on créera quarante départements d'IUT supplémentaires.

Comme toutes les autres collectivités territoriales franciliennes, la Région est sollicitée pour participer au financement du plan. Si certaines collectivités, comme le conseil général du Vald'Oise, s'engagent sans état d'âme, la majorité d'entre elles sont réticentes, invoquent le problème de compétences et ne manquent pas de faire remarquer que l'État, sous couvert de concertation et de partenariat dans un domaine



Le développement d'un enseignement supérieur technologique de proximité s'inscrit dans la politique d'investissement décidée ou programmée par la Région.

stratégique, organise à bon compte un transfert de charges déguisé. C'est le cas de la région Île-de-France qui refuse de s'inscrire dans la démarche U2000 et s'en tient aux engagements qu'elle avait pris dès 1989.

À cette date, en effet, dans le cadre du CPER 1989-1993, la Région a accepté de participer au financement d'un volet enseignement supérieur du contrat. Elle s'est engagée à hauteur de 13,72 M€ pour le développement des IUT et de 53,36 M€ pour la création d'une université régionale, affirmant d'emblée sa volonté de choisir ses propres axes d'intervention en concertation directe avec les établissements d'enseignement supérieur et de rester le plus près possible de ses domaines de compétences (les lycées) et de ses priorités en matière de formation (les formations à vocation technologique et professionnelle). On comprend pourquoi les IUT qui sont le pendant des STS dans le domaine universitaire ont pu représenter un domaine d'intervention acceptable pour la Région. De la même manière, le développement des formations d'ingénieurs, dont on dit à l'époque qu'il faut doubler les effectifs, sera soutenu par la Région. Elle refuse en revanche de s'engager sur les premiers cycles des formations académiques, qui représentent pourtant, en termes de stock et de croissance, les gros bataillons universitaires.

L'intervention régionale est étroitement ciblée dans ses orientations, mais aussi dans ses modalités d'intervention, qui sont les suivantes :

- se limiter à l'investissement et à la construction neuve;
- exercer le plus souvent possible la maîtrise d'ouvrage des opérations qu'elle finance;
- garder la propriété des locaux qu'elle construit.

Les universités franciliennes

⁽⁵⁾ Après une rude bataille parlementaire, l'article de la loi de juillet 1990 donne aux collectivités territoriales la possibilité d'exercer la maîtrise d'ouvrage de constructions universitaires et de récupérer la TVA sur l'investissement à condition de fournir les deux tiers du financement.



Le plan U3M en Île-de-France comprend un programme de restructuration et de simplification de la carte universitaire, notamment le pôle structurant de la ZAC Paris Rive-Gauche.

Après avoir abandonné le projet de création d'une université régionale, la Région convertit son enveloppe vers huit opérations⁽⁶⁾ de constructions universitaires et quelques opérations d'établissements d'enseignement supérieur privés. Elle signe avec l'État une convention spécifique pour le développement des IUT (en février 1992).

CPER 1994-1998:

une évolution des rapports avec l'État et un investissement dans la vie étudiante

L'État renonce à convaincre le conseil régional de contractualiser dans le cadre U2000, mais la Région accepte de financer le volet enseignement supérieur du nouveau CPER à hauteur de 218 M€⁽⁷⁾, alors que l'État inscrit 283 M€ de son côté.

La Région maintient le positionnement qu'elle a précédemment défini en ce qui concerne ses modalités d'intervention, mais elle diversifie cependant ses orientations. S'il subsiste un volet IUT et un important volet universités nouvelles, la Région s'engage sur la vie étudiante et notamment affiche un axe nouveau, la construction de bibliothèques universitaires. De fait, en dépit de son hostilité affichée, la Région entre dans la démarche U2000. Cette période du contrat de plan 1994-1998 témoigne d'une certaine normalisation des rapports entre la Région et l'État. C'est la fin du «conflit de la propriété» qui avait opposé les deux partenaires au début des années 1990. La Région renonce à conserver la propriété des bâtiments qu'elle a financés et les remet gratuitement à l'État. Des règles de partenariat se mettent en place. Plusieurs circulaires viennent préciser, encadrer, mais aussi rigidifier la relation entre l'État et la collectivité maître d'ouvrage, dans le sens d'un contrôle étroit de l'État.

L'exécution du volet enseignement supérieur du contrat de plan se heurte à des difficultés nombreuses: blocages liés au foncier, surcoûts importants liés à l'augmentation des coûts de construction à partir de 1997. De nombreuses opérations prennent du retard ou sont suspendues. À Paris, sur les quatre opérations régionales programmées, aucune ne peut être engagée; le volet université nouvelle n'est réalisé qu'à 42 %; seul le volet IUT est mis en œuvre de manière satisfaisante.

Le plan U3M fait de l'aménagement universitaire de la Région une priorité nationale

Quelques mois après son installation, le nouvel exécutif régional issu des élections de 1998 est amené à engager avec l'État la négociation du volet enseignement supérieur du contrat qui va couvrir la période 2000-2006. Même si l'explosion a été évitée, la situation immobilière des universités franciliennes, et particulièrement celles de Paris et de la petite couronne, reste très préoccupante, notamment en matière de vie étudiante, de bibliothèques, mais aussi de locaux

⁽⁶⁾ L'Institut francilien d'ingénierie (IFI) pour l'université de Marne-la-Vallée, le Centre technologique de Vélizy pour l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Institut de gestion de Paris XII-Créteil, l'Institut Galilée de Paris XIII-Villetaneuse, l'extension de Paris IX-Dauphine, l'institut des matériaux de l'université d'Évry Val d'Essonne, la maison de l'ingénieur de Paris XI-Orsay, l'extension de l'ENSEA à Cergy.

⁽⁷⁾ Une enveloppe trois fois supérieure à celle du CPER précédent.

Les enveloppes de l'article 11 du CPER (en millions d'euros)

	État	Région	Collectivités	Total
Nouveaux pôles	166	23	240	418
Modernisation des pôles existants	404	114	89	607
Bibliothèques et vie étudiante	30	195	90	315
Recherche		45		45
Technologies de l'information et de la communication	11	9		20
Total	600	388	418	1 405

d'enseignement. Beaucoup s'accordent à dire que l'Île-de-France, et surtout Paris, ont été les «oubliées» d'un plan Universités 2000 qui a surtout profité à la province. Au niveau gouvernemental, c'est aussi l'analyse du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Allègre. Celui-ci engage un second plan, baptisé Universités du troisième millénaire (U3M), dont l'objectif est de poursuivre et de compléter la démarche U2000. Pour la première fois, les difficultés de l'Île-de-France sont reconnues et l'aménagement universitaire de la région-capitale placé au rang de priorité nationale. Le plan U3M en Île-de-France contient un ambitieux programme de restructuration et de simplification de la carte universitaire (notamment parisienne), la création de nouveaux pôles structurants (ZAC Paris Rive-Gauche, la Villette-Aubervilliers-Plaine Saint-Denis, Seine ouest), le développement de la recherche, l'amélioration de la vie étudiante.

Dans ce contexte, la Région s'engage résolument dans la négociation du volet enseignement supérieur du contrat de plan 2000-2006 qui est signé en juillet 2000 et qui est considéré comme la première étape de la réalisation du plan U3M qui doit s'étaler au moins sur deux contrats de plan (15 ans).

L'article 11 du contrat de plan représente un effort financier important de la part des deux partenaires. Il «pèse» plus de 1,4 M€, dont 600 M€ pour l'État et 388 M€ pour la Région⁽⁸⁾.

Sont programmées 125 opérations, dont :

- 20 opérations au titre de la création des nouveaux pôles;
- 90 opérations au titre de la modernisation des sites existants, dont une trentaine pour Paris;
- 15 opérations de bibliothèques.

La Région accentue son effort propre : avec 388 M€, elle augmente sa contribution de 70 %. Ses axes d'intervention sont les suivants :

- Améliorer les conditions de la vie étudiante au sens large (logement, restauration, santé mais aussi développement des bibliothèques et amélioration de la desserte de certains sites universitaires –Villetaneuse, par exemple– dans le cadre de sa politique des transports en commun). Un effort particulier est consacré au logement étudiant pour lequel une enveloppe régionale de 68 M€ est affectée.
- Poursuivre le développement de l'enseignement supérieur technologique (STS, IUT, IUP, etc.).
- Conforter les universités nouvelles par le développement de leur dimension recherche (exemple : la biologie à Évry, en liaison avec le Génopôle).
- Développer les NTIC et les mises en réseau.

Sur le plan opérationnel et administratif, le positionnement reste le même que celui de la mandature précédente : priorité absolue à la construction neuve et exercice direct de la maîtrise d'ouvrage à chaque fois que cela est possible.

Dès le début des années 1990, la Région initie des politiques d'investissement hors contrat de plan

Si la Région a toujours consacré la part prépondérante de ses enveloppes aux investissements lourds contractualisés, elle a souhaité mener, hors contrat de plan, des politiques d'investissement particulières.

Depuis 1995, le budget de l'enseignement supérieur individualise chaque année une enveloppe de 2,29 M€ pour soutenir par un cofinancement des projets de modernisation de leurs locaux ou de leurs équipements présentés par les établissements d'enseignement supérieur. La priorité est donnée aux bibliothèques, à la vie étudiante et aux équipements informatiques. En 1998, le nouvel exécutif a poursuivi cette action. Depuis 1998, vingt-cinq dossiers ont été soutenus, parmi lesquels une dizaine de projets de modernisation de bibliothèques : Institut de géographie (Paris I, IV et VII), bibliothèque Cujas (Paris I et II), bibliothèques de la maison de l'économie de Paris I, IEP de Paris, etc, pour un montant de 9,6 M€.

Dans ce cas, le rôle de la Région est d'inciter les établissements à monter des projets et à trouver des partenaires financiers.

Dans le cadre de sa politique de soutien au rayonnement international, la Région s'est également engagée dans le financement d'opérations de construction ou de réhabilitation de résidences pour les chercheurs étrangers.

On mentionnera enfin, pour mémoire, la politique menée en faveur du logement étudiant⁽⁹⁾.

⁽⁸⁾ La totalité des crédits engagés dans le CPER par l'État et la Région est de 7,6 M€.

⁽⁹⁾ Voir *infra*, l'article d'Anne-Claire Davy, «Le logement étudiant en Île-de-France : développer une offre diversifiée».

Une nouvelle ambition et un nouveau cadre pour la politique régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation : la délibération du 27 mai 2005

Sur proposition de Jean-Paul Huchon, président du conseil régional et de Marc Lipinski, vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique, le conseil régional a adopté, le 27 mai 2005, un important texte d'orientation pour la période 2005-2010. Il place l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au cœur de la stratégie régionale de développement durable, d'aménagement du territoire et d'ouverture internationale de la région-capitale.

Six principes d'intervention

Six principes d'intervention sont précisés pour la collectivité francilienne qui ne souhaite pas se substituer à l'État, mais intervenir selon le principe de subsidiarité :

- jouer un rôle facilitateur et catalyseur en développant les interactions entre des acteurs différents (scientifiques, économiques, sociaux):
- utiliser les effets de levier dans des domaines où l'apport de la Région peut accroître de façon conséquente le niveau de capacité et d'efficacité, grâce à un effet d'entraînement des partenaires financiers;
- développer une logique de projet fondé sur un soutien intégré, en investissement et en fonctionnement, hors personnel statutaire (allocations de recherche, manifestations scientifiques), à des programmes bornés dans le temps ;
- développer les partenariats entre la Région et les acteurs locaux (établissements ou regroupements d'établissements, sur tous les aspects de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation), par exemple sous la forme de contrats pluriannuels ;
- soutenir des problématiques non prises en charge à d'autres niveaux, notamment national;
- développer une culture de l'évaluation a priori et a posteriori.

Dix-huit dispositifs

Dix-huit dispositifs, dont plus de la moitié concernent la recherche, sont mis en place autour de six axes d'intervention :

- l'encouragement à la coopération entre acteurs, avec un dispositif dit de soutien intégré aux domaines d'intérêt majeur (santé, logiciels et systèmes complexes, optiquemicroélectronique – nano-sciences, mais aussi des domaines plus prospectifs ou sociétaux) et un dispositif de soutien à l'organisation de pôles de recherche et d'enseignement supérieurs (SOPRES), selon une logique plus territoriale;
- des actions spécifiques de soutien à la recherche sur des sujets complémentaires des domaines d'intérêt majeur : poursuite du dispositif SESAME, allocations de recherche sur domaines ciblés (ARDOC), organisation de manifestations scientifiques;
- actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante, parmi lesquelles une aide régionale à la modernisation des bibliothèques universitaires (biblio-RIF);
- soutien à la culture scientifique et citoyenne avec, notamment, la mise en place du dispositif PICRI (partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation);
- développement de l'ouverture internationale et de la mobilité des étudiants et des chercheurs. Les dispositifs présentés s'inscrivent dans la continuité de l'action régionale antérieure laides au départ, plate-forme d'accueil des étudiants et des chercheurs-BACE, développement du parc des logements pour les chercheurs, chaires Blaise Pascal), mais élargissent aussi le champ d'intervention de la Région (soutien à l'encadrement de thèses en cotutelle internationale, soutien à l'élaboration et au portage de projets européens);
- soutien à l'innovation : soutien à l'incubation des entreprises, soutien aux réseaux d'appui à l'innovation, aides aux projets innovants des entreprises.





L'implantation du Syncrotron (projet Soleil) sur le plateau de Saclay confirme la volonté du conseil régional d'Île-de-France de soutien à l'innovation et à la recherche.

Mais une diversification croissante des interventions

L'intervention régionale en direction des universités ne s'est jamais cantonnée uniquement à l'investissement immobilier. Dès la fin des années 1980 et au début des années 1990, la Région développe des actions en faveur de la recherche et en faveur de l'apprentissage dans les formations post-baccalauréat. Après 1998, la diversification se poursuit avec la mise en place de plusieurs dispositifs d'aide aux étudiants et aux chercheurs.

Le soutien à la recherche...

Comme l'enseignement supérieur, la recherche ne fait pas partie des compétences transférées par les lois de décentralisation, mais la Région a été amenée assez tôt à intervenir dans ce domaine.

Au début des années 1990, le pôle francilien de recherche est unique au niveau national et regroupe 41 % des chercheurs français. C'est un des tout premiers pôles européens et une concentration qui compte à l'échelle mondiale (5e rang mondial). Pourtant, la recherche francilienne est atteinte par le vieillissement de ses équipements et de ses chercheurs et subit les effets de la politique nationale d'aménagement du territoire qui pousse à la délocalisation des laboratoires hors de la Région. Son attractivité et sa compétitivité, à l'échelle nationale mais aussi internationale, sont menacées(10). À l'heure où l'innovation devient le principal moteur de la croissance économique et où il faut maintenir une taille critique suffisante pour rester dans la course, il devient d'une importance stratégique de donner aux laboratoires franciliens, publics ou privés, universitaires ou non, les moyens de se développer, d'établir entre eux des synergies, d'opérer des regroupements, etc. C'est donc au titre du développement économique, de la politique de soutien à l'innovation et au nom du rayonnement international et de la compétitivité de la région-capitale que le conseil régional va développer une politique de soutien à la recherche, qu'elle soit universitaire ou celle de grands organismes (CNRS, CEA, INSERM, etc.) qui sont particulièrement bien implantés en Île-de-France. Au cours des mandatures 1988-1992 et 1992-1998, les budgets recherche restent modestes (inférieurs à 6 M€ annuels, sauf en 1996), mais sont en croissance. Dès 1996, le conseil régional soutient la candidature du plateau de Saclay dans l'Essonne pour l'implantation du projet de synchrotron Soleil et s'engage, en 1997, pour un cofinancement à hauteur de 68,6 M€(11).

À partir de 1998, un nouvel élan est donné: de 6,6 M€ en 1998, le budget régional de la recherche est passé à 20,9 M€ en 2002, 33,6 M€ en 2003 et à 42,6 M€ en 2004. Ces chiffres ne tiennent pas compte des 82 M€ supplémentaires que la Région a décidé, en 2000, d'apporter au financement du projet Soleil portant, à 150 M€ (70 % de l'investissement) la part du financement régional.

⁽¹⁰⁾ Cf. supra, l'article de Sylvie Lartigue et Odile Soulard «L'université, entre formation, recherche et entreprises».

⁽¹¹⁾ Soit presque le triple de la somme des budgets recherche antérieurs.

... qui prend essentiellement la forme de soutiens à l'investissement

Le soutien aux projets dits «structurants» mobilise la plus grande part des budgets régionaux. Il s'agit pour la Région de jouer le rôle de levier pour soutenir et favoriser l'émergence de pôles thématiques et/ou géographiques dans la région, capables de participer à la structuration du territoire régional, d'animer le tissu économique local et de jouer un rôle à l'échelle internationale. Au travers du contrat de plan État-Région, la Région est associée à l'État pour fédérer les activités autour de cinq thématiques prioritaires : sciences du vivant, optique et nano-technologies, sciences de l'univers et de l'environnement, technologies de l'information et de la communication, sciences humaines et sociales. Depuis 2000 et en dehors du soutien au synchrotron Soleil(11), la participation de la Région aux projets structurants a représenté plus de 80 M€. On citera particulièrement les projets où sont impliquées les universités franciliennes(12):

- Pour les technologies de l'information et de la communication : le pôle commun de recherche en informatique, associant Paris XI, le CNRS, l'INRIA et Polytechnique.
- Pour la santé et les sciences du vivant : le pharmatechnopole à Chatenay-Malabry, le Visiopole de Paris, le cancéropôle Île-de-France.
- Pour les sciences humaines : l'implantation de la MSH de Paris-Nord à Saint-Denis sur le territoire de la communauté d'agglomération de Plaine Commune.

Depuis 1993, la procédure SESAME⁽¹³⁾ permet de cofinancer (à 40 % maximum de l'investissement), après appels à projets annuels et sélection, l'achat d'équipements mi-lourds pour les laboratoires. Depuis 1993, 204 opérations dont 45 pour les universités ont



Le bureau d'accueil des chercheurs étrangers en mobilité mis en place par la région d'Île-de-France a été labellisé par la Commission européenne.

été réalisées pour un total de subventions de 60 M€. Il est prévu d'aménager la procédure pour l'ouvrir aux sciences humaines et sociales.

Enfin, la Région a mis progressivement en place un système de soutien aux chercheurs visant à renforcer l'attractivité de l'Île-de-France face à la concurrence nationale et étrangère : allocations doctorales et post-doctorales, chaires Blaise Pascal (bourses d'accueil de chercheurs étrangers de très haut niveau).

Depuis 2003, la Région a mis en place, en liaison avec la cité internationale universitaire de Paris et la Fondation nationale A. Kastler, un bureau d'accueil qui fournit l'essentiel des services d'accompagnement nécessaires aux chercheurs étrangers en mobilité, que ce soit avant le séjour (ouverture d'un compte en banque, information sur le séjour, demande de logement, assurances) ou pendant le séjour (aide aux formalités et démarches administratives, logement, scolarisation des enfants, cours d'apprentissage du francais, programme culturel, soirées entre chercheurs). Ce bureau a été labellisé par la Commission européenne dans le cadre des centres de mobilité du réseau ERAMORE. Il est prévu de le

développer à l'échelle régionale et d'étendre ses compétences à l'accueil des étudiants avancés.

Le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur

L'apprentissage fait partie des compétences «historiques» transférées à la Région dans les années 1980, mais cette voie de formation initiale, qui repose sur l'alternance entre formation théorique (en CFA) et pratique (en entreprise) et qui s'accompagne d'une rémunération, est quasiment absente de l'enseignement supérieur. Elle concerne surtout les bas niveaux de qualification (formations de niveau 5) et les filières techniques traditionnelles (bâtiment, métallurgie), l'artisanat ou les métiers de bouche.

⁽¹¹⁾ Dont l'implantation en Île-de-France a été obtenue de haute lutte et grâce à l'implication financière de la Région et du département de l'Essonne.

⁽¹²⁾ La liste qui suit est loin d'être exhaustive et ne mentionne pas d'autres soutiens régionaux importants : Optics Valley, le Génopôle d'Évry, etc.

⁽¹³⁾ Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux.

Au cours des années 1990, le développement de l'apprentissage devient une priorité régionale, avec comme objectif la création d'une filière de formation à part entière à tous les niveaux et dans le plus grand nombre de professions possibles (y compris la fonction publique). Le conseil régional s'appuie sur la loi de 1987 qui ouvre l'apprentissage à tous les niveaux de formation pour mener une politique volontariste de développement de cette filière, y compris dans les établissements d'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, l'ensemble des universités franciliennes, une grande majorité des écoles de commerce et une dizaine d'écoles d'ingénieurs ont créé des centres de formation d'apprentis. Alors qu'en 1994, il y avait 2 055 étudiants/apprentis, ils sont près de

20 000 en 2004⁽¹⁴⁾, soit 31 % de l'effectif total d'apprentis, qui se répartissent à tous les niveaux du supérieur : 49 % au niveau 3 (bac + 2), 33 % au niveau 2, 18 % au niveau 1. Les apprentis du supérieur sont présents dans tous les secteurs des formations techniques supérieures mais surtout dans le secteur tertiaire. Le montant global des subventions de fonctionnement versées en 2003 aux CFA de l'enseignement supérieur s'élève à 51,6 M€ et représente 40 % du montant total des subventions.

On ne saurait oublier enfin que la Région est compétente en matière de formation continue des demandeurs d'emplois.

(14) Ce chiffre est néanmoins à mettre en regard des effectifs totaux des étudiants franciliens (550 000).

À ce titre, elle finance des formations de tous niveaux, y compris le niveau post-baccalauréat. En 2003, 40 M€ ont été consacrés par la Région à ce type de programmes, auxquels participent des organismes consulaires, des associations, des structures de droit privé, mais aussi quatorze universités et dix centres du CNAM. Tous les domaines d'activités sont concernés, avec une prédominance pour le secteur tertiaire.

Les aides aux étudiants : aide à la mobilité internationale...

Pendant longtemps, la Région n'a pas souhaité s'engager dans une politique d'aide à la personne. Alors que la quasi-totalité des régions françaises mettaient en place des dispositifs d'aide à la mobilité internationale de



En 2000, la Région a mis en place un dispositif d'aide au départ vers l'étranger pour les étudiants des 17 universités franciliennes. Il a été depuis étendu aux étudiants d'IUT et à ceux des écoles d'architecture, d'ingénieurs, de commerce et gestion.

leurs étudiants, et malgré les demandes des universitaires, le conseil régional n'a pas souhaité mobiliser des crédits de fonctionnement dans un domaine qui n'était pas de sa compétence. Il faudra attendre 1998 pour que la Région révise sa position. Elle le fait d'abord en direction de la mobilité internationale des étudiants.

En 2000, la Région met en place un dispositif d'aide au départ vers l'étranger, d'abord réservé aux étudiants des dix-sept universités franciliennes puis progressivement étendu(15). Le dispositif se veut ouvert et souple (stages et études dans toutes filières, toutes destinations), il est cumulable avec d'autres aides, il est géré par le service des relations internationales des universités. Il s'adresse aux étudiants de deuxième et troisième cycles effectuant un séjour d'une durée minimale de trois mois et maximale de dix mois et dont le quotient familial des parents est inférieur à 14 073 €. Le montant de l'aide est de 382 € par mois en 2004. En 2003, il est étendu aux élèves des écoles d'ingénieurs, de commerce et de gestion et aux écoles d'architecture ainsi qu'à certains élèves de STS (filières tourisme, commerce international, hôtellerie-restauration, secrétariat trilingue).

Le budget 2004 pour la mobilité des étudiants est de 4,742 M€, soit une multiplication par quatre depuis 2000. À ce jour, ce sont 1 500 étudiants environ qui ont été aidés par la Région pour des séjours de six mois en moyenne dans 52 pays.

Dans un deuxième temps, la Région s'est engagée dans une politique d'aide à l'accueil des étudiants étrangers dans le cadre des actions de coopération décentralisée de la Région. Le dispositif s'adresse aux ressortissants des douze régions partenaires de l'Île-de-France⁽¹⁶⁾ et doit être étendu en 2005.

... et le dispositif «coup de pouce» destiné aux boursiers titulaires d'une mention très bien

Mis en place en 2003, il s'agit d'un dispositif à caractère social qui vise à lutter contre la précarisation des étudiants les plus défavorisés. En effet, tous les indicateurs disponibles montrent que la démocratisation récente de l'enseignement supérieur n'a pas supprimé, loin de là, les phénomènes de ségrégation sociale traditionnellement à l'œuvre dans l'enseignement supérieur français. On a même pu parler de «démocratisation ségrégative» du système éducatif français. Selon une étude récente de l'IAURIF(17), 62 % des étudiants franciliens exercent une activité rémunérée, dont on sait qu'elle ne favorise pas le succès dans les études. Le dispositif coup de pouce attribue 100 bourses annuelles de 2 600 € pendant quatre ans à des bacheliers franciliens titulaires d'une mention très bien et déjà boursiers de l'enseignement supérieur, afin de leur permettre d'entreprendre des études supérieures sans avoir à travailler. Le dispositif entamera en 2005 la troisième année de mise en application, mais il est encore trop tôt pour en dresser un bilan.

L'orientation des élèves et des étudiants dans le cadre du schéma des formations

Le code de l'éducation donne aux régions la responsabilité de la rédaction d'un schéma prévisionnel des formations pour les collèges et les lycées (article L 214-1). Il leur donne aussi, dans le cadre des orientations du plan national, la possibilité de définir des plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur et de déterminer des programmes pluriannuels d'intérêt régional en

matière de recherche (article L 214-2). Bien que la Région n'ait jamais fait adopter de schéma régional spécifique concernant l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement supérieur n'est pas absent des schémas régionaux des formations votés en décembre 1994 et en décembre 2000. Une approche globale de mise en cohérence du système francilien de formation se doit de prendre en compte les formations post-baccalauréat et notamment les formations technologiques, dont certaines (les STS) sont implantées dans les lycées, ou d'autres, fortement soutenues dans le passé par la Région (les IUT).

Trois axes prioritaires sont affirmés dans le schéma régional des formations : fournir des réponses adaptées aux situations diversifiées des jeunes ; aider les jeunes franciliens à construire un projet personnel, de formation et professionnel; mieux intégrer les établissements de formation dans leur environnement social et économique. Dans le cadre du premier axe, la nécessité de poursuivre le développement de l'enseignement technologique supérieur court est réaffirmée, tout en cherchant à assurer une meilleure complémentarité entre ces deux filières cousines et quelquefois concurrentes (IUT et STS). Dans le cadre du second axe, une politique ambitieuse d'information et d'orientation est définie, avec des actions ciblées en priorité sur les lycées mais aussi dans les universités.

⁽¹⁵⁾ En 2002, avec une adaptation des critères, l'aide est étendue aux étudiants d'IUT ainsi qu'à ceux de l'INALCO et de l'IEP de Paris.

⁽¹⁶⁾ Régions de Mazovie (Pologne), Budapest (Hongrie), Montréal (Canada), Santiago du Chili (Chili), Dakar (Sénégal), Antananarivo (Madagascar), Kayes (Mali), Nouakchott (Mauritanie), Gauteng (Afrique du Sud), Grand Casablanca (Maroc), Hanoï (Vietnam), Beyrouth (Liban).

⁽¹⁷⁾ de Berny C., Les étudiants franciliens inscrits en université: origine sociale, cursus et modes de vie. Exploitation régionale des enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante 1997-2000, IAURIF, septembre 2004.



La Région continue de jouer un rôle essentiel dans le secteur documentaire qui, grâce au programme de construction de bibliothèques qu'elle finance en grande partie, permettra une amélioration substantielle de la situation.

Quel bilan après quinze ans ?

Après quinze ans d'intervention régionale en direction des universités, un bilan partiel peut être tenté.

Il fait d'abord apparaître l'importance, quelquefois méconnue, des dépenses d'investissement décidées ou programmées par la Région en faveur de ses universités dans leur composante formation ou leur composante recherche. Entre 1990 et 2004, elles s'élèvent à plus de 700 M€, hors projet Soleil. Au fil des années, la Région est devenue un partenaire incontournable de l'État et des universités dans le secteur de la construction universitaire, aussi bien sur le plan financier que sur le plan de la qualité architecturale.

Au titre de l'aménagement du territoire universitaire francilien, elle a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans trois domaines:

 Le développement d'un enseignement supérieur technologique de proximité, avec la multiplication des sections de STS et de départements d'IUT dans la couronne francilienne.

- Le développement des universités nouvelles dans leur dimension immobilière, ce qui leur permet d'offrir aujourd'hui à leurs étudiants de bonnes conditions d'accueil, les meilleures peut-être de toute la Région.
- Le secteur documentaire qui, grâce au programme de construction de bibliothèques financé en grande partie par la Région, va permettre une amélioration substantielle de la situation.

Le deuxième élément de bilan réside dans la diversification croissante des interventions régionales qui tend à faire rentrer l'Île-de-France dans le mode commun d'intervention des régions françaises.

En Île-de-France, comme ailleurs en France, la «décentralisation» des universités n'est pas inscrite dans la loi, mais se réalise au moins en partie dans la pratique.



Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée : deux options d'aménagement universitaire

Pierre Bernard Urbaniste de l'État

ées en même temps, dans des contextes urbains équivalents, deux villes nouvelles de la région Île-de-France, les universités de Cergy et de Marne-la-Vallée correspondent à deux modèles d'aménagement universitaire très différents : celui du campus à Marne-la-Vallée et celui de l'université dans la ville à Cergy-Pontoise. L'organisation spatiale, les rythmes de vie différents ont des conséquences sur le fonctionnement urbain. Ces universités doivent poursuivre la consolidation de leur position.

Cergy-Pontoise and Marne-la-Vallée: two university development options

Born simultaneously in equivalent urban contexts, two new towns in the Île-de-France regions, the Cergy and Marne-la-Vallée universities correspond to two very different university development models: a campus model in Marne-la-Vallee and a university model in the city in Cergy-Pontaise. The space organisation and different living pace, have consequences on the urban operation. Those universities should carry on strengthening their positions.

la création de quatre universités nouvelles en Île-de-France a été décidée lors du CIAT du 3 octobre 1991, dans l'objectif double : le désengorgement de Paris intra-muros et le rééquilibrage interne à l'Île-de-France afin de répondre par des enseignements diversifiés aux forts accroissements démographiques des académies de Versailles et de Créteil.

L'université de Cergy-Pontoise, comme celle de Marne-la-Vallée et les deux autres universités nouvelles sont des universités pluridisciplinaires, avec un premier cycle très développé et des second et troisième cycles en cours de consolidation.

Comme pour plusieurs universités de première couronne (Paris XII, Paris XIII), elles se caractérisent par une forte présence des filières professionnalisantes. Les universités nouvelles ont construit leur offre de formation, portées par deux logiques : celle de l'État qui était de déconcentrer les universités parisiennes et qui a poussé les universités nouvelles à proposer un large éventail de formations en premier cycle et celle des établissements qui était, dès l'origine, de construire des projets fortement axés sur les sciences dures et la technologie.

Une idée centrale : renforcer les liens entre université et cité

La création des universités nouvelles s'inscrit dans une vision renouvelée de l'architecture et de l'urbanisme universitaire portés par le ministère de l'Éducation nationale. Sur la base de quelques opérations pionnières réalisées à la fin des années 1970 (université technologique de Compiègne) et à la fin des années 1980 (IUT dans le port de Dunkerque, site de la Tréfilerie

à Saint-Étienne), de nouvelles orientations étaient proposées pour le vaste chantier de constructions qui s'ouvrait avec le schéma Universités 2000.

L'idée centrale était de renforcer les liens entre université et cité, à l'opposé des considérations qui avaient amené la création des grands campus périphériques, pâles copies de campus anglo-saxons, à partir de la fin des années 1950.

Ce retour de l'université vers la ville n'était pas uniquement une option d'aménagement urbain, il portait d'une manière sous-jacente l'idée que l'université pouvait jouer un rôle dans la vie de la cité: l'université, lieu de création et de diffusion du savoir pouvait avoir des effets directs sur le développement social, économique, culturel et local.

Ce discours, relayé par les universités et les collectivités locales, a produit des effets importants et abouti à de nombreuses réalisations architecturales et urbaines exemplaires (ref. ville architecture université).

La reconstruction à Amiens d'une partie du campus périphérique au centreville, près de la cathédrale, à l'initiative de la commune, est emblématique de ces orientations.

Dans le même temps où se réalisaient les universités nouvelles d'Île-de-France, de nombreuses opérations innovantes se mettaient en place, en particulier à l'occasion de la création de nouveaux pôles d'enseignement : les universités du Littoral et d'Artois dans le Nord-Pas de Calais, l'université de la Rochelle, celle de Bretagne sud. La revalorisation de l'image de l'université permit à l'État de mobiliser les financements des collectivités locales pour les nouvelles constructions, alors que celles-ci ne relèvent pas de leurs compétences. Ainsi, dès le schéma U 2000, le niveau de financement apporté par les collectivités locales rivalisait avec celui de l'État.



La création des universités nouvelles s'inscrivait dans une vision renouvelée de l'architecture et de l'urbanisme universitaire. L'idée était de renforcer les liens entre l'université et la cité, et d'en faire un lieu de création et de diffusion du savoir pouvant avoir des effets sur le développement social, économique et culturel.

Par ailleurs, ces mêmes collectivités ont commencé à s'intéresser à l'offre de formation ainsi qu'à la recherche.

Des universités nouvelles exemplaires

Pour le ministère de l'Éducation nationale, la création des universités nouvelles devait être le laboratoire de ces nouvelles conceptions. Contrairement aux pratiques antérieures, il était question de réaliser dans un même temps l'ensemble des équipements liés à la vie universitaire: résidences, restaurants, locaux d'enseignement, espaces pour la recherche, bibliothèques...

Par ailleurs, les idées sur l'aménagement universitaire, qui avaient été développées lors de la préparation du schéma U 2000 ainsi qu'à l'occasion de plusieurs colloques, pouvaient être mises en œuvre : ouverture de l'université sur son environnement, usage partagé de certains équipements, recherche d'une qualité architecturale, réalisation de schémas d'aménagement universitaire permettant de planifier la localisation des différents équipements.

Afin de donner une première forme à ces projets, un architecte-urbaniste fut missionné pour esquisser le parti d'aménagement de chaque université nouvelle. Cette initiative de l'État, portée par le recteur de Versailles, ne fut pas toujours bien perçue par les établissements publics des villes nouvelles qui considéraient devoir maîtriser eux-mêmes les projets.

Seul le projet porté par Antoine Grumbach à Versailles s'est réalisé. À Marne-la-Vallée, le dessin proposé par Pencr'éach n'a été que très partiellement repris alors qu'à Cergy les options proposées par Yves Lion n'ont pas été retenues, de même que le projet dessiné par Renée Gaillousté pour Évry.

Des universités dans des ensembles urbains récents

Par comparaison avec les autres projets universitaires qui se mettent en place sur le territoire national dans la logique du retour à la ville, et qui concernent en général des villes historiques, les projets franciliens s'inscrivent dans des entités urbaines récentes, structurellement peu complexes, du fait de leur jeunesse et de leur mode de production.

Les villes nouvelles étaient le fruit d'une volonté politique forte, et constituées à partir d'un processus relativement simple: acquisition des terrains par l'État, viabilisation et vente des charges foncières pour réaliser des programmes de logements, des zones d'activités, des équipements, financement des infrastructures primaires par l'État et réalisation des équipements liés au développement urbain : enseignement, services de proximité, culture, sport... Dans cette logique, la création d'une université pouvait être considérée comme la mise en place d'un équipement public supplémentaire.

Une autre manière d'envisager le projet était de considérer la création d'une université comme le moyen de transformer la ville nouvelle en ville universitaire.

On pouvait imaginer un redéploiement de la ville sur elle-même à partir du catalyseur que pouvait être l'université. La question étant alors de créer les conditions pour que cette mutation puisse se réaliser. Par ses activités, sa valeur symbolique forte, la population nouvelle qu'elle draine, l'université pouvait être productrice d'effets non définis, non «programmés» et contribuer ainsi à transformer, complexifier ces ensembles urbains qui ont été pensés, planifiés, dessinés, réalisés d'une manière très volontariste.

L'implantation de l'université pouvait être un moyen d'inscrire une seconde strate dans l'histoire des villes nouvelles.

L'université de Marne-la-Vallée : le modèle du campus

Dès l'origine de la ville nouvelle, il était prévu de réaliser une université à proximité du centre urbain de Noisy-le-Grand. Des terrains y avaient été réservés.

Au moment où fut prise la décision de créer l'université à Marne-la-Vallée, un certain nombre de projets liés à la politique d'aménagement du territoire avaient été décidés: transfert sur la cité Descartes, à Champs-sur-Marne de l'ESIEE, de l'École Louis Lumière puis de l'ENPC et de l'Institut supérieur de géographie. Le choix de l'implantation de l'université s'est fait en partie à cause de la préexistence de ces projets.

En 1991, sur proposition du CODUNIF, il est envisagé la création de deux pôles universitaires : un premier, cité Descartes pour 10 à 12 000 étudiants et un second au Val d'Europe pour 10 000 étudiants.

La cité Descartes

La cité Descartes était destinée à l'origine à devenir un parc d'activités paysager. La venue de l'université n'a que partiellement remis en cause le dessin originel de cette zone.

Le schéma d'aménagement de l'université proposé par l'architecte Pencr'éach organisait l'université dans une trame très réglée de bâtiments consistant en unités fonctionnelles de 10 000 m² correspondant aux différentes disciplines, avec l'émergence de quelques bâtiments emblématiques (les amphis, la bibliothèque...).

Ce schéma ne s'est pas réalisé pour des raisons conjoncturelles : la pression de l'urgence liée à la montée en charge des effectifs, la nécessité de réaliser la vente ou la réaffectation de certains bâtiments (bâtiment Bull et bâtiments pour l'enseignement supérieur privé

du Bois de l'étang) ont donné une forme très étirée à l'université, qui se développe sur un linéaire de plus d'un kilomètre alors qu'elle devait se concentrer dans un carré de moins de 300 m de côté. La forme de la cité Descartes s'apparente aux campus français traditionnels, à la différence que l'assise foncière de l'ensemble n'est pas propriété unique de l'État comme pour ceux-ci. La propriété du foncier est limitée aux emprises de chaque bâtiment. En partie à cause des mauvaises relations entre l'université et la commune d'accueil de Champs-sur-Marne, très peu de résidences universitaires ont été construites sur place (à l'exception de logements pour les étudiants de l'ENPC et de l'ESSIE).

L'université elle-même compte aujourd'hui près de 10 000 étudiants, auxquels s'ajoutent environ 4 000 étudiants pour les autres établissements.

Le Val d'Europe : une antenne assez isolée

Ce pôle universitaire ne s'est développé que très récemment, à l'occasion du schéma U3M. Il accueille environ 700 étudiants, dans deux domaines : arts et métiers du spectacle, nouvelles technologies et santé. Le bâtiment actuellement utilisé pour les enseignements, mis à disposition par les collectivités locales est inscrit dans un îlot urbain. La question qui se pose aujourd'hui est celle de la viabilité de ce site, très éloigné de la cité Descartes. On sait aujourd'hui que le chiffre de 20 000 étudiants envisagés à l'origine ne sera pas atteint ; l'université espère atteindre à terme 15 000 étudiants; par ailleurs, la bipolarité entraîne des coûts de fonctionnement importants pour l'université. On peut comprendre l'intérêt des collectivités locales pour l'image que peut représenter l'implantation d'une université dans une opération d'aménagement. Mais il n'est pas évident que cela recoupe les intérêts de l'établissement.

Un campus bien dessiné, mais pas intégré à la ville

Marne-la-Vallée, agglomération qui s'étend sur plus de 20 km, couvre une superficie beaucoup plus vaste que celle de Paris. Son tissu urbain est très dilué et sa forme difficile à appréhender. Il n'y a pas de centre majeur.

La cité Descartes n'est qu'une station dans le développement linéaire ouest/est de l'agglomération nouvelle. Les zones d'adhérence avec l'environnement urbain proche du campus sont limitées: la cité Descartes est encadrée par la voie du RER A au nord, l'autoroute A4 au sud, le Bois de l'étang à l'est et une zone relativement indéfinie à l'ouest.

La seule interface correspond aux quelques boutiques qui se sont mises en place sur un côté de la voie menant de la gare à l'université.

Les résidences, qui n'ont pu être réalisées sur le campus proprement dit, sont implantées dans les communes bordant le RER. L'université ne dispose toujours pas de bibliothèque, d'équipements sportifs, ni de lieux culturels ou associatifs.

Elle fonctionne comme plusieurs campus de la région Île-de-France, que ce soit celui de Nanterre, d'Orsay ou de Villetaneuse.

Une chance : le Polytechnicum

Ce pôle d'enseignement supérieur et de recherche, peu inscrit dans son territoire local, joue cependant la carte de la visibilité à l'échelle nationale, voire internationale, du fait en partie de la présence d'établissements prestigieux (ENPC, ESIG, ESIEE, etc.), mais également à travers la création d'une structure originale, le Polytechnicum, qui fédère une quinzaine d'établissements d'enseignement supérieur (mise en place de cohabilitations, de services communs).



À Marne-la-Vallée, la cité Descartes se développe sur un linéaire de plus d'un kilomètre et sa forme urbaine s'apparente aux campus français traditionnels. L'université compte aujourd'hui près de 10 000 inscrits.

99

Cette structure est exemplaire en Îlede-France et montre ce que peut produire une politique de site qui agrège, sur un territoire défini et dans une proximité physique, des établissements d'enseignement et de recherche publics et privés autour de projets communs.

Un fantôme : le technopôle

Cependant, le regroupement d'établissements d'enseignement supérieur, qui devait permettre d'attirer des entreprises de haute technologie, n'a pas produit les effets escomptés. Force est de constater que ce projet ne s'est toujours pas réalisé et que les entreprises actuellement implantées sont loin de l'excellence qui était attendue.

L'université et les élus

Cette université nouvelle a été, moins que les autres, portée par les élus locaux. Cela s'explique peut-être par le côté un peu autoritaire du choix de son implantation ainsi que des décisions qui ont amené la réutilisation de locaux d'activités pour des usages universitaires.

La structure des budgets d'investissement montre ainsi une très forte participation de l'État et une quasiabsence du département.

Cergy-Pontoise : l'université dans la ville

La structure de l'agglomération

Cergy-Pontoise, du fait en partie de sa forme plus ramassée, inscrite dans un méandre de l'Oise, est plus lisible que Marne-la-Vallée. Elle dispose d'un centre majeur, le quartier de Cergy-Préfecture et de centres secondaires, disposés le long de la ligne de RER. Plusieurs points de vue permettent d'appréhender l'agglomération dans sa totalité. Les habitants peuvent se construire relativement facilement une

image mentale de l'agglomération, ce qui est certainement plus difficile à Marne-la-Vallée.

La taille de l'université : une université très ancrée localement

L'agglomération de Cergy-Pontoise, qui compte environ 180 000 habitants, accueille plus de 20 000 étudiants dans l'enseignement supérieur. Ce ratio étudiant/habitant de plus de 10 % est à rapprocher de celui d'agglomérations universitaires équivalentes (Orléans, Rouen, Tours, Limoges, Amiens, Reims...). L'université, implantée sur trois sites principaux, compte à elle seule plus de 10 000 étudiants.

Le bassin de recrutement de cette université montre qu'elle est très ancrée localement. Par contre, le développement encore peu important de ses troisièmes cycles limite son attractivité à plus large échelle.

La structure de l'université : 2 pôles urbains et 1 pôle excentré

Le projet de départ, dessiné par l'architecte Yves Lion, proposait de concentrer l'université dans un quartier universitaire, ou plutôt de campus urbain, sur l'emprise d'une caserne, entre Cergy et Pontoise.

Cependant, cette proposition ne fut pas retenue et le choix, défendu par l'université, les collectivités locales et l'établissement public d'aménagement de réaliser une université inscrite dans la ville allait dans le sens des orientations portées par le ministère de l'Éducation nationale. L'université s'organise en trois pôles principaux :

- le pôle des lettres et sciences humaines dans le quartier des Chênes à Cergy;
- le pôle des sciences de Saint-Martin
 à Pontoise;
- le pôle technologique qui a été implanté à Neuville.

Les sites choisis sont tous bien desservis par les transports en commun. En même temps que ces implantations se dessinaient, un programme de construction de logements étudiants était engagé, avec la même logique de dissémination dans la ville.

Hormis le pôle de Neuville, les deux autres pôles sont situés en centre-ville et proches des nombreux établissements d'enseignement supérieur relevant du public ou du privé: l'ENSEA, l'École nationale des beaux arts de Cergy, l'ESSEC, les écoles d'ingénieur de l'institut catholique.

Cependant, des différences notables existent entre les trois sites principaux de l'université qui ont des effets induits sur le développement urbain.



L'agglomération de Cergy-Pontoise, avec environ 180 000 habitants, accueille plus de 20 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, dont 10 000 sur les trois sites principaux de l'université: le quartier des Chênes, Saint-Martin et Neuville.



Très urbain, le pôle des lettres et des sciences humaines dans le quartier des Chênes est situé à proximité de la gare de Cergy-Préfecture et des centres administratif et commercial de l'agglomération.

Le site des Chênes : un pôle très urbain

Pôle des lettres et des sciences humaines, il est très proche de la gare de Cergy-Préfecture et des centres administratif et commercial de l'agglomération.

Une passerelle le reliant au centre-ville a été réalisée par l'agglomération, et un certain nombre de commerces liés à l'activité universitaire se sont créés sur le parcours de l'université, à la gare et en centre-ville sur la dalle de Cergy-Préfecture.

Son implantation a pu induire des modifications importantes de certaines fonctions urbaines, liées à une présence forte des étudiants : de nombreux commerces ont muté pour répondre à une demande potentielle liée à la vie étudiante : des lieux de restauration rapide se sont créés, des bars et pub, des boutiques de reprographie... le tissu urbain, déjà bien constitué, a pu être le support de ces mutations.

Le site scientifique de Saint-Martin : un site en devenir

Plus excentré, le site scientifique de Saint-Martin est implanté à Pontoise, en limite communale avec Cergy. Des résidences universitaires ont été

réalisées à proximité des bâtiments universitaires. Ce site a peu modifié son environnement et n'a eu aucun impact sur les commerces, au demeurant très peu nombreux dans cette zone. Le chemin entre le centre de Cergy et le pôle Saint-Martin est assez périlleux car il impose aux étudiants la traversée d'une bretelle d'autoroute. L'avenir de ce site est lié à l'aménagement de l'emprise de la caserne Bossut qui jouxte l'université et qui devrait s'appuyer sur la création d'une ligne de transport en commun reliant les gares de Cergy (RER A) et de Pontoise (RER C).

Le site technologique de Neuville

Le site technologique de Neuville est le troisième site majeur de l'université, relativement excentré par rapport aux deux autres; il a été implanté dans une zone relativement vierge, avec l'idée de créer un technopôle en lien avec l'université. Comme pour Marnela-Vallée, le projet est resté au stade des intentions: seuls les bâtiments universitaires ont été réalisés en même temps qu'était créée la gare RER Neuville-Université. Une pépinière d'entreprises a ensuite été implantée,

pour créer les conditions favorables à des transferts de technologie, mais les entreprises, qui ont leurs propres stratégies d'implantation ne sont pas venues (à l'exception d'une création récente).

Les résidences universitaires qui figuraient sur les plans d'origine, de même que les commerces et services n'ont pas vu le jour et les étudiants se trouvent aujourd'hui bien isolés au milieu de champs de choux. Le développement de ce qui devait être un quartier universitaire a certainement été freiné par le retard pris dans la réalisation du bouclage de la Francilienne qui devait desservir cette zone.

Ville et université : une cohabitation enrichissante

Cette présence dans la ville n'est pas le seul fait de l'université mais de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics et privés, qui s'organisent le long des deux avenues parallèles reliant Pontoise au port de Cergy et structurant le centre de l'agglomération.

Cette intégration a permis de nombreux contacts entre l'université et les structures et services de la ville. Des liens se sont tissés avec les établissements culturels: théâtres, conservatoire de musique) ; les équipements sportifs sont mis à disposition par les communes. De son côté, l'université, comme l'ESSEC, proposent des conférences ouvertes à tous publics. Les locaux universitaires sont utilisés pour des manifestations extra-universitaires. Par ailleurs, les nombreux enseignements à vocation professionnelle (IUP et DESS), ont permis de créer des liens avec le monde économique local. Enfin, l'université a, depuis l'origine, été fortement portée par les collectivités locales. Elle est perçue aujourd'hui par les élus comme l'université de l'agglomération de Cergy-Pontoise et comme l'université du Val-d'Oise.



Saint-Martin et Neuville constituent respectivement les pôles scientifique et technologique de l'université de Cergy-Pontoise. Le premier est implanté à Pontoise et le second est le troisième site majeur de l'université.



Universités et développement urbain

Le temps universitaire et le temps urbain

L'insertion de l'université dans la ville pose la question de la juxtaposition de deux temporalités différentes, celle complexe liée au fonctionnement urbain et celle qui se règle sur le rythme de la vie universitaire avec, en particulier, ses congés importants.

En fonction de l'organisation spatiale des établissements universitaires, l'effet de cette cohabitation de deux rythmes de vie différents peut influer sur le fonctionnement urbain.

Dans le cas d'une grande zone homogène et relativement monofonctionnelle comme la cité Descartes, le campus devient désertique les fins de semaine et pendant les vacances universitaires. Par induction, les activités liées à la vie universitaire sont directement influencées par cette temporalité particulière.

Dans le cas de l'inscription de l'université en ville, comme à Cergy, les effets d'asynchronie sont plus diffus du fait de l'imbrication plus grande des sites universitaires dans le tissu urbain. On peut cependant craindre qu'une trop grande concentration relative d'équipements liés à la vie universitaire en centre-ville induise des effets négatifs sur la vie urbaine.

Cette question avait été soulevée, au début des années 1990, lors de la relance des constructions universitaires où avait été envisagée la possibilité de créer un troisième semestre pendant l'été, qui permettait également de rentabiliser l'usage des bâtiments universitaires. D'autres solutions moins radicales peuvent être envisagées: utilisation des locaux universitaires pour des congrès ou autres manifestations, universités d'été, location des résidences universitaires pendant les vacances...

Effets sur l'environnement social

L'existence d'une offre de formation universitaire peut être un facteur influant sur le choix résidentiel des familles, en particulier dans la mesure où les étudiants décohabitent de plus en plus tard. Elle peut ainsi contribuer au rééquilibrage de l'éventail social d'agglomérations qui ont été fabriquées, pour une grande part, à travers des politiques successives de construction de logements sociaux.

Elle s'appuie dans une large mesure sur la capacité des villes nouvelles à encadrer d'une manière efficace les études en DEUG. Une enquête récente de la revue l'Étudiant montre que les quatre universités nouvelles d'Île-de-France sont très bien placées à l'échelle nationale dans de nombreux domaines, souvent largement devant les universités parisiennes et de la première couronne. Les raisons de ce succès sont en partie liées à la taille humaine de ces universités.

Par ailleurs, et bien qu'il soit difficile de l'évaluer, la venue des universités dans les villes nouvelles a certainement amené de nombreux jeunes à suivre des études supérieures.

Le recrutement en premier cycle des universités nouvelles d'Île-de-France est très local et répond aux attentes qui ont justifié pour partie leur création. Cependant, Cergy et Marne-la-Vallée, diffèrent un peu quant à l'origine des étudiants qui y sont inscrits; Cergy a un recrutement plus local alors que Marne-la-Vallée recrute plus largement. C'est la position plus excentrée de Cergy qui semble la protéger mieux de l'attractivité parisienne (ref. la contribution des villes nouvelles au polycentrisme parisien).

Effets sur le développement économique

Sous réserves d'études approfondies, il ne semble pas en première analyse que l'implantation d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche soit un facteur d'attractivité pour les entreprises. Le fiasco des technopôles de Marne-la-Vallée et de Neuville l'atteste. Il serait aisé de trouver de nombreux exemples équivalents à l'échelle francilienne et nationale. Par contre, un établissement universitaire, en permettant à des jeunes d'améliorer leur niveau de formation, crée certainement, d'une manière diffuse, les conditions d'un meilleur développement économique local.

Fonction culturelle de l'université

La diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique fait partie des missions fondamentales de l'université, à côté de la formation initiale et continue, de la recherche et de la coopération internationale. L'information scientifique est particulièrement prise en compte par les deux universités qui organisent des conférences de vulgarisation scientifique ouvertes à la population.

D'un autre côté, elles ont également mis en place une politique active autour des pratiques artistiques et culturelles. Cela se concrétise par la mise en place d'une carte culture à l'université de Cergy, qui permet aux étudiants d'avoir un accès privilégié à l'offre culturelle locale.

Renforcer l'attractivité des universités nouvelles en misant sur leurs atouts

Les universités de Marne-la-Vallée et de Cergy-Pontoise, comme les deux autres universités de la seconde couronne, devront consolider leur position dans les années à venir. Elles souffrent de quelques faiblesses mais disposent d'un certain nombre d'atouts.

Le développement de la recherche

Ces universités ont pu mettre en place une recherche de qualité mais pour toutes les deux, le renforcement de cette activité est un enjeu essentiel. Cependant, elles ne sont pas dans une position identique: Marne-la-Vallée, dans le sens des propositions du schéma U3M, a mis en place une recherche à caractère transdisciplinaire avec plusieurs domaines de référence. Par ailleurs, le Polytechnicum a permis de mettre en place des DEA cohabilités entre les différents établissements et de donner à cette recherche une certaine lisibilité.

Cergy a choisi de développer une recherche plutôt disciplinaire, avec des domaines d'excellence dans des niches très spécifiques. Cette stratégie la rend plus sensible à la polarisation des universités parisiennes et rend difficile la lisibilité de cette recherche.

L'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers

Le déficit de logements en Île-de-France pour les étudiants et chercheurs étrangers est un problème sensible, à un moment où la mobilité des étudiants et des chercheurs devrait se renforcer à l'échelle européenne, avec la mise en place du LMD. La disponibilité et le prix raisonnable du foncier ainsi que la bonne accessibilité des sites universitaires devraient permettre à Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise de se positionner favorablement

Pour les mêmes raisons qu'indiquées précédemment, Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée peuvent contribuer à améliorer l'offre de logements pour les étudiants, ce qui reste difficile pour les sites universitaires plus centraux. L'agglomération de Cergy-Pontoise a un important programme de construction de logements, qui s'inscrit dans la continuité d'une inscription urbaine. Il est envisagé de construire une résidence sur le pôle technologique de Neuville.

Un aménagement attentif à la vie universitaire

La prise en compte par les aménageurs de la spécificité des besoins liée à la vie universitaire est essentielle. Cette attention devrait se porter en particulier sur les trajets empruntés par les étudiants, sur les besoins liés à leur vie sociale et culturelle, et sur les commerces. La construction en cours d'une maison de l'étudiant par l'université de Cergy-Pontoise sera certainement un moyen de renforcer l'identité universitaire du quartier des Chênes. De la même manière, l'aménagement de la ferme de la Haute maison pour y créer une bibliothèque et une maison de l'étudiant donnera un cœur à la cité Descartes.



La pérennité de Cergy-Pontoise et de Marne-la-Vallée, tout comme celle d'Évry et de Versailles—Saint-Quentin-en-Yvelines, sera garantie si celles-ci peuvent s'inscrire dans un ensemble francilien d'enseignement et de recherche structuré.

Inscrire ces universités dans un ensemble régional

La pérennité de ces deux universités, de même que celle des deux autres universités nouvelles d'Évry et de Versailles—Saint-Quentin sera garantie si elles peuvent s'inscrire dans un ensemble francilien d'enseignement et de recherche structuré.

Si le dessin général de cet aménagement existe⁽¹⁾, il faut prendre en compte plusieurs autres éléments qui transforment et vont transformer le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche:

- La réorganisation des établissements d'enseignement supérieur par la mise en place du LMD.
- La LOLF et son incidence sur la gestion des établissements.
- La loi d'orientation et de programmation de la recherche et en particulier ses aspects territoriaux⁽²⁾.

(1) Si on considère, comme cela est esquissé dans le schéma U3M, que l'ensemble des franciliens peut fonctionner en réseau où chaque site dispense une formation dont le bassin de recrutement est local pour les premiers cycles mais s'élargit en montant dans les cycles, dont la recherche s'organise avec au centre une recherche plutôt disciplinaire et en périphérie une recherche plutôt transdisciplinaire, les sites périphériques ont quelques chances de consolider leur position.

(2) Cf. *supra*, encadré de Pierre Bernard, «Les réformes en cours».

La région francilienne est un pôle majeur à l'échelle européenne en termes d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier du fait de la forte concentration de la recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur. Cependant, cet ensemble a du mal à s'organiser et tous les documents ou études qui s'y rapportent ont mis en relief son extrême complexité et son manque de visibilité. De nombreuses réflexions ont été menées, en particulier dans le cadre du schéma U3M pour esquisser une organisation à l'échelle régionale. La coordination entre les trois académies qui se partagent le territoire régional n'a pas débouché sur une mise en harmonie de l'ensemble francilien.

Aujourd'hui, les stratégies de chacun des établissements priment et il n'y a pas de réel pilotage de l'ensemble. Les quelques velléités de recomposition du paysage de l'enseignement supérieur ont fait émerger une juxtaposition d'objets hétéroclites :

- Le pôle européen sud qui va de l'université de Créteil à celle de Versailles—Saint- Quentin n'existe que sur le papier; les contraintes géographiques s'imposent et les problèmes d'accessibilité entre les différentes composantes rendent l'ensemble peu fonctionnel.
- Au nord, les rapprochements entre Paris VIII et Paris XIII marquent le pas.
- Des mouvements semblent se faire jour à Paris avec, par exemple, un rapprochement entre Paris VI, Paris IX et Paris III.

Cela donne l'impression d'un étrange patchwork, fait de pièces multiples, bâti d'une manière conjoncturelle et laissant des pans entiers de la région sans destination claire.

Dans ces grands regroupements, les universités de Marne-la-Vallée comme celle de Cergy-Pontoise sont ignorées. Quel serait leur poids avec leurs 10 000 étudiants face à un ensemble Paris VI/Paris III/Paris IX de plus de 50 000 étudiants et aux centaines de laboratoires de recherche que représentent ces universités?

Les transformations qui touchent l'enseignement supérieur et la recherche sont l'occasion de questionner d'une manière renouvelée l'organisation territoriale de cet ensemble régional.

Par ailleurs, une approche globale est nécessaire, si l'on veut faire émerger une carte de l'offre de formation et une organisation de la recherche cohérentes à l'échelle de l'Île-de-France. Des rapprochements et des recompositions entre établissements pourraient se faire alors dans un contexte connu et partagé. Il n'y a pas forcément divergence entre une vision générale que pourrait porter l'État, la Région et les académies, et les logiques propres aux établissements. Il faut trouver le moyen d'harmoniser les dynamiques et projets des établissements et la nécessaire organisation de l'ensemble.

Les universités de seconde couronne, dont font partie Marne-la-Vallée et Cergy, créées par l'État pour participer à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche régionale, doivent jouer un rôle, au même titre que les universités du centre de Paris. La mise en révision du schéma directeur engagée en 2005 par le conseil régional d'Île-de-France peut être l'occasion d'aborder la question de l'aménagement du territoire francilien en termes d'offre de formation et de recherche, de vie de l'étudiant (en particulier à travers le logement) et d'accessibilité des sites universitaires et de recherche. L'ensemble francilien doit résister à la concurrence qui va s'imposer à l'échelle européenne et mondiale entre les grands pôles d'enseignement et de recherche. C'est un enjeu national. Cette région peut devenir un des premiers centres mondiaux d'enseignement et de recherche à condition qu'elle s'organise.



Les universités de seconde couronne, créées par l'État pour participer à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche régionale doivent jouer un rôle, au même titre que les universités du centre de Paris.

Références bibliographiques

- Les universités en Île-de-France : éléments d'analyse préalables à l'évaluation du contrat de plan, IAURIF, juillet 2004.
- BEDARIDA M., LENGLARD D., SCHLUMBERGER-GUEDJ L., Établissements d'enseignement supérieur et villes nouvelles d'Île-de-France, MEN/MELT, 1997.
- BERROIR S., CATTAN N., SAINT-JULIEN T., BARON M., LESECQ G., La contribution des villes nouvelles au polycentrisme francilien, Paris, rapport de recherche METL «Histoire et évaluation des villes nouvelles», 2005.
- Rapport du Conseil national d'évaluation sur les universités nouvelles, 1996.
- BERNARD P., «Universités nouvelles, pari gagné ?», revue Diagonale, n° 152, 2001.
- BERNARD P., «Les pôles universitaires dans la métropole du plan U 2000 au schéma U3M», L'archipel métropolitain, Éd. du Pavillon de l'arsenal/Picard, 2002.
- «Les conditions de vie des étudiants de trois universités franciliennes: Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Paris XIII», OVE, 2004
- Schéma U3M en Île-de-France, rectorat de l'académie de Paris, 2000.
- Développement universitaire et développement territorial, l'impact du plan U2000, Datar, La Documentation française, 1998.
- Ville, architecture, université, MENRT, Éd. Le Moniteur, 1998.
- «Université et territoires», Les annales de la recherche urbaine, Plan urbain METT, 1994.



L'aménagement des campus universitaires de proche couronne : Paris X-Nanterre et Paris XIII-Villetaneuse⁽¹⁾

Yann Watkin IAURIF

mplantées dans l'urgence au début des années 1970 pour répondre à une augmentation très rapide du nombre d'étudiants, les universités de Nanterre et Villetaneuse rencontrent dès l'origine des difficultés d'intégration dans leurs environnements.

Trente ans plus tard, un effort de recomposition est entrepris, qui tente de concilier projets urbains et projets universitaires. Avec des enjeux importants, entre requalification urbaine et rayonnement universitaire, la mise en œuvre des projets reste cependant complexe.

La politique d'aménagement universitaire est aujourd'hui au renforcement et au soutien des dernières implantations en villes nouvelles et, au centre de l'agglomération parisienne, à la constitution d'un nouveau pôle universitaire parisien. Mais quelle est la situation pour les campus de proche couronne, où les mesures portent essentiellement sur l'accompagnement, la restructuration et la réhabilitation des équipements ?

(1) À partir d'entretiens auprès des présidents des universités de Paris X-Nanterre et de Paris XIII-Villetaneuse, ainsi que de l'architecte-urbaniste chargé de la conception des schémas directeurs d'aménagement de ces sites.

Developing university campuses in the inner suburb: Paris X-Nanterre and Paris XIII-Villetaneuse

Hurriedly established in the early seventies to meet the quickly increasing number of students, the Nanterre and Villetaneuse universities faced integration difficulties in surrounding territories from the start. Thirty years later, a reorganisation effort has been initiated, in an attempt to reconcile urban plans and university plans. The stakes are high, combining urban requalification and university influence. But implementing the project is complex, due to the multiple players, and sometimes the lack of suitable development tools. The university development policy is now to reinforce and support new town locations and Paris centre locations, to develop a new Paris University centre. But what about campuses in the inner suburb, where measures mainly concern support, reorganisation and facility renovation?

Le développement universitaire en proche couronne

D'une logique d'urgence...

Les universités parisiennes de proche couronne, liées au développement de l'enseignement supérieur de masse de l'après-guerre et à la nécessité de restructurer et de rénover la banlieue, accompagnent le desserrement de l'université de Paris hors de son périmètre historique. Les premières implantations, avec la faculté d'Orsay en 1958 et celle de Nanterre en 1964 sont créées, parallèlement au développement des nouveaux sites parisiens de Jussieu, de Censier et d'Assas. Les secondes, liées aux évènements de 1968, complètent la demande croissante d'équipements universitaires, avec la création en 1968 de la faculté de Vincennes transférée à Saint-Denis et à Paris-Dauphine en 1980, celle de Créteil en 1971, et la faculté de Villetaneuse en 1972.

Ces ensembles sont opportunément localisés sur de grandes emprises foncières qui, aisément disponibles, peuvent répondre immédiatement à la demande. Les contextes urbains dans lesquels ils s'inscrivent, lâches et peu définis, permettent sans réserve la réalisation d'une nouvelle forme d'organisation de l'université influencée alors par le modèle nord-américain. Leur situation périphérique répond aux attentes sécuritaires des villes, préférant l'éloignement des universités «jugées trop turbulentes»⁽²⁾.

Ces terrains, réservés par l'État ou appartenant déjà au domaine public, sont de natures diverses : friches urbaines ou maraîchères, domaines d'un seul tenant ou ensembles à (re)constituer. À l'instar des grands ensembles de logements construits dans le même temps, certains sont desservis par les transports, d'autres attendent toujours l'aménagement d'infrastructures.

L'affectation universitaire de ces sites répond à des logiques différentes, allant de la simple délocalisation sur un terrain disponible, à la constitution d'un pôle scientifique mettant en synergie l'enseignement universitaire avec des unités de recherche existantes. Certains sites sont ainsi dès leur origine fortement spécialisés, d'autres, volontairement pluridisciplinaires, accompagnent le développement urbain régional. Ils s'inscrivent alors, en tant

«qu'équipements de superstructure», dans les «pôles restructurateurs de la banlieue» ou «centres urbains secondaires» définis au schéma directeur régional de 1965.

Ces nouveaux sites sont rapidement complétés, parallèlement à l'éclatement de l'Université de Paris en treize établissements, par des implantations diverses à Asnières, Clichy, Montrouge ou encore Clignancourt. Certains, par contre, voient leur programme d'origine diminuer au profit d'implantations plus lointaines. Cette dispersion se fait essentiellement au gré des disponibilités foncières, suivant en tout cas une planification qui, contrainte par le rythme de la demande, manque encore d'une vision d'ensemble.

Ces conditions expliquent en grande partie les avatars actuellement subis par certains de ces sites :

- dans la définition des projets, notamment au niveau programmatique;
 par exemple, le site de Villetaneuse,
 qui verra finalement l'implantation
 de l'université technologique de Paris
 se réaliser à Compiègne, ou bien le
 site de Montesson qui ne verra jamais
 le jour;
- dans la conception urbanistique des campus à l'origine des difficultés de gestion foncière, d'adaptabilité des locaux, de desserte en transports, d'intégration urbaine⁽³⁾;
- dans la conception sociale même de ces ensembles qui côtoient, pour certains, des populations pour le moins



Paris XIII-Villetaneuse, tout comme Paris X-Nanterre, s'inscrit dans un processus de planification, avec un grand projet de territoire. Créée entre 1968 et 1974, Paris-Nord Paris XIII est la composante d'un vaste ensemble urbain et universitaire inachevé devant permettre l'aménagement de la plaine de Villetaneuse.

(2) Cf. «Schéma des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche», DATAR, avril 2002, page 21.

(3) Le schéma directeur de 1976, en commentant celuí de 1965 à propos des «pôles restructurateurs», explique que la «dispersion» ou la «juxtaposition des éléments» – c'est-à-dire des fonctions urbaines – et «leur mode de fréquentation basé sur l'utilisation de la voiture individuelle», rend difficile, «à la fois leur intégration dans un environnement proche, et la création d'un véritable centre de ville». Cf. Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France», Préfecture de la région d'Île-de-France, juillet 1976, page 151.

contrastées par rapport au milieu universitaire, et voient le développement d'une violence urbaine.

... à une logique de cohérence

Il faut attendre près de trente ans, avec une nouvelle vague démographique et à la suite, une stabilisation des effectifs étudiants, pour qu'une approche globale se dégage.

Le développement universitaire francilien et national connaît alors de profonds changements :

- La consolidation de l'identité et le renforcement de l'autonomie des établissements, avec la mise en place en 1989 d'une politique contractuelle vis-à-vis du ministère de l'Éducation nationale. Celle-ci donne la possibilité aux universités d'assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs aménagements.
- La loi du 4 juillet 1990 donne aussi aux collectivités territoriales la possibilité de se voir confier la maîtrise d'ouvrage des équipements universitaires, sous réserve de financer les deux tiers des constructions et de céder gratuitement à l'État les terrains et les bâtiments une fois l'opération réalisée.
- La volonté d'intégration de l'université dans la ville, amorcée dans le plan Universités 2000 (U2000) de 1992, est réaffirmée avec le plan Universités du troisième millénaire (U3M) en 1999, de façon «à articuler qualitativement la recomposition spatiale des infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche avec des opérations structurantes d'aménagement urbain»⁽⁴⁾.

Ces dispositions vont jouer un rôle important dans le jeu des acteurs de l'aménagement des sites universitaires, notamment dans la conduite des schémas directeurs d'aménagement,

Face à un déficit de surfaces affectées à l'enseignement et à la recherche et à la vétusté de certains campus, il s'agit

alors pour les sites de proche couronne de restructurer l'existant et d'améliorer la vie étudiante et universitaire. Pour répondre aux exigences d'excellence et de compétitivité, ces universités doivent aussi tisser des liens avec la ville et le monde économique, et offrir une lisibilité institutionnelle et thématique(5) spatialement identifiable. D'importants travaux sont réalisés, autant sur la restructuration ou la création de bibliothèques(6), la refonte des espaces et des outils de travail et de recherche, que sur le logement, les espaces d'accueil et d'information des étudiants(7). Ces aménagements s'intègrent parfois dans des politiques urbaines extra universitaires : projets d'infrastructures de transports, requalification, renouvellement urbain sont autant d'opérations menées par les collectivités territoriales, qui permettent d'ouvrir l'université sur la ville(8). La lisibilité recherchée du système, avec l'identification de sites et la constitution de grands pôles(9) définis selon des périmètres géographiques et/ou technologiques, s'ébauche mais reste encore à l'image des fortes disparités territoriales de l'Île-de-France : déséquilibre entre Paris et sa périphérie, et entre le sud-ouest et le nord-est de la région. Le réseau complexe des complémentarités et des coopérations entre les universités franciliennes, que la mise en place du système européen «LMD»(10) tend à rationaliser, devrait permettre l'émergence d'une géographie de l'offre de formation et de la recherche concurrentielle au niveau européen et mondial(11)(12).

Face à ces mutations, les universités de proche couronne, ne bénéficient pas des mêmes atouts :

 La restructuration de Paris VIII, commencée au plan U2000 et achevée au plan U3M, après le doublement des surfaces de bâtiments, devrait se poursuivre par le projet de reconversion de la friche des Tartres

- (4) Cf. «Schéma des services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche», DATAR, avril 2002, page 123.
- (5) Cf. «Les pôles universitaires dans la métropole: du plan université 2000 au schéma U3M», article de Pierre Bernard, *in* «Territoires partagés, l'archipel métropolitain», sous la dir. de J.P. Pranlas Descours, Editions du Pavillon, Picard Editeur, Paris, octobre 2002.
- (6) Cf. infra, Daniel Renoult, «Les bibliothèques universitaires en Île-de-France».
- (7) Cf. supra, François Houy, «L'action régionale en faveur des universités».
- (8) Cf. «La métropole universitaire», article de Catherine Chauffray, dans *Territoires partagés, l'archipel métropolitain*, sous la dir. de J.P. Pranlas Descours, Éditions du Pavillon, Picard Éditeut, Paris, octobre 2002.
- (9) L'idée n'est pas nouvelle. Rappelons que le SDAURP de 1965 prévoyait déjà de mettre en réseau et de regrouper un certain nombre d'éléments participant au desserrement, alors nécessaire, des fonctions urbaines métropolitaines :
- Le site du domaine de Launay à Orsay d'environ 330 ha regroupe à l'origine la faculté des sciences de Paris avec les unités déjà présentes de recherche sur la physique nucléaire et sub-nucléaire programmées dès 1955, pour aujourd'hui constituer le deuxième pôle scientifique, avec l'université de Jussieu, de la région.
- Par contre, peut-être faute d'avoir une visée économique ou technologique précise, et de faire de l'équipement une mégastructure, le projet d'université «artistique» ou «culturelle» de la plaine de Montesson n'a jamais vu le jour. Cet ensemble devait regrouper, sur près de 40 ha, le Conservatoire national supérieur de musique, l'École nationale du cinéma de la radio et de la télévision. l'Ecole nationale d'architecture de Paris et l'École des arts décoratifs. Situé dans la continuité et l'extension de l'axe historique du Louvre jusqu'à la terrasse de Saint-Germain, cet ensemble universitaire devait, à terme, être un des éléments constituant un pôle culturel et de «loisirs urbains» d'échelle régionale regroupant d'autres programmes tels qu'un Musée du xxe siècle et un auditorium. Cf. «Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris», Délégation générale au district de la région de Paris, 1965, page 201.
- (10) Cf. supra, Pierre Bernard, «Les réformes en cours».
- (11) Cf. «Réflexions sur l'avenir de l'Île-de-France, rapport du groupe de travail : La place de la région dans le monde et en Europe, chapitre 5 : L'enseignement supérieur, la recherche et la capacité d'innovation», élaboré sous la responsabilité de Régis Baudoin, directeur général de l'Agence régionale de développement, président du groupe de travail, direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France, décembre 2003.

(12) Cf. supra, Ariane Azéma «Les universités d'Île-de-France, une exception?».

où seront implantées les archives nationales. Paris XIII, après avoir amélioré certains de ses sites secondaires, doit entamer la seconde phase de réorganisation de son site principal à Villetaneuse avec son ouverture sur la ville. L'université profite actuellement de la restructuration urbaine en cours de la cité de logements Allende, et devrait bénéficier de l'arrivée du tramway et de la mise en service de la tangentielle nord. Ces deux universités s'inscrivent dans le projet du pôle scientifique et technologique du nord-nord-est francilien concu autour des arts, du transfert de technologie et des arts appliqués, qui s'étend sur les territoires de la Villette, Aubervilliers et de la Plaine Saint-Denis.

- · Paris XI s'est équipée de nouveaux outils technologiques et opère le réaménagement interne de son site sur la base d'un schéma directeur thématique et paysager; tandis que Paris XII poursuit son recentrage sur son site majeur. Ces deux universités, avec les grandes écoles du plateau de Saclay et toute une série d'organismes de recherche, apparaissent comme les constituants du pôle d'excellence européen du sudouest francilien dit «banane sud» dont le réseau de compétences couvre la santé et les sciences du vivant, le secteur des logiciels et les systèmes complexes.
- Enfin, Paris X, pourtant associée avec d'autres universités sur les plans pédagogique et scientifique, ne bénéficie pas pour l'instant de la constitution d'un pôle universitaire et de recherche. L'opération Seine-Arche, avec une requalification urbaine et surtout un tramway ainsi qu'un nouveau pôle d'échanges, lui permet par contre d'envisager très concrètement son ouverture sur la ville.

La restructuration universitaire dans une dynamique urbaine

Les deux universités de Paris X-Nanterre et de Paris XIII-Villetaneuse s'inscrivent toutes les deux dans un processus de planification avec un grand projet de territoire.

Le «surdimensionnement» et l'aspect parfois unitaire – voire méga-structurel – des programmes, renforcés par le découpage fonctionnel du zoning et le caractère encore inachevé de la desserte urbaine en transports en commun, sont pour ces sites universitaires à l'origine des difficultés en termes d'usage, de gestion et d'intégration urbaine :

• Installée en 1964 sur les terrains de l'ancien camp militaire de la Folie, l'université de Paris X est créée en 1970 après avoir regroupé les annexes de la faculté des lettres de la Sorbonne et de la faculté de droit et de sciences économiques du Panthéon. Au même titre que la cité administrative avec sa préfecture et son hôtel de département, le quartier d'affaires de la Défense ou les nouvelles cités de logements, l'université de Nanterre est une des

composantes du «centre secondaire» de la Défense qui, planifié au schéma directeur de 1965, permettra la restructuration de ce secteur de la banlieue parisienne. Or la vision à grande échelle de ce «regroupement» de fonctions urbaines - logiques sectorielles obligent - ne produit toujours pas en 1976 l'urbanité espérée(13).Le campus de Nanterre enclavé par de grandes infrastructures - autoroutes souterraines et en élévation, RN.314, RER et emprises ferroviaires - se développe ainsi de manière isolée.

 Créée entre 1968 et 1974, l'université de Paris-Nord Paris XIII est la composante d'un vaste ensemble urbain et universitaire inachevé devant permettre l'aménagement de la plaine de Villetaneuse, de Deuil-la-Barre et de Montmagny sur près de

(13) Le SDAURIF de 1976 reconnaissait ainsi que la réussite du quartier d'affaires de la Défense avait «eu plutôt pour effet de renforcer le pôle parisien que de structurer véritablement la banlieue». In «Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France», préfecture de la Région d'Île-de-France, juillet 1976, page 150.



Installée en 1964 sur les terrains de l'ancien camp militaire de la Folie, l'Université de Paris X-Nanterre est créée en 1970 après avoir regroupé les annexes de la faculté des lettres de la Sorbonne et de la faculté de droit et de sciences économiques du Panthéon.

355 hectares de «friches» essentiellement maraîchères(14). Le projet retenu en 1967 par le ministère de l'Éducation nationale et le District de la région de Paris, prévoit ainsi près de 180 000 m² de locaux techniques administratifs, d'enseignement et de recherche. Par ailleurs, les liens physiques forts entre ces derniers et la cité de logements Allende tentent de favoriser la cohabitation entre chercheurs, enseignants et étudiants. Cette vision utopique est rapidement démontrée par l'accueil de populations défavorisées, contrastant fortement avec le milieu universitaire. Par rapport au programme initial, le projet ne compte que 63 000 m² de locaux réalisés sur une trentaine d'hectares(15), l'université technologique de Paris s'implante finalement en 1972 à Compiègne, et Paris XIII-Villetaneuse est éclatée sur trois sites, avec le campus de Villetaneuse (13 000 étudiants), celui de Bobigny (6/7 000 étudiants) et l'IUT de Saint-Denis.

Avec un territoire en pleine évolution, le constat semble aujourd'hui bien différent. Les objectifs de restructuration des campus de proche couronne du schéma U3M, la volonté de «recomposer le tissu urbain» avec le prolongement de l'axe historique⁽¹⁶⁾ pour le secteur de Nanterre, comme le désenclavement et la restructuration de la Plaine Saint-Denis⁽¹⁷⁾ pour le secteur de Villetaneuse, permettent désormais aux sites universitaires d'envisager leur intégration urbaine :

• À Nanterre, c'est l'actuelle ZAC multisites Seine-Arche, avec le désenclavement et la mise en cohérence sur près de 120 hectares d'un territoire allant de la Défense aux berges de la Seine, qui permet à l'université de renouer avec la ville. Le campus, au cœur d'une véritable dynamique urbaine, avec une densification et un renouvellement du



Sur un territoire en pleine évolution, les objectifs de restructuration des campus du schéma U3M, notamment le désenclavement et la restructuration de la Plaine Saint-Denis permettent désormais au site de Villletaneuse d'envisager son intégration urbaine.

tissu urbain, l'amélioration des continuités urbaines et l'optimisation des déplacements, profite ainsi dans son environnement immédiat de nombreux aménagements : création de programmes d'activités tertiaires et commerciales ; création de logements et «résidentialisation-renouvellement» des cités Anatole France, des Provinces françaises et Marcellin Berthelot ; aménagement du nouveau pôle d'échanges de Nanterre-université et du futur tramway ; requalification et création d'espaces publics.

À Villetaneuse, la dynamique urbaine se réalise en deux temps. Une première étude, lancée en 1994 par la mission Plaine Saint-Denis et la direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France reste sans suite faute de crédits, d'aménageurs et d'outils conséquents. Une seconde étude lancée par la direction départementale de l'Équipement de Seine-Saint-Denis débouche sur le document-cadre actuel de la restructuration et de l'intégration urbaine du site. En plus des opérations de développement du campus, comme les extensions du gymnase et

(14) Il s'agit pour l'ensemble universitaire de Villetaneuse - Deuil - Montmagny, au-delà du regroupement de plusieurs facultés en sciences, lettres, droit, instituts universitaires de technologie, et unités de recherche, «(...) d'éviter de greffer un ensemble universitaire dans le tissu urbain et d'en faire un simple "campus", isolé du reste de la cité; et (...) d'harmoniser les projets d'ensemble universitaire avec les autres projets intéressant la totalité de la région urbaine – logements, équipements, infrastructures – en fonction du site et des besoins», in «Intégrer l'université dans la ville» : article du Monde du 8 juin 1966 commentant le schéma directeur de 1965.

(15) État à la rentrée 1990-91 (avant plan U2000) suivant le rapport «L'université Paris-Nord Paris XIII», Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, Paris, 1994.

(16) Ces objectifs sont en effet inscrits dans la planification régionale depuis le SDRIF de 1994, Cf. «Schéma directeur d'Île-de-France», préfecture de la Région d'Île-de-France, direction régionale de l'Équipement, avril 1994, pages 270/272.

(17).Le SDRIF de 1994 précise en effet que «le secteur des universités au nord de Saint-Denis présente un tissu urbain très hétérogène et peu structuré. La réalisation des infrastructures de transports en commun prévues, notamment la tangentielle nord Pontoise - Roissy - Marne-la-Vallée - Val d'Europe qui désenclavera la réserve foncière des Tartres et le secteur de Villetaneuse, sera l'occasion d'une profonde restructuration. Profitant du renforcement des deux universités en synergie avec la mutation de la Plaine Saint-Denis, cette restructuration permettra un développement d'activités de qualité et la réinsertion des grands ensembles en difficulté». Cf. «Le schéma directeur régional d'île-de-France», in «Orientations territoriales, p. 276.

des bibliothèques universitaires, les projets qui permettent de renouer la ville et l'université sont surtout liés aux transports – avec la mise en service du tramway Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse (2007) et l'ouverture de la tangentielle nord (2009) avec sa nouvelle gare entre le centre-ville et l'université – et au renouvellement urbain avec la démolition-réhabilitation de la cité de logements Allende.

La question est donc moins de faire un projet urbain que de le mettre en œuvre. À Villetaneuse, l'arrivée dans le jeu des acteurs de Plaine Commune – équivalent en poids à la taille d'une commune de 230 000 habitants – constitue ainsi un important facteur de crédibilité et de faisabilité technique et financière; comme la création de l'EPA Plaine de France permet de disposer enfin d'un aménageur à même d'assurer le pilotage de l'ensemble des opérations.

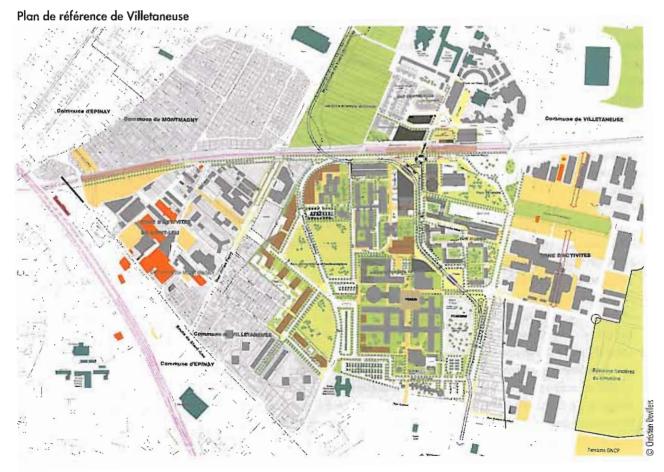
Le projet urbain et universitaire

Le schéma directeur d'aménagement d'un site universitaire permet de prendre en compte les problématiques foncières, immobilières et urbaines et de les mettre en cohérence dans le temps et l'espace, afin d'aménager «l'usage, la gestion, la fabrication et l'image» du site. Il s'agit, suivant les propositions retenues de Christian Devillers, architecte-urbaniste(18), de recomposer les espaces du campus - bâtiments, espaces extérieurs, trame verte - en fonction de l'existant et des projets. Le «remembrement», avec la création d'îlots, réorganise et redéfinit le campus autour et à partir d'espaces majeurs, d'axes structurants, et de rues respectant la trame du tissu urbain. Le travail sur les notions de limites, d'accessibilité, d'adresse et de représentation, permet ensuite d'identifier, de hiérarchiser et d'adapter les différentes entités du campus entre elles et vis-à-vis de leur contexte urbain. Ces propositions se heurtent toutefois aux difficultés de la programmation des équipements universitaires, en constante évolution.

Un découpage de l'espace adapté

Le gaspillage de l'espace public pendant près de trente ans, avec des terrains sans affectation, illustre suffisamment le déficit en matière de gestion et de gouvernance du domaine public. Le «remembrement» physique envisagé nécessite ainsi et même avant tout la redéfinition foncière du site. Il s'agit :

 de définir précisément les différents propriétaires en présence et leurs périmètres de gouvernance, comme à Villetaneuse, avec l'État, l'université, les départements et les communes de Villetaneuse, Montmagny et Épinay-sur-Seine;





- d'intégrer ainsi au projet certaines enclaves existantes, comme la cité universitaire, l'école du cirque, la ferme écologique et une zone d'habitat dégradé sur la partie ouest du campus de Nanterre;
- de constituer les réserves foncières indispensables à l'évolution du site afin, comme à Villetaneuse, d'accueillir de nouveaux locaux issus des financements régionaux (le bâtiment des langues et la maison de l'étudiant) ou des cofinancements du département et de l'État (le bâtiment des services logistiques et des STAPS) ou de constituer de nouveaux espaces publics;
- de résoudre les problèmes d'isolement et de coupures avec le tissu urbain, d'insécurité et d'absence de développement, liés le plus souvent aux réserves foncières actuellement à l'état de friches comme à Villetaneuse;

 de s'adapter au mieux aux normes actuelles de sécurité et de confort et, comme à Nanterre, de redécouper les bâtiments dans leurs circulations horizontales (autonomie des bâtiments au niveau de l'adresse, de l'accessibilité).

Une consommation programmée et réglementée de l'espace

Le développement universitaire, longtemps limité par un manque de dialogue (voire une confrontation) entre l'université et la ville, requiert une harmonisation de la programmation des équipements universitaires et des documents d'urbanisme, notamment du plan local d'urbanisme. L'adaptation des règles concernant la constructibilité – surfaces, volumes, alignements, etc. – s'avère en effet nécessaire pour obtenir une consommation raisonnée de l'espace. Il s'agit alors, par exemple à Villetaneuse :

- de privilégier les continuités de la trame bâtie, le projet Galilée s'inscrivant dans le prolongement des bâtiments universitaires existants;
- de respecter et de s'adapter au tissu urbain environnant, ce que permet la conception du parc technologique, ou encore la création d'une zone ND pour préserver des servitudes de passage;
- de dégager les potentiels, notamment la redéfinition de la façade urbaine est du campus par l'implantation de futurs locaux universitaires.

(18) Associé avec Laurence Schlumberger-Guedj, architecte-programmatrice et Bénédicte d'Albas, architecte-paysagiste pour l'étude de définition lancée en 1999 sur le site de Nanterre; en collaboration avec l'Européenne d'étude d'aménagement pour la première étude lancée en 1994, et associé avec Partenaires développement pour la seconde en 2001 sur le site de Villetaneuse.

Un usage et une représentation partagés de l'espace

Les emprises universitaires font l'objet d'autres usages que ceux des personnes fréquentant habituellement l'université; en effet, elles sont le plus souvent vastes et restent physiquement ouvertes sur les quartiers adjacents. La création et la hiérarchisation des espaces ouverts et accessibles au public, leur continuité avec la trame urbaine, permettent ainsi l'accessibilité, la lisibilité et la sécurisation du site, et participent à la représentation sociale et urbaine de l'université. Il s'agit de redéfinir et de recomposer les espaces extérieurs dans leurs composants: traitement des sols, mobilier, éléments d'accompagnement, etc.:

- Le campus de Nanterre, au carrefour des trois cités de logements
 Anatole France, des Provinces françaises et Marcellin Berthelot, de la
 résidence universitaire et du pôle
 d'échanges et de fonctions urbaines
 de proximité, s'organise ainsi autour
 du «carré central» et de deux axes
 majeurs: le mail et l'esplanade qui
 s'inscrivent dans la trame de décloisonnement de Seine-Arche.
- Le site de Villetaneuse, qui souffre de dysfonctionnements plus importants, se recompose et s'ouvre sur la

ville avec de nouvelles liaisons urbaines permettant de remplacer les terrains vagues par un espace public moins policé et se contrôlant de lui-même.

Un constant sous-équipement

Au niveau programmatique, les présidents des universités de Nanterre et Villetaneuse déplorent encore un déficit de surfaces disponibles, face aux besoins exprimés par les services techniques, les enseignants, et surtout les laboratoires de recherche:

- La mise en place de la réforme du LMD semble être la cause de cette évolution de la demande où l'enseignement à la carte multiplie pour les étudiants les parcours universitaires et entraîne une augmentation non négligeable des horaires d'enseignement. Ce développement de l'offre d'enseignement effectué à moyens constants implique ainsi une présence accrue du corps enseignant et une demande croissante de locaux.
- L'université semble par ailleurs éprouver certaines difficultés à gérer son patrimoine et à l'adapter à cette nouvelle organisation. Le coût de gestion des surfaces notamment est sous-évalué par le ministère de tutelle – environ 16 €/m²/an.

Aucun financement n'est prévu pour la mise aux normes de sécurité, alors que celles-ci évoluent sans cesse.

La complexité de la maîtrise d'ouvrage et du dialogue entre partenaires

Aujourd'hui, les universités de proche couronne cherchent, à des degrés divers, à s'intégrer dans l'aménagement urbain sur les plans opérationnel et institutionnel. Le cloisonnement d'une maîtrise d'ouvrage encore largement sectorisée reste toutefois de mise, avec des projets fortement et historiquement dépendants des décisions de l'État et des établissements universitaires.

Il en résulte des difficultés visibles dans les rapports qu'entretiennent entre eux les différents acteurs, et ceci autant dans la reconnaissance des enjeux d'aménagement, que dans celle des outils et des modes d'organisation pour y parvenir.

Une reconnaissance partielle des enjeux

Le schéma directeur permet de coordonner les aménagements d'un site, mais les acteurs ne partagent pas pour autant les mêmes objectifs:

Au niveau foncier, malgré la modification du PLU qui vise à soutenir le développement universitaire, les désaccords sur la cession de terrains peuvent constituer des freins à la réalisation de l'ensemble du projet. Ainsi, à Villetaneuse, l'université retarde la cession à l'EPA Plaine de France d'un certain nombre de ses terrains permettant la construction de logements en accession sociale à la propriété, en la conditionnant à la réalisation du tramway, jusque-là sans cesse reportée.



Le déficit de surfaces disponibles, exprimé par les enseignants, les services techniques et les laboratoires de recherche est patent, en particulier à cause du développement de l'offre d'enseignement effectué à moyens constants... tant à Nanterre qu'à Villetaneuse.



Le campus de Nanterre, au carrefour de trois cités de logements, de la résidence universitaire et du pôle déchanges, est confronté à des problèmes de maintenance et de conflits d'usages.

- En termes de qualité urbaine, l'université se confronte régulièrement à des problèmes de maintenance et de conflits d'usages liés à une mauvaise gestion des espaces situés hors de son périmètre d'influence. Ainsi, à Nanterre, ces espaces situés à l'extérieur précisément à l'entrée ouest du campus ou dans certaines enclaves au sein même de l'université ferme écologique et école du cirque génèrent des problèmes d'éclairage, de nettoyage et de surveillance des espaces publics qui portent atteinte à l'image du site.
- · Les déplacements et les infrastructures de transports, essentiels pour le fonctionnement urbain, peuvent avoir des impacts négatifs sur le développement d'un site lorsque leurs logiques ne respectent pas celles de l'université. À Nanterre, les hésitations portant sur le positionnement du nouveau pôle d'échanges expliquent ainsi la tardive organisation géographique du campus et son absence de façade urbaine. Dans cette logique, le projet du tramway suscite encore des appréhensions de la part de l'université qui redoute une trop grande proximité et un possible effet de cloisonnement visà-vis du campus.

Une utilisation partielle des outils et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage

La réalisation technique des aménagements nécessite la mobilisation d'un certain nombre d'outils et une assistance à la maîtrise d'ouvrage spécifiques. Or l'autonomie relativement progressive de l'université ne favorise pas l'utilisation de ces moyens techniques en vue de la globalité du projet urbain, ce qui peut l'affaiblir, voire engendrer un dialogue difficile entre partenaires :

- · Le schéma directeur du campus, qui est avant tout un outil de gestion, est ainsi utilisé par l'université comme un moyen pour défendre son territoire vis-à-vis des autres acteurs de l'aménagement. À Nanterre, le bilan foncier universitaire préalable à l'établissement du schéma directeur du campus est aussi et surtout une façon de se prémunir contre les hypothèses de mutabilité et de disponibilité d'un certain nombre de ses terrains esquissées dans le rapport Ricono et retranscrites par l'EPASA(19) sur la ZAC «Seine-Arche». Cette démarche certes légitime peut a contrario empêcher la mixité urbaine tant recherchée.
- · Le travail du bureau d'études mis-

sionné permet la coordination des travaux et l'aide au jury dans l'établissement du cahier des charges. Il s'arrête néanmoins là où l'université, comme à Nanterre, entend faire son suivi en régie interne, avec le risque de confondre l'entretien, la gestion et la planification proprement dite du site.

Une maîtrise d'ouvrage complexe

La décentralisation, avec le renforcement de l'autonomie des établissements universitaires et la participation croissante des collectivités territoriales, permet depuis les plans U2000 et U3M d'intégrer institutionnellement et opérationnellement l'université dans la ville. Alors que la politique de sites était jusque-là centrée sur elle-même et uniquement dépendante de l'État, l'université s'ouvre dorénavant sur l'extérieur :

- Avec le retrait de l'État, un face à face s'engage entre l'université et la «sphère locale» constituée des collectivités territoriales : la Région, le Département, la Ville, ou le regroupement de communes⁽²⁰⁾ dont les périmètres de gouvernance se superposent et sont à géométries variables. Il en résulte une maîtrise d'ouvrage particulièrement complexe.
- Avec des financements et des calendriers d'opérations décalés les uns par rapport aux autres: contrats de plans État-Région, plans quadriennaux, et des temporalités différentes entre les opérations sur le patrimoine bâti, les infrastructures, l'espace public, etc.

⁽¹⁹⁾ Établissement public d'aménagement Seine-Arche.

⁽²⁰⁾ Cf. «De la recherche au projet : quelles questions aux maîtres d'ouvrage? – universitaires, architectes, urbanistes, face à l'action», par Agnès Vince, dans *Universités et villes*, par F. Dubet, D. Filâtre, F.X. Merrien, A. Sauvage et A. Vince, Plan urbain, Plan construction et architecture, Éditions de l'Harmattan, Paris, 1994

C'est en fait suivant l'écart entre la logique du site et la dynamique urbaine dans laquelle elle se trouve que se mesure le degré d'élaboration de la maîtrise d'ouvrage. Cette dernière sera d'autant plus complexe que le périmètre conceptuel et d'intervention du site sera élargi à d'autres logiques que celle du campus proprement dit.

Les aménagements des sites de Nanterre et de Villetaneuse, bien qu'ils soient tous les deux sous maîtrise d'ouvrage du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, s'inscrivent ainsi dans des territoires différents au niveau des enjeux et des acteurs en présence :

- à Nanterre, après un ajustement en amont de son schéma directeur prenant en compte les orientations données par l'EPASA, le développement du site se règle de manière quasi autonome vis-à-vis de son contexte urbain;
- à Villetaneuse, les enjeux et l'histoire du site font qu'il est difficile de séparer la politique du site universitaire de son contexte urbain. L'ensemble du site est d'ailleurs systématiquement abordé dans sa dimension universitaire et urbaine. Mené par l'EPA Plaine de France en tant qu'ensemblier, il fait appel aux maîtrises d'ouvrage de Plaine Commune, communauté d'agglomération, de l'université de Paris XIII, de la région Île-de-France, du département de la Seine-Saint-Denis, de la ville de Villetaneuse, de la SNCF, de la RATP, et de l'OPHLM 93.

Deux enjeux difficiles à concilier : la requalification urbaine et l'excellence universitaire

Entre les grands chantiers des sites parisiens et la consolidation des universités des villes nouvelles, l'aménagement des sites universitaires de proche couronne s'inscrit dans des territoires partagés, entre un objectif de requalification spatiale et sociale des tissus locaux et la constitution à grande échelle de pôles technologiques, voire économiques.

Le positionnement territorial de ces établissements rencontre ainsi des difficultés particulières :

- En termes de développement local: parce que les liens sont généralement peu évidents entre le tissu local et l'équipement universitaire rayonnant à l'échelle de l'agglomération parisienne; par ailleurs, ces tissus locaux nécessitent d'importants investissements pour endiguer leur dégradation.
- · En termes de restructuration universitaire: parce que ce parc issu de la reconstruction et des années 1970 présente des formes urbanistiques et architecturales qui s'adaptent difficilement dans le temps à l'évolution des modes de vie, des modes de gestion et des normes de sécurité et de confort, que sa restructuration s'apparente au renouvellement urbain - notamment aux opérations de résidentialisation (travail de parcellisation, de desserte, d'espaces publics) - dont le coût immédiat a tendance à effacer l'amortissement qu'il représente par contre sur le long terme.
- En termes de social au niveau de l'éducation : certaines universités redoutent de devenir des établissements d'enseignement limités au niveau bac+3 si les exigences de

compétitivité – notamment la concurrence croissante entre les sites – ne sont pas accompagnées d'actions en faveur du logement, de programmes de recherche, etc.

«Les capacités de partenariats avec les collectivités et l'existence de dispositifs d'animation et de coordination des acteurs» semblent donc y être plus nécessaires qu'ailleurs.



La mise en œuvre du plan Universités du troisième millénaire à Paris

Hélène Joinet

dopté en 1999, le plan Universités du troisième millénaire est ambitieux pour Paris. La géographie universitaire de la capitale en sera à terme bouleversée ; le quartier Paris Rive-Gauche en constitue l'expression la plus spectaculaire. Un vaste ensemble de mesures vise à améliorer la recherche et la vie étudiante dans ses différents aspects. La mise en œuvre de U3M est portée par l'État, la Région, la collectivité parisienne et bien sûr les huit universités et les grands établissements d'enseignement supérieur.

Ce volontarisme partagé est une donnée nouvelle. À l'approche de l'échéance du contrat de plan État-Région 2000-2006, des difficultés, blocages et retards fragilisent pourtant certaines opérations voulues par les initiateurs de U3M.

Chargée d'études à l'Atelier parisien d'urbanisme

Implementing the University plan in Paris in the third millennium

The Universities Plan for the third millennium (U3M) passed in 1999 is ambitious for Paris. The capital city's university geography will be drastically transformed as a result of it, the Paris Rive Gauche area is the most spectacular example. A large set of measures is intended to improve research and the various aspects of student livina conditions. The implementation of U3M is supported by the State, the Region, the Paris community and of course by the major higher education establishments. Such shared wilfulness is new. Yet as the term of the 2000-2006 State Region master plan gets nearer, difficulties and delays weaken some projects launched by the initiators of U3M.

Le plan U3M : un retour vers la capitale

Le plan Universités 2000 a négligé l'académie de Paris

Ses priorités étaient ailleurs : absorber la croissance de la démographie étudiante, tisser un réseau d'implantations universitaires (IUT). En Îlede-France, quatre universités nouvelles ont été créées. Mais on ne comptait guère de mesures significatives dans la capitale et l'importance de la recherche a été sous-estimée.

À la fin des années 1990, un constat s'impose. L'académie de Paris est en déclin. Elle souffre d'un vieillissement et d'un affaiblissement de son potentiel de recherche. Il n'est pas rare qu'étudiants et chercheurs préfèrent intégrer des laboratoires installés hors de France. Les lieux d'enseignement sont éclatés entre une multitude de sites: Paris I compte, par exemple, plus d'une vingtaine de lieux d'implantation. Les locaux sont souvent exigus et vétustes et nécessitent parfois de façon urgente des travaux de désamiantage et de mise en sécurité

(Jussieu, Censier). Les places en bibliothèque manquent : le déficit est estimé à 6 700 places. Les conditions d'études sont donc loin d'être optimales. L'offre en logements adaptés reste par ailleurs insuffisante : le CROUS⁽²⁾ de Paris loge à peine plus de 2 400 étudiants.

Requalifier une académie en perte de vitesse

Quatre axes d'intervention structurent le schéma U3M pour Paris. Tout d'abord la recherche, qualifiée de prioritaire. Il y a ensuite la création de nouveaux pôles universitaires intégrés dans des opérations de développement urbain, Paris Rive-Gauche et la Villette. Ces projets phares doivent participer au rééquilibrage des implantations universitaires - et de l'activité en général - vers l'est et vers le nord. Le troisième axe comprend la réhabilitation et la modernisation du patrimoine ainsi que le remembrement des implantations dispersées: l'objectif est de dessiner un paysage universitaire plus lisible et cohérent et d'augmenter l'attractivité de l'Île-de-France. L'amélioration de la vie étudiante représente le dernier grand volet de U3M à Paris.

Sont concernés le logement, la restauration, les équipements sportifs et culturels, les bibliothèques, la médecine préventive. Le principe affiché est l'affectation d'un quart des crédits U3M des contrats de plan État-Région (CPER) à la vie étudiante.

Deux contrats de plan État-Région pour relayer U3M

La mise en œuvre du schéma U3M est prévue sur quinze ans, soit deux contrats de plan. Le contrat 2000-2006 reprend dans son article 11 une grande part des dispositions de U3M. Les fonds alloués à l'enseignement supérieur, à la recherche, aux technologies de l'information et de la communication y sont plus élevés que dans le précédent contrat : 1,45 milliard contre 640 millions d'€. La Région contribue principalement au financement des bibliothèques et du logement étudiant. L'académie de Paris totalise un tiers des financements prévus en Îlede-France pour la modernisation des sites existants et plus de 40 % des financements pour la vie étudiante. Toutefois, plusieurs chantiers d'envergure dont la rénovation de Jussieu(3) se situent en marge de U3M et sont financés par l'État hors contrat de plan.

Une collectivité parisienne fortement mobilisée

La signature le 25 octobre 2000 d'une convention-cadre sur «l'enseignement supérieur, la recherche et les établissements municipaux» entre la Ville, le Département de Paris et l'État n'a pas de précédent. La réalisation de U3M est au cœur de ce texte et de son avenant de juillet 2002. L'engagement de



La Sorbonne est un élément clef de la lisibilité internationale et de l'image de marque des universités parisiennes. Le schéma U3M prévoit la rénovation de la chapelle et du grand amphithéâtre, de la bibliothèque, la modernisation des espaces de formation et de recherche et leur desserrement grâce au départ de l'École des Chartes, de l'EPHE et des services du Rectorat.

⁽²⁾ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

⁽³⁾ Le chantier de Jussieu procède par étapes : déménagement, dépoussiérage, désamiantage, mise en sécurité. À la rentrée 2004-2005, 8 barres sur 37 sont désamiantées, rénovées et réoccupées, 6 barres sont désamiantées, 7 barres et la tour centrale sont en cours de désamiantage.

la collectivité parisienne est important. Il se traduit en premier lieu par la mise à disposition de terrains (21 hectares à Paris Rive-Gauche) mais aussi par la maîtrise d'ouvrage de bâtiments universitaires, le cofinancement de restructurations, un effort accru en faveur du logement étudiant et la recherche de locaux relais. La municipalité est particulièrement attachée à la réalisation d'une université ouverte sur la ville et à la multiplication des occasions de rencontres entre universitaires et citovens. La volonté d'ouvrir certaines bibliothèques universitaires aux habitants en fournit un exemple concret. L'université, ses étudiants, chercheurs et enseignants se voient même investis d'un rôle actif dans la requalification de certains secteurs (Pajol, Clignancourt).

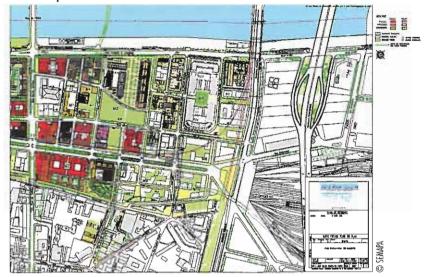
Vers une nouvelle géographie des sites universitaires

Le pôle Paris Rive-Gauche

Projet phare, ce terme ne semble pas déplacé pour Paris Rive-Gauche et ses 21 hectares réservés à l'enseignement supérieur. Ce vaste chantier mobilise une part majeure des crédits du schéma U3M à Paris. Le transfert et l'installation de l'université Paris VII sont estimés à plus de 227 M€ (hors foncier). Le coût de la mise à disposition des terrains s'élèverait à 286 M€ pour le Département de Paris.

C'est donc un nouveau site universitaire d'envergure qui va prochainement animer la rive gauche de la Seine à l'est de la capitale, en prolongement du quartier Latin, de Jussieu et du Muséum national d'histoire naturelle. Plus de 30 000 étudiants, chercheurs et enseignants y sont attendus. Ce site s'articulera autour de trois noyaux principaux : l'université Paris VII-

Plan du quartier Masséna de la ZAC Paris Rive-Gauche



À l'est de Paris, un nouveau pôle universitaire voit le jour dans le quartier Masséna de la ZAC Paris Rive-Gauche. L'université Paris VII-Denis Diderot, l'INALCO, la Bibliothèque des langues et civilisations et l'École d'architecture Paris-Val-de-Seine y font figure d'équipements structurants. À terme, 210 000 m² seront consacrés à l'enseignement supérieur et 1 000 logements étudiants sont attendus.

Denis Diderot en provenance de Jussieu, un pôle langues et civilisations du monde associant l'Institut national des langues et civilisations orientales et une bibliothèque inter-universitaire, l'école d'architecture de Paris Val-de-Seine implantée dans l'ancienne usine Sudac.

Deux bâtiments majeurs du site, témoins de son passé industriel, sont conservés et affectés à l'université Paris VII. La Halle aux farines abritera amphithéâtres et salles de cours ; les Grands moulins accueilleront notamment la bibliothèque centrale. Deux constructions neuves abriteront les locaux d'enseignement et les laboratoires de biologie d'une part et de physique d'autre part.

Créer une urbanité universitaire, tel est l'objectif recherché pour l'aménagement de ce quartier. Christian de Portzamparc en est l'architecte coordinateur. La programmation privilégie les petites entités susceptibles d'une intégration aisée. Bâtiments universitaires, immeubles de bureaux et de logements voisineront. Le principe retenu est celui de l'îlot ouvert.

Étudiants, chercheurs et enseignants seront amenés à circuler entre les bâtiments, participant à l'animation de ce nouveau morceau de ville. Le traitement des rez-de-chaussée s'inscrit dans cette logique : ouverts sur la rue, ils sont destinés à abriter des activités commerciales, culturelles et des services aux étudiants. Un jardin et une esplanade sont créés et modifient le projet initial. Le modèle du quartier Latin est souvent mis en avant pour son urbanité, tandis que l'exemple de Jussieu est réfuté : il s'agit d'éviter toute enclave universitaire comme tout geste architectural péremptoire.

Les travaux ont débuté au printemps 2004 pour les quatre bâtiments principaux de Paris VII. Ils devraient être livrés en 2006-2007. Ces délais marquent un décalage par rapport aux échéances initialement annoncées. Vu l'ampleur du projet, ils restent raisonnables.

À la demande de l'État, la première phase du projet a d'ailleurs fait l'objet d'une réelle accélération dans la mise à disposition du foncier, le choix des implantations et la réalisation des

Le transfert de l'université Paris VII dans le quartier Masséna occasionne la reconversion d'anciens bâtiments industriels



Le bâtiment des Grands moulins accueillera des unités de la bibliothèque centrale, des unités de formation et de recherche, des services administratifs et d'accueil des étudiants, un espace restauration.

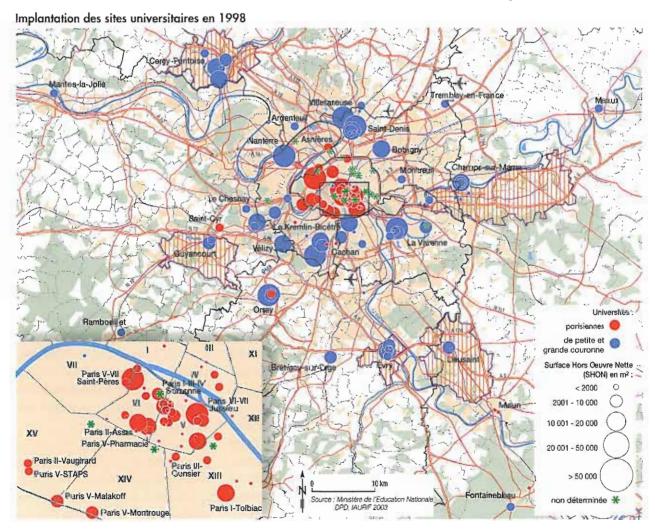


Le bâtiment de la Halle aux farines accueillera 13 amphithéâtres, 55 salles de cours, un restaurant universitaire, des services administratifs, des bureaux et un local culturel pour la Ville de Paris.

constructions. Le parachèvement du chantier se poursuivra dans le cadre du prochain contrat. La réalisation de logements étudiants dans le secteur (1 000 au total dont 600 sociaux) en est à ses balbutiements : 56 logements financés en 2003 rue des Grands moulins pour une livraison prévue en 2005.

Simple report ou véritable abandon pour le projet de la Villette ?

U3M prévoit un second projet phare, situé dans le nord est de la capitale : le pôle la Villette-Aubervilliers-Plaine Saint-Denis à vocation artistique, scientifique et technologique. Des logements sociaux pour étudiants y sont envisagés. Pour l'heure, ce projet est quasiment resté lettre morte dans sa déclinaison parisienne. Les raisons en



sont multiples: concentration des investissements à Paris Rive-Gauche, programme scientifique et pédagogique insuffisamment abouti, faible portage institutionnel, concurrence d'autres projets, voire réticence des universités à s'éloigner de la rive gauche. L'incertitude demeure: ce projet est-il abandonné ou resurgira-t-il dans le prochain contrat de plan comme élément structurant pour le développement du nord est?

Quoi qu'il en soit, les réalisations notables se situent hors de Paris dans la Plaine Saint-Denis: CNAM(4), IUT(5), Paris XIII, IUFM(6), Maison des sciences de l'homme, plate-forme technologique, Avicenne... Dans Paris, on peut uniquement mentionner l'IUT de Paris VII sur la ZAC Pajol dont la phase de pré-étude est terminée. Cet équipement permettra de combler une lacune de l'offre de formation technologique parisienne et contribuera à diversifier le quartier, en lien avec d'autres projets (auberge de jeunesse et bibliothèque de la ZAC, jardins d'Éole, lieu d'accueil du spectacle vivant au 104 rue d'Aubervilliers).

Moderniser et rationaliser l'existant

Des locaux souvent vétustes et exigus

La modernisation des sites existants est le deuxième poste de dépense de l'article 11 du contrat de plan à Paris, après la création de nouveaux pôles : respectivement 201 M€ et 358 M€. Elle recouvre deux types d'intervention souvent imbriqués : la restructuration des locaux vétustes et l'extension des bâtiments exigus. Certains de ces chantiers sont terminés : amphithéâtre de l'ENSAM⁽⁷⁾, bibliothèque de l'Institut d'études politiques. Les autres opérations connaissent des degrés d'avancement divers : centre Mendès-

France Paris I (études terminées), Assas Paris II (permis de construire déposé), bâtiment des Saint-Pères Paris V (pré-études). Le site de Paris IV—Clignancourt fait l'objet d'une reconstruction complète et gagne 15 000 m². Les extensions pour pallier les déficits en m² concernent également Paris III et l'îlot Poliveau (calendrier compromis par le manque de crédits et les négociations avec le Muséum).

Pour une plus grande cohérence des implantations universitaires

L'effort de remembrement est au cœur de U3M à Paris. Il s'agit de rendre une cohérence à des aménagements souvent conçus dans l'urgence. La dispersion des implantations est en effet dommageable à plus d'un titre. Elle livre une image peu lisible de l'université parisienne (la Sorbonne est un cas de figure extrême d'imbrication en un même lieu d'institutions, disciplines et fonctions diverses). Elle nuit à la qualité de l'accueil et aux conditions de travail des étudiants. Elle complique la gestion, multiplie les charges en personnel et loyers, empêche toute économie d'échelle. Le budget de l'INALCO est ainsi obéré par les loyers des différents sites (rue de Lille, Broca, Riquet, Asnières). U3M prône donc une cohérence thématique et institutionnelle. La bibliothèque universitaire des langues et civilisations en est un exemple : elle rassemblera plus de 1,6 million d'ouvrages jusquelà dispersés entre neuf établissements. La Montagne Sainte-Geneviève devrait voir s'opérer des regroupements autour de l'École normale supérieure. Le campus de Jussieu, principalement dédié à Paris VI, devrait lui aussi bénéficier d'une plus grande lisibilité. L'occupation future du site n'est pas pour autant définie en détail : accueil de l'ensemble des activités de Paris VI mais aussi de l'IUFM et de l'ENSCP(8)? De même, la réorganisation prévue pour le site de la Sorbonne, conditionnée par le départ incertain des services du rectorat, n'est pas garantie. Et certains sites particulièrement convoités, tel l'ENS boulevard Jourdan, voient se succéder des projets différents.

La question cruciale des locaux relais

Moins spectaculaire que la création de nouveaux sites universitaires, la politique de modernisation et de remembrement se heurte à la question clef des locaux relais. Ces opérations sont parfois facilitées par la Ville de Paris qui met à disposition des bâtiments municipaux : lycée Championnet pour Paris IV-Clignancourt, hôpital Boucicaut pour Paris VI, hôpital Saint-Lazare pour l'UFR(9) de sciences cliniques de Paris VII. Ces opérations restent néanmoins complexes et coûteuses du fait des délais pour trouver des surfaces adaptées et des loyers à acquitter. De plus, la mise à disposition de locaux municipaux signifie l'immobilisation d'équipements au détriment des habitants du quartier ou d'autres projets. Et les déménagements à répétition ne sont pas sans incidence sur la production scientifique d'un laboratoire. L'obligation de prévoir des locaux temporaires a été pressentie dès l'origine. Elle a cependant été sous-estimée. Ainsi, la restructuration d'Assas initialement prévue en site occupé va finalement nécessiter le recours à des locaux relais, synonyme de délais supplémentaires et de surcoûts.

⁽⁴⁾ Conservatoire national des arts et métiers.

⁽⁵⁾ Institut universitaire de technologie.

⁽⁶⁾ Institut universitaire de formation des maîtres.

⁽⁷⁾ École nationale supérieure d'arts et métiers.

⁽⁸⁾ École nationale supérieure de chimie et de physique.

⁽⁹⁾ Unité de formation et de recherche.

Une ambition nouvelle pour le logement étudiant

Des objectifs revus à la hausse : 3 000 logements d'ici 2006

La convention-cadre sur le logement signée le 11 février 2002 entre l'État et la Ville de Paris porte à 3 000 les logements étudiants à créer sur la période du CPER 2000-2006.

Sur le terrain, ces engagements prennent forme. De nouveaux programmes sont livrés, d'autres sont financés. Il ne s'agit plus de résidences traditionnelles, mais de petites unités de logements ordinaires fondus dans la ville. Les programmes récents privilégient le quartier Latin, le 15° arrondissement et sur la rive droite les 18°, 19° et 20°. Ils interviennent alors comme autant d'éléments de mixité sociale dans des quartiers déjà fort pourvus en logements aidés.

Entre 2000 et 2004, 1 069 logements étudiants (comptabilisés en nombre de places) ont été livrés. Pour la seule



La rénovation des résidences étudiantes, en particulier la Cité internationale, contribue à l'accroissement du parc de logements pour étudiants.

année 2004, la programmation porte sur 644 logements. La rénovation des résidences du CROUS, mais surtout de la Cité internationale contribue à l'accroissement du parc : 285 logements créés dont 221 pour la seule Maison du Cambodge réouverte en 2003. L'objectif de 3 000 logements d'ici 2006 n'est pas encore acquis. Si la volonté politique est indéniable, les difficultés sont réelles : le décompte reste souvent en deçà de l'objectif de 600 logements nouveaux par an.

Des freins d'ordres foncier, opérationnel et financier

La faible disponibilité foncière constitue un obstacle tout comme les délais de procédure. Pour le bailleur social, la réalisation d'un programme étudiant reste complexe. Elle implique des interlocuteurs nombreux (État, Région, CROUS) et une marge de manœuvre restreinte (la gestion est confiée à un gestionnaire). Il n'y a pas pour autant concurrence entre le logement étudiant et les autres programmes sociaux. Le logement étudiant s'insère souvent dans des parcelles compliquées et des bâtiments peu convoités. Il trouve aisément sa place là où un programme social classique serait remis en cause au nom d'un nécessaire rééquilibrage spatial du parc social dans la capitale. Mais de récents changements dans le mode de financement ont retardé des opérations. La circulaire du ministère de l'Équipement du 21 mars 2003 stipule que le logement étudiant sera financé en PLS. Cela signifie la disparition de la subvention PLUS de l'État. Il a donc fallu trouver un accord entre les financeurs (notamment avec la Région) et adapter le montage financier. Au final, la perte de la subvention réglementaire liée au PLUS a été compensée par un ajustement des loyers sans incidence pour l'étudiant grâce à un recours accru aux allocations logement(10).

Les autres chantiers de la vie étudiante

Plus de bibliothèques pour améliorer les conditions de travail

En 1999, 12 500 places étaient recensées dans les bibliothèques universitaires parisiennes. Pour la période 2000-2006, l'objectif d'accroissement porte sur 4 990 places supplémentaires. La bibliothèque inter-universitaire Sainte Barbe sur la Montagne Sainte-Geneviève (1 200 places) et les deux bibliothèques de Paris Rive-Gauche (1 800 places pour Paris VII et 1 600 places pour les Langues et civilisations du monde) font figure de futurs pôles structurants. Par un effet de dominos, ces nouveaux équipements dont la livraison effective sera plus tardive que prévue devraient désengorger les bibliothèques existantes. Mais U3M comprend aussi d'autres réalisations dans le domaine des bibliothèques(11): Paris II-Assas, Paris IV-Clignancourt, Sciences de la terre, Institut de physique du globe de Paris...

Une politique d'accompagnement pour la restauration universitaire

La qualité de la restauration universitaire contribue à la qualité de la vie étudiante. Plus qu'un élément moteur, il s'agit d'un élément d'accompagnement. C'est ainsi qu'il figure dans U3M et le CPER, d'où des fermetures dans les sites en perte de vitesse et des implantations dans les nouveaux quartiers étudiants.

À Paris Rive-Gauche, trois restaurants et cafétérias seront réalisés d'ici fin 2006 : la Halle aux farines (300 places assises, 1 000 repas jour), les Grands

⁽¹⁰⁾ Cf. infra, «Le logement étudiant en Îlede-France : développer une offre diversifiée», Anne-Claire Dayy.

⁽¹¹⁾ Cf. infra, «Les bibliothèques universitaires en Île-de-France», Daniel Renoult.

moulins (cafétéria brasserie de 200 places assises, 1 200 repas jour), l'Institut Jacques Monod (80 places assises, 200 repas jour). La rénovation ou la création de lieux de restauration est prévue dans les sites d'Assas, Mendès-France, Poliveau, Clignancourt. La formule de la cafétéria y est parfois privilégiée car moins exigeante en espace, investissement et personnel.

Le CROUS de Paris gère une quarantaine de restaurants traditionnels ou cafétérias. Grâce aux efforts entrepris, l'offre s'accroît : + 450 places entre 1999 et 2002. Mais la situation reste tendue. En 2001, on compte 1 place assise subventionnée pour 20 étudiants à Paris contre 1 pour 12 en Île-de-France. D'aucuns regrettent l'absence d'innovation pour la restauration, en lien avec l'évolution des pratiques étudiantes. Et quelques interrogations se font jour sur l'estimation des besoins. L'offre proposée se révèlera-t-elle suffisante à Paris Rive-Gauche? Il faut dire que la concurrence y est forte pour l'affectation des mètres carrés.

Le sport, la santé : des dossiers traités en pointillé

Le sport et la santé font figure de parents pauvres de U3M. Cela est symptomatique du sort réservé à la vie étudiante : mis en avant, ce domaine n'est généralement pas le mieux loti lors de la répartition des crédits.

La médecine préventive commence tout juste à faire l'objet d'initiatives. La question de la santé est en effet peu développée dans U3M et absente de l'article 11 du CPER.

Les universités parisiennes sont faiblement pourvues en équipements sportifs et ce patrimoine est vieillissant. Quatre universités (Paris I, II, IV, VII) ne possèdent aucune installation en propre. Le recours aux équipements municipaux et de la Cité internationale permet de pallier en partie ce sous-équipement. Or, le sport devrait faire partie intégrante de

la vie étudiante. À ce titre, U3M prône une amélioration de l'offre. Les projets restent néanmoins limités à l'exception du centre sportif Jean Sarrailh géré par le CROUS. Sa rénovation d'un montant de 8,7 M€ a permis la mise à disposition de 9 700 m² consacrés au sport. La filière STAPS(12) de Paris V devait initialement s'installer à Paris Rive-Gauche. Ses installations sportives auraient profité à l'ensemble du site. Mais ce transfert n'est plus à l'ordre du jour; d'où un sous-équipement du nouveau quartier que ne compensera qu'à la marge la piscine flottante prévue au pied de la BnF.

Bilan et perspectives à la veille de l'échéance 2006

Des avancées indéniables mais des difficultés et des incertitudes budgétaires

L'échéance du contrat de plan 2000-2006 approche. Le chemin parcouru n'est pas négligeable. Un nouveau quartier universitaire émerge à l'est de Paris, de nombreuses restructurations sont en cours, l'offre en logements sociaux pour étudiants s'étoffe. Dans le domaine de la recherche, des regroupements de laboratoires s'opèrent sur des sites bien identifiés comme Paris Rive-Gauche (où on compte aussi deux incubateurs) et, à terme, Jussieu. Une plus grande lisibilité internationale de la recherche parisienne n'est pas gagnée pour autant : la multiplicité des universités et des grandes écoles et la timide coopération entre ces structures gênent l'effort de remembrement. Autre souci : l'ampleur des chantiers face auxquels les universités sont parfois démunies en tant que maîtres d'ouvrage. L'insuffisance des études préalables intervient aussi : l'écart est parfois important entre les coûts



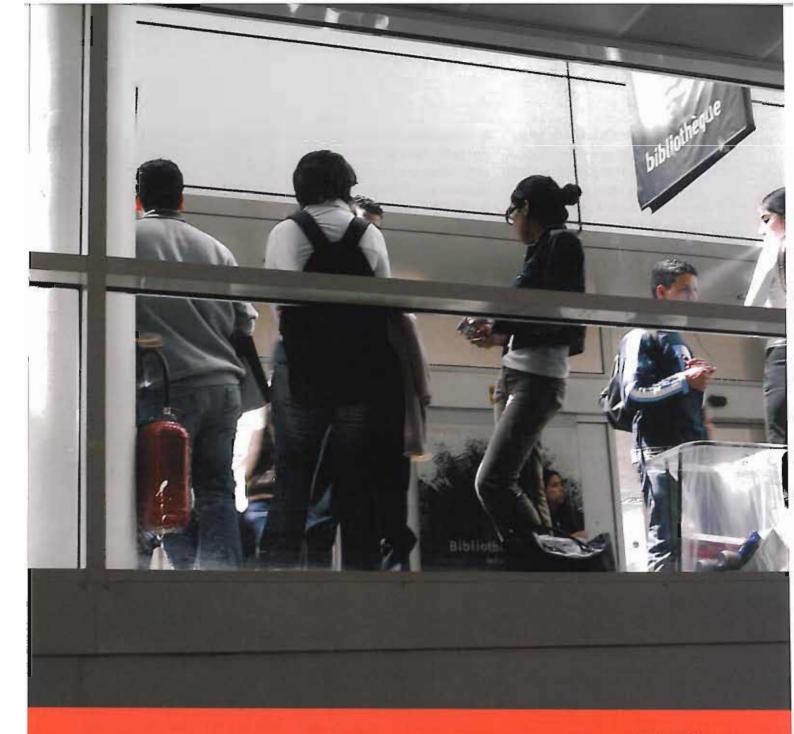
La rénovation du centre sportif Jean Sarrailh, géré par le CROUS, a permis de mettre à la disposition des étudiants près de 10 000 m² consacrés au sport.

prévisionnels établis lors des études et les coûts réels. Il faut alors réviser le programme à la baisse ou attendre d'hypothétiques crédits complémentaires. Quelle que soit la solution retenue, les délais s'allongent. Enfin, la politique de modération budgétaire mise en place par l'État affecte de nombreux projets. Les crédits de paiement se font attendre. Cette crise de financement survient alors même qu'en phase d'engagement des travaux les besoins augmentent.

Quelle place pour les universités dans le futur contrat de plan ?

La réforme des contrats de plan État-Région est à l'étude : des contenus plus resserrés et mieux définis sont préconisés. On peut supposer que l'enseignement supérieur et la recherche figureront parmi les projets structurants des futurs CPER (ou de l'outil qui les remplacera). L'inquiétude des universités est néanmoins forte face à l'impécuniosité de l'État, au poids financier de certains projets et aux chantiers stratégiques qui restent à mener : seconde phase de Paris Rive-Gauche, regroupement de Paris VI à Jussieu, redéploiement universitaire vers le nord, sans compter les mises en sécurité menées hors CPER (Censier...). D'où un empressement à réaliser le maximum d'opérations dans l'actuel contrat dont la durée sera peut-être prolongée.

⁽¹²⁾ Sciences et techniques des activités physiques et sportives.



Student life

Though Île-de-France students do not appear to be as involved in student life than their provincial counterparts, student life improvement is a regional priority: projects are being conducted about university buildings, documentary resources and the number of libraries, all places related with students life, collective housing and restaurants.

The practice of sport is still inadequately developed, mostly due to the lack of facilities.

A study of the daily trips of the Île-de-France students shows that they look for vicinity, which determines both the choice of the university and of the place of residence.

But the lack of capacity within universitary residences and the polarisation of public transportation are factors likely to be prejudicial to a democratic access to the higher education system.



La vie étudiante

i les étudiants franciliens apparaissent moins impliqués dans la vie étudiante que leurs homologues provinciaux, l'amélioration de la vie étudiante constitue une priorité régionale : des opérations concernant les bâtiments universitaires, le patrimoine documentaire et le nombre des bibliothèques, l'ensemble des lieux de la vie étudiante, les résidences collectives, les restaurants, sont réalisées.

La pratique du sport est toujours insuffisamment développée, notamment en raison du manque d'installations et l'analyse des déplacements quotidiens des étudiants franciliens montre une recherche de la proximité qui détermine le choix de l'établissement d'inscription, tout comme celui du lieu de résidence.

Mais l'insuffisance de capacité d'accueil en résidence universitaire et la polarisation des transports collectifs constituent autant de facteurs susceptibles de compromettre des conditions d'accès démocratiques à l'enseignement supérieur.



Les étudiants d'université : origine sociale et modes de vie

Corinne de Berny

es étudiants inscrits dans une université francilienne constituent une population très hétérogène dans ses origines sociales et ses conditions de vie. Plus mobiles en cours d'études que les étudiants de province, ils sont aussi moins impliqués dans la vie collective universitaire. C'est ce que montrent les enquêtes de 1997 et 2000 de l'Observatoire de la vie étudiante.

University students: social origin and lifestyles

Students registered in an Île-de-France university are a highly heterogeneous population by their social origins and lifestyles More mobile during their studies than provincial students, they are also less involved in collective university life. That is shown by 1997 and 2000 surveys by the «Observatoire de la vie étudiante» La connaissance des étudiants et de leur mode de vie a beaucoup progressé depuis la mise en œuvre d'une enquête nationale par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), qui en aborde tous les aspects: budgets, concurrence entre le travail rétribué et les études, logement, autonomie par rapport à la famille, alimentation, santé, conditions d'études, loisirs et pratiques culturelles, etc.

L'exploitation des dernières enquêtes disponibles sous un angle territorial fait ressortir les spécificités de l'Île-de-France et la diversité des situations au sein même de la région.

Une population très hétérogène dans ses caractéristiques sociales

L'hétérogénéité sociale des étudiants, amplement soulignée dans les publications de l'OVE(1), semble encore plus accentuée en Île-de-France que dans les autres régions, du fait notamment des proportions élevées d'étudiants assez âgés (23 % ont plus de 25 ans en 2000), en reprise d'études (25 %), avec des enfants à charge (9 %), de nationalité étrangère... Les Franciliens sont également plus nombreux à exercer une activité rémunérée au cours de l'année universitaire, pour financer leurs études ou dans le cadre de leur cursus : 62 % se sont déclarés dans cette situation en 2000, et parmi eux, presque la moitié exercent cette activité au moins à mi-temps, au moins six mois par an. Certes, le taux d'activité des étudiants s'accroît avec l'âge et le niveau d'étude, marquant ainsi un accès progressif à l'autonomie financière.

Observatoire national de la vie étudiante (OVE)

L'OVE a été créé en 1989 par le ministre de l'Éducation nationale. Il a pour mission de donner une information détaillée et objective sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale. Les résultats des enquêtes de 1994, 1997 et 2000 ont fait l'objet d'une série de publications disponibles sur le site Internet de l'OVE (www.ovenational.education.fr) ; la dernière enquête effectuée en 2003 est en cours d'exploitation.

Champ de l'enquête

- · Universités publiques et privées.
- · Sections de techniciens supérieurs (STS publiques).
- · Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE publiques).

Le champ des exploitations présentées ici est limité aux étudiants inscrits en université.

Échantillonnage et passation de l'enquête

L'échantillon est réalisé par extraction aléatoire d'environ 1/20 des étudiants inscrits de l'année en cours. Les questionnaires sont adressés par voie postale afin, entre autres, de ne pas exclure les étudiants les moins assidus, notamment les étudiants salariés. 4 470 questionnaires émanant d'étudiants inscrits dans une université d'Île-de-France ont été exploités au titre de l'enquête 2000.

Pondération

L'échantillon est redressé en référence aux données du ministère de l'Éducation nationale concernant la région de l'établissement, le type d'établissement, l'âge, le sexe, le cycle, la filière et le type de baccalauréat obtenu.



Les étudiants et l'activité rémunérée

L'exercice d'activités rémunérées en %	Île-de- France 1997	Île-de- France 2000	PACA 2000	Rhône- Alpes 2000	Autres régions 2000'''
Durant les dernières vacances d'été	35	58	61	65	63
Durant l'année universitaire : • ensemble • dont activité intégrée	56	62	46	52	45
aux études ⁽²⁾	12	15	9	12	11
 dt à temps plein dt au moins à mi-temps, 	14	15	10	12	10
au moins 6 mois par an • dt régulièrement mais moins	13	14	9	10	9
longtemps	14	20	14	15	12
dt occasionnellement	15	13	12	14	13
Ensemble ^{ra}	100	100	100	100	100

Source : Observatoire de la vie étudiante

La vie étudiante

⁽¹⁾ GRIGNON C., GRUEL L., «L'étudiant moyen n'existe pas» dans le numéro d'*Informations sociales* consacré aux étudiants, n° 99, 2002.

⁽¹⁾ Hors DOM-TOM

⁽²⁾ Interne ou externe dans les hôpitaux, allocataire d'enseignement et de recherche, professeur stagiaire ou élève professeur, vacataire universitaire ou stagiaire étudiant...

⁽³⁾ Y compris non réponses.

Toutefois, au même âge, les étudiants inscrits en Île-de-France sont toujours plus actifs que ceux des autres régions métropolitaines. Le coût élevé de la vie et des opportunités d'emploi plus nombreuses pourraient l'expliquer.

La moitié des étudiants résident chez leurs parents

Les Franciliens sont moins autonomes sur le plan du logement, car plus de la moitié habitent encore le domicile de leur(s) parent(s). La proportion d'étudiants logés en résidence collective ou en foyer est deux à trois fois plus faible que dans les autres régions, celle des étudiants occupant un logement indépendant est également moins élevée. Pour une partie des Franciliens, la richesse de l'offre d'enseignement supérieur à proximité du domicile parental permet certes de retarder leur installation dans un logement autonome. Mais les étudiants franciliens éprouvent davantage de difficultés à accéder à l'autonomie résidentielle, du fait notamment de la rareté des résidences collectives dédiées aux étudiants et du coût élevé des locations privées. Parmi ceux logés de façon indépendante, un sur trois déclare avoir trouvé son logement difficilement ou très difficilement, contre moins d'un sur quatre dans les autres régions. Le maintien plus fréquent de la location durant les vacances d'été est également significatif de ces difficultés.

C'est en Île-de-France que l'on rencontre le plus grand nombre d'étudiants dans une situation atypique au regard du logement, définie par l'OVE à travers les concepts de «décohabitation de voisinage» et de «cohabitation forcée»⁽²⁾. Ainsi, 11 % des étudiants franciliens ont quitté le domicile parental alors même qu'il est proche du lieu d'études fréquenté (moins de 30 km), d'où l'expression de «décohabitation de voisinage» qui renvoie à l'idée d'un choix librement consenti. Inversement, la «cohabitation forcée» désigne les étudiants logés dans leur famille dont le temps de transport vers le lieu d'études excède une heure et constitue donc une lourde contrainte pouvant obérer la réussite des études. Les proportions observées en Île-de-France sont là encore nettement supérieures à celles des autres régions : 12 % des étudiants d'université sont dans cette situation, représentant 20 % des étudiants logés dans leur famille.

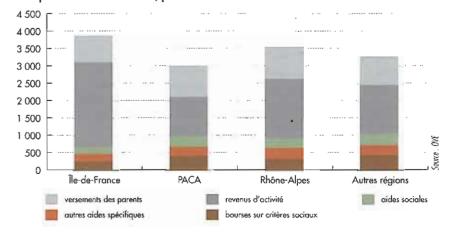
Leurs ressources proviennent en majorité de revenus d'activités

Le niveau de ressources financières évalué à partir des indicateurs disponibles en 2000 est plus élevé chez les étudiants franciliens. Elles atteignaient en moyenne 595 € au cours du mois précédant l'enquête. Surtout, leur composition diffère sensiblement de la moyenne française : la plus grande partie provient des revenus des activités rémunérées (62 %), 20 % de versements parentaux, et 12 % des diver-

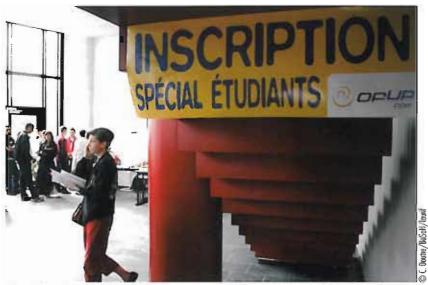
ses aides publiques spécifiques ou de droit commun. La part des étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, d'une prestation sociale régulière ou d'une aide exceptionnelle est en effet assez faible en Île-de-France par comparaison aux autres régions, pour des raisons liées à la façon de déterminer l'éligibilité à ces aides. Les critères de ressources des parents et de distance entre le domicile familial et le lieu d'étude utilisés dans le calcul des bourses sur critères sociaux favorisent davantage les étudiants de la province. Les versements financiers des parents sont aussi moins importants en Îlede-France. Près de 30 % des étudiants déclarent ne recevoir aucune aide directe, contre moins de 25 % en province. En revanche, les Franciliens sont plus nombreux à bénéficier d'aides indirectes: hébergement et repas gratuits pour l'essentiel.

Pour ceux logés de façon autonome, la charge de logement est importante : 230 € en cité universitaire et près de 400 € en logement indépendant. Elle est supérieure de 30 % à celle observée dans le reste de la France pour les logements indépendants, et de 18 % pour les cités universitaires. 45 % des

Les ressources financières des étudiants en francs 2000 - comparaison Île-de-France/province



⁽²⁾ TIPHAINE B., «Études supérieures et départ du domicile parental», OVE Infos, n° 3, septembre 2002.



Lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur, 22 % des étudiants franciliens en université ont «cherché à entrer, sans y parvenir» dans une filière sélective : STS, IUT, classes préparatoires, IEP, ou «autre formation sur concours, entretien, dossier».

étudiants franciliens logés en cité universitaire et 32 % de ceux habitant un logement indépendant bénéficient d'une allocation logement. Cette aide couvre respectivement 36 % et 28 % de la dépense (loyers et charges), taux très inférieurs à ceux observés en province. L'écart entre l'Île-de-France et les autres régions est moindre en ce qui concerne les dépenses alimentaires, principal poste de dépense des étudiants en moyenne.

Des cursus divers, marqués par une forte mobilité en cours d'études

Lors de leur première inscription dans l'enseignement supérieur, 22 % des étudiants franciliens en université ont d'abord «cherché à entrer, sans y parvenir», dans une filière sélective : sections de techniciens supérieurs (3 %), classes préparatoires (6 %), IUT (5 %), IEP (2 %), ou «autre formation sur concours, entretien, dossier» (11 %). Environ 15 % des étudiants n'ont pas

pu s'inscrire dans l'établissement de leur choix (contre 10 % dans les autres régions), et 10 % dans la discipline de leur choix. Au total, l'enquête estime à presque un tiers le nombre d'étudiants d'université dont la filière, l'établissement ou la discipline d'inscription ne correspond pas à leur choix initial. Des spécificités régionales se dégagent des cursus suivis, en particulier la forte mobilité des étudiants franciliens en cours d'études. Globalement, 30 % des étudiants inscrits dans une université francilienne n'ont pas obtenu leur baccalauréat dans la région. Cette proportion augmente avec le niveau d'étude pour atteindre 39 % au niveau bac+5, signe d'une attractivité croissante de la région au fur et à mesure de l'avancement dans les études. D'autre part, parmi les étudiants inscrits au moins en 2e année d'études universitaires, on estime que 27 % des inscrits ne fréquentaient pas le même établissement l'année précédant celle de l'enquête, et que 13 % fréquentaient une autre université. La mobilité interne aux établissements d'Île-de-France, que l'on peut interpréter comme une conséquence de la très grande diversité

de l'offre de formation, semble avoir augmenté entre 1997 et 2000. Elle est particulièrement forte en début de 2^e et de 3^e cycles surtout, étapes favorables à de nouvelles orientations.

Les Franciliens pratiquent davantage les séjours à l'étranger et les double inscriptions que les étudiants des autres régions. Ces pratiques, il est vrai, sont d'autant plus fréquentes que les étudiants sont avancés dans leur cursus. Leurs objectifs d'études sont plus ambitieux en termes de niveau de diplôme à atteindre : 62 % des inscrits en 1re année de 1er cycle envisagent des études au moins jusqu'au niveau bac+5, pour 50 % des étudiants inscrits dans une université de province. Ils témoignent aussi d'une assez grande confiance dans leurs perspectives d'insertion professionnelle à l'issue de leur formation: 70 % pensent pouvoir facilement trouver du travail.

La vie au sein des établissements : moins développée en Île-de-France

Les modes de vie des étudiants franciliens se distinguent par une utilisation plus soutenue des réseaux de transport en commun pour les déplacements vers le lieu d'études : 78 % des inscrits ont recours à ce service. La qualité de la desserte existante et le coût modéré des transports collectifs les y incitent vraisemblablement. Mais leur temps de trajet est plus long en moyenne: 45 minutes contre 30 minutes maximum dans les autres régions. Les Franciliens sont aussi plus souvent contraints de se rendre pour leurs études dans des lieux dispersés et distants de plus de 15 minutes l'un de l'autre (plus de 20 %).

Le recours aux équipements universitaires semble moins fréquent qu'en

Lo vie étudiante



Le recours aux équipements universitaires des étudiants franciliens semble moins fréquent qu'en province. Ainsi, à peine plus d'un étudiant sur cinq déclare fréquenter le restaurant universitaire de façon régulière à midi en semaine et 42 % disent ne jamais s'y rendre...

province. On observe en premier lieu que 16 % des étudiants en Île-de-France déclarent suivre des enseignements dans des lieux qui ne sont pas situés à proximité de services universitaires.

À peine plus d'un étudiant sur cinq déclare fréquenter le restaurant universitaire de façon régulière à midi en semaine, et 42 % disent ne jamais s'y rendre. Les salles de travail et les salles informatiques ne sont utilisées que par une minorité d'étudiants (environ un sur trois); 44 % ne travaillent jamais pour leurs études au sein de leur établissement d'inscription. En revanche, la fréquentation des bibliothèques universitaires est importante en dépit de difficultés d'accès (manque de places, horaires, manque de calme...).

La vie sociale au sein des établissements, que l'on peut approcher au travers des activités sportives, culturelles et associatives notamment, est moins développée en Île-de-France qu'ailleurs. Par contre, la diversité de l'offre de loisirs individuels en ville rejaillit sur les pratiques de sortie des étudiants franciliens, qui en moyenne fréquentent davantage les théâtres, les concerts de musique classique, et les restaurants.

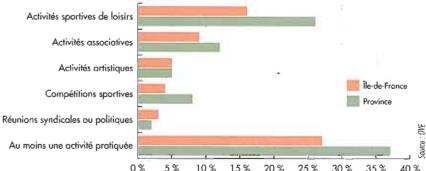
Les attentes des étudiants : plus d'information surtout

Les questions d'opinion ou d'appréciation posées aux étudiants sur les services qui leur sont proposés permettent d'identifier un certain nombre d'attentes. Celles qui ressortent le plus nettement concernent l'information sur l'orientation et les débouchés, la disponibilité des personnels administratifs, l'information sur la vie de l'établissement, et les équipements et activités sportifs et culturels proposés au sein des établissements. Les étudiants franciliens semblent assez satisfaits des services offerts par les biblio-

thèques et les restaurants universitaires. Mais si le prix et la proximité par rapport au lieu d'études des restaurants universitaires sont appréciés, en revanche la durée d'attente et la qualité de la cuisine soulèvent davantage de critiques.

Environ les deux tiers des étudiants inscrits dans les universités franciliennes se déclarent satisfaits de leur logement, et moins de 10 % insatisfaits. Ceux logés dans leur famille apparaissent de loin comme les plus satisfaits, à l'inverse de ceux logés en résidence collective. La «note» globale attribuée aux cités universitaires par l'ensemble des étudiants franciliens est inférieure à la moyenne (2,1 sur 5 en 2000), et en baisse sensible par rapport à l'enquête de 1997. Les aspects les plus sévèrement jugés concernent le confort (taille et équipement des logements) et le calme des résidences, alors que le prix et l'«ambiance générale»

Participation régulière à des activités dans l'établissement en 2000



restent attractifs. Cependant, les étudiants logés dans ces structures, peu nombreux, expriment un jugement sensiblement plus favorable que ceux qui n'y résident pas : leur médiocre réputation semble en partie imméritée.

Paris, proche couronne et villes nouvelles : des univers différents

Le découpage géographique entre les étudiants inscrits à Paris, dans les universités de proche couronne et dans celles de villes nouvelles tient compte, pour partie, de l'histoire du développement universitaire dans la région. Il montre la relative jeunesse du public étudiant accueilli dans les universités de villes nouvelles, dont découlent une série d'autres caractéristiques : plus d'étudiants habitant chez leurs parents, moins d'étudiants d'origine très favorisée et moins d'étudiants actifs durant

l'année universitaire, des loisirs un peu différents, davantage tournés vers les soirées étudiantes et les spectacles sportifs. Toutefois, les écarts que l'on observe ne se limitent pas à un effet de structure par âge. La qualité de la desserte par les transports en commun, l'offre de logement, l'existence d'équipements d'accompagnement de la vie étudiante et leur conception plus ou moins récente semblent également retentir sur les comportements des étudiants. Ainsi, ceux inscrits dans les universités de villes nouvelles utilisent-ils davantage les équipements mis à leur disposition dans les établissements: restaurants universitaires, salles de travail et salles informatiques, à l'exception des bibliothèques; par contre, ils empruntent peu les transports en commun et semblent plus longtemps contraints à vivre au domicile des parents.

Enfin, la mobilité en cours d'études, telle que l'on peut l'appréhender à travers l'enquête, paraît souligner l'attractivité des universités les plus anciennes (en particulier celles de Paris), dont l'offre de formation à partir du 3^e cycle notamment reste plus développée que dans les universités de villes nouvelles⁽³⁾.

L'amélioration de la vie étudiante : une priorité régionale

L'amélioration de la vie étudiante figure parmi les principaux objectifs inscrits par l'État et la Région dans le contrat de plan 2000-2006. Des opérations concernant des bâtiments universitaires, des bibliothèques, des lieux de vie étudiante, des résidences collectives, des restaurants... y ont été inscrites à ce titre. Si les enquêtes de l'OVE permettent de dégager quelques

(3) Cf. *infra*, article de Sandrine Berroir et Nadine Cattan, «La mobilité des étudiants entre les universités francilliennes».

La vie étudiante selon l'université d'inscription en Île-de-France

Informations sur la vie étudiante en 2000	Île-de-France	Paris	Petite couronne	Villes nouvelles
Le logement				
• % d'étudiants logés chez la famille	58	59	52	81
 % d'étudiants satisfaits de leur logement 	66	65	63	76
Les transports				
• utilisation des transports en commun, en %	78	78	86	61
durée moyenne du trajet, en mn	45	45	47	40
 % d'étudiants satisfaits de l'impl. géo. et des facilités d'accès 	56	53	62	52
La restauration universitaire				
• fréquentation régulière du restaurant universitaire à midi, en %	21	21	15	33
 note d'ensemble sur les restaurants universitaires, sur 5 pts 	2,8	2,9	2,7	2,9
Le travail dans l'établissement				
souvent, en %	11	10	10	1 <i>7</i>
• utilisation des salles de travail, en %	31	32	23	43
 utilisation des salles informatiques, en % 	36	32	35	52
Les bibliothèques universitaires			V	
• fréquentation au moins 2 à 3 fois par semaine, en %	35	34	34	38
• % d'étudiants satisfaits	20	19	21	18
La vie sociale dans l'établissement				
• d'étudiants pratiquant au moins une activité dans l'établissement (1)	27	26	27	29
 % d'étudiants satisfaits des équipements sportifs proposés 	12	12	11	15
 % d'étudiants satisfaits des activités et équip. culturels proposés 	12	11	12	11
Nombre d'enquêtes exploitables	4 470	2 519	1 278	547

Source : Observatoire de la vie étudiante

La vie étudiante

⁽¹⁾ Activités sportives de loisirs, compétitions sportives, activités associatives, culturelles, réunions syndicales ou politiques.

attentes globales des étudiants relatives à un ensemble de services, en revanche, la taille limitée des échantillons étudiés n'autorise pas une analyse plus poussée des disparités existant entre les différents sites universitaires. L'enquête spécifique lancée par la Région et confiée à l'OVE auprès de 3 000 étudiants inscrits dans les universités de Paris XIII-Villetaneuse, Cergy Pontoise et Marne-la-Vallée permet une évaluation plus nuancée localement des besoins et des attentes des étudiants accueillis. Elle fait notamment ressortir la diversité des recrutements des établissements(4), les difficultés liées au transport et certaines carences en matière d'équipements et d'accompagnement des étudiants.

(4) Nadia Amrous, Louis Gruel et Ronan Vourc'h, «Les conditions de vie des étudiants de trois universités franciliennes : Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Paris XIII», enquête au printemps 2004 pour la Région d'Île-de-France, OVE, février 2005.

Références bibliographiques

- BERNY C. de, Les étudiants franciliens inscrits en université: origine sociale, cursus et modes de vie. Exploitation régionale des enquêtes de l'OVE 1997-2000, IAURIF, septembre 2004.
- GRIGNON C., THIPHAINE B.,
 «Alimentation et santé», deuxième partie
 «La santé», OVE Infos, n° 9, février 2004.
- VOURC'H R., «Vivre à Paris, vivre en Province : grandes villes, villes moyennes et petites villes», OVE Infos, n° 8, décembre 2003.
- VOURC'H R., «Loisirs et pratiques culturelles des étudiants», OVE Infos, n° 7, novembre 2003.
- GRIGNON C., «Alimentation et santé», première partie «Les repas», OVE Infos, n° 6, mai 2003.
- GRUEL L., AMROUS N., «Les étudiants jugent la vie étudiante», OVE Infos, n° 5, mars 2003.
- THIPHAINE B., «Études supérieures et départ du domicile parental», OVE Infos, n° 3, septembre 2002.
- THIPHAINE B., «Les étudiants et l'activité rémunérée», OVE Infos, n° 1, février 2002
- Site Internet de l'OVE : www.ove-national.education.fr

o o o Les conditions de vie des étudiants en Europe

Ce dossier est fondé sur les résultats des enquêtes nationales sur les conditions de vie des étudiants réalisées en 2000, ou à proximité de l'an 2000, en Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Irlande, Italie et Pays-Bas, dans le cadre du projet Euro Student¹⁾.

Le projet Euro Student de comparaison des conditions de vie des étudiants en Europe est né il y a un peu plus de dix ans grâce aux convergences apparues entre quatre pays : l'Allemagne représentée par le Deutsches Studentwerk (correspondant à notre CNOUS) et un organisme d'étude spécialisé : Hochschul-Information System; l'Autriche, représentée par l'Institut für Höeren Studien relevant du ministère de l'éducation; la France représentée par l'OVE adossé au Centre national des CEuvres Universitaires; enfin l'Italie représentée par la Fondazione Ruiz et l'Universita degli studi di Camerino^[2]. Ce projet s'inscrit dans une perspective d'harmonisation progressive de l'enseignement supérieur en Europe et rassemble aujourd'hui une quinzaine de pays. La prochaine publication commune de résultats est prévue pour 2005. 5 nouveaux pays ont intégré le projet : l'Espagne, la Lettonie, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni.

Toutes les enquêtes intégrées au programme comparatif 2000 ont été réalisées par voie postale, sauf en Belgique flamande où les étudiants ont été interrogés via Internet. L'effectif des échantillons enquêtés s'est situé le plus souvent entre 2 000 et 3 000 étudiants mais a été sensiblement supérieur en Italie (7 500), en Allemagne (12 600) et en France (environ 26 000)^[3]. Chaque enquête nationale a bénéficié de dotations octroyées par les ministères en charge de l'enseignement supérieur. Le travail de coordination, qui a permis de s'accorder sur un grand nombre de questions communes et sur les procédures permettant une confrontation méthodique, a été financé par une subvention européenne.

Les comparaisons les plus significatives des réponses apportées aux questions communes aux différentes enquêtes sont présentées ci-après.

Age et sexe

t'àge moyen des étudiants dans les pays participant à l'étude est compris entre 21 et 26 ans. Le plus élevé est observé en Finlande, parce que les universités finlandaises ont des conditions d'admission très restrictives : elles sélectionnent leurs étudiants et toutes les filières pratiquent le numerus clausus avec un examen d'entrée. Ce fonctionnement implique souvent une longue période d'attente, et contribue au fait que beaucoup d'inscrits dans l'enseignement supérieur conservent parallèlement un travail à temps plein, ce qui augmente le nombre d'années nécessaires pour acquérir les diplômes. On observe en revanche que les étudiants français sont, en moyenne, parmi les plus jeunes, parce qu'ils entrent généralement dans l'enseignement supérieur sans avoir interrompu leurs études.

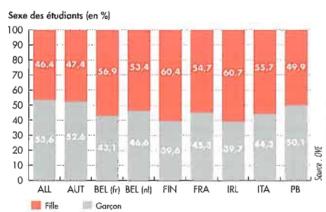
Âge moyen des étudiants (en années)



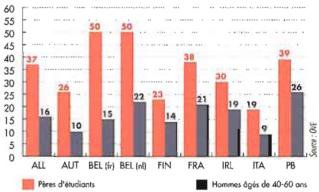
- (1) Une ébauche de ce dossier, a été publiée par l'OVE en 2002 : L. Gruel et B. Thiphaine, Les étudiants et leurs conditions de vie en Europe, *OVE Infos* n° 4, décembre 2002.
- (2) Ces quatre pays avaient d'ailleurs publié un premier document comparatif : «Euro Student report. Social and economic conditions of student life. Synopsis of indicators», Bonn, 1997.
- (3) Un tableau récapitulatif avec les pays participant au projet Euro Student est joint en annexe.



L'âge moyen des étudiants européens ayant participé à l'enquête est compris entre 21 et 26 ans. Les étudiants français sont, en moyenne, parmi les plus jeunes, parce qu'ils entrent généralement dans l'enseignement supérieur sans avoir interrompu leurs études.



Représentation des enfants dont les parents ont suivi des études supérieures (en %)



Dans tous les pays participant à l'enquête, il y a longtemps que l'enseignement supérieur n'est plus un monopole masculin. La part des filles ne cesse de croître et elles sont majoritaires, parfois très majoritaires (six étudiants sur dix en Finlande et en Irlande) sauf en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas. Cependant, la progression féminine est inégale selon les disciplines : en France, les filles restent minoritaires dans les études scientifiques et techniques.

Origine sociale

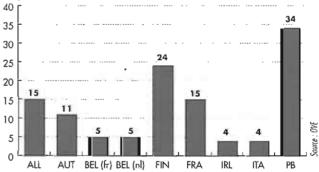
Dans tous les pays, les ouvriers sont sous-représentés parmi les pères d'étudiants au regard de leur poids dans l'ensemble de la population active masculine en âge d'avoir des enfants étudiants. La disproportion est particulièrement accusée en Autriche, en Belgique wallonne et en Italie, moins sensible en Finlande. En France, les «ouvriers» représentent 34 % de la population active masculine âgée de 40 à 60 ans mais seulement 20 % des pères d'étudiant(s).

De la même façon, la part des pères d'étudiant(s) détenant un diplôme d'enseignement supérieur est sensiblement plus forte que la moyenne observée dans la population active masculine en âge d'avoir un enfant étudiant. La disproportion est particulièrement élevée en Belgique wallonne (ratio de 3,3) et en Autriche (2,6), moins accusée en France (1,8), Finlande (1,6), Irlande (1,6) et aux Pays-Bas (1,5).

Logemen

La proportion d'étudiants logés en résidence collective est très inégale selon les pays. Très élevée en Finlande (un étudiant sur quatre) et plus encore aux Pays-Bas (un sur trois), elle est au contraire très faible en Belgique et en Italie. La proportion d'étudiants vivant chez leurs parents est la plus élevée là où la proportion d'étudiants en résidence collective est la plus faible. Il faut cependant distinguer la situation italienne, surtout caractérisée par la force de l'institution familiale, et la situation belge, où la fréquence de l'hébergement chez les parents traduit aussi la relative jeunesse de la population étudiante.





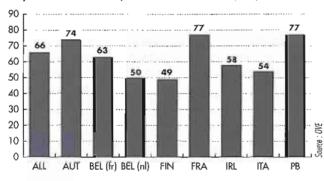
Dans tous les pays, la probabilité de vivre chez les parents est d'autant plus élevée que l'âge de l'étudiant est plus bas. On observe cependant des différences nationales très sensibles puisque les étudiants de moins de 20 ans vivent très majoritairement chez leurs parents en France et, de façon plus accentuée encore, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, alors qu'habiter son propre logement est, pour cette tranche d'âge, le mode de résidence le plus fréquent en Allemagne, en Finlande, et en Irlande.

A partir de l'âge de 27 ans, la majorité des étudiants disposent de leur propre logement. Mais cette majorité est beaucoup plus faible en Italie que dans les autres pays.

Activité rémunérée

En France, un peu plus des trois quarts des étudiants (76,8 %) déclarent exercer une activité rémunérée, 28,5 % n'exercent cette activité qu'à l'occasion des vacances d'été, 34,6 % sont actifs à la fois l'été et en période d'études et 13,7 % sont actifs uniquement en période d'études. Avec les Pays-Bas, la France est le pays où la part d'étudiants qui exerce une activité rémunérée est la plus élevée. L'Autriche arrive ensuite, suivie de l'Allemagne. Cependant l'activité rémunérée recouvre des situations très diverses que les données fournies par les pays participant à Eurostudent ne permettent pas de quantifier. En France, on distingue ainsi trois catégories d'activités rémunérées : les activités intégrées aux études (internes des hôpitaux, allocataires d'enseignement et de recherche...), les petits jobs chez les particuliers (baby-sitting et cours particuliers) et les emplois qui sont en concurrence avec les études (employés, surveillants, ouvriers...). Les enquêtes de l'OVE ont d'ailleurs montré que ces derniers, exercés au moins à mi-temps, réduisent d'un tiers les probabilités de passer avec succès les examens de 1" et 2° cycle.

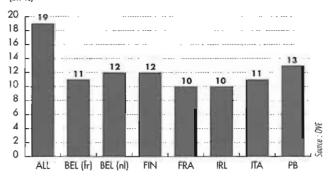
Proportion d'étudiants exerçant une activité rémunérée (en %)



Internationalisation

La fréquence des séjours à l'étranger liés aux études (poursuites d'études avec inscription, cours de langue ou stages) n'est très supérieure à la moyenne qu'en Allemagne. Il faut cependant souligner que les types de séjours varient selon les pays : les trois quarts des étudiants finlandais qui partent se perfectionner à l'étranger s'inscrivent dans les institutions d'enseignement supérieur du pays d'accueil alors qu'ils sont moins du tiers dans ce cas en France et en Italie.

Étudiants ayant effectué un séjour lié aux études dans un pays étranger len %



L'attraction des pays d'accueil est liée au rayonnement des langues tout en étant infléchie par les proximités géographiques et culturelles. Le Royaume-Uni est cité le plus fréquemment par les étudiants allemands, finlandais, français, italiens, et, ex-aequo avec l'Allemagne et la Belgique, par les étudiants néerlandais ; il est le 2º pays d'accueil pour les Autrichiens (qui placent les USA en tête) et les Belges francophones. La France est citée en premier par les étudiants belges francophones et les Irlandais, en second par les Italiens.

Pays d'accueil le plus fréquent des séjours liés aux études (en %)



Pays participant au projet Euro Student 2000

Pays	Année d'enquête	Réponses exploitables			
Allemagne	2000	12 573			
Autriche	1998	3 164			
Belgique flamande	2000	1 500			
Belgique wallonne	1999 .	1 007			
Finlande	2000	2 157			
France	2000	26 374			
Irlande	2000	2 720			
Italie	2000	7 501			
Pays-Bas	2000	3 890			

Louis Gruel, chargé de mission à l'Observatoire national de la vie étudiante Ronan Vourc'h, ingénieur d'études à l'Observatoire national de la vie étudiante





La mobilité liée aux études des Franciliens inscrits dans l'enseignement supérieur en 1999

Catherine Mangeney

uels flux de déplacements générent les 500 000 jeunes franciliens qui fréquentent un établissement d'enseignement supérieur? On a beaucoup analysé les migrations quotidiennes des actifs entre leur domicile et leur lieu de travail, mais celles des étudiants restent moins connues.

Pour la première fois en 1999, le recensement de la population permet de dégager les grands traits des navettes domicile-lieu d'études des jeunes franciliens : l'attractivité de la capitale et la polarisation locale des déplacements.

Study-related mobility of Île-de-France higher education students in 1999

What travelling flows are generated by the 500 000 young Île-de-France students of a higher education establishment? The daily commuting of working people between their homes and work places have been analysed a lot, but student commuting is less known. For the first time in 1999, the population census helps outline the major characteristics of home-studying place commuting by young Île-de-France students: the attractiveness of the capital city and the local travelling polarisation.

analyse des lieux de résidence des étudiants montre une forte concentration à Paris liée notamment, mais pas seulement, à la répartition de l'offre d'enseignement. Les caractéristiques locales des logements, celles de la population et les conditions de la desserte en transports collectifs influent également sur la façon dont les étudiants se répartissent sur le territoire régional. La concentration des lieux d'études est néanmoins plus accentuée que celle des lieux de résidence, puisque le solde des flux vers Paris est largement positif (+ 81 000 entrées).

Concentration des étudiants au centre de l'agglomération

Sur 100 jeunes franciliens âgés de 15 à 34 ans recensés en 1999, 15 poursuivent des études supérieures(1). Mais la proportion d'étudiants parmi les 15-34 ans résidant dans les communes franciliennes varie très fortement entre le centre et la périphérie : de plus du tiers dans certains arrondissements parisiens à moins de 5 % dans des communes rurales de grande couronne. On note un très net déséquilibre entre l'est et l'ouest, les étudiants étant proportionnellement bien plus nombreux dans les communes aisées des Hauts-de-Seine, de la partie la plus centrale des Yvelines ou encore du nord-ouest de l'Essonne qu'ils ne le sont dans la plupart des communes de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise, du Val-de-Marne ou de Seine-Saint-Denis. Ces différences sont d'autant plus marquées que les étudiants sont avancés dans leur cursus.

Globalement, plus d'un tiers (35 %) des étudiants franciliens résident à Paris, alors que la capitale abrite moins de 20 % de la population francilienne totale, que les loyers y sont élevés et qu'elle offre, en 1999, à peine 14 % des lits franciliens en cité universitaire CROUS⁽²⁾. Paris semble particulièrement attractive pour les étudiants qui ne vivent plus chez leurs

parents (54 % d'entre eux habitent la capitale), pour les étrangers et pour les provinciaux d'origine (respectivement 58 % et 55 % habitent la capitale). À l'inverse, les départements de grande couronne hébergent une proportion d'étudiants (33 %) nettement inférieure à leur poids démographique (45 % de la population francilienne totale).

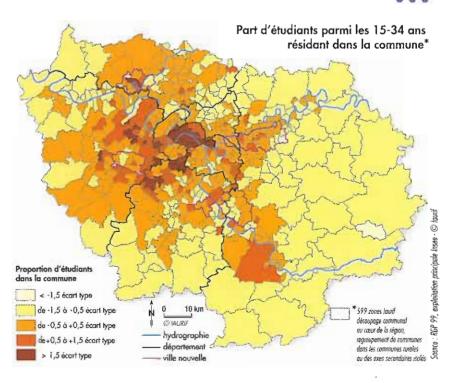
au recensement de la population de 1999

Les sources de données permettant d'analyser les déplacements quotidiens des étudiants depuis leur domicile jusqu'à leur lieu d'étude sont rares, indirectes, et donc approximatives en ce qui concerne la définition de la qualité d'étudiants (dans le recensement) ou le lieu de résidence (celui des parents est agrégé au département dans les données transmises par la Direction de l'évaluation et de la prospective). Néanmoins, sans disposer d'une enquête spécifique lourde, il est possible, depuis 1999, d'analyser les grands traits des navettes domicile-lieu d'étude des jeunes franciliens à partir des données du recensement.

En effet, pour la première fois, le recensement général de la population de 1999 enrichit le questionnement sur le type d'activité (actif / élève, retraité, autre

inactif) par deux questions spécifiques : «Êtes-vous inscrits dans un établissement d'enseignement ?» et «Dans quelle commune ?». La question «Quel niveau d'étude avez-vous atteint ?» déjà présente dans le recensement de 1990 permet en outre d'évaluer à quel stade de leurs études se situent les individus. En ajoutant une limite d'âge (15-34 ans), le recensement de 1999 permet donc d'estimer assez bien le nombre d'étudiants franciliens (488 000). Mais surtout, il permet de connaître le lieu de résidence ainsi que le lieu d'étude de chacun des étudiants franciliens.

Cependant, l'analyse de ces données ne peut donner lieu à des comparaisons dans le temps, les recensements précédents ne posant pas toutes ces questions clés.



⁽¹⁾ Au-delà du premier cycle, ils ne sont plus que 8, et seuls 5 sont inscrits en troisième cycle ou plus.

⁽²⁾ Centres régionaux des œuvres universitaires et sociales.

Cette inégale répartition des étudiants sur le territoire francilien résulte en grande partie de la concentration des établissements d'enseignement supérieur au cœur de l'agglomération, mais pas seulement. D'autres facteurs pèsent sur la poursuite d'études supérieures, qui peuvent se cumuler localement: la structure sociale de la population, les caractéristiques du parc de logements, la qualité de la desserte en transports en commun, et sans doute aussi la qualité du cadre de vie.

La répartition géographique des étudiants reflète celle des familles les plus aisées

Malgré une tendance à la démocratisation de l'accès au baccalauréat, on sait que la poursuite d'études supérieures reste plus fréquente dans les milieux les plus favorisés. Ainsi, à l'échelle de la France, 31 % des étudiants français ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, alors que cette catégorie repré-



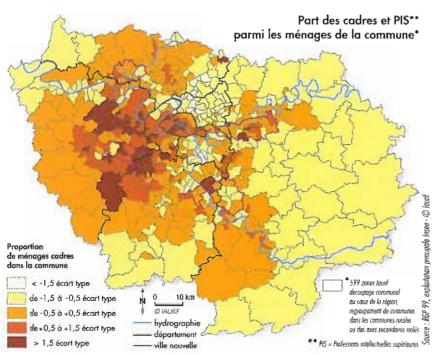
41 % des étudiants habitent un logement autonome, mais la majorité d'entre eux vivent encore chez leurs parents.

sente moins de 10 % de la population des ménages. Inversement, seuls 11 % des étudiants sont des enfants d'ouvriers, alors que les ménages ouvriers comptent pour 19 % dans la population des ménages⁽³⁾.

Si l'on ne dispose pas des mêmes éléments de comparaison pour la seule région d'Île-de-France, on peut néanmoins faire l'hypothèse que la même tendance s'y applique, de façon peut-être encore plus manifeste. Le simple rapprochement des cartes présentant la part des étudiants et la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures dans la commune est une illustration flagrante de la corrélation entre structure sociale de la population et poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Le centre de l'agglomération offre davantage de logements adaptés aux besoins des étudiants

Si la majorité des étudiants vivent encore chez leurs parents, on peut estimer à 41 % environ la proportion de ceux qui habitent un logement autonome (logement ordinaire ou chambre dans une cité universitaire, dans un foyer d'étudiants ou dans un foyer de travailleurs)(4). Plus de la moitié sont alors locataires du secteur locatif privé et non meublé. Peu sont propriétaires ou locataires HLM (respectivement 11 % et 8 %), et le nombre de ceux qui sont logés gratuitement reste assez faible (12 %). D'autre part, les étudiants autonomes se contentent le plus souvent de logements de petite taille : la moitié vit dans une seule pièce, 27 % dans un deux pièces(5). Or, l'offre en petits logements locatifs est très inégalement répartie sur le territoire francilien. Les studios et deux pièces constituent 58 % du parc de



⁽³⁾ Sources: Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, édition 2004; INSEE: recensement de la population de 1999.

⁽⁴⁾ Pour les étudiants vivant dans un logement ordinaire au sens de l'INSEE, toute la difficulté réside dans la détermination de ceux qui résident encore chez leurs parents et de ceux qui logent dans un logement autonome. Afin d'apprécier plus finement la position de chaque individu au sein des ménages ordinaires, l'INSEE a mis au point une règle de calcul permettant de déterminer le lien de parenté entre les différentes personnes du ménage. Ainsi, la part des étudiants considérés comme personne de référence, comme conjoint de la personne de référence, ou comme isolé dans le ménage (ami, pensionnaire ou sous-locataire, domestique ou salarié logé) fournit un indice, bien qu'imparfait, sur l'autonomie relative des étudiants franciliens en ce qui concerne leurs conditions de

⁽⁵⁾ Cf. infra, l'article d'Anne-Claire Davy, «Le logement étudiant en Île-de-France : développer une offre diversifiée».

Département de résidence et destination des étudiants franciliens en 1999

Lieu d'études Lieu de résidence	Total	Étudiant dans leur commune* de résidence		Étudiant à mo de leur lieu d	Age of the second	Étudiant à Paris	
		effectif	%	effectif	%	effectif	%
Paris	161 778	59 116	36,5	145 746	90,1	131 021	81,0
Hauts-de-Seine	63 258	9 226	14,6	48 243	76,3	29 263	46,3
Seine-Saint-Denis	42 019	4 704	11,2	24 250	57,7	16 547	39,4
Val-de-Marne	46 219	6 385	13,8	32 361	70,0	18 814	40,7
Petite couronne	151 496	20 315	13,4	104 854	69,2	64 624	42,7
Seine-et-Marne	30 968	3 378	10,9	8 323	26,9	11 269	36,4
Yvelines	46 459	5 239	11,3	17 103	36,8	14 085	30,3
Essonne	39 062	6 318	16,2	16 425	42,0	12 074	30,9
Val-d'Oise	36 704	5 769	15,7	16 411	44,7	9 769	26,6
Grande couronne	153 193	20 704	13,5	58 262	38,0	47 197	30,8
Total Île-de-France	466 467	100 135	21,5	308 862	66,2	242 842	52,1

^{*} Même arrondissement pour Paris

Champ: Franciliens de 15-34 ans, inscrits dans un établissement d'enseignement francilien et ayont atteint un niveau d'enseignement supérieur.

logements parisiens, 34 % en petite couronne et seulement 18 % en grande couronne. Au contraire, dans les communes périurbaines ou rurales de grande couronne, plus des trois quarts des logements sont des maisons individuelles. Près de 60 % des ménages parisiens sont locataires, pour seulement 35 % des ménages résidant en zone extérieure (villes nouvelles, franges de l'agglomération, agglomérations secondaires et communes rurales)⁽⁶⁾.

Des étudiants plus nombreux à proximité des principales voies de desserte par les transports collectifs

Une étude menée en juillet 2002 sur la Seine-et-Marne indiquait également que les «distances-temps» aux sites d'enseignement supérieur semblaient avoir une influence sur les taux de poursuite d'études. En effet, les jeunes qui résidaient dans les communes mal desservies avaient tendance, en amont, à poursuivre moins souvent des études supérieures, mais aussi à déménager pour ceux qui poursuivaient des études⁽⁷⁾.

Un tiers des étudiants étudient à plus de 10 km de chez eux

Il n'y a pas adéquation entre lieu d'études et lieu de résidence : moins d'un quart des étudiants franciliens résident et étudient dans la même commune⁽⁸⁾. Un tiers doit parcourir plus de 10 km pour se rendre sur le lieu d'études(9). Bien sûr, les étudiants résidant au cœur de l'agglomération sont nettement privilégiés : ceux qui résident à Paris étudient 8 fois sur 10 également à Paris. De même, 7 étudiants de petite couronne sur 10 étudient à moins de 10 km de chez eux. Toutefois, la situation est moins favorable pour les jeunes habitant dans toute la partie est de la Seine-Saint-Denis et aux franges du Val-de-Marne, secteurs moins pourvus que les autres en établissements d'enseignement supérieur.

Plus le lieu de résidence s'éloigne du centre, plus les distances à parcourir par les étudiants augmentent, à quelques exceptions près autour de sites comme Orsay, Vélizy, Cergy, Évry, et, dans une moindre mesure autour de Champs-sur-Marne ou de Melun. En négatif pourrait-on dire, une grande partie des étudiants vivant dans

les zones plus périphériques, et notamment le long des voies de chemins de fer (RER ou train de banlieue), vont étudier à Paris. C'est le cas notamment le long des RER B et E en Seine-et-Marne ou le long du RER C dans l'Essonne. Dans ces secteurs, il semble que la desserte par les transports en commun favorise le rabattement des étudiants vers la capitale, et non vers les pôles d'enseignement les plus proches en termes de distances parcourues.

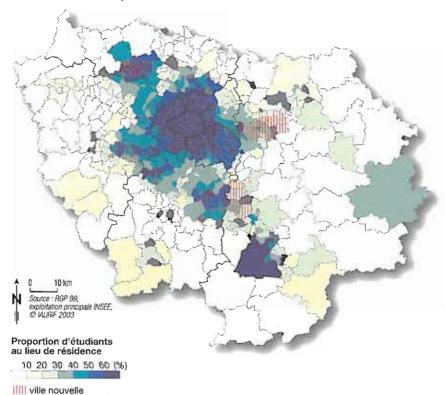
⁽⁶⁾ Atlas des Franciliens, tome 2 «Logement», IAURIF-INSEE, 2001.

⁽⁷⁾ de Berny C., Besoins de formation dans le nord Seine-et-Marne et impact des réseaux de transports sur leur satisfaction. La place de l'enseignement universitaire et des formations supérieures dans le projet de développement de Marnela-Vallée, LAURIF, juillet 2002.

⁽⁸⁾ Tous les traitements présentés ici portent sur un découpage communal pour toutes les communes de l'agglomération, de ville nouvelle, ou bien desservies par les transports en commun. Pour les communes secondaires des axes et vallées et les communes isolées (telles que définies par l'IAURIF en 1994), des regroupements ont été effectués. Si bien que l'on traite de 599 zones au lieu de 1 300 communes. Quelques étudiants franciliens étudient hors de l'Île-de-France. Leur situation est toute particulière et ne fera pas l'objet d'analyses plus précises.

⁽⁹⁾ Distance calculée «à vol d'oiseau» entre les communes de résidence et d'étude. Il s'agit donc de la distance la plus courte, devant être entendue comme un minimum.

Part des étudiants* qui résident à moins de 10 km de leur lieu d'études



*Franciliens de 15-34 ans, poursuivant des études supérieures, vivant et étudiant en Île-de-France

zones avec moins de 30 étudiants résidents

A TOUT VEHICULE SUPERIEUR A 151

La moitié des étudiants résidant en Essonne étudient généralement également dans ce département ; en raison de l'importance des sites, la majorité suivent leurs cours à Évry ou à Orsay.

Assez peu d'échanges entre départements, sauf vers Paris

Les sites d'enseignement supérieur parisiens sont très largement attractifs pour les étudiants franciliens, quel que soit leur lieu de résidence. En effet, plus de quatre étudiants sur dix résidant en petite couronne étudient à Paris. Trois sur dix pour ceux qui résident dans un département de grande couronne. À l'exception de ces flux vers Paris, il est frappant de noter la polarisation des déplacements domicile-lieu d'étude : le plus souvent internes au département de résidence, ils dépassent rarement les départements limitrophes.

Les flux de la petite couronne vers la grande couronne sont très faibles. Ils ne concernent que 6 à 9 % des étudiants de petite couronne. Et encore, les étudiants des Hauts-de-Seine qui étudient en grande couronne se dirigent principalement vers les Yvelines (Versailles) et vers Orsay en Essonne. Tandis que près de la moitié de ceux qui résident en Seine-Saint-Denis et qui étudient en grande couronne se dirigent vers Champs-sur-Marne, commune qui jouxte leur département.

Les échanges entre départements de petite couronne sont, eux aussi, assez faibles. Globalement, on constate que plus de huit étudiants de petite couronne sur dix étudient soit à Paris, soit dans leur département de résidence. Mais on ignore, en revanche, s'ils étudient dans leur département de résidence ou s'ils sont partis résider dans leur département d'études, ne connaissant pas le département d'origine des étudiants, ou de résidence de leurs parents.

La vie étudiante

Forte attractivité de Paris auprès des habitants des départements de grande couronne

Pour les étudiants résidant dans un des quatre départements de grande couronne, l'attractivité de Paris est encore forte: un tiers environ se rend à Paris pour étudier. Mais les situations sont assez diverses entre les départements.

La moitié des étudiants qui résident en Essonne étudient également dans ce département. Bien sûr, du fait de l'importance des sites, la majorité suivent leurs cours à Évry ou à Orsay. Mais d'autres communes accueillent aussi de 500 à 800 étudiants essonniens, comme Bures-sur-Yvettes, Gifsur-Yvette, Marolles-en-Hurepoix, Corbeil-Essonne. Un certain nombre d'étudiants essonniens vont également suivre leurs cours dans les Hauts-de-Seine, mais privilégient alors le sud du département (1 200 se rendent à Sceaux, 480 à Châtenay-Malabry, 220 à Malakoff), ou bien se rendent à Nanterre (600 environ). Par contre, les étudiants essonniens se dirigent très peu vers les autres départements de petite couronne ou vers les autres

départements de grande couronne. La situation dans le Val-d'Oise est quelque peu différente: 40 % des étudiants qui y résident étudient dans le département, 27 % se rendent à Paris. Si les flux de ce département vers les autres départements de grande couronne sont quasiment nuls, une grande partie des étudiants se dirigent vers Saint-Denis -Villetaneuse en Seine-Saint-Denis (18 %) et dans une moindre mesure vers Nanterre dans les Hauts-de-Seine (6 %). Le site de Cergy-Pontoise semble drainer, entre autres, la partie ouest du département, tandis que les étudiants résidant dans les communes périphériques du nord-est du département se dirigent majoritairement vers Saint-Denis -Villetaneuse.

En Seine-et-Marne, 40 % environ des étudiants suivent également leurs cours dans leur département de résidence. Ils sont par contre plus nombreux que dans le Val-d'Oise à étudier à Paris (plus du tiers). Les flux en direction des autres départements de grande couronne sont inexistants ou presque tandis que ceux en direction de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne sont relativement limités, même si 1 560 jeunes seine-et-marnais étudient à Créteil et 1 100 à Saint-Denis – Villetaneuse.

La Seine-et-Marne, département francilien le plus pauvre en étudiants, est aussi celui où la dispersion des étudiants entre leur lieu de résidence et leur lieu d'études est la plus forte : les deux tiers d'entre eux effectuent des déplacements qui concernent moins de 30 étudiants au total. Ces déplacements, mesurés par la distance moyenne parcourue, sont plus longs que partout ailleurs dans la région. La dispersion des flux quotidiens rend difficile la mise en place d'une desserte par les transports en commun plus performante. Elle trouve sans doute son origine dans la faible densité de peuplement d'une bonne partie du territoire départemental.

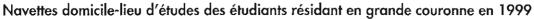
C'est dans le département des Yvelines que les jeunes restent le moins pour étudier (36 %). Ils se dirigent à Paris (30 %) ou dans les Hauts-de-Seine (20 %), essentiellement à Nanterre, plus rarement dans le Val-d'Oise (7 %) à Cergy principalement, et l'Essonne (Orsay). Dans ce département, les étudiants semblent le plus souvent résider le long des voies de transports en commun. Peut-être parce que la population y est en moyenne plus aisée qu'ailleurs et peut plus facilement offrir à ses jeunes qui veulent étudier un logement autonome et bien desservi.

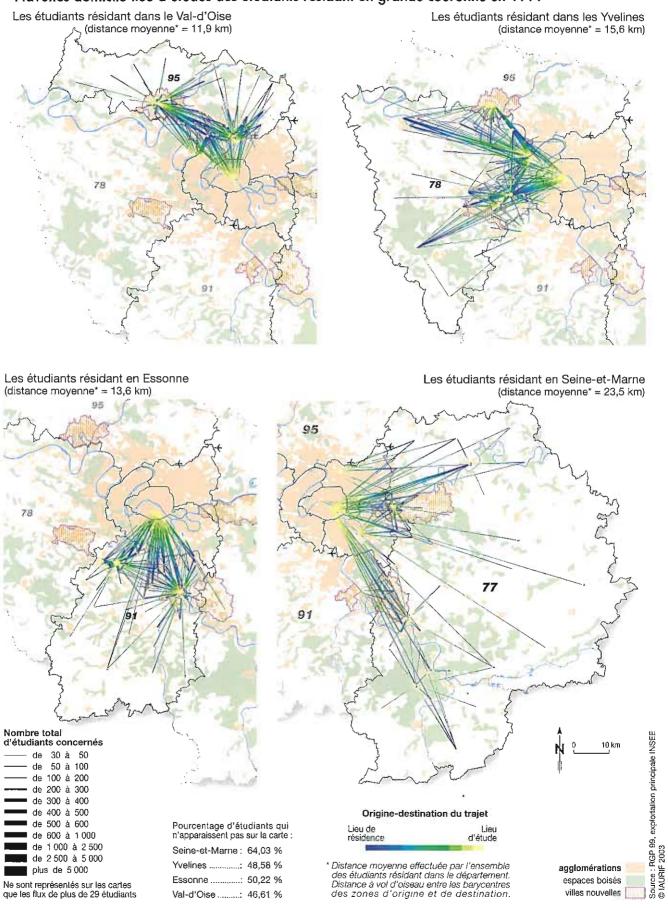
Département de résidence et département d'études des étudiants franciliens en 1999

Effectifs	Département du lieu d'études									
Département de résidence	Paris	92	93	94	77	78	91	95	Total	Solde des flux
Paris	131 021	12 694	6 853	4 690	1 158	1 661	2 254	1 447	161 778	+ 81 064
Hauts-de-Seine	29 263	24 075	2 395	1 943	290	2 243	2312	737	63 258	5 021
Seine-Saint-Denis	16 547	2 039	17 686	2 914	1 890	137	369	437	42 019	- 1 449
Val-de-Marne	18 814	2 851	1, 905	19 651	1 215	226	1, 389	1,68	46 219	- 1,1,004
Petite couronne	64 624	28 965	21 986	24 508	3 395	2 604	4 07/0	1 342	151496	- 17 484
Seine-el-Marne	11 269	1 051	2 565	2819	11 995	104	1 080	* 85	30 968	- 13 249
Yvelines	14 085	9 163	834	667	197	16 862	1 438	3 213	46 459	- 23 900
Essonne	12 074	3 272	633	2 092	803	751	19 343	94	39 062	- 16 938
Val-d'Oise	9 769	3 082	7 699	439	171	575	263	14 706	36 704	- 15 817
Grande couronne	47 197	16 568	11 731	6 017	13 766	18 292	22 124	18 098	153 193	-63 580
Total	242 842	58 227	40 570	35 215	17 719	22 559	28 448	20 887	466 467	

Champ: Franciliens de 15-34 ans, inscrits dans un établissement d'enseignement francilien et ayant atteint un niveau d'enseignement supérieur.

Source : Insee, RGP 1998, explortation principale





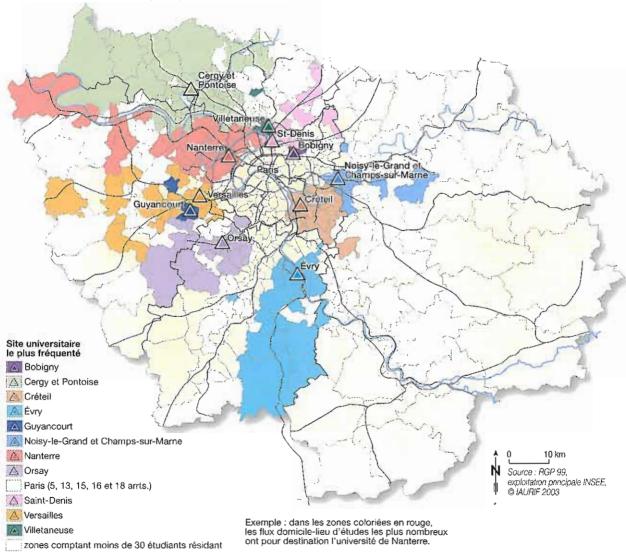
La vie étudiante

Trois outils pour un aménagement du territoire francilien : la carte des formations, le logement et les transports collectifs

Les données du recensement de 1999 permettent aussi d'analyser les bassins de recrutement des principaux pôles d'enseignement supérieur en Île-de-France, en observant les flux à destination des communes qui les accueillent. Le dessin de ces bassins illustre la recherche de proximité qui préside au choix de l'établissement d'inscription, mais aussi du lieu de résidence. Certains d'entre eux se recoupent localement, et les territoires qu'ils recouvrent offrent ainsi à leurs résidents un plus large choix d'orientation que les autres. C'est le cas naturellement de Paris, des Hauts-de-Seine où se croisent, au nord les influences des universités de Nanterre,

Cergy et Saint-Denis, et au sud celles de Nanterre, Versailles-Guyancourt et Orsay. Dans l'Est parisien se superposent les bassins de recrutement de trois universités de l'académie de Créteil : Marne-la-Vallée, Créteil et Saint-Denis. Des influences croisées existent aussi dans le nord-est des Yvelines, entre Cergy-Pontoise et Versailles-Guyancourt, et à l'ouest de l'Essonne, entre Orsay et Évry.

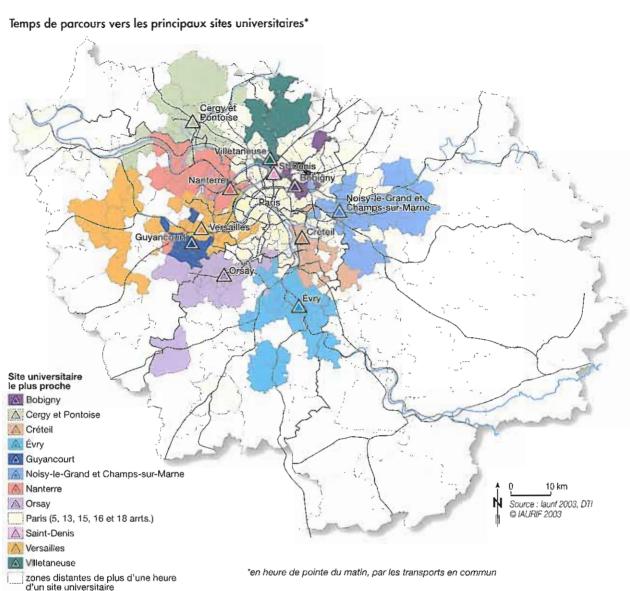
Bassins de recrutement des principaux sites universitaires



réseau ferré (SNCF/RATP) et gare : 1 -SNCF 2 -RER

🛕 universités (hors Paris)

Le découpage utilisé est communal pour toutes les communes de l'agglomération, de ville nouvelle ou bien desservies par les transports en commun. Pour les communes secondaires des axes et vallées et les communes isolées (telles que définies par l'laurif en 1994), des regroupements ont été effectués. Si bien que l'on traite de 599 zones au lieu de 1 300 communes.



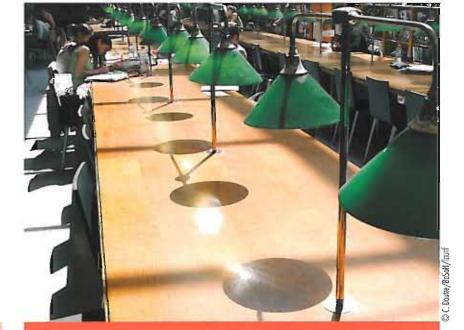
Le découpage utilisé est communal pour toutes les communes de l'agglomération, de ville nouvelle ou bien desservies par les transports en commun. Pour les communes secondaires des axes et vallées et les communes isolées (telles que définies par l'laurif en 1994), des regroupements ont été effectués. Si bien que l'on traite de 599 zones au fieu de 1 300 communes.

Néanmoins, la forte polarisation des navettes étudiantes n'est pas aisée à interpréter. Les étudiants choisissent-ils un enseignement prodigué à proximité de leur lieu de résidence ou quittent-ils le domicile parental pour s'installer à proximité de l'établissement de leur choix ? Ces arbitrages sont probablement très divers, à l'image des caractéristiques sociales et scolaires des étudiants, et ils évoluent au fur et à mesure de la poursuite des études. Ainsi, la proximité peut-elle refléter une réelle préférence ou au contraire, résulter de l'absence

réseau ferré (SNCF/RATP) et gare : 1 -SNCF 2 -RER universités (hors Paris)

d'autres choix. Les faibles capacités d'accueil en résidences universitaires, l'inégale répartition du parc de petits logements locatifs et la forte polarisation des transports collectifs peuvent en effet contraindre localement le choix de l'établissement d'inscription. D'où l'importance d'un aménagement du territoire offrant à tous la possibilité d'une véritable orientation, qui prenne en compte non seulement la répartition de l'offre de formation, mais aussi celle des logements et des transports collectifs.

La vie étudiante



Les bibliothèques universitaires en Île-de-France

Daniel Renoult⁽¹⁾ Inspection générale des bibliothèques

l'Île-de-France se classe parmi les premières régions européennes sur le plan du patrimoine documentaire, par le nombre des bibliothèques et par l'étendue de leurs collections. À côté de la Bibliothèque nationale de France, les bibliothèques dépendant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche représentent une grande part de ce patrimoine. Les données relatives à la fréquentation témoignent d'une forte activité, et depuis une quinzaine d'années, le secteur des bibliothèques d'études et de recherche connaît une progression régulière de ses moyens. Les statistiques d'activité, ressortant des enquêtes les plus récentes (2003), attestent un usage intensif de ces services par les étudiants. Peut-on pour autant parler de prospérité retrouvée de ce secteur ?

Une analyse plus détaillée est nécessaire pour en comprendre les disparités et pour apprécier les performances réelles du réseau documentaire francilien.

(1) Doven de l'Inspection générale des bibliothèques

University libraries in Île-de-France

Île-de-France ranks among the best regions in Europe in terms of documentary heritage by the number of its libraries and the extent of their collections. In addition to the Bibliothèque nationale de France, libraries under the responsibility of the Ministry in charge of Higher Education and Research represent a significant part of that heritage. Data relating to attendance show a strong activity, and for fifteen years, the area of study and research libraries has had its resources grow regularly. Activity figures, resulting from the latest surveys (2003), show an intensive use of such services by students. Yet is there a prosperity renewal in that area? A more detailed analysis is required to understand disparities and assess the actual performance of the Ilede-France document network.

État des lieux des bibliothèques

Une organisation fédérative dans l'université

Qu'entend-on exactement par bibliothèque universitaire? Dans le langage courant, l'expression s'impose, mais elle désigne aussi bien un bâtiment qu'un service universitaire ou interuniversitaire. Au plan réglementaire, une bibliothèque universitaire (BU) n'est pas un établissement autonome mais constitue depuis 1985(2) l'un des services communs de l'université, le service commun de la documentation (SCD) placé sous l'autorité du président. La mission des SCD est de mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, de coordonner les moyens correspondants, de participer à la production et à la diffusion de l'information scientifique ainsi qu'à la formation des utilisateurs. L'accent mis sur ce rôle fédératif se justifie par la balkanisation qui caractérise encore pour une part l'organisation documentaire des universités, notamment les plus anciennes.

À côté de la bibliothèque universitaire dite «centrale», se sont en effet développées au fil de la création des départements, laboratoires, centres de recherche, voire même de certains diplômes, de multiples unités documentaires fonctionnant de manière indépendante au moyen soit de crédits pédagogiques soit de crédits de recherche. La création des SCD a traduit la volonté de fédérer ces ressources, soit en les intégrant, soit en les associant à la bibliothèque centrale. Formellement, le SCD se caractérise par l'unicité de son budget, de ses méthodes de travail et de son catalogue. Il est toutefois caractérisé par une pluralité d'implantations locales. C'est ainsi que les grandes bibliothèques centrales comme Nanterre, Orsay ou Saint-Denis font figure d'exception dans l'ordre du regroupement. Inversement, les bibliothèques des CHU de Paris constituent un exemple extrême de délocalisations documentaires.

Témoin d'un lent processus d'intégration et miroir de l'équilibre des pouvoirs dans l'université entre présidence et composantes, le périmètre des services communs de documentation est compris différemment selon les établissements. Dans trois universités nouvelles (Cergy-Pontoise, Évry, Versailles-Saint-Quentin), l'organisation documentaire s'est rassemblée d'autant plus facilement autour du service commun que des bâtiments neufs ont permis d'accueillir public et collections.

À Paris, au contraire, le poids de la dispersion organisationnelle et géographique, mais aussi celui des mentalités, continue à se faire sentir sur les universités qui comptent encore de nombreuses bibliothèques d'instituts et de laboratoires. Même sì la notion de SCD a fait progresser l'idée d'une gestion collective des ressources dans une logique d'établissement, on en

compte encore une trentaine à Paris I, ou une vingtaine à Paris IV. En revanche, en une quinzaine d'années, l'université de Paris III a réussi à fédérer la quasi-totalité de ses bibliothèques d'UFR.

De leur côté, les bibliothèques interuniversitaires (BIU) sont devenues au plan réglementaire des services interétablissements de coopération documentaire (SICD), rattachées pour leur gestion à une seule université, mais réunissant dans leurs conseils des représentants des autres universités signataires de leur convention constitutive. Alors que dans les autres régions cette formule juridique n'a guère survécu à la mise en place des services communs documentaires dans les universités (cas par exemple de Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Toulouse), la situation de l'Île-de-France, régie par un décret particulier paru en 1991(3),

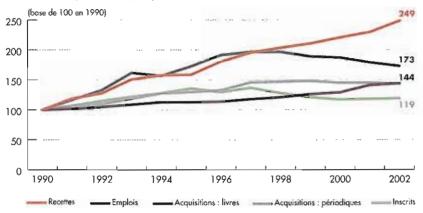
(2) Décret n° 85-649 du 4 juillet 1985 sur les services communs de la documentation des établissements d'enseignement supérieur. *Journal officiel* du 11 juillet 1985.

(3) Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Éducation nationale.



Une bibliothèque universitaire, au plan réglementaire, constitue l'un des communs d'une université, le service commun de la documentation.

Bibliothèques universitaires en Île-de-France Évolution comparée de quelques indicateurs 1990-2002



se singularise au contraire par une remarquable permanence des bibliothèques inter-universitaires. Sans doute doivent-elles cette stabilité à la spécialisation de leurs fonds qui en fait des pôles de référence nationaux dans leur domaine : bibliothèque des Langues orientales, Cujas (droit, sciences économiques), Jussieu (sciences), BIUM (médecine) et BIUP (pharmacie), ces dernières correspondant à l'ancienne organisation des facultés de Paris.

Au total, pour 17 SCD et 9 SICD qui forment un ensemble de 26 «bibliothèques universitaires», l'Île-de-France compte 96 implantations différentes dont 65 dans l'académie de Paris. Ces bibliothèques représentent un budget de fonctionnement annuel de 313,7 millions d'euros, essentiellement à la charge de l'État, dont 1 586 emplois permanents. Elles desservent une population d'environ 343 000 inscrits, dont 81,5 % d'étudiants.

Un secteur en développement depuis 1990

Si l'on considère les statistiques globales des bibliothèques universitaires d'Île-de-France, le secteur a indéniablement bénéficié d'une priorité des politiques publiques. Identifiables par un article particulier dans le budget de l'État (chapitre 36-11, article 20), les

subventions de fonctionnement ont en effet progressé depuis quinze ans, tandis que simultanément le plan Université 2000, porté par l'État et la Région, lançait un programme de constructions nouvelles. Rapportés à un indice 100 en 1990 les grands indicateurs (recettes, emplois, acquisitions) sont en hausse par rapport aux inscrits. Les dotations allouées aux bibliothèques dans le cadre des contrats quadriennaux universitaires, lesquelles représentent plus de 30 % de la part des crédits destinés aux BU, ont été orientées vers des actions spécifiques : extension des horaires d'ouverture, modernisation de locaux. Grâce à ce soutien budgétaire continu, les bibliothèques ont également modernisé leur gestion: à l'exception d'une université parisienne, toutes les BU d'Île-de-France disposent aujourd'hui de systèmes informatisés de gestion, et d'un catalogue en ligne. Cependant la réalité vécue demeure différente de la réalité mesurée.

Un capital documentaire insuffisamment disponible

Répondant en 2000 à une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)⁽⁴⁾, un tiers des étudiants franciliens inscrits en université évoquaient le manque d'ouvrages dans les bibliothèques. On touche là un des paradoxes de la situation francilienne, car les établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France détiennent en réalité des fonds particulièrement riches.

Ce vaste patrimoine est en effet bien loin de représenter un ensemble homogène et équilibré, qu'il s'agisse de sa répartition géographique, de sa disponibilité ou de son accessibilité. Ces déséquilibres auxquels s'ajoute un déficit persistant en places de lecture, expliquent pour une large part les dysfonctionnements perçus par les usagers des bibliothèques.

Selon les sites, de fortes disparités existent d'abord en ce qui concerne les stocks. Par rapport à la banlieue, les bibliothèques universitaires de Paris

o o o o o Un patrimoine scientifique exceptionnel

En 2002, les universités franciliennes comptabilisaient 9,2 millions de monographies soit plus de 27 % des collections françaises, tandis que les titres de périodiques représentaient près de 47 % des collections nationales. Ces collections forment un stock documentaire exceptionnel en quantité, mais aussi en qualité qu'il s'agisse de fonds anciens, de fonds scientifiques spécialisés, ou de revues étrangères. Considérée en termes de flux, d'acquisitions courantes, la situation globale de l'Île-de-France ne paraît pas moins satisfaisante. Les bibliothèques universitaires et inter-universitaires d'Île-de-France acquièrent par exemple 38,5 % des périodiques étrangers reçus au plan national. La Sorbonne-Cujas, la bibliothèque inter-universitaire de médecine se placent au premier rang du nombre des abonnements par lecteur et par étudiant. Pour les acquisitions de monographies scientifiques, l'université de Paris XI-Orsay se situe devant l'université de Grenoble 1.

00000

⁽⁴⁾ Les étudiants franciliens inscrits en université: origine sociale, cursus et mode de vie. Exploitation régionale des enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante, Paris, IAURIF, 2004, p. 31.

rassemblent les deux tiers des collections. Mais même à l'intérieur de l'espace parisien, la répartition reste très inégale. Du point de vue des fonds, il n'y a aucune commune mesure entre les bibliothèques inter-universitaires anciennes comme La Sorbonne, Sainte Geneviève qui concentrent sur la Montagne Sainte Geneviève plus de 3 millions de volumes, et les autres bibliothèques universitaires dont chacun des fonds dépasse à peine 300 000 volumes, dans les meilleurs cas (Paris III - Censier).

Nombre d'universités parisiennes⁽⁵⁾, comptent en effet moins de 200 000 volumes, certaines dépassant à peine les 100 000 volumes comme Paris I et Paris II par exemple. Et, si l'on rapporte le nombre de monographies aux nombres de disciplines enseignées dans chaque université, sachant que certains titres doivent figurer en plusieurs exemplaires pour être empruntés à domicile, ce chiffre apparaît bien modeste. Seconde cause de dysfonctionnement,

les fonds les plus riches sont aussi les moins accessibles. L'état des bâtiments parisiens explique ce paradoxe. Souvent anciens et inadaptés, car conçus il y a plus d'un siècle pour un public restreint et des collections entièrement stockées en magasin, ils portent pour une large part la responsabilité de la faible disponibilité des collections. Ainsi, les grandes bibliothèques parisiennes (Sorbonne, Sainte Geneviève, Cujas, Bibliothèque de médecine, Langues orientales) offrent moins de 5 % de monographies ou de périodiques en libre accès et refusent des lecteurs faute de places.

Au contraire, les universités périphériques sont plutôt mieux dotées du point de vue des espaces. Des architectures récentes rendent possible un accès des collections à la libre disposition des lecteurs. Des bâtiments dont la conception d'ensemble répond mieux aux besoins des étudiants comme ceux de Paris X- Nanterre (Pierre Albert, 1970), Paris VIII-Saint-

Denis (Pierre Riboulet, 1992), ou Cergy-Pontoise (Michel Rémon, 1992), représentent une amélioration réelle des conditions de travail des étudiants et rencontrent l'adhésion des usagers. Dans cette dernière(6), 66,8 % des étudiants utilisent régulièrement la BU (dont 46,6 % plusieurs fois par semaine). Mais - autre paradoxe de la situation francilienne – la question des collections reste d'une manière générale tout à fait critique. Parmi les universités nouvelles, qui comptent désormais plus d'une dizaine d'années d'existence, seule Cergy-Pontoise dépasse 100 000 volumes, répartis sur trois sites différents. On le voit, à Pariscentre comme en périphérie, il y a souvent un vrai hiatus entre l'offre de formation et l'offre documentaire.

(5) Paris I, Paris II (40 000 volumes!), Paris V, Paris VI, Paris VII.

(6) L. Gruel, B. Thiphaine, R. Vourc'h. Les conditions de vie des étudiants de trois universités franciliennes: Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Paris XIII. Premiers résultats de l'enquête, Paris, OVE, 2004, p. 14.



Au moment où la numérisation des publications scientifiques induit une certaine dévalorisation des stocks documentaires, la question de la modernisation des grandes bibliothèques inter-universitaires de Paris reste posée.

Le déficit de places de lecture

Ce déficit se répartit diversement selon les universités et les sites. Ici, il s'agit de l'absence de bibliothèque centrale comme à Marne-la-Vallée et à Jussieu, où l'université Paris VII-Denis-Diderot cumule en lettres et sciences humaines déficit de places et déficit de collections. Là, on constate un important sousdimensionnement de la bibliothèque comme à Villetaneuse (université de Paris XIII) où la bibliothèque universitaire a dû céder une partie de ses surfaces à l'administration de l'université. D'une manière générale, c'est en droit et sciences économiques que le déficit parisien est le plus accentué : alors que la moyenne nationale est de 17 étudiants par place de travail, la bibliothèque Cujas propose une place pour 27 étudiants, tandis qu'à Paris II, le ratio est de 28 étudiants pour 1 place et de 50 étudiants pour 1 place à Paris !!

0 0 0

À ces disparités s'ajoute le manque de places de lecture, que l'on peut évaluer à environ 7 000 places pour l'ensemble de l'Île-de-France. Dans nombre de sites, les bibliothèques ont été logées dans l'urgence et se serrent dans des locaux étroits avec peu de personnel.

Un réseau national avant tout

Pour remédier à la dispersion des ressources documentaires et mieux diffuser l'information bibliographique, le travail en réseau informatisé s'est imposé aux bibliothèques universitaires. Mais ces flux d'informations, ces prêts de documents, ces envois de photocopies s'effectuent majoritairement entre l'Île-de- France et les autres régions et profitent aux étudiants de 3e cycle, aux enseignants et aux chercheurs. Ils ne peuvent pallier l'insuffisance des fonds destinés aux étudiants des premières années. Au plan national, étudiants et enseignants disposent en ligne sur Internet d'un catalogue collectif regroupant, par l'intermédiaire du serveur universitaire de docu-

mentation (SUDOC), l'ensemble des titres de monographies et de périodiques conservés dans les bibliothèques universitaires. Ce catalogue, auquel se sont associés de nombreux organismes de recherche, contient aujourd'hui plus de 5 millions de références. Associé à un service de prêt entre bibliothèques, cet instrument de travail permet au public des BU de localiser des revues ou des ouvrages et d'en demander le prêt ou la reproduction. L'Île-de-France occupe une place majeure dans ce dispositif, à proportion du patrimoine qu'elle détient : elle représente environ un tiers des notices créées chaque année dans le catalogue collectif national, et 34 % des documents prêtés aux autres bibliothèques, essentiellement du fait des grandes BIU spécialisées. La médecine représente à elle seule près de la moitié de cette activité de fourniture de documents.

Au plan régional, la coopération s'instaure dans le domaine de la conservation à long terme des documents imprimés. Établissement public situé près de Marne-la-Vallée, le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) propose aux établissements universitaires franciliens, soit sous forme de dépôts soit sous forme de cessions, un stockage à long terme de certains fonds peu consultés. Les services rendus par le CTLES rendent possible des économies de place pour des collections par définition toujours en accroissement, et facilitent l'élaboration de plans de conservation partagés, par exemple dans les disciplines médicales. Là encore, il s'agit d'opérations essentielles pour la gestion des universités, mais qui restent peu visibles par les étudiants.

Les pratiques étudiantes

Qu'il s'agisse des statistiques annuelles des universités ou des enquêtes les plus récentes, toutes les sources⁽⁷⁾ convergent sur le fait que les bibliothèques universitaires d'Île-de-France sont utilisées massivement par les étudiants qui forment l'essentiel de leur public.

Malgré de vrais handicaps, les BU remplissent leur mission de service public et sont intensivement utilisées par les usagers auxquelles elles sont prioritairement destinées. Cette constatation majeure faite, il reste à préciser comment et dans quelles limites.

Une utilisation intensive des bibliothèques universitaires

l'enguête D'après l'Observatoire de la vie étudiante, 56 % des étudiants franciliens les utilisent tous les jours ou plusieurs fois par semaine, et 21 % une fois à trois fois par mois. Seuls 7 % ne les utilisent jamais. Répondant aux enquêtes de 2000 ou 2003 (U3M), les étudiants expriment une relative satisfaction vis-à-vis des bibliothèques universitaires. Selon l'étude OVE, 83 % jugent les BU «satisfaisantes» ou «acceptables», taux cependant plus bas que la moyenne des autres régions françaises (87%). Selon l'enquête U3M¹¹, la note moyenne de satisfaction attribuée par les usagers est de 6,5 sur 10. Sur les 13 bibliothèques enquêtées, 10 obtiennent un taux de satisfaction supérieur à 75 % en ce qui concerne la qualité de l'accueil, les horaires et les jours d'ouverture, le choix des livres. En revanche, 5 seulement obtiennent plus de 75 % de satisfaction sur le libre accès, et aucune n'atteint ce seuil concernant Internet.

⁽¹⁾ Enquête U3M - SCP portant sur un échantillon de 1494 étudiants parisiens en lettres et sciences humaines. Entretiens en face à face du 24 novembre au 6 décembre 2003. Cf. bibliographie n° 16.



⁽⁷⁾ Cf. Annuaire statistique des bibliothèques universitaires 2002, Enquête OVE 2000, Enquête U3M - SCP 2003,

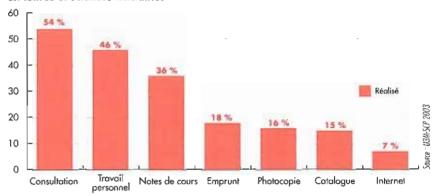
Une fréquentation de proximité

Pour l'étudiant, la logique de proximité prime. C'est d'ailleurs le premier critère de sélection d'une bibliothèque. Les cours rattachent les étudiants à un site près duquel ils s'attendent à trouver des services documentaires de base : documents en consultation et en prêt, photocopie. C'est la raison pour laquelle les étudiants fréquentent avant tout la bibliothèque de leur université(8). Il y a peu de fréquentation croisée des bibliothèques universitaires. Dans ce cas, c'est encore le critère de proximité qui l'emporte et non la spécialité de la bibliothèque. Ainsi, des étudiants en droit ou en médecine, résidant dans le 17e arrondissement de Paris, fréquentent la bibliothèque Malesherbes (dépendant du SCD Paris IV), pourtant spécialisée en lettres et sciences humaines.

La limitation du nombre de places en bibliothèque universitaire est vivement ressentie par les étudiants et la demande de places supplémentaires au premier rang de leurs attentes. Ne pas trouver de place en bibliothèque est une réalité vécue quotidiennement par les étudiants. Au centre Malesherbes (Paris IV), à Dauphine (Paris IX), ou Assas (Paris II), plus de 40 % des étudiants se plaignent d'être entrés à la BU et repartis faute de place disponible. En 2003, le temps d'attente d'une place en BU, accepté par les étudiants parisiens en lettres et sciences humaines, est de plus de 53 minutes.

Face à la saturation des places de leur BU, les étudiants franciliens sollicitent les grandes bibliothèques parisiennes, bien desservies par les transports urbains. La bibliothèque Sainte Geneviève est fréquentée aussi bien par des étudiants en médecine qu'en droit ou en lettres et sciences humaines. Mais de manière tout à fait caractérisée, la cartographie de la lecture étudiante francilienne dépasse les frontières administratives.

Activité en bibliothèques universitaires des étudiants inscrits en lettres et sciences humaines



Établissement public dépendant du ministère de la Culture, la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou (BPI) séduit par l'étendue de ses collections en libre accès, sa situation géographique et sa gratuité : selon la période de l'année, entre 54 % du public en juillet et 71 % en novembre est constitué par les étudiants. Ouvert depuis 1996, le Haut-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France avec ses documents en libre accès et son haut niveau d'équipement informatique attire les étudiants qui constituent 81 % de son public. Le Rez-de-jardin offre un haut niveau de services aux chercheurs, et représente une ressource incomparable pour la préparation des thèses en lettres et sciences humaines, bien supérieure à l'offre des bibliothèques inter-universitaires parisiennes.

En revanche, en dehors de quelques cas spécifiques (bibliothèque municipale de Versailles), les bibliothèques municipales, y compris les grandes bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris constituent moins un recours pour les étudiants, ce que montre une enquête récente de la municipalité(9). Le résultat de cette situation est un dysfonctionnement du réseau de bibliothèques d'études et de recherche: la conquête des places par les étudiants aboutit à détourner en partie la répartition des missions et des spécialités entre les différentes institutions documentaires.

Lieux de consultation et salles de travail

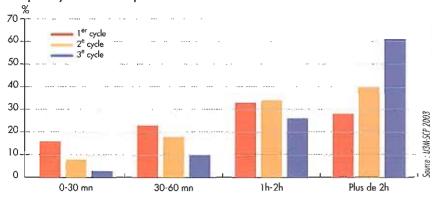
Il n'y a pas toujours corrélation entre les bibliothèques fréquentées et les disciplines dans lesquelles sont inscrits les étudiants. Faut-il en conclure que ces derniers se contentent d'utiliser les bibliothèques comme salles de travail supplétives ? En lettres et sciences humaines, la consultation de documents l'emporte sur la fonction de salle d'études. L'emprunt de livres, la photocopie sont également des services largement utilisés. Mais les services documentaires plus pointus comme la consultation de bases de données, le recours au prêt entre bibliothèques sont essentiellement le fait des étudiants de 3e cycle. Les étudiants plébiscitent le libre accès aux collections, ce qu'atteste par ailleurs la fréquentation intensive de la BPI et de la BnF. La faible utilisation qu'ils font des catalogues (15 % des étudiants déclarent l'utiliser, mais 27 % des 3c cycles) en est une autre preuve.

la vie étudiante

⁽⁸⁾ Exemples: 95 % des étudiants de Paris IX fréquentent la BU Dauphine, 81 % des étudiants de Paris III fréquentent Censier, 78 % des étudiants de Paris II la BU Assas etc. (enquête U3M - SCP 2003)

⁽⁹⁾ Y. Allix, S. Wahnich, «Une familiarité distante : enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes», Bulletin des bibliothèques de France, 2004, n° 2, p 62-73.

Étudiants en lettres et sciences humaines Temps moyen consacré quotidiennement à la lecture



Les pratiques documentaires et l'usage des bibliothèques sont différenciés par disciplines et, de manière tout aussi accentuée, par cycles d'études. En témoigne par exemple le temps moyen consacré quotidiennement à la lecture, qui progresse nettement en 3° cycle, les bibliothèques n'étant évidemment pas les seules sources de documentation. Les étudiants associent emprunts entre amis, emprunts en BU, photocopies et achat de documents, souvent d'occasion, ce dernier aspect étant souvent sous-estimé dans les enquêtes.

L'ordinateur et la bibliothèque

Bien entendu, la recherche d'informations sur Internet est une pratique très répandue. L'enquête U3M confirme que pour les étudiants franciliens, l'usage d'un ordinateur et

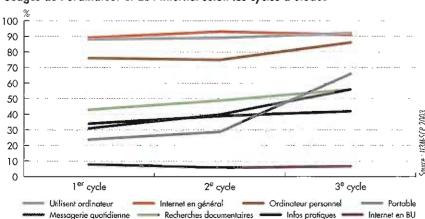
d'Internet est intensif. Fait à souligner, cette pratique s'effectue pour l'essentiel en dehors des bibliothèques, comme si l'identité des BU n'était associée qu'à des usages traditionnels : consultation et emprunt de livres et de périodiques.

Ce constat s'explique en partie par le faible niveau d'équipement des bibliothèques universitaires franciliennes. Dans l'ensemble, les étudiants parisiens sont assez peu satisfaits des conditions de consultation d'Internet en BU. Le taux d'usage de l'Internet et des bases de données est nettement plus élevé à la BnF qui offre en libre accès de nombreux services documentaires informatisés (bases de données, dictionnaires, périodiques électroniques, bibliographies, corpus fondamentaux en texte intégral).

Des horaires d'ouverture en progrès

Au vu de la situation des BU franciliennes, on ne sera pas surpris que les critiques récurrentes des étudiants portent sur le manque de places, l'insuffisance du libre accès et des collections. mais aussi sur les conditions de travail. Dans certaines bibliothèques, le «manque de calme» est un important facteur de dissuasion. Ainsi, à Paris XIII-Villetaneuse, parmi les raisons avancées comme impossibilité de travailler en BU, ce motif précède (47 %) le manque de places (27,7 %). Des critiques similaires sont adressées au site de Pierre Mendès-France Tolbiac (Paris I), ou de Malakoff (Paris V). Mais contrairement aux idées reçues, les horaires d'ouverture ne sont pas (ou plus) classés au premier rang des revendications étudiantes: 83 % d'entre eux se déclarent satisfaits sur ce point. Sans doute peut-on mesurer là l'effort consenti par les universités depuis plusieurs années pour étendre les heures d'ouverture des BU : en 2003, celles-ci sont ouvertes en moyenne 260 jours par an et 55 heures par semaine, Cujas et Sainte Geneviève atteignant respectivement 69 h et 72 h.

Usages de l'ordinateur et de l'Internet selon les cycles d'études





La recherche d'informations sur Internet est devenue une pratique très répandue. Pour les étudiants franciliens, l'usage d'un ordinateur et d'Internet est intensif... mais cette pratique s'effectue pour l'essentiel en dehors des bibliothèques universitaires.

Évolutions récentes et perspectives

De U2000 à U3M : la reprise des investissements

Le plan Université 2000 a relancé les constructions de bibliothèques universitaires et élargi la carte documentaire francilienne aux sites de Saint-Denis (Paris VIII), Cergy (Les Chênes, Les Cerclades, Neuville, Saint-Martin), Évry, Versailles. Pour l'État comme pour la région Île-de-France(10) qui ont assuré le co-financement de ces bibliothèques, il s'agissait alors de concentrer les investissements sur la couronne et de traiter en priorité les universités nouvelles. Le plan Université 2000 a donc fort logiquement touché les académies de Créteil et de Versailles. Dans l'académie de Paris, à l'exception de la BU de Paris IX-Dauphine qui a bénéficié d'une extension recherche, la situation immobilière des bibliothèques universitaires est restée identique à celle des années 1970. Prévus sur le campus de Jussieu après plusieurs années d'études préalables, les projets de bibliothèque de lettres et sciences humaines de l'université Paris VII, et de bibliothèque inter-universitaire de recherche des universités Paris VI et Paris VII n'ont pas abouti, ne dépassant pas le stade du concours d'architecture gagné par Rem Koolhaas en 1992.

Parachever l'équipement des universités nouvelles, restructurer les sites universitaires plus anciens, résorber le déficit de places de lecture, tels ont donc été les objectifs du schéma Université du 3° millénaire (U3M) pour les bibliothèques universitaires d'Île-de-France. L'académie de Paris fait cette fois l'objet des investissements prioritaires tant de la part de l'État que de celle de la Région et de la Ville de Paris qui apporte l'essentiel du foncier⁽¹¹⁾.

Au-delà des nécessaires opérations d'agrandissement, de mise en sécurité, de



Au-delà des nécessaires opérations d'agrandissement, de mise en sécurité, de réhabilitation des sites, le bon fonctionnement du réseau passe par une réelle différenciation des rôles entres services universitaires et pôles documentaires de niveau recherche.

réhabilitation des sites, le bon fonctionnement du réseau passe par une réelle différenciation des rôles entre services universitaires (BU), chargés des missions de proximité («accueil, fourniture de documents et services bibliographiques aux étudiants des premiers et seconds cycles de l'université de rattachement»), et les pôles documentaires de niveau recherche (BIU, mais pas seulement) qui forment l'armature scientifique des réseaux documentaires régionaux et nationaux.

De nombreuses opérations du Contrat de plan État-Région 2000-2006 vont dans ce sens, et consolident les services communs des universités. À Saint-Quentin-en-Yvelines, une nouvelle bibliothèque de 1 600 places s'est ouverte en 2005, tandis qu'à Versailles, une bibliothèque de sciences parachèvera le dispositif documentaire de l'université Versailles-Saint-Quentin. L'université de Paris XIII bénéficiera sur le site de Villetaneuse d'une bibliothèque centrale rénovée et agrandie, tandis que sera aménagée une nouvelle bibliothèque dans les anciens

bâtiments de l'Illustration, sur le site de Bobigny. À terme, l'ensemble des sites des universités nouvelles devraient être desservis par une bibliothèque universitaire, y compris celui de Marne-la-Vallée, dont le projet tarde à se réaliser. Des retards de réalisation affectent aussi les programmes prévus pour l'université de Paris II sur le site d'Assas, pour Paris IV sur le site de Clignancourt. La livraison en 2006 de la bibliothèque de l'université Paris VII-Denis Diderot dès la première phase du programme de refondation de l'université sur la ZAC Paris Rive-Gauche marquera une rupture avec la politique d'essaimage des sites et de traitement accessoire des services documentaires. Installée dans l'ancien bâtiment des Grands moulins de Paris, cette BU, d'une capacité de 1 800 places et donnant la primauté au libre accès, devrait permettre au service commun de remplir effectivement sa mission auprès des 17 000 étudiants de l'université.

La vie étudiante

⁽¹⁰⁾ Cf. *infra*, l'article de François Houy. (11) Cf. *infra*, l'article d'Hélène Joinet.

Au cœur du quartier Latin, la construction de la nouvelle bibliothèque Sainte-Barbe, destinée aux étudiants constituera un nouveau pôle d'équilibre pour l'ensemble des bibliothèques parisiennes. Cet équipement, prevu en 2008 d'une capacité de 1 200 places, ouvert à tous les étudiants, aux collections entièrement en libre accès, devrait rendre Cujas, la Sorbonne aux enseignants et aux chercheurs et permettre au public de Sainte-Geneviève de se recentrer sur les collections.

Du côté des pôles de référence nationaux et internationaux, il faut citer la réalisation d'une bibliothèque des sciences de l'univers dans le cadre de la reconstruction de l'Institut de physique du globe de Paris. Mais l'opération phare est le regroupement des collections de neuf établissements qui acceptent de mettre en commun la gestion de leurs fonds pour donner naissance à la nouvelle Bibliothèque des langues et civilisations (BULAC) qui mettra à disposition des étudiants et des chercheurs plus de 1,5 million de volumes. Installée dans le même bâtiment que l'INALCO(12) dans le 13¢ arrondissement (ZAC Paris Rive-Gauche), elle se situera parmi les premières bibliothèques européennes dans ses spécialités.

Au total, l'objectif quantitatif d'un tiers de places de lecture supplémentaires pour les bibliothèques d'Île-de-France pourrait être atteint vers 2010. D'une logique de pure opportunité qui caractérise le paysage actuel (où puis-je trouver une place disponible et de bonnes conditions de travail, au moindre coût en temps de transport?), il serait alors possible de passer à une logique de spécialité. Cette dernière existe certes aujourd'hui, mais elle est perturbée par le problème des places. La BPI, et dans une moindre mesure la BnF, devraient alors retrouver certaines marges de manœuvre vis-à-vis de publics autres qu'étudiants.

Cependant, compte tenu des lourds handicaps accumulés depuis trente ans, le CPER 2000-2006 ne constituera pas la fin de l'effort de redressement. À brève échéance, la bibliothèque de la Sorbonne devrait être contrainte de fermer au public plusieurs années afin de mettre ses locaux en conformité avec les normes de sécurité. D'une manière générale, la question de la modernisation des grandes bibliothèques inter-universitaires de Paris reste posée, au moment où la numérisation des publications scientifiques induit, au moins dans certaines disciplines, une certaine dévalorisation des stocks documentaires.

Une nouvelle géographie de la documentation ?

La place croissante des publications numériques dans l'information scientifique est sans aucun doute l'élément marquant de ces dernières années. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, une des conséquences concrètes du développement de la documentation électronique est d'inciter à la mise en place d'une politique documentaire commune aux universités et aux organismes de recherche. Le coût des abonnements électroniques oblige en effet à rationaliser les investissements. Il s'agit en premier lieu de mutualiser les dépenses à l'intérieur des universités entre universitaires et équipes CNRS, équipes INSERM, etc, puis, en second lieu entre les établissements. La notion de service commun de la documentation en serait plutôt renforcée, de même le rôle des bibliothèques universitaires vis-à-vis de la recherche, et non plus seulement vis-à-vis de la «vie étudiante».

Si l'émergence du numérique va immanquablement conduire à faire évoluer le rôle traditionnel des BU, elle pose aussi avec acuité celui des formations aux usages de la documentation, encore trop peu présentes dans les cursus universitaires. De la simple interrogation de Google (moteur privilégié par 76 % des étudiants) au maniement avisé des innombrables ressources électroniques spécialisées, il y a quelques étapes que ni les étudiants ni les enseignants n'ont encore tout à fait franchies...

Une autre conséquence de l'émergence du numérique est d'abolir partiellement le vieil antagonisme entre documentation dispersée et documentation regroupée, ouvrant la voie à une nouvelle géographie de la documentation. Pour une large part, les bibliothèques universitaires peuvent passer au stade de la documentation distribuée (périodiques, bases de données), réalité qui concerne au premier chef les chercheurs dans leurs laboratoires ou même à leur domicile, mais aussi les étudiants. De ce point de vue, le développement de réseaux à hauts débits cohérents en Île-de-France, desservant en totalité l'ensemble des sites universitaires, est un point essentiel, mais aussi le niveau d'équipement informatique des bibliothèques et des universités en général.

⁽¹²⁾ Institut national des langues et civilisations orientales.

Références bibliographiques

- ALLIX Y. et WAHNICH S., «Une familiarité distante : enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes», Bulletin des bibliothèques de France, 2004, n° 2, p.62-73.
- [2] Annuaire statistique des bibliothèques universitaires. 2002, Paris, La Documentation française, 2004. Publié par la direction de l'enseignement supérieur (sous-direction des bibliothèques). Les données les plus récentes (depuis 1999) peuvent être également consultées sur l'internet à l'adresse : www.sup.adc.education.fr/asibu/
- [3] BERNY-RICHE C. de., Les étudiants franciliens inscrits en université: origine sociale, cursus et modes de vie. Exploitation régionale des enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante 1997-2000, Paris, IAURIF, 2004.
- [4] Bibliothèque publique d'information. Enquête de publics: juillet et novembre 2003.
- [5] Bibliothèque Sainte Geneviève, Rapports annuels.
- [6] DONNAT O., Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997, Paris, La Documentation française. 1998.
- [7] EVANS C., RIPON R., «Regards croisés» dans Les publics de la culture, dir. O. Donnat et P. Totila., Paris, Presses de la F.N.S.P., 2003.
- [8] FRAISSE E., RENOULT D., «Les enseignants du supérieur et la documentation», Spirale, revue de recherches en éducation, 1995, n° 14, p.181-215.
- [9] FRAISSE E., Les étudiants et la lecture, Paris, Presses universitaires de France, 1993.
- [10] GÉRARD-BILLON A., HERSENT J.-E., «Pratiques des bibliothèques à Paris aujourd'hui», Bulletin des bibliothèques de France, 1998, n° 4, p.13-22.
- [11] GRIGNON C., Les conditions de vie des étudiants : enquête OVE, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- [12] GRUEL L., THIPHAINE B. et VOURC'H R., Les conditions de vie des étudiants de trois universités franciliennes: Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et París 13. Premiers résultats de l'enquête, Paris, OVE, 2004
- [13] JOLLY C., «Le Plan U3M et les bibliothèques universitaires», Techniques et architecture, juin-juillet 2001, n° 454, p. 80-83.
- [14] Les étudiants et la lecture : signalétique, filières, comportements. Enquête ministère de l'Éducation nationale/Le Monde, 1993. 3 vol.
- [15] Orientations pour l'aménagement documentaire de l'Île-de-France: second rapport du comité stratégique des bibliothèques d'Île-de-France, Paris, Rectorat de Paris, 2001, 52 p.
- [16] RENOULT D., «Les étudiants parisiens et les bibliothèques universitaires : le cas des lettres et sciences humaines», Bulletin des bibliothèques de France, 2004, n° 5, p.80-86.
- [17] RIPON R., Les publics étudiants à la Bibliothèque nationale de France, BnF, 2004.
- [18] Une stratégie pour les bibliothèques en Île-de-France : rapport d'étape du comité stratégique des bibliothèques en Île-de-France, Paris, Rectorat de Paris, 2001, 46 p.





Le sport à l'université : des conditions peu favorables à la pratique

Claire Peuvergne

practice much

2003, 4 million

over Île-de-France

sted that they had
a sport regularly
week) in the past
ths, with the most

étant bien évidemment les jeunes. Entre 15 et 26 ans, un peu plu de six jeunes sur dix pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine.

À l'échelle nationale, en movenne, sur l'ensemble des université

À l'échelle nationale, en moyenne, sur l'ensemble des universités, un étudiant sur quatre est inscrit dans les structures sportives universitaires (hors STAPS^(a)). Ce rapport est trois fois plus élevé pour les écoles et instituts du supérieur. Des différences qui conduisent à s'interroger sur les conditions de la pratique sportive à l'université.

Quelles opportunités offrent les universités franciliennes en matière de pratiques sportives, avec quelles installations sportives ? Quels sont les obstacles à la pratique sportive universitaire ?

Sports at the university: conditions do not help practice much

In May 2003, 4 million 15-year old or over Île-de-France inhabitants stated that they had practised a sport regularly (at least once a week) in the past twelve months, with the most sport-lovers obviously being young people. Between 15 and 26, a little over 6 out of 10 young people practice a sport at least once a week. On a countrywide scale, on average, in all universities, 1 out of 4 students is enrolled in university sport facilities (except STAPS). The ratio is three times higher for schools and higher education institutes. Those differences lead to wonder about the conditions of practising sports at the university. What opportunities do Île-de-France universities offer in terms of sport practice, with what sporting facilities? What are the obstacles to university sports practice?

⁽¹⁾ Enquête Insee «Participation à la vie culturelle et sportive», partie variable de l'enquête EPCV 2003. «Les Franciliens et le sport». Note rapide, n° 375. IAURIF, janvier 2005.

²⁾ Cursus universitaire STAPS: sciences et techniques des activités physiques et sportives.

La pratique sportive universitaire revêt plusieurs formes

Plusieurs lois⁽³⁾ définissent les missions de l'enseignement supérieur en matière d'activités physiques et sportives.

Un rapport⁽⁴⁾ du Comité national d'évaluation (CNE) sur la pratique du sport à l'université résume ces missions en six points :

- la formation à finalité professionnelle (métiers du sport);
- la formation générale d'éducation physique pour les étudiants, avec parfois des activités intégrées dans les cursus (activité de loisir, de formation ou de préparation aux compétitions);
- la recherche dans le domaine du sport;
- l'accueil des sportifs de haut niveau;
- le développement du milieu associatif universitaire;
- la gestion des installations sportives universitaires quand elles existent.

Le système universitaire comprend différentes structures pour remplir ces missions.

Les STAPS pour la formation aux métiers du sport

La filière universitaire des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) prépare essentiellement à la carrière d'enseignant d'éducation physique et sportive, mais pas exclusivement. De nombreux étudiants sont également inscrits dans les formations menant à des domaines et des métiers divers, tels que le management du sport, l'encadrement dans les associations ou entreprises, la communication sportive, etc.

Les étudiants de la filière STAPS sont donc par définition de gros utilisateurs d'espaces sportifs. La pratique de plusieurs sports (4 ou 5) pouvant varier d'une université à l'autre, principalement en fonction des équipements dont elle dispose, est obligatoire et rentre dans la validation des diplômes. Ces étudiants sont de ce fait souvent prioritaires sur les installations sportives par rapport aux autres pratiquants des universités.

Les effectifs d'étudiants inscrits en STAPS en Île-de-France à la rentrée 2001⁽⁵⁾ étaient de 6 100 étudiants environ, la plupart localisés dans les universités en dehors de Paris (86 %). Au milieu des années 1990, la demande des bacheliers pour la filière STAPS s'est accentuée de telle manière que des unités ont dû ouvrir rapidement, parfois sur des sites qui n'offraient que très peu voire aucun équipement sportif (Évry, Marne-la-Vallée).

Aujourd'hui, huit universités franciliennes sur dix-sept offrent la filière STAPS.

Cette «ruée» vers les formations sportives universitaires trouve son explication dans le rôle de plus en plus important que joue le sport dans notre société (nombre de pratiquants en augmentation, poids économique croissant). Elle fait suite également à une décision du Conseil d'État qui met fin à la sélection à l'entrée, pratiquée jusqu'en 1995 par les UFR STAPS(6).

Les S(I)UAPS, pour la pratique sportive libre ou intégrée

Les étudiants qui souhaitent pratiquer un sport (en dehors de la filière STAPS) relèvent des SUAPS (service universitaire des activités physiques et sportives) ou encore des SIUAPS (service inter-universitaire des activités physiques et sportives), lorsque la gestion des installations sportives est mutualisée entre plusieurs établissements.

Les S(I)UAPS sont investis de trois missions: la gestion des équipements sportifs universitaires, l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) aux étudiants de toutes spécialités ayant choisi une option sportive et l'organisation d'une offre de loisirs sportifs sur le campus. L'action des S(I)UAPS est souvent complétée par une ou plusieurs associations sportives présentes sur le site.

- (3) Lois Faure (1968), Mazeaud (1975), Savary (1984), Avice (1984).
- (4) «Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants», rapport d'évaluation, Comité national d'évaluation (CNE), septembre 1999. (5) L'année 2001 a été retenue afin de pouvoir comparer les effectifs avec les données de l'enquête sur les équipements des universités de 2000/2001
- (6) Les effectifs en STAPS continuent de croître, mais plus lentement que durant la période 1995/2000. À la rentrée 2003, l'effectif était de 6 430 étudiants dans la région.



La filière universitaire des sciences et techniques des activités physiques et sportives prépare essentiellement, mais pas exclusivement, à la carrière d'enseignant d'EPS. De nombreux étudiants sont inscrits dans les formations menant à des domaines et métiers divers, tels que le management du sport, la communication sportive.

La pratique sportive peut être «libre», c'est-à-dire qu'elle ne donne lieu à aucune évaluation, ou intégrée dans les cursus d'unités d'enseignement de manière optionnelle et parfois obligatoire⁽⁷⁾. Généralement, cette intégration concerne le premier cycle et fait l'objet d'un contrôle final ou continu. La note attribuée est prise en compte pour la délivrance du diplôme ou donne droit à des bonifications.

Avec la réforme LMD⁽⁸⁾, le processus de validation de la pratique sportive dans le cursus universitaire pourrait s'accélérer. En effet, les parcours de formation comprennent des unités d'enseignement optionnelles dont le sport pourra faire partie. Les points en provenance des unités optionnelles seront compensables avec des matières traditionnelles. Cette offre en unités optionnelles «sport» risque cependant d'être rapidement freinée compte tenu du manque de moyens (équipements et enseignants) déjà criant dans les S(I)UAPS.

Le nombre d'étudiants inscrits aux activités physiques et sportives est très variable selon les universités.

Les universités qui enseignent les sciences ou le droit sont en règle générale plus «sportives» que les universités «littéraires/sciences humaines» qui auraient en revanche une offre en activités culturelles plus développée. Ce constat n'est pas sans lien avec la répartition par sexe des étudiants selon les disciplines. Les filles sont globalement plus nombreuses en lettres et sciences humaines; or, les femmes font en règle générale, moins de sport que les hommes (67 % contre 78 %), y compris quand elles sont jeunes⁽⁹⁾.

Autre point, les étudiants de premier cycle principalement mais aussi de deuxième cycle sont plus enclins à pratiquer des activités physiques et sportives au sein de leur université. D'une part, parce que c'est dans ces cycles, notamment le premier que sont le plus

souvent proposés des cours optionnels voire obligatoires validés dans le cursus universitaire traditionnel, et, d'autre part, parce que les étudiants de troisième cycle sont moins présents dans l'enceinte universitaire (moins de cours sur place, plus de travail personnel à l'extérieur) et pratiquent donc plus souvent à l'extérieur.

Les associations sportives, le Comité régional du sport universitaire et les clubs universitaires pour la pratique compétitive

Les étudiants peuvent également accéder à une pratique en compétition par le biais des clubs sportifs universitaires ou des associations sportives fédérées par le Comité régional du sport universitaire (CRsportU). Ce comité, qui est en quelque sorte un service déconcentré de la Fédération française du sport universitaire, organise la compétition pour l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur. C'est-àdire aussi bien pour les universités que pour les grandes écoles.

Le nombre d'étudiants pratiquant la compétition a baissé en dix ans, mais il se stabilise depuis deux ou trois ans. On est passé de 18 000 étudiants licenciés en région Île-de-France à 15 000 (toutes filières confondues).

La répartition par académie est inégale. Paris compte environ 7 000 licenciés pour la compétition, Versailles 6 200 et Créteil 2 000. Une répartition qui est à mettre en parallèle avec l'implantation géographique des universités et des grandes écoles sur la région.

Les compétitions sont concentrées sur un après-midi par semaine. Les universités et les grandes écoles doivent donc en théorie libérer ce créneau afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de participer aux compétitions. Dans les faits, les universités appliquent rarement ce principe. Il est vrai que l'explosion des effectifs universitaires à la fin des années 1980 a conduit à augmenter l'offre de cours et de travaux dirigés afin de répondre à la demande, et du même coup a rendu difficile le maintien de la demi-journée libérée. En outre, pour la plupart des universités, les activités physiques et sportives dans le cadre des SUAPS, sont loin de faire partie des préoccupations prioritaires et sont globalement peu reconnues dans leurs fonctions socioéducatives.

De nombreux obstacles au développement de la pratique sportive

De nombreux obstacles à la pratique sportive universitaire (hors STAPS) sont régulièrement mis en avant pour expliquer des taux de pratique sportive faibles au sein des universités⁽¹⁰⁾:

- Le parc d'équipements sportifs n'est pas assez développé – notamment quand l'université cumule la pratique STAPS et hors STAPS – vieillissant, inaccessible la plupart du temps aux étudiants handicapés.
- L'emploi du temps des étudiants. La tendance à la concentration des heures de cours sur quatre jours, d'une part, et l'organisation des emplois du temps par semestre, d'autre part, ne favorisent pas une pratique sportive régulière au sein de l'université.

⁽⁷⁾ De rares universités (Lyon 1, Lille1...) ont rendu le sport obligatoire avec l'organisation de modules entrant dans la maquette des enseignements, mais le plus souvent le sport reste optionnel.

⁽⁸⁾ Licence, Master, Doctorat.

⁽⁹⁾ Enquête Insee «Participation à la vie culturelle et sportive» partie variable de l'enquête EPCV 2003. «Les Franciliens et le sport», *Note rapide*, n° 375, IAURIF, janvier 2005.

⁽¹⁰⁾ Cf. entretien avec mesdames Bachy et Le Mandat, Bureau de la vie étudiante (BVE). Entretiens auprès de responsables de SUAPS et de STAPS des universités, «Le sport à l'université», journée d'étude organisée par la Conférence des présidents des universités (CPU), à Paris, le 20 octobre 2000.

- · L'encadrement. Les universités manquent de personnel pour l'encadrement des activités. Les postes permanents sont souvent «aspirés» par les besoins des STAPS quand l'université offre ce cursus. Le recours aux vacataires est largement exploité et s'il permet d'augmenter l'offre d'APS, il ne favorise pas toujours le développement du S(I)UAPS qui repose sur un très petit nombre de titulaires. Cependant, même si les universités manquent encore de coordination, certaines, notamment parisiennes, du fait de leur proximité géographique et de l'utilisation commune d'équipements sportifs, tentent d'optimiser leurs ressources. Elles partagent par exemple les heures de pratique et les professeurs afin d'avoir des cours toujours pleins et une offre plus diversifiée.
- L'inadéquation entre offre et demande. L'offre sportive des établissements serait en décalage par rapport aux nouvelles attentes: sport de glisse, sport d'aventure, sport de forme et pratiquants plus consuméristes qu'auparavant (attirance pour la multi-activité). Certaines universités, conscientes du problème, ont toutefois diversifié leur offre (roller, jonglerie, acrobatie, trampoline...).
- · La pratique sportive à l'extérieur. Celle-ci vient fortement concurrencer l'offre universitaire. En effet, la concentration des cours fait que l'étudiant ne dispose du temps libre que les jours où aucun cours ne le retient à l'université et donc pratique sur son lieu de résidence. Une offre universitaire décalée par rapport aux nouvelles aspirations, une information mai relayée ou encore des horaires de pratique mal adaptés peuvent être incriminés. Les créneaux en soirée (20/22 heures) ne facilitent pas la pratique des étudiants qui habitent loin des sites sportifs.



La pratique sportive se heurte notamment à l'insuffisance du parc d'équipements sportifs, à l'emploi du temps des étudiants, au manque de personnel d'encadrement, à l'inadéquation entre l'offre et la demande.

- Une mauvaise communication. On a pu constater que nombre d'étudiants qui pratiquaient du sport dans le cadre scolaire avant l'obtention du bac s'arrêtent à l'entrée en université en partie parce qu'ils ont du mal à se repérer dans l'offre universitaire.
- · Un budget de fonctionnement des S(I)UAPS souvent insuffisant. Le rapport du CNE indiquait en 1999 que la moyenne des subventions du ministère de l'Éducation nationale couvrait environ 25 % du total du budget de fonctionnement(11) des S(I)UAPS. Le budget est complété par les inscriptions individuelles des étudiants aux APS, du FNDS(12)... Dans le cadre des projets d'établissements quadriennaux, les universités peuvent également présenter des projets d'amélioration de la vie étudiante et en particulier de la vie sportive qui donnent lieu à des financements particuliers. Ces financements peuvent servir à rénover ou créer des équipements sportifs, améliorer la diffusion de l'information quant à l'offre d'APS (site Internet...), optimiser l'accueil des

étudiants sportifs de haut niveau afin qu'ils puissent concilier performances sportives et réussite universitaire dans de bonnes conditions et parce qu'ils contribuent à améliorer l'image de l'établissement...

Le manque d'équipements sportifs, un handicap évident

Un faible taux d'équipements en propre

On distingue deux grands types d'équipements : ceux appartenant aux universités et ceux «empruntés» par les universités à des propriétaires extérieurs, notamment les collectivités

La vie étudiante

⁽¹¹⁾ Le ministère fixe la dotation pour chaque université selon plusieurs critères comme : le nombre d'étudiants inscrits, la situation géographique, les filières proposées...

⁽¹²⁾ Fonds national de développement du sport : ligne extra budgétaire nationale spécifique au sport, gérée par l'État en concertation avec le mouvement sportif. Le FNDS est principalement alimenté par un prélèvement sur les jeux gérés par la Française des jeux et sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives.

locales. En moyenne, les universités franciliennes possèdent 2,6 installations contre 4,8 au niveau national.

Six universités ne possèdent aucun équipement en propre : Paris I, Paris II, Paris IV, Paris VII et deux universités nouvelles créées par le schéma Université 2000 (Évry⁽¹³⁾ et Marne-la-Vallée) qui offrent pourtant la filière STAPS.

Toutefois, Paris I, Paris II et Paris IV utilisent les installations du centre sportif universitaire Jean Sarrailh, appartenant à la Chancellerie de Paris, et confié en gestion au CROUS de Paris depuis 1984 pour la pratique sportive universitaire. Néanmoins, ce complexe n'est pas mis à la disposition gratuite des universités.

Six universités ne possèdent qu'une seule installation (toutes couvertes): Paris III, Paris IX, Paris VIII Saint-Denis, Paris XII Créteil, Paris XIII Villetaneuse et une université nouvelle, Cergy. Sur ces six universités, deux⁽¹⁴⁾ préparent au moins à un bac + 2 STAPS.



Les universités les mieux équipées sont Paris X Nanterre (9 installations), Paris sud (8), Paris V René Descartes (8) et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (6). Elles offrent toutes une formation STAPS

Si un ratio est établi entre le nombre d'étudiants inscrits et le nombre d'installations disponibles, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines apparaît la mieux équipée. Après

Les universités franciliennes possèdent en moyenne 2,6 installations contre 4,8 au niveau national. L'une des universités les mieux équipées est Paris X-Nanterre, avec 9 installations pour plus de 31 000 étudiants inscrits en 2001.

(14) Paris XII Créteil et Paris XIII Villetaneuse.

Équipements sportifs et répartition des étudiants STAPS et hors STAPS

Universités	Installations appartenant à l'université ⁽¹⁾	Nombre d'étudiants inscrits en 2001	Nombre d'étudiants inscrits en STAPS 2001	Pratique sportive hors STAPS 2001	
Cergy-Pontoise	- 1	10 312		1 620	
Évry-Val-d'Essenne	0	9 267	364	1 523	
Marne-le-Vallée	0	9 500	646	0	
Versailles Saint-Quentin en Yvelines	6	10719	2.57	1 480	
Paris I-Panthéon Sorbonne	0	36 222		4225	
Flaris II-Panthéan-Assas	0	17 704		3 507	
Paris III-Sorbonne Nouvelle	1	17 282		1.1:54	
Paris IV-Paris Sorbonne	0	22 656		2105	
Paris V'-liene Descartes	8	27638	8:53	3 800	
Paris VI Pierre et Marie Curie	2	28 654		4 750	
Paris VIII-Denis Dideror	0	2.4 7 83		3 064	
Paris VIII-Vincennes Saint-Den's	1	26 387		1 992	
Paris IX-Paris-Dauphine	1	7 270		1 704	
Faris X-Nanterre	9	31 569	1 087	3 659	
Paris XI-Paris sud	8	25 992	1 317	NR	
Faris XII-Paris Val-de-Marne	Ţ.	214 405	792	170	
Paris XIII-Paris-nord-Villetaneuse	i	19 429	756	4 870	

Source : Enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur.

⁽¹³⁾ Évry a engagé un projet de construction d'un complexe sportif comprenant une halle des sports (sports collectifs et de raquettes) et plusieurs salles spécialisées (judo, gym, danse...). Ce complexe devrait être livré à la rentrée 2007.

⁽¹⁾ Le centre sportif universitaire Jean Sarrailh n'est pas cité par les universités qui l'utilisent (Paris I, Paris II, Paris III, Paris IV et Paris V) comme un équipement leur appartenant.

celles qui ne possèdent aucun équipement, les moins bien dotées sont les trois universités de petite couronne de l'académie de Créteil (Paris VIII Saint-Denis, Paris XIII Villetaneuse et Paris XII Val-de-Marne). Cependant, ces ratios cachent des situations très diverses. Ainsi, le site de Versailles est nettement mieux équipé (5 installations pour 5 000 étudiants inscrits en 2001) que le site de Saint-Quentin-en-Yvelines (1 installation pour 5 000 étudiants). Les autres implantations de Vélizy, Rambouillet et Mantes-la-Jolie ne comprennent aucun équipement. Autre exemple: Paris V apparaît assez bien doté avec 8 équipements sportifs, mais ils sont tous concentrés sur le lieu d'implantation des STAPS qui les utilisent à plein temps.

Une carence en équipements sportifs qui s'explique de plusieurs façons

- Du fait d'un héritage culturel : la filière universitaire porte peu d'intérêt à l'éducation par le sport, à l'inverse de la plupart des écoles et instituts (notamment les écoles d'ingénieurs) qui ont depuis longtemps intégré le sport dans leur cursus. Plus souvent organisés en campus, leur patrimoine sportif est plus conséquent. Près de la moitié des installations sportives qu'ils utilisent leur appartient
- Du fait du manque d'espaces disponibles, cumulé à un coût du foncier élevé pour les universités de l'agglomération centrale en général
- Du fait de l'accroissement considérable des effectifs étudiants dès les années 1960 et surtout 1970 pour l'Île-de-France, qui a exigé un effort important de création de locaux en matière d'enseignement, au détriment des autres aspects de la vie étudiante dans l'université

(15) Institut universitaire de technologie.

 Du fait, lors de la seconde explosion des effectifs universitaires à la fin des années 1980, de la concentration des investissements en région Île-de-France dans le plan Universités 2000, quasi uniquement sur l'implantation des quatre universités nouvelles, sans que celles-ci soient pour autant mieux équipées sur le plan sportif, et sur le développement des IUT(15).

Un patrimoine peu diversifié et vieillissant

Les équipements étant peu nombreux et pour la plupart anciens, les universités disposent principalement d'équipements de base dans lesquels sont pratiqués les sports les plus courants. Ainsi, les installations couvertes, qui représentent 70 % du patrimoine sportif universitaire, se composent essentiellement de gymnases, salles ou

• • Le centre sportif universitaire Jean Sarrailh



Depuis 1984, à la demande du ministère de l'Éducation nationale, le CROUS de Paris gère le centre sportif universitaire situé à Port-Royal dans Paris, pour le compte des universités Paris I, II, III, IV, et V.

D'une superficie de 10 000 m² environ, le centre sportif occupe les niveaux +1 à -3 du centre Sarrailh qui abrite par ailleurs les services propres du CROUS.

Il comprend 5 salles polyvalentes, 1 salle de boxe, 1 salle de musculation et 1 salle de danse, relaxation et yoga.

En 2001, deux premières tranches de travaux ont permis de rénover et de mettre en sécurité le centre qui a été remis à la disposition des universités en novembre 2003. Restent environ 2 500 m² à remettre aux normes de sécurité.

Ouvert 14 heures par jour et environ 340 jours par an, il accueille pour l'enseignement, la compétition et la pratique sportive pour tous, les services universitaires d'activités sportives, les associations sportives des universités et les étudiants en STAPS. Les principaux utilisateurs, par voie de convention, sont les universités de Paris I, Paris IV et Paris V.

Le centre accueille également, en fonction des disponibilités laissées par les universités, des étudiants de grandes écoles non soumises à la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, des activités organisées par les collectivités locales, des associations sportives non universitaires, ainsi que des manifestations à caractère commercial. Les universités paient un droit d'accès à l'installation qui varie entre 26 € et 74 € de l'heure selon les dimensions de la salle réservée.

000000



Les étudiants sont peu nombreux à pratiquer un sport au sein de leur université, le manque criant d'installations constituant un véritable handicap. Mais d'autres éléments entrent en ligne de compte, tels l'éclatement de l'université sur plusieurs sites, les conditions financières d'utilisation de ces équipements.

(16) L'enquête distingue 5 états : état A = nécessité de travaux compris entre 0 et 20 % du prix du neuf pour une remise en bon état de fonctionnement ; état B = entre 20 et 40 % ; état C = entre 40 et 60 % ; état D = entre 60 et 80 % ; état E = entre 80 et 100 %. Cette classification est la même que celle utilisée pour évaluer le patrimoine dans le cadre des contrats d'établissement.

(17) Source : «Enquête nationale sur les équipements sportifs». L'éloignement est mesuré par le temps d'accès à l'installation sportive, selon le mode de déplacement le plus couramment utilisé par les étudiants.

(18) La plupart du temps, les étudiants pratiquent le covoiturage et partagent les frais.

complexes sportifs; on compte seulement deux piscines (Paris sud et Nanterre).

59 % des installations sportives appartenant aux universités franciliennes ont plus de vingt années d'existence, contre 51 % pour l'ensemble des équipements des universités de la province. La moitié de ces installations sont en très mauvais état(16), et pour partie inutilisables. Les installations les plus récentes, construites au cours des années 1990 représentent 30 % du parc. 85 % des installations créées ou rénovées après 1990 ont été concentrées sur les universités avec STAPS. Ces équipements sont pour l'essentiel des équipements couverts de type complexe sportif, salle polyvalente ou gymnase.

Le nécessaire recours aux équipements extérieurs

Selon leur niveau de carence en équipements, entre 1 et 30 installations sportives sont «empruntées» par les universités. Ainsi 84 % des installations sportives utilisées par les universités ne leur appartiennentt pas. Ce taux est de 74 % au niveau national. Les installations couvertes les plus recherchées sont: les piscines, les gymnases et les complexes sportifs, puis arrivent les équipements particuliers couverts qui peuvent être le mur d'escalade, la patinoire, le dojo, la salle de danse...

Les installations sportives extérieures concernent principalement les terrains de football, mais aussi les stades d'athlétisme, les stades nautiques, et dans une moindre mesure les golfs, les centres équestres...

Les installations sportives n'appartenant pas aux universités se situent pour la plupart à moins de 30 minutes(17) du site principal d'enseignement. Quand le temps à parcourir augmente, jusqu'à dépasser 60 minutes, il s'agit généralement d'installations en faible nombre sur le territoire car très spécifiques : golf, fosse à plongée ou encore sites naturels. On notera cependant que les sites universitaires de grande couronne, mal équipés, incitent fortement leurs étudiants en STAPS, lors des inscriptions de première année, à se procurer une voiture(18) sans laquelle la formation sportive devient quasiment impossible compte tenu de la dispersion des installations utilisées.

Recours aux équipements sportifs à l'extérieur des universités

Universités	Installations appartenant à l'université	Installations n'appartenant pas à l'université ¹¹⁵		
Cergy-Pontoise	1	6		
Évry-Val-d'Essainne	1	30		
Marne-la-Vallée	0	18		
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	6	13		
Paris I-Panthéon Sorbanne	0	15		
Paris II-Panthéon-Assas	0	30		
Paris III-Sorbonne Nouvelle]	.7		
Paris IV-Paris Sarbonne	0	24		
Paris V-René Descartes	8	12		
Pairis VI-Pierre et Marie Curie	2	19		
Paris VII-Denis Diderot	0	4		
Paris VIII-Vincennes Saint-Denis	1 .	10		
Paris IX-Paris-Dauphine	1	12		
Paris X-Nanterre	9	6		
Paris XI-Paris sud	8	3		
Paris XII-Paris Val·de-Mame	1	14		
Paris XIII-Paris-nord-VIII etaneuse)	15		

⁽¹⁾ Le centre sportif universitaire Jean Sarrailh est inclus dans cette catégorie par les universités qui l'utilisent.

Les équipements des collectivités locales en première ligne

Les communes sont à 60 % propriétaires des installations utilisées par les universités. Rien d'étonnant à cela puisque environ 80 % du patrimoine sportif en France leur appartient.

Les autres propriétaires sont par ordre d'importance : les départements, les CROUS, des associations, la Région, d'autres établissements d'enseignement supérieur, des organismes privés (Forest Hill, patrimoine sportif des entreprises...).

Les universités passent donc des conventions d'utilisation, principalement avec les communes, lesquelles louent dans la plupart des cas leurs équipements. Les coûts de location varient fortement d'une commune à l'autre. Par exemple, la mairie de Paris prête le plus souvent ses équipements aux universités parisiennes (coût symbolique), ce que font aussi certains conseils généraux pour les universités de banlieue.

En revanche, pour ces dernières, quand il s'agit d'une pratique qui sort du cadre de la formation initiale (STAPS...), la plupart des communes louent leurs équipements, parfois assez cher. Par ailleurs, compte tenu des taux d'occupation déjà «tendus» en général des installations sportives appartenant aux communes, du fait des nombreuses catégories d'utilisateurs (scolaires, clubs, associations...), certaines universités sont obligées de solliciter beaucoup d'installations pour atteindre le nombre d'heures nécessaire à la pratique sportive de leurs étudiants.

Les installations couvertes, qui représentent 70 % du patrimoine sportif universitaire, se composent essentiellement de gymnases, salles ou complexes sportifs. Les plus recherchées sont les piscines, les gymnases et les complexes sportifs. On compte seulement deux piscines universitaires, à Paris XI-Paris sud et à Paris X-Nanterre.

Des obstacles à lever pour favoriser la pratique du sport

Les étudiants sont peu nombreux à faire du sport au sein de leur université. Le manque criant d'installations sportives constitue un handicap évident, mais il n'explique pas tout. La part des étudiants pratiquant des APS (en dehors des STAPS) n'est pas toujours corrélée avec le nombre d'installations sportives de l'université. Certains établissements présentent des taux de pratiques plus élevés que d'autres alors qu'ils ne possèdent qu'une seule, voire aucune installation.

On l'a vu, d'autres éléments entrent en ligne de compte :

- équipements extérieurs mobilisables à proximité de l'université;
- conditions d'utilisation de ces équipements, notamment financières, favorables ou non;
- éclatement de l'université en plusieurs sites ou concentration sur un même lieu;
- importance accordée selon les établissements et donc selon le président de l'université, aux APS dans la formation générale des étudiants qui conditionne en grande partie les moyens des SUAPS (financiers, humains, organisationnels...).

D'ailleurs, pour augmenter la pratique du sport, toutes les universités ne revendiquent pas un développement de leur patrimoine sportif. En effet, les coûts de gestion et d'entretien des



installations sont élevés, particulièrement ceux des piscines ou des équipements très spécialisés (golfs, centres équestres...). Utiliser le patrimoine des collectivités locales revient à externaliser ces coûts ou à les partager. Mais les équipements des communes sont déjà très sollicités et celles-ci répondent en priorité à la demande croissante des habitants dans le cadre des écoles, des clubs sportifs ou des associations.

115

o o o o o L'enquête sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur

Les données sont tirées de l'enquête nationale (2000/2001) sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur du ministère de la Jeunesse de l'Éducation et de la Recherche.

Cette enquête a été proposée dans le cadre des activités du Conseil national du sport universitaire (CNSU), pour mieux appréhender les équipements sportifs utilisés par les établissements publics d'enseignement supérieur dépendant du ministère.

Les principaux questionnements de l'enquête ont porté sur la description du parc sportif des établissements (type d'équipements, couvert ou non, âge de l'équipement et état) et sur leur utilisation (nombre d'utilisateurs, intensité d'utilisation...).

Le champ a concerné la France métropolitaine, les DOM, les TOM et les types d'établissements suivants : universités et instituts nationaux polytechniques, instituts et écoles extérieures aux universités, grands établissements, écoles d'ingénieurs et quelques écoles rattachées à des universités et IUFM. Les résultats de l'enquête nationale 2000/2001 sont parus dans un rapport du ministère.

L'enquête devrait être reconduite chaque année auprès des établissements qui renouvellent leur contrat d'établissement. Ce renouvellement ayant lieu tous les quatre ans.

Dans le cadre d'un travail de préparation à l'évaluation de l'article 11 du contrat de plan État-Région, piloté par l'Inspection générale de la région Île-de-France (IGRIF), l'IAURIF, avec l'accord du ministère, a extrait de l'enquête les résultats concernant les universités franciliennes et relancé celles qui n'avaient pas répondu afin de disposer d'une information commune minimum pour l'ensemble des universités de la région.



Références bibliographiques

- Les universités en Île-de-France : éléments d'analyse préalables à l'évaluation du contrat de plan (article 11), IAURIF, juillet 2004.
- «Enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur. Synthèse nationale 2000/2000», ministère de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, coordination Catherine Chauffray, décembre 2002.
- «Les équipements sportifs possédés par les établissements publics d'enseignement supérieur en 2000», Stats-Info, n° 04-01, ministère des Sports, février 2004.
- «Le sport à l'université», journée d'étude organisée par la Conférence des présidents des universités (CPU), à Paris, le 20 octobre 2000.
- «Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants», rapport d'évaluation, Comité national d'évaluation (CNE), septembre 1999.
- · «Sport et universités», rapport Fabre, 1991.
- «Les Franciliens et le sport», Note rapide, n° 375, IAURIF, janvier 2005.
- «Les Franciliens sont aussi sportifs que les provinciaux et fréquentent davantage les équipements culturels», Note rapide, n° 357, DRAC Île-de-France, DRDJS Île-de-France, IAURIF, INSEE, juin 2004.



Le logement étudiant en Île-de-France : développer une offre diversifiée

Anne-Claire Davy

la rentrée 2003, la Région accueillait près de 600 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, tous établissements et disciplines confondus, soit près de 42 000 étudiants de plus qu'à la rentrée 1999. Cette croissance des effectifs repose de façon cruciale la question de l'hébergement des étudiants alors que le marché immobilier continue de se tendre, entraînant de fortes hausses de loyers et la flambée des valeurs immobilières dans le cœur de l'agglomération. Dans un contexte où le foncier est difficile à mobiliser et où les rythmes de construction restent largement insuffisants, quelles réponses apporter à la question du développement du logement étudiant et des aides personnelles adaptées à ce public, garants de conditions d'études et d'accès à l'enseignement supérieur réellement démocratiques ?

(1) Source : Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), ministère de l'Éducation nationale.

Student accommodation in Île-de-France: develop a diversified offer

During the 2003 school year, the Region accommodated 600 000 higher education students, all establishments and subjects taken into account, i.e. 42 000 students more than in 1999.

The increased number of students poses the crucial issue of student accommodation, while the real estate market is increasingly tight, resulting in strong rent increases and high real estate prices in the heart of the city. When land is difficult to find and building speeds are significantly inadequate, what answers can be given to the issue of student accommodation development and of grants adapted to students, which provide really democratic studying and higher education access conditions?

Une croissance des effectifs en grande partie liée à l'attractivité des troisièmes cycles franciliens et à l'afflux des étudiants étrangers

Après avoir baissé entre 1995 et 1999, le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur en Île-de-France progresse de nouveau chaque année depuis la rentrée 2000. Il a ainsi augmenté de plus de 7 % en quatre ans. Cette croissance des effectifs a concerné particulièrement le cœur de l'agglomération parisienne et le rééquilibrage géographique des effectifs étudiants au sein de la région, consécutif à l'implantation de quatre nouvelles universités, semble s'essouffler.

On constate ainsi une augmentation des effectifs d'étudiants inscrits à Paris. C'est en grande partie l'attractivité constante de l'offre d'enseignement francilienne sur les étudiants des autres régions françaises et auprès des étudiants étrangers qui explique cette nouvelle croissance des effectifs, notamment en troisième cycle. Les étudiants franciliens représentent ainsi 35 % des inscrits dans un troisième cycle contre 26,5 % des étudiants en France métropolitaine.

Les universités d'Île-de-France accueillaient à la rentrée 2002 près de 37 % des étudiants étrangers inscrits en France. Au sein de la région, ce sont principalement les anciennes universités de Paris et de la petite couronne qui assurent encore l'accueil des étudiants étrangers⁽²⁾.

Ces mouvements devraient se multiplier avec la mise en œuvre de la réforme actuelle de l'université en faveur de l'harmonisation européenne des formations (LMD)⁽³⁾, rendant plus lisible la concurrence nationale des diplômes et favorisant le développement des échanges et l'internationalisation des études.

Les hausses d'effectifs dans toute la région et le maintien de la prépondérance du cœur de l'agglomération dans l'accueil des étudiants provinciaux et étrangers, tandis que le marché immobilier de la capitale ne cesse de se faire plus sélectif, viennent alors aiguiser les difficultés de logement des étudiants.

Dans le même temps, la mobilité interne au sein de la région des étudiants de deuxième et troisième cycles reste forte et les distances entre leur domicile et certains établissements particuliers peuvent également induire une demande de logement plus proche du lieu d'enseignement.

L'hétérogénéité des publics et des besoins des étudiants est particulièrement grande en Île-de-France

En quatre ans, de la première année d'étude où l'étudiant prend son autonomie pour la première fois et dépend complètement des aides familiales, à l'inscription en troisième cycle où le même étudiant peut vivre en couple et être autonome financièrement, ses besoins peuvent varier considérablement. «L'homogénéité de besoins en logements que suggère l'étroitesse de la tranche d'âge concernée par les études supérieures n'est donc qu'une illusion»(4). Cet axiome est particulièrement pertinent en Île-de-France où l'abondance de l'offre universitaire, la concentration de formations très sélectives, attirant des étudiants bien audelà des frontières régionales, drainent des publics très variés, dont les besoins sont extrêmement divers. Les résultats du recensement de 1999 et de l'exploitation régionale de l'OVE(5) 2000(6) montrent en effet que les profils des étudiants franciliens sont plus variés que la moyenne : plus âgés, ils poursuivent des parcours universitaires moins linéaires et sont plus souvent en couple ou avec des enfants à charge. Ils sont également plus souvent actifs que dans les autres régions, quel que soit leur niveau d'études, probablement en raison du coût plus élevé de la vie en Île-de-France et de l'existence d'un marché de l'emploi plus important.

L'offre publique et privée de logements spécifiques ne répond que très partiellement à cette diversité des besoins et reste aujourd'hui largement insuffisante pour satisfaire l'ensemble des demandes des étudiants, tant en volume qu'en types de logements proposés. Au total, on peut estimer à moins de 6 logements pour 100 étudiants le volume de l'offre en résidence spécifique⁽⁷⁾. La possibilité d'accéder à un logement autonome ordinaire reste alors essentielle pour répondre aux besoins de logements de l'ensemble des étudiants, mais elle est de plus en plus problématique dans les conditions actuelles du marché.

⁽²⁾ Cf. supra, article de Claire Guignard-Hamon «Les étudiants et leurs universités en Île-de-France : un champ social contrasté».

⁽³⁾ Réforme d'harmonisation européenne des cursus sur le modèle Licence Master Doctorat. (4) Jean-Claude Driant, «Le logement étudiant : un marché en crise ?», *Urbanisme*, n° 137, marsavril 2001.

⁽⁵⁾ Observatoire de la vie étudiante.

⁽⁶⁾ Cf. supra, article de Corinne de Berny, «Les étudiants franciliens inscrits en université: origines sociales, cursus et modes de vie», exploitation régionale des enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante 1997-2000, IAURIF, septembre 2004.

⁽⁷⁾ Estimation prenant en compte le nombre de places proposées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et par les bailleurs adhérents de l'Association pour le développement du logement étudiant, ADELE.

Un accès à l'autonomie résidentielle toujours aussi difficile pour les étudiants franciliens

Malgré une moyenne d'âge plus élevée que dans les autres régions, les étudiants franciliens sont plus nombreux que les provinciaux à être hébergés par leurs parents ou un autre membre de la famille: 58 % d'entre eux sont ainsi hébergés contre 47 % en France⁽⁸⁾. La concentration d'une offre d'enseignement supérieur abondante et de qualité dans le cœur de l'agglomération, en tissu urbain dense et bien desservi par les transports en commun, permet en effet de retarder la décohabitation des étudiants franciliens de chez leurs parents.

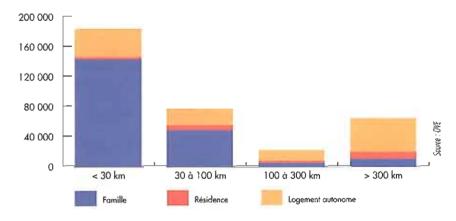
Seuls 6 % des étudiants franciliens logent dans une résidence collective, un foyer ou un internat, contre deux à trois fois plus dans les autres régions (de 14 % et 15 % en PACA et Rhône-Alpes à 17 % pour le reste des régions) et 35 % habitent dans un logement

(8) Corinne de Berny, op. cit.

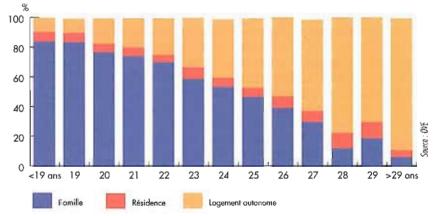


La résidence universitaire Jean Zay, située à Antony et propriété du CROUS, est l'un des plus grands ensembles de logements sociaux étudiants en Europe.

Type de logement occupé selon la distance au domicile des parents en Île-de-France en 2000



Type de logement occupé par les étudiants franciliens en 2000



Progression des effectifs étudiants en Île-de-France

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	
Créteil	113 230	114 472	118 520	122 419	
Paris	299 928	305 276	314 854	323 130	
Versailles	142 772	143 849	145 314	151 099	
le-de-France	555 930	563 597	578 688	596 648	
Dont universités	351 927	349 137	353 689	364 852	
France (hars TOM)	2143:191	2 159 556	2 209 171 2 25		
Poids de la Région	25,90 %	26,10 %	26,20 %	26,50 %	

Source : Ministère de l'Éducation nationale, DEP

en faveur de l'accès au logement :

Les usages du 1 % logement ont été modifiés en 1998 afin de répondre aux difficultés d'accès au logement des locataires. Deux aides ont ainsi été mises en place :

- une aide à l'accès au logement grâce au financement du dépôt de garantie lors de l'entrée dans les lieux;
- une aide au maintien dans les lieux à travers une garantie de paiement des loyers.

Ces aides, réservées initialement aux salariés, ont été progressivement étendues. Depuis juillet 2001, elles sont ainsi accessibles aux étudiants salariés, en formation professionnelle ou simplement boursiers d'État. Elles sont distribuées selon le principe des «droits ouverts» qui en permet l'octroi à toute personne répondant aux conditions d'attribution.

Depuis leur lancement, ces aides ont été attribuées à près de 2 200 étudiants en Îlede-France au troisième trimestre 2004, dont près de 1 500 avances de dépôt de garantie et près de 700 garanties d'impayés. 48 % de ces aides ont concerné des étudiants boursiers et 52 % des étudiants salariés. 42 % ont été distribuées dans l'académie de Versailles, 26 % dans celle de Créteil et 32 % à Paris⁽¹⁾.

L'avance du dépôt de garantie

L'aide au financement du dépôt de garantie peut être délivrée sous la forme d'une avance remboursable non rémunérée consentie pour une durée maximale de trois ans ou sous la forme d'un engagement, d'une durée maximale de trois ans envers le bailleur, de verser le dépôt de garantie à la première demande justifiée.

En cas de mise en jeu, les fonds versés prennent la forme d'un prêt à taux nul remboursable par le locataire sur une durée maximale de trois ans. Une mention au contrat de location précise l'existence de l'aide. Cette aide ne peut être cumulée avec une aide du Fond de solidarité logement (FSL). Elle s'applique dans les logements locatifs privés conventionnés, le parc social et le parc libre.

Les conditions d'octroi de cette aide ont été modifiées récemment en faveur des boursiers : depuis la rentrée 2004, elles peuvent être accordées sur présentation des notifications conditionnelles de bourse, sans attendre les notifications définitives. À charge ensuite pour l'étudiant de présenter dans les six mois sa notification définitive sous peine de remboursement de l'aide perçue.

La garantie de paiement des loyers

Différente des systèmes d'assurances «impayés de loyers» que peuvent souscrire les bailleurs et qui ne peuvent être répercutés sur les loyers, la garantie de paiement des loyers est apportée par l'étudiant locataire : le risque d'impayés est couvert pour une période de 3 ans, sans frais pour le bailleur.

Le CIL s'engage auprès du bailleur, pour une durée de 3 ans à compter de l'entrée du locataire dans les lieux, à assurer le paiement des impayés à hauteur de 18 mois de loyers et de charges (pour un bail de 3 ans). Cette garantie s'effectue sur la base du montant figurant au contrat de location. Elle est mise en œuvre sur demande du bailleur. Les fonds correspondants à l'impayé lui sont alors versés par le CIL et constituent pour le locataire une avance sans frais, remboursable en trois ans maximum. Cette garantie peut se cumuler avec une autre garantie de même nature apportée par une personne physique ou morale, à l'exception du FSL.

(1) Source: Association nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (Anpeec).

00000000

autonome, contre 43 % en moyenne dans les autres régions (hors PACA et Rhône-Alpes).

Selon l'ENL⁽⁹⁾ 2001, près de 167 400 étudiants occupent un logement autonome ordinaire(10) en Île-de-France. La majorité d'entre eux trouve à se loger dans le parc privé: 50,1 % louent un logement privé vide, 12,2 % sont en sous-location, en meublé ou en hôtel, 7,3 % louent un logement HLM, 20,3 % sont logés gratuitement et 10,1 % sont propriétaires. Le parc social ordinaire est en effet peu accessible aux étudiants, en grande partie en raison d'une typologie de produits inadaptée à leurs besoins, tandis que le parc privé propose une offre nettement plus adaptée de petits logements centraux.

Cependant, le fort renchérissement des loyers, la disparition du parc des chambres de bonne traditionnelles et du parc privé bon marché sous l'effet de la fusion et de la restructuration des appartements ont encore durci, ces dernières années, les conditions d'accès au parc locatif privé des étudiants franciliens. Ce manque de petits logements adaptés à une première étape de parcours résidentiel défavorise en effet les étudiants face à la concurrence des jeunes actifs dont la solvabilité et la plus grande stabilité locative satisfont plus facilement les exigences des bailleurs. Un étudiant occupant un logement autonome sur trois déclarait ainsi dans l'enquête de l'OVE en 2000(11) avoir trouvé son logement «difficilement» ou «très difficilement», contre moins d'un sur quatre dans les autres régions. Il leur est ainsi de plus en plus difficile d'accéder à l'autonomie qu'ils déclarent

⁽⁹⁾ Enquête nationale logement réalisée par l'INSEE.

⁽¹⁰⁾ Ont été comptabilisés ici tous les individus étudiants repérés dans un ménage dont l'occupant en titre ou l'un des autres occupants est étudiant.

⁽¹¹⁾ Op. cit.

pourtant majoritairement désirer dans toutes les enquêtes sur leurs souhaits résidentiels⁽¹²⁾. En témoigne également la sur-représentation des situations de «cohabitation forcée» en Île-de-France qui concerneraient 12 % de l'ensemble des étudiants d'université franciliens, soit 20 % de l'ensemble des étudiants hébergés par leurs familles, contre moins de 8 % dans les autres régions⁽¹³⁾.

Pour faciliter l'accès des étudiants au parc locatif ordinaire, de nouveaux systèmes d'aides se sont développés. Dans un premier temps, par l'impulsion du 1 % logement, à travers les aides du Loca-pass étendues aux boursiers, puis plus récemment à travers des initiatives privées, comme celle de la Mutuelle des étudiants.

Ces aides consistent en des systèmes d'avance de dépôt de garantie ou de caution de loyers qui visent à sécuriser l'accès des étudiants au parc locatif privé. Ces dispositifs restent cependant peu utilisés en Île-de-France, où les délais de mobilisation de ces aides ne permettent pas toujours de faire face à la rapidité des transactions dans des marchés très concurrentiels. Les premiers échos montrent également les difficultés des étudiants sans soutien familial, confrontés aux réticences «irrationnelles» de nombreux bailleurs envers ces systèmes et qui se sentent encore plus en confiance en présence d'une caution parentale.

Pour les étudiants qui ont malgré tout pris leur autonomie, les charges liées au logement sont alors très différentes selon leur mode d'hébergement. La charge de logement s'élève en moyenne à 232 € en résidence universitaire contre 395 € dans un logement autonome⁽¹⁴⁾. Cette différence est plus forte en région parisienne que dans les autres régions et s'est accrue sensiblement depuis 1997 (plus de 10 % de hausse). Les allocations ne compensent pas ces écarts car elles couvrent



Les charges liées au logement sont très différenciées selon le mode d'hébergement des étudiants : 232 € en résidence universitaire contre 395 € dans un logement autonome.

36 % de la dépense des étudiants logés en cité universitaire et 28 % de celles des étudiants locataires de logements ordinaires (contre 41 % et 38 % en province). Ces chiffres montrent l'enjeu du développement d'une offre spécifique pour les étudiants les plus modestes et l'accueil des étudiants étrangers et provinciaux.

L'offre de logements spécifique pour étudiants : des modes de production qui se sont diversifiés depuis 20 ans...

Dans un premier temps, la réponse institutionnelle au problème du logement étudiant a d'abord relevé uniquement de la responsabilité des centres régionaux des œuvres scolaires et universitaires. Une première vague de production massive a donné lieu dans

les années 1960 à la construction de grandes cités universitaires, comptant jusqu'à plus de 1 000 chambres pour les plus vastes unités. Ces résidences proposent des chambres de petites surfaces (de 9 à 11 m²) et des sanitaires collectifs. Elles sont généralement implantées dans des campus éloignés des centres-villes (Antony, Orsay ou Nanterre par exemple⁽¹⁵⁾).

C'est plus tard, en 1985, qu'un changement de règles redonne vigueur à la construction de résidences collectives. L'État autorise en effet à partir de cette date la construction de résidences pour étudiants avec des financements PLA (prêts locatifs aidés), conventionnés et ouvrant droit à l'APL(16) pour les occupants. Cette entrée du logement social étudiant dans le droit commun des aides au logement social modifie les conditions de gestion de ce parc et en influence la conception. Le mode de financement de ces nouveaux programmes ne tient en effet pas compte des spécificités du logement étudiant et les promoteurs doivent assurer l'équilibre financier de ces opérations sans subvention affectée à la gestion des résidences et au développement d'une offre de services et d'espaces collectifs. Ces nouvelles opérations sociales banalisées sont principalement construites par des organismes HLM et gérées par les CROUS.

La production de ces opérations est ensuite fortement dynamisée en 1991

La vie étudiante

⁽¹²⁾ Le logement étudiant en Île-de-France, Catherine Taisne, IAURIF, juillet 1996 ; «Enquête nationale sur le logement des jeunes», Louis Harris, mars 1997 ; «Enquête Citémétrie sur les conditions de logement des jeunes cohabitants», avril 1997.

⁽¹³⁾ Concept utilisé par l'OVE : la cohabitation est considérée comme «forcée» dans les cas où elle est maintenue alors que le temps de transport de l'étudiant est supérieur à une heure pour atteindre son lieu d'étude.

⁽¹⁴⁾ Op. cit.

⁽¹⁵⁾ Catherine Taisne, «Le logement étudiant en Île-de-France», Les cahiers Habitat, n° 10, IAURIF, janvier 1995.

⁽¹⁶⁾ Aide personnalisée au logement.

• • • • • L'aide du conseil régional d'Île-de-France

Dès 1991, le conseil régional d'Île-de-France a mis en œuvre une aide pour pallier aux difficultés de montage financier des nouvelles opérations et inciter à la création de résidences étudiantes de qualité afin de mieux satisfaire les besoins importants de la Région.

Cette aide était à l'époque ouverte à tous les types d'investisseurs. Elle pouvait couvrir jusqu'à 35 % du prix de revient dans la limite de 70 000 F par place. Elle était accordée en contrepartie d'un engagement de la part du maître d'ouvrage et du gestionnaire sur les niveaux de loyers et de charge pratiqués.

Entre 1991 et 1996, cette aide a permis de réaliser 10 215 places réparties entre 69 résidences, pour un montant total de subventions régionales de 436 millions de €. En 1996, le taux de subvention a été ramené à 20 %, avec une aide plafonnée à 40 000 € par lit (45 000 € si critère de qualité) et des plafonds de redevances ont été instaurés. 2 472 logements ont été financés entre 1996 et 1999. Cet effort a bénéficié en priorité aux sites accueillant des universités nouvelles, en particulier Cergy et Marne-la-Vallée et relativement peu à Paris et à la proche banlieue.

Jusqu'en 1998, l'aide régionale en faveur du logement des étudiants était peu ciblée et concernait de nombreuses opérations de type «investisseurs», mais la préparation du contrat de plan 2000/2006 a conduit à la définition de nouveaux objectifs pour l'action régionale, à la fois en termes de réalisation de logements bon marché à destination des étudiants les plus modestes et de rééquilibrage des capacités d'accueil au profit des académies centrales.

Les aides régionales en faveur du logement des jeunes ont alors été remaniées en avril 2001 dans le sens d'une plus grande prise en compte des besoins des étudiants boursiers et d'une extension des aides attribuées aux opérations de réhabilitation de résidences universitaires. Depuis, l'aide régionale est réservée aux constructeurs sociaux et soumise à des conditions de loyer plus sélectives (baisse des plafonds de redevances autorisés). Entre 2000 et 2006, la Région a participé au financement de 2 245 nouvelles places et de 1 150 places réhabilitées, pour un montant de subventions de 38,8 millions d'€. Au total, depuis sa création, l'aide régionale a concerné 17 875 places pour un montant de plus de 114 millions d'€.

Fortement mobilisé sur cette question lors de la dernière campagne, l'exécutif régional a de nouveau modifié en juin 2005 son dispositif en faveur du logement étudiant et plus que doublé ses objectifs de création de places en résidences pour étudiants (objectif de 15 000 créations en six ans). Le nouveau dispositif régional s'appuie pour cela sur une convention triennale avec l'État, portant sur la période 2005-2007, dans laquelle l'État s'engage à financer l'équivalent de 1 000 PLUS et à agréer l'équivalent de 1 000 PLS par an, tandis que la Région ouvre son aide aux opérations en PLS. De nouvelles contreparties ont cependant été introduites par la nouvelle délibération, qui prévoit un droit de réservation au profit des CROUS dans les résidences prises en charge par d'autres gestionnaires, ainsi que des obligations en faveur du logement des boursiers et des étudiants en formation médicale sociale et paramédicale. Par ailleurs, l'aide régionale est maintenue pour les opérations de réhabilitation jusqu'à la fin du CPER et un nouveau dispositif d'aide à l'accès au parc privé des étudiants exclus du Loca-Pass est créé à titre expérimental.

L'élaboration du schéma régional du logement étudiant, prévu par la loi Libertés et responsabilités locales, sera également l'occasion pour la Région de définir de nouvelles priorités, notamment en termes de répartition géographique de l'offre

par le lancement d'un programme d'État ambitieux visant à la production de 30 000 nouvelles places en cinq ans (1991-1995) pour la France entière. En Île-de-France, le lancement concomitant d'une politique d'incitation à la création de résidences étudiantes par le conseil régional vient renforcer la relance de la construction de logements adaptés. Initialement ouverte à tous les investisseurs, cette aide est remaniée en 2001 au profit des seuls opérateurs sociaux et soumise à des conditions de loyers et de confort plus sélectives. Elle sera également étendue à la réhabilitation des cités traditionnelles

Cette relance a été accompagnée à la fin des années 1980 par l'essor de la construction de résidences privées, encouragée par deux dispositifs fiscaux qui ne ciblaient pas spécifiquement le logement étudiant.

D'une part, par les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement dits Quilès-Méhaignerie, promulgués au milieu des années 1980(17), qui ont incité de nombreux investisseurs personnes physiques à investir dans des petits logements locatifs pour lesquels les économies d'impôts étaient maximales; le mode de calcul de la déduction fiscale consentie favorisait en effet les investissements de 400 000 à 600 000 francs, ce qui correspondait à l'époque à l'achat de logements neufs de 20 à 30 m², situés dans des quartiers centraux des villes universitaires(18). D'autre part, par la généralisation des aides personnelles au logement dans le parc privé : l'ouverture des droits à l'ALS(19) pour les étudiants logés dans le parc non conventionné a, en effet,

⁽¹⁷⁾ Institués par la loi du 12 septembre 1984, dite Quilès, et la loi du 23 décembre 1986, dite Méhaignerie, dont les avantages fiscaux ont été reconduits successivement jusqu'à fin 1997.

⁽¹⁸⁾ J-C Driant, «Le logement étudiant : un marché en crise ?», *Urbanisme*, n° 317, marsayril 2001

⁽¹⁹⁾ Allocation logement social.



De nombreux promoteurs privés et groupes immobiliers ont investi le marché des résidences étudiantes : la SCIC avec Eurostudiomes et les Lauréades, par exemple.

à partir de 1990, rendu beaucoup plus attractif l'investissement dans les résidences étudiantes en permettant aux étudiants de supporter des loyers plus élevés proposés dans ces résidences. De nombreux promoteurs privés et groupes immobiliers ont alors investi ce nouveau marché (la SCIC avec Eurostudiomes et sa gamme de produits les «Lauréades», «Jardins des Sciences», le Crédit foncier de France avec «les Studiantes», le Crédit national avec «Réside études», etc.)(20). Ce dynamisme de la construction privée a été ensuite encore relancé en 1996 par de nouvelles incitations fiscales, avec le dispositif Périssol qui permettait de déduire de ses revenus une partie du prix d'achat et de récupérer la TVA. La fin de ces avantages fiscaux, avec l'extinction du Périssol en 1999, a brutalement ralenti l'investissement privé en faveur du logement étudiant. Les modifications apportées au statut du

bailleur privé Besson dans le dispositif «de Robien»⁽²¹⁾ et notamment son extension aux locations déléguées (ce qui permet le financement de résidences gérées par des associations spécialisées) et la possibilité de loger un descendant, dynamiseront peut-être la construction de logements étudiants, mais il est encore trop tôt pour le savoir.

La modification récente des règles de financement public du logement étudiant a également ralenti la production de résidences sociales étudiantes, déjà freinée par le manque d'opportunités foncières. En effet, depuis 2003, le financement de résidences étudiantes repose sur des prêts PLS et non plus sur des prêts PLUS (subvention de 5 % sur le programme et subvention éventuelle pour surcharge foncière). Effective depuis 2004 en Île-de-France, cette modification entraîne des taux d'emprunts plus élevés pour les orga-

nismes HLM ainsi que la perte de la subvention PLUS de l'État⁽²²⁾ et celle de l'aide régionale, réservée aux opérations en PLUS. Ces modifications compliquent alors le montage des opérations et conduisent à l'augmentation des loyers de sortie proposés aux étudiants. Des pourparlers ont récemment abouti entre l'État et la région Île-de-France au maintien du financement de résidences en prêts PLUS et à l'inverse à l'extension de l'aide régionale aux opérations en PLS afin de permettre le financement de 15 000 nouvelles places entre 2005 et 2011.

La vie étudiante

⁽²⁰⁾ Catherine Taisne, «Le logement étudiant en Île-de-France», *Les cahiers Habitat*, n° 10, IAURIF, janvier 1995.

⁽²¹⁾ Instauré par la loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003.

⁽²²⁾ Une subvention d'État est associée aux prêts PLUS et non aux prêts PLS. De plus, le prêt PLS implique une obligation de contracter au minimum 50 % de prêt CDC pour financer l'opération et une obligation d'apports de 10 % de fonds propres.

Les aides personnelles au logement : le régime des étudiants

Les aides personnelles pour le logement des étudiants représentent en France une dépense de 1 milliard d'€ par an, soit 13 % de ce que l'État consacre à ces aides. Près de 700 000 étudiants en ont bénéficié en 2002. Cela représente un volume d'aides relativement stable depuis cinq ans, mais que la mobilité croissante des étudiants pourrait faire de nouveau augmenter à l'avenir⁽¹⁾.

Les aides personnelles pour le logement étudiant sont calculées sur les mêmes bases que les aides du régime général et financées sur les mêmes budgets, ouvertes à tous les étudiants sous conditions de ressources et sous réserve que les étudiants ne soient pas pris en compte dans le calcul des allocations familiales perçues par leurs parents.

La seule spécificité du calcul des allocations logement des étudiants réside dans la prise en compte d'un plancher forfaitaire de revenu pour les étudiants, de 4 400 € annuels pour les boursiers et de 5 500 € annuels pour les non boursiers. Ces planchers ont été institués sur l'hypothèse selon laquelle les étudiants bénéficient de transferts familiaux non imposables et non déclarés.

Ce mode de calcul a souvent été critiqué car il tend à pénaliser les étudiants salariés dont les salaires sont intégrés dans le calcul de l'allocation par rapport aux étudiants soutenus par leurs parents, souvent de milieu plus aisé, pour lesquels l'aide familiale n'est pas prise en compte dans les ressources de l'étudiant, qui bénéficie alors de l'allocation logement maximale. Dans leur exploitation de l'Observatoire de la vie étudiante de 1997, Claude Grignon et Louis Gruel notaient ainsi que «la prise en charge totale du loyer des décohabitants des milieux les plus aisés est, à 18 ans ou moins, 2,3 fois plus élevée que celle des étudiants des milieux les plus pauvres et à 22 ans le rapport est de 7 à 1 »⁽²⁾.

Ce système fait également l'objet de nombreuses polémiques en ce qu'il aurait finalement conduit à l'augmentation des loyers proposés dans les résidences comme dans le parc locatif privé; les investisseurs et les bailleurs profitant de l'aubaine pour répercuter cette hausse des capacités financières des étudiants dans les loyers proposés. Le système de financement du logement étudiant serait ainsi fragilisé par une trop forte dépendance aux allocations logement dont on a souvent envisagé la suppression et dont rien ne garantit la pérennité...

(1) Données extraites du rapport Anciaux ; janvier 2004.

(2) Claude Grignon, Louis Gruel, La vie étudiante, collection Politique d'aujourd'hui, Paris, Puf, 1999.



Un socle minimum de services est aujourd'hui offert aux étudiants, quel que soit le type d'hébergement : laverie, salle de travail, extension du hall en espace collectif, etc.

... produisant une standardisation des produits logements mais une différenciation accrue des niveaux de loyers proposés

Hormis les cités universitaires non réhabilitées, dont un grand nombre propose encore des niveaux de confort très inférieurs aux normes actuelles (chambres de 9 m², sanitaires collectifs, mauvaise isolation...), l'évolution de la construction récente et la réhabilitation progressive des anciennes résidences ont conduit à une relative harmonisation de l'offre de logement entre le parc privé et social : production dominante de studios de 18 m², équipés de sanitaires et de kitchenettes, et proposés meublés.

En ce qui concerne les services, on constate également une relative homogénéité de l'offre proposée, autour d'un socle de services minimum proposé presque systématiquement : salle de travail, laverie, extension du hall en espace collectif... La réglementation du logement social rend cependant plus difficile le financement des espaces collectifs et conduit souvent les opérateurs de résidences étudiantes sociales à se limiter à ce socle minimum quand les résidences privées peuvent offrir certains services supplémentaires (salles de gymnastique, service de ménage, salles informatiques...). Mais au-delà d'une harmonisation de la qualité des logements proposés aux étudiants, du moins en termes de services, le coût du logement supporté par les étudiants selon qu'ils sont logés dans une résidence privée ou dans une résidence conventionnée varie désormais considérablement et les allocations logement ne suffisent pas à lisser les taux d'effort des étudiants selon les structures qui

les hébergent. Un étudiant résidant dans une chambre en cité universitaire traditionnelle devra ainsi s'acquitter d'une redevance d'un montant généralement inférieur à 150 € et pourra percevoir une allocation de près de 50 € s'il est boursier et de près de 38 € s'il ne l'est pas. De son côté, un étudiant occupant un studio dans une résidence conventionnée (gérée ou non par les CROUS) paiera une redevance comprise entre environ 200 € et 600 € selon les résidences, en percevant une allocation plafonnée à 214 € pour un boursier et à 170 € pour un non boursier. Enfin, les étudiants logés dans une résidence privée non conventionnée se voient proposer des loyers compris entre 300 € et 900 € pour un studio, et peuvent compter sur les mêmes allocations que dans une résidence universitaire conventionnée.

Selon l'exploitation régionale de l'OVE en 2000, paradoxalement, dans un contexte de surcoût du logement dans la région capitale, les étudiants franciliens sont globalement moins aidés que les autres : 14 % des étudiants franciliens auraient perçu une allocation logement en 2000 contre près de 30 % dans les autres régions. Cela s'explique à la fois par le plus petit nombre d'étudiants autonomes, de nombreux étudiants franciliens restant tardivement dans leur famille et par la sur-représentation des étudiants salariés en Île-de-France, desservis par le mode de calcul des allocations. Au total, 45 % des étudiants logés en résidence universitaire perçoivent une allocation logement et 32 % ceux qui habitent un logement ordinaire.

Une offre spécifique qui reste nettement insuffisante face aux besoins des étudiants, et notamment ceux des plus modestes

Les producteurs de l'offre de logements spécifiquement destinée aux étudiants se sont donc diversifiés depuis vingt ans et de nouveaux opérateurs ont pris le relais des CROUS, y compris dans la production d'une offre sociale. Subventions publiques des opérateurs sociaux et incitations fiscales des investisseurs privés ont ainsi conjointement contribué à augmenter le volume de l'offre, mais sans atteindre, loin s'en faut, la satisfaction des besoins.

En 1996, une étude de la Mutuelle nationale des étudiants de France estimait entre 16 000 et 17 000 le nombre de places disponibles dans la région⁽²³⁾. En 1999, le recensement comptait 24 600 étudiants logés en résidences universitaires ou en foyers (pour étudiants ou pour travailleurs) alors que les CROUS ne proposaient pas plus de 15 000 lits. Aujourd'hui, les CROUS représentent plus de 16 200 places dans l'ensemble de la Région. À cela viennent s'ajouter les quelques 14 800 lits

recensés par l'ADELE(24), les 5 000 places de la cité universitaire de Paris et les foyers, les internats privés des classes préparatoires et des grandes écoles. Il est difficile d'estimer plus précisément le volume global de l'offre spécifique disponible pour l'ensemble des étudiants franciliens car celle-ci n'est pas recensée de manière homogène et relève de multiples gestionnaires. De plus, les frontières entre les différents types d'hébergements ne sont pas étanches; les foyers de jeunes travailleurs pouvant accueillir une part d'étudiants salariés ou au contraire certaines résidences recensées par l'ADELE pouvant être réservées à certaines catégories d'étudiants (étudiants d'écoles d'ingénieurs, élèves de conservatoires...). Selon ces chiffres, le parc en service, géré par les CROUS ou les gestionnaires adhérents de l'ADELE, peut être actuellement estimé à moins de 6 places pour 100 étudiants pour l'ensemble de la région, contre un peu plus de 12 places pour 100 étudiants en

(23) Citée par Catherine Taisne, *op. cit.* (24) Association pour le développement

(24) Association pour le développement du logement étudiant. Elle propose à ses adhérents, gestionnaires de résidences privées ou sociales de bénéficier de son service de communication à travers l'édition depuis 1991 du «guide du logement étudiant» destiné à faciliter leurs démarches et l'administration d'un site Internet dédié au logement étudiant. Environ 80 % des résidences seraient adhérentes en France. On peut supposer que parmi les résidences non adhérentes à l'ADELE figure un grand nombre des résidences affiliées à une école spécifique et qui se remplissent automatiquement, sans nécessiter de communication auprès de l'ensemble du public étudiant.

Redevances et allocation logement selon le type de résidence étudiante (données 2004)	Coût mensuel du logement charges comprises	Montant maximum des allocations logement		Loyers de plafonnement des allocations logement	
		Boyrsier	Non boursier	Boursier	Non boursier
Chambres en cité universitaire CROUS *	119 à 147 €	49,8€	37,6 €	50 €	38 €
Chambre en fayer pour étudiant hors CROUS (fayer confessionnel,),	NR	101,70€	87,30 €	102 €	88 €
Studios en résidence universitaire conventionnée, getion CROUS	180à 441 €	180à 441 €			
Studios en résidence universitaire conventionnée, autres gestionnaires	240 à 600 €	214,81 €	170,53 €	251 €	
Sudios en location meu bée (résidences et parc locat il privés)	:307 à 8 80 €				

Sources : CAF-CROUS

France⁽²⁵⁾. Ce taux varie sensiblement selon les académies, passant de 3,3 place estimée pour 100 étudiants à Paris, à 7,5 places estimées pour 100 étudiants dans l'académie de Créteil et 10,8 places estimées dans celle de Versailles.

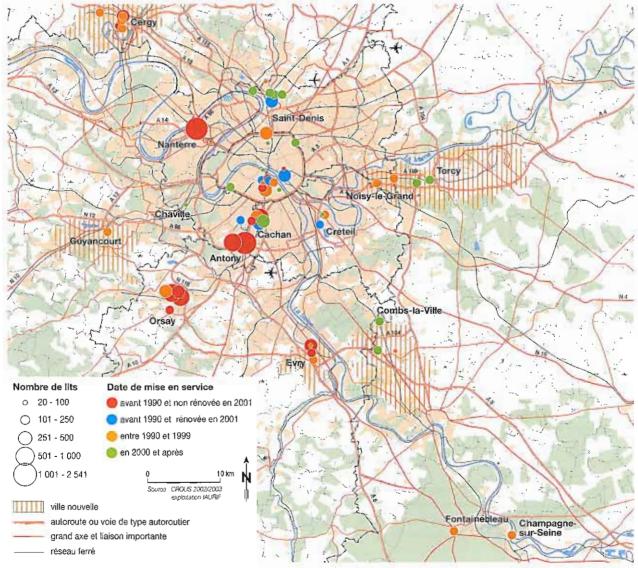
(25) Estimation sur la base des données recensées dans le rapport Anciaux : 150 000 places gérées par les CROUS, 120 000 places privées gérées par les adhérents de l'ADELE (80 % de l'offre privée) pour 2,2 millions d'étudiants. (26) Le CROUS de Paris gère un peu plus de 2 300 logements, celui de Créteil environ 4 000 et le CROUS de Versailles plus de 8 600. (27) Rapport de J-P Anciaux, «Le logement étu-

diant et les aides personnalisées», octobre 2003.

Face à la pénurie, les CROUS se concentrent sur le cœur de leur mission, l'accueil des étudiants boursiers et étrangers

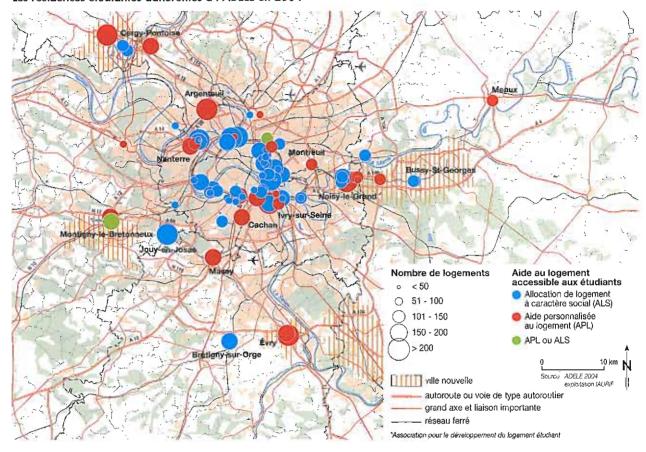
Répondant aux besoins des étudiants les plus modestes, les CROUS franciliens n'offrent que 2,7 places pour 100 étudiants. Là encore, la situation est très différente selon les académies : Paris ne proposait que 2,7 place pour 100 étudiants à la rentrée 2003, Créteil 3,6 et Versailles 6,4.⁽²⁶⁾ Les trois académies se situant sous la moyenne nationale de 8,8 places⁽²⁷⁾. Dans un contexte de pénurie aggravée de l'offre adaptée aux besoins des étudiants, les CROUS sont plus que jamais centrés sur leurs missions sociales et des critères d'attribution restrictifs ont été adoptés. Ainsi le CROUS de Paris a-t-il accueilli au cours de l'année universitaire 2004-2005, 78 % de boursiers et 22 % d'étudiants étrangers, celui de Créteil 70 % de boursiers et 30 % d'étudiants étrangers et celui de Versailles 60 % de boursiers et celui de Versailles 60 % de boursiers et





170





40 % d'étrangers(28). Mais ces efforts ne peuvent compenser le manque d'offres disponibles, notamment dans le cœur de l'agglomération : rapportée au nombre d'étudiants boursiers, l'offre de lits disponibles gérée par les CROUS franciliens en 2003 était de 8,9 lits pour 100 étudiants boursiers dans l'académie de Paris, de 22,5 lits dans celle de Créteil et de 52,6 dans celle de Versailles. Ainsi, au sein des académies franciliennes, seule celle de Versailles atteignait l'objectif théorique fixé par le réseau des CROUS d'une offre représentant 40 % du nombre d'étudiants boursiers. Globalement, le nombre de logements offerts par les CROUS franciliens représentent 69 % des demandes enregistrées dans l'académie de Versailles, moins de 59 % dans l'académie de Créteil et à peine 10 % à Paris(29).

L'insuffisance de l'offre de logements adaptés a donc conduit les CROUS à définir une politique d'attribution selon leur situation propre et à se doter de critères restrictifs supplémentaires à ceux en vigueur (alignés sur les critères de priorité d'obtention des bourses d'enseignement). Les critères appliqués par le CROUS de Paris sont les plus sélectifs, mais aussi les plus centrés sur une logique de réussite scolaire ; il n'accueille en effet que les étudiants ayant achevé avec succès un premier cycle d'études supérieures et pour une durée limitée à trois ans, sauf dérogation. Le CROUS de Créteil, dont le nombre très important de boursiers est nettement supérieur aux disponibilités, applique lui aussi, des critères restrictifs en ne retenant que les moins favorisés des boursiers (selon la catégorie de la bourse). En revanche, il est

ouvert aux jeunes étudiants débutant leurs études et permet aux étudiants de rester quatre ans dans leur logement. Versailles, dont la situation est la moins tendue, propose les critères d'accès les plus souples de la région.

La vie étudiante

⁽²⁸⁾ Données citées dans le dossier de presse CNOUS «La préparation de la rentrée universitaire 2005 dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires», conférence du 25 mars 2005

⁽²⁹⁾ Données sur la rentrée 2002-2003 extraites des annexes du rapport Anciaux, janvier 2004. Cependant, le couplage des demandes de logement avec les demandes de bourse depuis 1998 fausse la réalité de ces chiffres selon les représentants des CROUS en provoquant des demandes de logement «opportunistes» ou au contraire des formes d'autocensure de la part des étudiants dans les zones où la pénurie est connue...

o o Une initiative privée en faveur de l'accès à l'autonomie des étudiants : la Couverture logement étudiante (CLÉ)



Alertée par les difficultés croissantes de ses adhérents à trouver un logement, La mutuelle des étudiants (LMDE) a mis en place lors de la rentrée universitaire 2004, un dispositif de Couverture logement étudiante (la Clé) visant à leur faciliter l'accès au parc locatif privé.

À travers un partenariat multiple, associant une banque, une compagnie d'assurance (MATMUT), un vendeur de mobilier (etc.) et une politique d'information et de conseil auprès des étudiants (service de petites annonces, animation d'une hot line, édition d'un guide papier), il s'agit de proposer une réponse globale aux difficultés d'installation des étudiants.

Au cœur de ce dispositif, le partenariat établi avec la Banque nationale de Paris permet de sécuriser l'accès au parc locatif privé des étudiants adhérents de la LMDE à travers deux modes de financement :

- le financement du dépôt de garantie : la BNP accorde au moment de l'entrée dans les lieux de l'étudiant locataire, un prêt à taux 0 couvrant le montant du dépôt de garantie, remboursable sur toute la durée du bail (3 ans);
- par ailleurs, la BNP leur propose une couverture annuelle des impayés de loyers, contre le versement de 1 % du montant annuel des loyers.

Ces financements sont accessibles à l'ensemble des étudiants affiliés à la LMDE de moins de 30 ans n'ayant pas connu d'incident bancaire. Ils peuvent être mobilisés pour tous les types de logements. Si elles sont soumises à une garantie parentale pour les étudiants de premier cycle non boursiers, ces facilités peuvent être accordées sans caution familiale à partir du deuxième cycle et pour les étudiants boursiers.

À l'exception des dossiers d'étudiants boursiers, les montants cumulés de ces deux aides sont plafonnés à 15 000 € pour les étudiants bénéficiant d'une contregarantie parentale et à 5 000 € (après déduction des aides au logement) pour un étudiant seul ne disposant pas de garantie parentale (7 000 € pour deux étudiants et plus). Enfin, le financement du dépôt de garantie plafonne les loyers couverts de 760 € pour une personne seule à 2 000 € dans le cas de colocations. Ces plafonds rendent ce dispositif moins attractif en Île-de-France où les loyers sont souvent supérieurs.

Les financements à destination des étudiants boursiers ne sont pas soumis à ces plafonds. Pour les dossiers les concernant, le dispositif de la Clé est en effet sécurisé par les aides Loca-pass distribuées par le 1 % Logement sur lequel il s'adosse. La BNP offre alors l'avantage aux étudiants d'être déchargés des démarches de demande du Loca-pass, qui sont effectuées par la BNP, par l'intermédiaire d'une de ses filiales CIL.

172

Le logement étudiant : un système fragilisé qui menace la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur...

Les enquêtes successives de l'OVE ont montré l'impact du mode de logement des étudiants sur leurs chances de réussite scolaire. Il s'en dégage un taux de succès plus élevé parmi les «décohabitants», qu'ils logent en résidence ou en logement autonome, que chez les étudiants qui logent exclusivement chez leurs parents(30). En effet, le fait de demeurer chez ses parents s'accompagne souvent chez l'étudiant hébergé d'une réduction du choix de l'enseignement suivi à l'offre accessible localement ou de l'augmentation du temps de transport pour se rendre au lieu d'études, tandis qu'à l'inverse l'autonomie permet l'accès à un plus grand choix de formation et un mode d'organisation de la vie quotidienne plus studieux (proximité, salle de travail, restauration universitaire...). La concurrence accrue entre les formations obligeant désormais les étudiants à une plus grande mobilité au cours de leurs études, à l'échelle nationale, voire internationale, la question du logement étudiant est plus que jamais gage de l'égalité de choix des étudiants dans l'offre d'enseignement supérieur

Pour toutes ces raisons, il y a urgence, comme le démontrait le rapport Anciaux, à réhabiliter les cités traditionnelles, à construire une offre nouvelle et à développer les modes d'accès au logement locatif ordinaire. Paru en janvier 2004, ce rapport a débouché sur une série de mesures en faveur du logement étudiant : engagement de l'État sur la réhabilitation de 70 000 chambres en cités universitaires et la construction de 50 000 nouvelles

chambres en France en dix ans (réservation de 2 000 équivalents PLS mobilisables en priorité pour du logement étudiant), inscription de la nécessité d'un volet logement étudiant dans la rédaction des plans locaux de l'habitat (PLH)⁽³¹⁾, gestion déléguée de résidences construites en «de Robien» ouverte aux CROUS... Ces annonces marquent la prise de conscience de l'intensité des problèmes et devront maintenant être accompagnées des moyens correspondants et confirmées dans la durée pour produire de réels effets.

Elles constituent par ailleurs une réponse imparfaite face à l'importance des enjeux, notamment en ce qui concerne le logement des étudiants les plus modestes. En effet, d'une part, le choix de financer désormais le logement social étudiant par des prêts PLS risque de conduire à l'augmentation des redevances et ne facilite pas le développement d'une offre pérenne de logements abordables pour les étudiants les plus modestes. D'autre part, la réhabilitation des cités universitaires traditionnelles va dans le même temps conduire à l'augmentation des redevances jusque-là très bon marché

de ces chambres qui répondent aujourd'hui aux besoins des étudiants les plus démunis, et notamment d'un grand nombre d'étudiants boursiers et étrangers.

Ces choix placent la question des allocations logement au cœur du débat. Élément central de l'édifice du financement du logement étudiant, tant dans le parc social que privé (les redevances sont calculées dès le montage des opérations en tenant compte des loyers résiduels après allocations), les allocations logement ont en effet souvent été remises en question. Leur suppression ou leur diminution, souvent évoquée, conduirait pourtant à une redéfinition complète de l'offre et de son accessibilité aux étudiants les plus modestes. La modification de leur régime représente alors un élément d'incertitude de taille et justifie quelques inquiétudes sur tout ce qui peut conduire à une augmentation des loyers de sortie proposés(32)...

⁽³²⁾ Cf. *infra*, «Les aides sociales aux étudiants», Gabrielle Fack.



L'offre de logements spécifique aux étudiants franciliens est aujourd'hui encore insuffisante...

⁽³⁰⁾ Claude Grignon, Louis Gruel, *La vie étudiante*, collection Politique d'aujourd'hui, Paris, Puf, 1999.

⁽³¹⁾ Loi responsabilités et libertés locales du 13 août 2004.

... et un enjeu pour le rayonnement des universités franciliennes

Le logement étudiant est également un enjeu de poids pour le développement de la recherche et le rayonnement des universités franciliennes. De la capacité de l'agglomération Île-de-France à proposer une offre de logement variée, bien située par rapport aux campus et dotée de services idoines, dépendra en partie l'attractivité de l'enseignement supérieur francilien auprès des étudiants provinciaux et étrangers. Or, le parc de logements adaptés aux étudiants répond mal à leurs besoins, en volume comme en diversité. En effet, l'offre actuelle reste relativement monolithique en termes de produits logements et de modes de gestion et ne permet pas de répondre à la variété des besoins rencontrés : contrats de locations inadaptés aux séjours de courtes et moyennes durées, plafonds de revenus dans les résidences étudiantes sociales excluant les jeunes chercheurs invités...

Pour toutes ces raisons, le développement d'une offre de logements étudiants variée, notamment à Paris et en première couronne, où elle est la plus déficitaire, s'impose alors aujourd'hui de manière plus impérative que jamais. Elle se heurte pourtant à la pénurie générale d'opportunités foncières dans la région. Plus encore que le manque de financements, le manque de disponibilité de terrains vient brider la construction de nouvelles résidences. Les seuls projets ambitieux à venir sont ceux qui s'intègrent dans de vastes projets d'aménagement, tel celui de la ZAC Rive Gauche...

L'échec de la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2012 éloigne les perspectives de création de nouvelles résidences étudiantes sur le site des Batignolles. La création d'une nouvelle cité universitaire internationale dans le nord de la capitale reste cependant une hypothèse intéressante⁽³³⁾. Cela représenterait, en effet, une occasion unique d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers, toujours plus nombreux dans la région, de créer une image urbaine forte, en mobilisant des financements innovants et des partenariats internationaux...

S'il n'avait jusque-là aucune obligation légale en ce domaine, le conseil régional d'Île-de-France était déjà un acteur incontournable de ce secteur, par le soutien financier qu'il apporte aux opérateurs du logement étudiant. Il est encore plus directement impliqué depuis la loi Libertés et responsabilités locales, puisqu'il est désormais chargé d'élaborer un schéma régional du logement étudiant. Cette nouvelle responsabilité qui lui échoit implique aujourd'hui de tirer le bilan de l'action menée et de réfléchir aux orientations stratégiques à mettre en œuvre. Cela représente une réelle opportunité pour mener une réflexion collective sur les besoins non satisfaits et les priorités à prendre en compte, notamment en termes de typologie et de répartition géographique de l'offre... De la capacité de l'ensemble des acteurs à entrer dans un processus de concertation et d'échange pérenne dépendra en grande partie la cohérence de ce nouveau schéma régional.



Le logement étudiant est un enjeu de poids pour le développement de la recherche et le rayonnement des universités franciliennes.

⁽³³⁾ Cf. *supra*, article d'Hélène Joinet, «La mise en œuvre du plan U3M à Paris».



Les aides sociales aux étudiants

Gabrielle Fack Chercheuse

le système français d'éducation supérieure s'est développé sur le principe de la gratuité de l'accès aux universités. La part la plus importante des dépenses de l'État en matière d'éducation supérieure est donc consacrée au fonctionnement des établissements d'enseignement. Cependant, malgré les faibles droits d'inscription, le coût total des études supérieures reste élevé pour les familles, justifiant l'existence d'un dispositif d'aides sociales aux étudiants.

Constitué d'une accumulation de différentes aides spécifiques, ce dispositif suscite des critiques. Répond-il aux nouveaux défis posés par le démocratisation de l'enseignement supérieur, en termes d'égalité d'accès et d'efficacité?

Social subsidies to students

The French higher education system is based on the principle of free university access. The most important share of the State's expenses in the area of higher education goes to education establishment operations. Yet, in spite of low enrolment costs, the cost of higher education remains high for families, and justifies the existence of a social grant system for students. Made up of an accumulation of various specific subsidies, the system is open to criticism; does it achieve its objectives in terms of equal access to higher education and of efficiency?

Le rôle des aides sociales aux étudiants est devenu de plus en plus important avec la démocratisation des études supérieures à partir de la fin des années 1980 et le fameux objectif de «80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en l'an 2000». En effet, même si l'objectif initial n'a pas été atteint, le nombre d'étudiants a fortement augmenté, passant en France de 1,6 million en 1981 à 2,3 millions en 2003 et en Île-de-France, de 460 000 à 600 000. Cette ouverture de l'enseignement supérieur a bénéficié aux étudiants issus de familles modestes,

the discussible of ferrors do finding to fee willing discuss.

réduisant un peu les inégalités d'accès aux études longues. Mais le système d'aides sociales ne semble pas s'être adapté aux changements de la population étudiante.

Dans quelle mesure le système actuel peut-il apparaître inégalitaire au vu des évolutions des caractéristiques des étudiants? La réponse à cette question dépend de la définition du statut d'étudiant et des objectifs de l'aide sociale.

Par ailleurs, le système d'aide aux étudiants est formé par une accumulation de différents types d'aides qui ont leurs spécificités. Quelles sont les performances respectives de chaque aide ? Une évaluation de l'efficacité des dispositifs permettrait d'améliorer le système et de le rendre plus cohérent.

Le système français d'aide aux étudiants : une accumulation de dispositifs

D'après les comptes du ministère de l'Éducation nationale, en 2002, l'action sociale en faveur des étudiants représentait en France 4,376 Mds d'€ (dont 3,874 Mds d'€ d'aides de l'État), soit 0,03 % du PIB. Ce chiffre inclut toutes les formes d'aides distribuées aux étudiants ou à leurs familles au titre de la poursuite d'études(1). Le système français d'aides aux étudiants comprend en effet différents types de subventions, qui sont destinées à différents types de populations étudiantes.

L'action sociale en faveur des étudiants (en millions d'euros)		(
	1995	2002	Évolution 2002/1995
Nature des aides	(en euros 1995)	(en euros 2002)	(au prix constant) (en %)
Aides de l'État			
A - Aldes Budgétaires			
(1) Aides directes			
. Bourses (43-71)	927,7	1299,3	27,4
. Allocation de logement social (ALS)	672,6	886,6	19,9
. Aide personnalisée au logement (APL) - part de l'État	114,3	122	- 2,9
. Aide au transport (carte Imagine R)		11,4	
Total (1)	1714,6	2 319,3	23,1
(2) Aides indirectes			
. Oeuvres universitaires	253,4	275	- 1,3
. Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	16,6	18
. Compensation de l'expnération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	45,8	396,1
Total (2)	274,6	337,4	11,8
Total A (aides budgétaires)	1 989,2	2 656,7	21,5
B - AIDES FISCALES ⁽¹⁾			
. Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 050 -	1,4
. Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125	167	21,6
Total B (aides fiscales)	1 067,1	1 217	3,8
Total des aides de l'État	3 056,4	3 873,7	15,3
Autres aides			
11) - Versements des régimes sociaux			
. Aide personnalisée au logement (APL)	73,2	76,2	- 5,3
. Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	414	0,4
Total (1)	448,3	490,2	-0,5
(2) - Versements des universités			
. Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6.1	12,1	80,5
Total des autres aides	454,4	502,3	80,5 0,6
Total général	3 510,8	4 376	13,4

^(*) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 2 milliards de francs.

⁽¹⁾ Il ne prend pas en compte les dépenses directes pour le fonctionnement des établisse-

Parmi les aides de l'État, deux grands types d'aides sont à distinguer : les aides budgétaires et les aides fiscales, qui prennent la forme d'exonérations d'impôts.

Les bourses prennent en compte les revenus des parents...

Les dépenses budgétaires sont réparties en deux catégories : les aides directes, qui représentent près de 60 % des aides de l'État en 2002 et les aides indirectes, qui en représentent 9 % et comprennent les aides en «nature» (restaurant universitaire et résidences collectives)⁽²⁾. La part la plus importante des aides directes est consacrée aux bourses et aux allocations de logement. Il faut bien faire la différence entre les deux types de subventions, car elles ne ciblent pas les mêmes populations.

Les bourses sont conçues pour permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient pu renoncer en raison de contraintes familiales ou matérielles. Elles constituent l'instrument majeur de l'aide aux étudiants les plus défavorisés. En 2002-2003, près de 30 % des étudiants recevaient une bourse, pour un montant total de 1,300 Md d'€, soit un tiers des aides de l'État.

Les bourses sont en grande majorité attribuées sur des critères sociaux⁽³⁾ qui prennent en compte les revenus des parents de l'étudiant ainsi que diverses caractéristiques indiquant les charges que la famille doit supporter (nombre de frères et sœurs en cours d'études, critère d'éloignement par rapport à l'établissement d'études...). L'étudiant (qu'il habite ou non chez ses parents) n'est donc pas considéré comme un ménage à part entière, puisque l'attribution de la bourse dépend des revenus familiaux et non de ses seuls revenus.

... tandis que les aides au logement se fondent sur les ressources propres aux étudiants

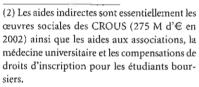
C'est une logique inverse qui a été retenue pour les aides au logement, calculées sur la base des revenus de l'étudiant sans tenir compte de ceux de ses parents.

À l'origine, les aides au logement n'étaient pas destinées aux étudiants, mais ces derniers sont rentrés dans le champ des bénéficiaires au début des années quatre-vingt-dix, suite à une réforme élargissant le droit à l'aide au logement. Le montant des aides au logement versées aux étudiants s'élevait en 2002 à 1,085 Md d'€, dont 1,008 directement par l'État(4), soit 26 % des aides

de l'État. Seuls les étudiants qui habitent un logement indépendant peuvent bénéficier des aides au logement. Ils sont alors considérés comme un ménage à part entière et ce sont leurs ressources imposables (ou à défaut, un forfait) qui sont prises en compte pour le calcul de l'aide, de sorte que ni les ressources des parents ni les aides parentales aux étudiants n'influencent le montant de l'aide reçue. La logique des aides au logement est donc tout à fait différente de celles des bourses et, de fait, compte tenu des faibles ressources propres des étudiants, quasiment tous les étudiants non boursiers peuvent en bénéficier, à condition de ne plus habiter chez leurs parents.

Les exonérations fiscales bénéficient aux ménages aisés

Enfin, les exonérations fiscales bénéficient uniquement aux ménages qui paient des impôts et ne sont donc pas destinées aux ménages les plus pauvres. En 2002, les exonérations fiscales représentaient 1,217 Md d'€, soit 31 % des aides sociales versées par l'État, c'est-à-dire presque autant que les bourses. Les exonérations fiscales sont constituées essentiellement par la



⁽³⁾ Le nombre de bénéficiaires de bourses à caractère social (incluant les bourses sur critères sociaux, les bourses de mérite et allocations d'études) s'élevait en 2002-2003 à 482 481. Sur la même période, 12 554 étudiants recevaient une bourse sur critères universitaires (pour le 3^e cycle essentiellement).

⁽⁴⁾ Les aides au logement autres que celles versées directement par l'État sont celles versées par les régimes sociaux.



L'ouverture des études supérieures à la fin des années 1980 a surtout bénéficié aux étudiants de familles modestes, réduisant quelque peu les inégalités d'accès aux études longues.

majoration du quotient familial pour les étudiants âgés entre 21 et 25 ans rattachés au domicile de leurs parents, ainsi que d'une réduction d'impôts pour frais de scolarité. Avec la majoration du quotient familial, comme la subvention est proportionnelle au revenu des parents, ce sont les ménages les plus riches qui bénéficient de la plus forte réduction d'impôt. C'est cette composante anti-redistributive du système des aides aux étudiants qui a été le plus souvent attaquée et qui explique que le système soit accusé d'être inégalitaire. Mais l'analyse de la redistributivité des aides aux étudiants ne peut pas se faire sans une réflexion plus approfondie sur le statut de l'étudiant et sur l'objectif des aides.

La question de la redistributivité des aides aux étudiants

L'analyse de l'impact redistributif des aides aux étudiants est rendue problématique par le flou du statut d'étudiant. Les situations des étudiants sont très variables et évoluent rapidement, entre la dépendance forte aux aides familiales et l'acquisition d'une autonomie matérielle et financière. Or, les conclusions varient fortement selon que l'on considère les étudiants comme des ménages indépendants ou comme des personnes rattachées au foyer de leurs parents.

Si les étudiants sont considérés comme des ménages indépendants, il faut les classer comme des ménages pauvres méritant une aide, étant donné la faiblesse de leurs ressources propres. C'est l'approche qui a été adoptée dans les pays Nordiques, mais leur système d'aides est beaucoup plus généreux qu'en France. Pour le cas français, cette approche n'est pas satisfaisante pour deux raisons principales.



Les étudiants sont fortement dépendants des aides de leur famille. Et ce ne sont pas forcément les jeunes qui perçoivent les revenus les plus faibles qui sont dans la situation la plus défavorisée.

En premier lieu, les étudiants sont fortement dépendants des aides de leur famille et leurs faibles ressources propres sont compensées par d'importantes aides des parents, monétaires ou en nature(5). Cette dépendance à la famille apparaît clairement pour les étudiants qui habitent encore chez leurs parents, mais elle est aussi forte pour les étudiants qui disposent d'un logement indépendant. Les ressources monétaires des étudiants ne sont donc pas un bon indicateur de leur niveau de vie et du coût de la vie étudiante. De plus, la décision de poursuivre des études supérieures est liée aux ressources de la famille. Il semble donc plus pertinent de rattacher l'étudiant au foyer de ses parents pour une analyse redistributive.

En second lieu, on peut souligner, en citant Herpin et Verger (1997), que «ce ne sont pas forcément les jeunes qui perçoivent les revenus les plus faibles qui sont dans la situation la plus défavorisée». Les étudiants acceptent en effet de vivre provisoirement avec des revenus faibles, pour améliorer leur position future sur le marché du travail. Ils sont donc dans une meilleure

situation que les jeunes qui ont dû interrompre leurs études faute de moyens, ou qui doivent travailler pour poursuivre leurs études, au détriment de leurs résultats scolaires, même si la comparaison des revenus semble indiquer le contraire. La situation financière des parents apparaît donc comme un meilleur indicateur des ressources financières disponibles pour la poursuite d'études que le revenu des étudiants eux-mêmes.

Globalement, les exonérations fiscales limitent l'effet redistributif des bourses

Une étude de l'impact redistributif des aides aux étudiants a été menée dans le rapport Éducation et Redistribution du Cerc (2003). Les auteurs du rapport regroupent les étudiants indépendants avec le ménage des parents et se concentrent sur les familles ayant au moins un enfant de 3 à 24 ans (habitant ou non chez leurs parents et en cours d'études ou non). Les revenus pris en compte pour classer les familles sont ceux des parents uniquement.

⁽⁵⁾ Et donc souvent mal prises en compte dans les enquêtes et difficiles à chiffrer.

Il existe des effets de redistribution horizontale⁽⁶⁾ entre ménages sans enfants et ménages avec des enfants en âge d'être scolarisés, mais la méthode d'analyse qui se restreint à ces dernières permet d'étudier uniquement la redistribution verticale entre les familles avec enfants.

Il apparaît clairement que les bourses sont très redistributives, à l'inverse des déductions fiscales. Ainsi, les 10 % des familles avec enfants les plus riches reçoivent quasiment autant d'aides que les 10 % des familles les plus pauvres (cf.graphique ci-dessous). Ce sont les ménages du milieu de la distribution qui reçoivent le moins d'aides, car ils n'ont plus droit aux bourses, mais ne paient pas suffisamment d'impôts pour bénéficier de fortes exonérations fiscales. Certes, le montant des transferts envers la moitié la plus modeste des familles avec enfants en âge d'être scolarisés est plus élevé que le montant des transferts envers la moitié la plus riche, mais les subventions fiscales limitent fortement le caractère redistributif des aides.

Les allocations logement n'ont pas été prises en compte dans l'analyse du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), mais on sait qu'elles sont faiblement redistributives. Dans leur étude sur le financement de la vie étudiante tirée de l'enquête 1994 de l'Observatoire de la vie étudiante, Eicher et Gruel calculent que 30 % des étudiants dont les parents ont un revenu mensuel supérieur à 4 500 € bénéficient d'une allocation logement (contre 45 % de ceux dont les parents gagnent moins de 750 € par mois). Ainsi, même si le pourcentage diminue avec le revenu des parents, il reste élevé. De plus, les auteurs montrent que le montant des allocations logement croît avec le revenu des parents. En effet, l'allocation de logement est d'autant plus élevée que le loyer est élevé (dans la limite d'un plafond), et comme les parents des familles aisées peuvent aider leurs enfants pour le loyer, ces derniers occupent des appartements plus chers et reçoivent plus d'aide au logement. Il est donc probable que les familles les plus riches reçoivent une part importante des aides aux logements distribuées aux étudiants.

Cependant, un dernier type d'aides devrait être pris en compte dans l'analyse redistributive: les aides en «nature», c'est-à-dire les aides sous forme de logements et de repas subventionnés. Ces aides ne représentent pas un montant très élevé, mais il faut souligner qu'elles sont assez redistributi-

ves. C'est le cas en particulier pour le logement : Eicher et Gruel observent que les enfants d'ouvriers accèdent deux fois plus souvent que les enfants de cadres aux résidences collectives à tarif réduit (19 % contre 9 %).

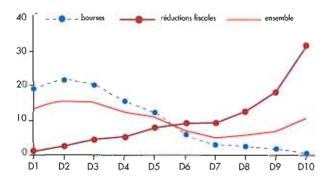
Des objectifs confus : soutien aux élites, d'une part, égalité des chances, d'autre part

Le caractère globalement faiblement redistributif du système français d'aide sociale aux étudiants conduit à s'interroger sur l'objectif de ces subventions.

Nous pouvons avancer la thèse suivante : avant le processus de démocratisation de l'enseignement supérieur, la faiblesse des effectifs d'étudiants dans le supérieur avait conduit à développer une politique de sélection des élites, avec des bourses pour les étudiants modestes mais méritants et des exonérations fiscales pour les plus aisés.

Avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, une aide «universelle» n'est plus possible, à moins d'augmenter fortement le montant des aides aux étudiants. L'enjeu actuel n'est plus de sélectionner une petite élite, mais de permettre au plus grand nombre de faire des études supérieures et les aides doivent être redéfinies en ce sens pour favoriser l'égalité des chances. En d'autres termes, il ne s'agit plus de subventionner les études d'un petit nombre quelle que soit leur origine sociale, mais de permettre aux enfants des familles les plus modestes d'accéder aux études supérieures avec les mêmes chances que les autres.

Répartition des transferts liés à la scolarité supérieure selon les déciles de revenu disponible par unité de consommation



Lecture : le premier décile de la distribution des revenus par unité de consommation reçoit 20 % des bourses.

Champ: familles dynastiques ayant au moins un enfant de 3 à 24 ans. Les familles ayant un revenu initial ou disponible négatif ont été exclues.

Source : tiré du Rapport du CERC, p. 51.

(6) La redistribution horizontale fait référence à la redistribution entre les ménages ayant le même niveau de revenu mais pas le même niveau d'aides, du fait de leurs caractéristiques (notamment la présence d'enfants). La redistribution verticale renvoie à la notion classique de redistribution entre ménages ayant des revenus différents.

La vie étudiante

Même si des efforts ont été faits dans ce sens, notamment avec la mise en place du plan social étudiant en 1997⁽⁷⁾, le système d'aides ne s'est pas encore vraiment adapté à l'ouverture de l'enseignement supérieur. La persistance d'exonérations d'impôts proportionnelles qui bénéficient aux familles les plus riches continue à limiter fortement la dimension redistributive du système.

Cette faible redistributivité est préoccupante si la faiblesse des aides aux ménages modestes conduit certains jeunes à renoncer aux études supérieures. Pour pouvoir évaluer le système d'aides aux étudiants, il faut donc aussi analyser s'il remplit bien les objectifs fixés et étudier si le montant des aides est utilisé de la façon la plus efficace, en comparant les performances respectives des différents types d'aide.

La nécessité d'évaluer l'efficacité des aides

L'efficacité des aides dépend évidemment de l'objectif visé et celui-ci n'apparaît pas très clairement avec le dispositif actuel, chaque type d'aide ayant un objectif un peu particulier. Dans un premier temps, supposons que la politique d'aides au logement devrait au moins favoriser l'égalité des chances et évaluons l'efficacité du système d'aides en fonction de cet objectif. Dans un second temps, analysons séparément l'efficacité de chaque type d'aide.

Les aides directes aux étudiants n'atteignent pas le minimum vital nécessaire ...

Si l'on considère que l'objectif des aides est *a priori* de promouvoir l'égalité des chances, il faut s'assurer que les aides permettent aux étudiants qui en ont besoin de poursuivre leurs études dans des conditions matérielles acceptables.

Deux questions se posent alors; d'une part, les aides bénéficient-elles bien à tous les étudiants qui rencontreraient des difficultés matérielles ? d'autre part, le montant des aides est-îl suffisant pour subvenir à leurs besoins? Dans un rapport de l'Observatoire de la vie étudiante sur la pauvreté et la précarité des étudiants, Grignon (2003) souligne la difficulté d'identifier les populations étudiantes en situation réelle de précarité, car les ressources monétaires ne sont pas un bon indicateur des conditions de vie des étudiants. En retenant d'autres critères, Grignon identifie 1,4 % d'étudiants réellement en situation de pauvreté grave et durable. Mais ce chiffre relativement faible vient surtout de ce que «les étudiants sont rarement très pauvres, parce que les très pauvres sont rarement étudiants»(8).

S'il est difficile de chiffrer le nombre de jeunes qui renoncent aux études supérieures faute de moyens, on peut essayer d'évaluer si le montant des bourses est suffisant pour permettre aux étudiants de subvenir à leurs besoins sans ressources supplémentaires.

Herpin et Verger (1997) proposent une évaluation du «minimum absolu» nécessaire en 1997 à un étudiant indépendant, en supposant que celui-ci renonce à tout loisir ou vacances et qu'il obtienne une place dans une résidence collective subventionnée.

En comparant cette estimation du minimum vital avec le montant maximal d'aides sociales (bourse et allocation de logement cumulées), on constate que les aides ne permettent pas de couvrir ce minimum vital : il manque 26 % en Île-de-France et près de 20 % pour le reste de la France⁽⁹⁾. Si l'étudiant ne peut pas recevoir d'aides de sa famille, il doit alors travailler pour financer le reste, ce qui limite fortement ses chances de succès scolaire. De plus, le travail salarié et le statut de boursier sont peu compatibles dans la mesure où l'étudiant boursier est tenu d'assister aux cours.

... et le recours aux prêts aidés est presque inexistant en France

Dans d'autres pays européens, les aides sont complétées par un système de prêts aidés (soumis ou non à des conditions de ressources). Ces prêts aidés constituent l'essentiel du dispositif d'aide aux étudiants dans les pays Nordiques ainsi qu'au Royaume-Uni. Ils existent aussi au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas. Le principe des prêts aidés consiste à aider les étudiants à financer leurs études, avec des taux préférentiels et un remboursement du prêt une fois les études finies, lorsqu'ils ont trouvé un emploi.

Dans certains pays, les bourses et les prêts sont complémentaires pour permettre aux étudiants très modestes de financer leurs études sans apport personnel préalable, et de les rembourser grâce au bénéfice des études supérieures qui leur permettent d'accéder à des postes mieux rémunérés.

Ce système de prêts aidés est quasiment inexistant en France⁽¹⁰⁾, ce qui limite fortement les possibilités d'emprunt pour un étudiant dont les parents sont modestes. Les aides sont donc insuffisantes pour couvrir la totalité des besoins d'un étudiant et il est très probable que certains jeunes

⁽⁷⁾ Le plan social étudiant a contribué à l'augmentation du nombre de bourses, avec la revalorisation des bourses et la création d'un nouvel échelon de bourse (l'échelon zéro) donnant droit à l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale pour des étudiants ne bénéficiant d'aucune aide jusqu'alors.

⁽⁸⁾ Ce résultat est cohérent avec l'évaluation du budget des étudiants boursiers vivant en résidence étudiante effectué par Eicher et Gruel, qui montrent que les aides constituent 85 % des ressources monétaires de ces étudiants.

⁽⁹⁾ Grignon (2003), p.10.

⁽¹⁰⁾ Il existe un système de «prêts d'honneur» pour les étudiants non boursiers, mais leur montant maximum est de 1 500 €.

soient découragés de poursuivre leurs études par manque de ressources. Il faut cependant souligner que les montants des bourses ont été revalorisés avec le plan social étudiant et que la situation actuelle s'est améliorée par rapport à l'époque où les études citées ont été menées.

Aides fiscales et aides au logement ne ciblent pas complètement les besoins des étudiants

Si l'évaluation du système d'aide dans son ensemble semble indiquer que l'aide envers les ménages modestes n'est pas suffisamment efficace, c'est parce que seules les bourses sont vraiment ciblées vers ces ménages. On peut aussi se demander si la distribution d'allocations de logement ou d'exonérations fiscales aux parents est vraiment le moyen le plus efficace d'aider les étudiants. La théorie économique nous enseigne qu'en règle générale, une subvention monétaire est plus efficace qu'une aide indirecte (comme les exonérations fiscales) ou qu'une aide en nature.

Ainsi, les exonérations fiscales sont une façon très indirecte d'aider les étudiants. D'une part, il est difficile de savoir si les parents redistribuent aux étudiants une aide d'un montant équivalent aux exonérations fiscales réalisées. D'autre part, les exonérations dépendent du revenu imposable des parents, et non des besoins de l'étudiant et le montant de l'aide varie en fonction des choix de travail des parents et non en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant. Ainsi, non seulement ce type d'aide ne cible pas les besoins des étudiants, mais l'État ne peut pas maîtriser l'évolution des montants. Les subventions fiscales proportionnelles au revenu des parents ne sont donc pas le moyen le plus efficace d'aider les étudiants ; et la France est d'ailleurs à notre connaissance le seul pays à pratiquer des subventions fiscales aux étudiants sous cette



Si l'objectif des aides est, a priori, de promouvoir l'égalité des chances, on constate que celles-ci ne permettent pas de couvrir le minimum vital : il manque 26 % en Île-de-France, près de 20 % pour le reste de la France.

La vie étudiante 181

Des aides au logement en partie «confisquées» par les hausses de loyer

L'analyse économique conduit aussi à remettre en question l'efficacité des allocations de logement, qui sont des aides liées à la consommation d'un bien précis, par rapport aux subventions monétaires directes comme les bourses. En théorie, une aide monétaire est en général préférable aux aides attachées à un bien précis (comme le logement ou la nourriture), car les bénéficiaires peuvent l'utiliser librement. Ainsi, si on donnait une aide monétaire équivalente à l'allocation de logement aux étudiants bénéficiaires, certains préféreraient peutêtre rester chez leurs parents et acheter des livres ou du matériel informatique. L'explication avancée pour justifier la distribution d'aides à la consommation d'un bien précis est que les ménages concernés ne consomment pas assez de ce bien par rapport à ce qui serait bien pour eux et pour la collectivité. Il faut donc les inciter à consommer plus de ce bien en subventionnant leur consommation, par exemple pour le logement, en baissant le loyer avec les aides personnelles ou en proposant des logements subventionnés en résidence.

Pour dépasser le caractère normatif d'une telle justification, il faut montrer que les choix d'un étudiant en matière de logement ou de nutrition ont des effets sur les autres étudiants, ou à plus long terme, sur la société entière (les économistes appellent ces effets des externalités) et que l'étudiant ne prend pas forcément en compte de tels effets lors de ses choix. On peut alors l'inciter à faire des choix bénéfiques pour la collectivité en conditionnant les aides à la consommation d'un bien précis. Ainsi, pour des raisons de santé publique, on préfère subventionner les restaurants universitaires, plutôt que de donner aux étudiants une somme équivalente, pour les inciter à prendre des repas équilibrés. Cependant, il est beaucoup plus difficile de mettre en évidence de tels effets bénéfiques pour le logement étudiant. De plus, des études ont montré que le développement des allocations de logement pour les étudiants ont alimenté une forte hausse des loyers, limitant d'autant l'impact redistributif des aides. Laffèrere et Le Blanc (2003) montrent en effet que le nombre d'étudiants louant un logement indépendant a fortement augmenté à partir du moment où ils ont eu droit aux allocations de logement. Or, comme les logements étudiants sont en général assez spécifiques, les propriétaires de ce type de logements ont pu augmenter les loyers pour capter une partie de l'aide, sans augmenter beaucoup l'offre. D'après les estimations de Fack (2004), entre 50 % et 80 % des aides sont ainsi parties en hausses de loyers.

Les résidences universitaires peuvent favoriser la réussite des étudiants

Les aides au logement ne constituent donc pas le moyen le plus efficace pour aider les étudiants, car ils n'en retirent qu'une faible part. D'un point de vue économique, des bourses d'un montant équivalent seraient certainement préférables.

Si la volonté est de subventionner véritablement le logement, les résidences universitaires sont peut-être à privilégier par rapport aux aides au logement. En effet, des études sociologiques et économiques ont montré que le fait d'habiter en résidence universitaire peut favoriser la réussite des étudiants, en particulier ceux qui sont issus de milieux défavorisés. Et le fait d'habiter sur un «campus» permet aux étudiants d'élargir leur réseau de connaissances, de s'entraider et de s'adapter plus facilement aux exigences



Les résidences universitaires devraient être privilégiées par rapport aux aides au logement. En effet, le fait d'habiter en résidence universitaire peut favoriser la réussite des étudiants, en particulier ceux qui sont issus de milieux défavorisés.

du travail universitaire. Dans son livre sur les enfants de la démocratisation, Beaud (2002) a montré la difficulté pour des jeunes issus de milieux ouvriers immigrés qui ont continué des études supérieures sans quitter leur quartier, de s'adapter au «temps de l'université», complètement différent du temps du «quartier». L'échec universitaire de ces jeunes semble en partie dû à leur incapacité de se considérer vraiment comme des «étudiants». L'habitat en résidence peut-être un moyen de faciliter l'adaptation aux exigences des études supérieures. C'est d'ailleurs bien l'esprit des campus américains que de faire vivre ensemble tous les étudiants et de favoriser le développement de réseaux de sociabilité utiles pour la réussite scolaire mais aussi professionnelle.

Un système d'aides peu cohérent, dont les objectifs restent flous

Finalement, les études disponibles sur les aides aux étudiants permettent de dresser un premier bilan du système français, qui fait apparaître quelques points forts et un certain nombre de faiblesses, dus pour une grande part à un manque de cohérence entre les différents dispositifs.

En termes de montants distribués, l'aide de l'État aux étudiants se répartit principalement entre les bourses, les aides au logement et les exonérations fiscales, mais ces trois types d'aides ne ciblent pas les mêmes ménages et ne sont pas tous aussi efficaces.

Le système actuel est faiblement redistributif, car le caractère social des bourses est compensé par les exonérations fiscales qui subventionnent les ménages les plus riches. Il n'est pas non plus très efficace, car les aides au logement et les exonérations fiscales ne sont pas le meilleur moyen d'aider les étudiants. Le système des bourses fonctionne bien, mais leur montant semble insuffisant pour assurer le minimum vital nécessaire à un étudiant.

L'amélioration du système d'aide aux étudiants passe, de notre point de vue, par une redéfinition claire de ses objectifs et de ses moyens.

Si l'on veut développer un système d'aide universel pour tous les étudiants, il faut arrêter de prendre en compte les revenus des parents et distribuer un revenu à tous les étudiants, ce qui suppose d'augmenter fortement les montants globaux d'aide.

Mais si l'objectif est d'aider les étudiants issus de familles modestes pour favoriser l'égalité des chances, il faut surtout cibler les aides sur les jeunes qui en ont vraiment besoin. Les bourses sur critères sociaux d'un montant suffisant associées à des places en résidence universitaire et complétées éventuellement par des prêts aidés semblent alors un meilleur moyen d'aider ces étudiants plutôt que les exonérations fiscales et les allocations de logement, qui ne sont ni très redistributives, ni efficaces.

Ce bilan dressé reste sommaire car les études sur les effets des aides aux étudiants sont finalement assez peu nombreuses. Il serait en particulier très utile de savoir si certains types d'aides favorisent davantage la réussite des étudiants que d'autres, mais l'état actuel des connaissances ne permet pas vraiment de répondre à cette question. En effet, le décalage entre les objectifs généreux des politiques d'éducation en France et leurs réalisations n'est pas uniquement un problème de moyens. Il est en partie lié à une absence d'évaluation de ces politiques, qui empêche l'amélioration des dispositifs.

Références bibliographiques

- BEAUD S., 80 % au bac et après ? Les enfants de la démocratisation, Éd. La Découverte, Paris, 2002.
- CERC, Éducation et Redistribution, Rapport n° 3, La Documentation française, Paris, 2003
- EICHER J.-C. & GRUEL L., Le financement de la vie étudiante, La Documentation française, coll. Les Cahiers de l'OVE, Paris, 1996.
- FACK G., Pourquoi les ménages pauvres paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France, 1973-2002, document de travail PSE, ENS-EHESS, Paris, 2004.
- FAVE-BONNET M.-F., «L'aide aux étudiants : éléments de réflexion», Informations Sociales n° 99, CAF, Paris, 2002.
- GRIGNON C., GRUEL L. & BENSOUSSIAN B., Les conditions de vie des étudiants, La Documentation française, coll. Les Cahiers de l'OVE, Paris, 1996.
- GRIGNON C., Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité, Rapport au ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Observatoire de la vie étudiante, Paris, 2003.
- HERPIN N. & VERGER D., «Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté», Économie et Statistique, n°308-309-310, Insee, Paris, 1997.
- LAFERRERE A. & LE BLANC, D., «Gone with the Windfall: how do housing allowances
 affect student co-residence?» CESifo, Economic Studies, n°50, 2003.
- ROBERT-BOBEE I., «Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents les étudiants sont les plus aidés par leurs familles» *Insee Première*, n° 826, Insee, Paris, 2002.
- THEULIERE M., «Le plan social étudiant a atteint ses objectifs», Note d'information n° 03.15, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, 2004.
- THEULIERE M., «Les bourses de l'enseignement supérieur à la rentrée 2002», Note d'information n° 04.02, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, 2004.

o o o Les aides financières directes destinées aux étudiants : un paysage complexe⁽¹⁾

kParmi les aides financières directes destinées aux étudiants, les plus répandues sont les bourses sur critères sociaux, accordées en fonction des ressources et charges de l'étudiant ou de sa famille. L'attribution de ces bourses dépend principalement du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Cependant, pour les étudiants inscrits dans une école dépendant du ministère de l'agriculture ou de la culture, les bourses sont attribuées par les ministères concernés; et depuis le 1^{er} janvier 2005, ce sont les conseils régionaux qui attribuent les bourses sur critères sociaux destinées aux étudiants inscrits dans les écoles de formation aux professions sociales, paramédicales et de sages-femmes.

Pour ce qui concerne les étudiants dépendant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, ils peuvent bénéficier de plusieurs autres aides :

- Les bourses sur critères universitaires, comprenant les bourses de service public, les bourses de diplôme d'études approfondies et de diplôme d'études supérieures spécialisées, et les bourses d'agrégation. Ces bourses sont allouées par les recteurs d'académie sur proposition des présidents d'université et des chefs d'établissement concernés, dans le cadre d'un contingent académique.
- Les bourses de mérite, mises en place à la rentrée 1998, sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, titulaires du baccalauréat mention «très bien», et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à poursuivre des études de médecine. Ces bourses, d'un montant supérieur aux bourses sur critères sociaux ordinaires, sont elles aussi contingentées par académie.

- Les allocations d'études, mises en place en 1999, concernent les étudiants ne pouvant bénéficier dans l'année d'une bourse d'enseignement supérieur, et se trouvant confrontés à des situations personnelles difficiles.
- Enfin, les prêts d'honneur sont destinés aux étudiants français ne pouvant bénéficier d'une bourse sur critères sociaux ou sur critère universitaire; ils atteignent en moyenne ₹ 500 € par an, sont sans intérêt et remboursables dans un délai de dix ans après l'obtention du titre postulé.

Les étudiants en grande difficulté matérielle peuvent également demander à bénéficier d'une aide d'urgence en sollicitant le FSU⁽²⁾

En France, les boursiers sur critères sociaux représentaient 95 % des étudiants aidés dépendant du ministère chargé de l'enseignement supérieur en 2003-2004.

Non seulement l'État, mais aussi de multiples autres institutions délivrent également des aides financières sous certaines conditions. Des collectivités locales (conseils régionaux⁽³⁾, conseils généraux, communes) et des fondations ou associations mettent en œuvre des dispositifs qui leur sont spécifiques. Ces aides sont souvent ciblées sur des formations particulières ou des projets de mobilité internationale par exemple.

Corinne de Berny IAURIF

- (1) Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Repères et références statistiques, édition 2004, www.cnous.fr (2) Fonds de solidorité universitaire.
- (3) Cf. infra l'article de François Houy, «L'action régionale en faveur des universités».

• • • • • • • • • Les Franciliens bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux : moins nombreux qu'ailleurs, mais davantage aidés

Par rapport aux autres régions, les étudiants franciliens sont relativement moins nombreux à bénéficier d'une bourse sur critères sociaux : moins de 16 % de ceux qui pourraient y prétendre en percevaient une en 2002-2003, pour une moyenne française de 28 %.

Des éléments d'explication de cet important écart peuvent être recherchés du côté des modalités de calcul des droits à bourse : plus âgés que la moyenne des étudiants français, les Franciliens bénéficient moins que les autres des points de charge liés à la distance des lieux d'enseignement⁽¹⁾, et ont moins de frères et sœurs.

Toutefois, ce constat reste à nuancer. La proportion de boursiers sur critères sociaux varie beaucoup selon les académies et atteint près de 22 % dans celle de Créteil. Dans cette académie, la part des boursiers les plus aidés (échelon 5), donc aussi les plus défavorisés, est équivalente à la moyenne française.

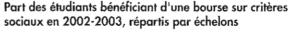
En outre, on observe sur la période 2002-2003 une croissance du nombre de boursiers plus vive en Île-de-France qu'ailleurs. L'Île-de-France bénéficie par ailleurs de mesures spécifiques:

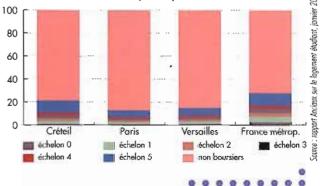
- -au titre du transport, les étudiants boursiers des académies de Créteil, Paris et Versailles perçoivent un complément de bourse, au taux annuel de 153;
- les étudiants franciliens âgés de moins de 26 ans bénéficient également de la carte de transport Imagine'R qui offre une

économie de 40 % sur les abonnements annuels. Le dispositif, destiné aux étudiants, mis en place dans le cadre du plan social étudiant et unique en France, est cofinancé par le conseil régional et le ministère de l'Éducation nationale.

> Corinne de Berny IAURIF

(1) L'éloignement entre domicile familial et lieu d'études est avec le nombre de frères et sœurs le facteur le plus influent sur les points de charge. Cf. «Stabilisation de l'effort financier en faveur des étudiants depuis la rentrée 2002», Note d'information n° 04.33, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décembre 2004.





Glossaire

ADELE: Association pour le développement du logement étudiant.

AES : Administration économique et sociale.

ALS: Allocation de logement social.

ANPEEC: Association nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction.

ANVIE: Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire de la recherche en sciences de l'homme et de la société auprès des entreprises.

APEC: Association pour l'emploi des cadres.

APL: Aide personnalisée au logement.

APS : Association professionnelle de solidarité.

APUR: Atelier parisien d'urbanisme.

ARD : Agence régionale de développement.

ARDOC: Allocations de recherche sur domaines ciblés.

ARMINES: Association de recherche contractuelle, partenaire des grandes écoles d'ingénieurs.

ATS: Classes préparatoires spécifiques réservées aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT.

BACE: Bureau d'accueil des chercheurs étrangers.

Baccalauréat E5 : Séries économiques et sociales.

Baccalauréat L: Série littéraire.

Baccalauréat S : Série scientifique.

Baccalauréat STT: Série sciences et technologies tertiaires.

BCPST-Véto (classes préparatoires de) Biologie, chimie, physique et sciences de la terre – Vétérinaire. BIU: Bibliothèque interuniversitaire.

BIUM: Bibliothèque interuniversitaire (médecine).

BIUP: Bibliothèque interuniversitaire (pharmacie).

BnF : Bibliothèque nationale de France.

BPI: Bibliothèque publique d'information.

BTS: Brevet de technicien supérieur.

BU: Bibliothèque universitaire.

BULAC: Bibliothèque universitaire des langues et civilisations.

BVE : Bureau de la vie étudiante.

CAF: Caisse d'allocations familiales.

CAPES: Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire.

CCRRESTI: Conseil consultatif régional pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation.

CEA : Commissariat à l'énergie atomique.

CERC : Centre d'études des revenus et des coûts.

CEREQ: Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

CEVU: Conseil des études et de la vie universitaire.

CGP: Commissariat général du plan.

CHU: Centre hospitalier universitaire.

CIAT: Comité interministériel d'aménagement du territoire devenu le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), décembre 1997.

CIFRE: Convention industrielle de formation par la recherche.

CIL: Comité interprofessionnel du logement.

CLE: Couverture logement étudiante.

CNAM: Conservatoire national des arts et métiers.

CNE: Comité national d'évaluation.

CNES: Centre national d'études spatiales.

CNESER : Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CNOUS: Centre national des œuvres universitaires.

CNRS: Centre national de la recherche scientifique.

CNSU: Conseil national du sport universitaire.

CNU: Conseil national des universités.

CODUNIF: Comité de développement des universités nouvelles d'Îlede-France

CPC: Commissions professionnelles consultatives.

CPER : Contrat de plan État-Région.

CPGE: Classes préparatoires aux grandes écoles.

CPN: Commissions pédagogiques nationales.

CPU: Conférence des présidents des universités.

CROUS: Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

CRsportU: Comité régional du sport universitaire.

CTLES : Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

DASES: Direction des affaires scolaires et de l'enseignement supérieur. DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

DEA: Diplôme d'études approfondies.

DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective.

DESS: Diplôme d'études supérieures spécialisées.

DEUG: Diplôme d'études universitaires générales.

DEUST: Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.

DGA: Direction générale de l'armement.

DGF: Dotation globale de fonctionnement.

DIRD: Dépenses intérieures de recherche et développement.

DIRDA: Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations.

DPD: Direction de la programmation et du développement devenue DEP.

DPECF: Diplôme préparatoire aux études comptables et financières.

DRAC: Direction régionale des affaires culturelles.

DRDJS: Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports.

DRE : Direction régionale de l'équipement.

DRITT-SAIC: Direction des relations industrielles et du transfert technologique – Service d'activités industrielles et contractuelles.

DRT: Diplôme de recherche technologique.

DUI : Diplôme universitaire de technologie.

ECTS: European Credit Transfer System. Système européen d'unités capitalisables et transférables.

ENA: École nationale d'administration.

ENL: Enquête nationale logement.

ENM : École nationale de la magistrature.

ENPC : École nationale des ponts et chaussées.

ENS: École nationale supérieure.

EHESS : École des hautes études en sciences sociales.

ENSAM: École nationale supérieure d'arts et métiers.

ENSCP: École nationale supérieure de chimie et de physique.

ENSEA: École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications.

EPA: Établissement public d'aménagement.

EPASA: Établissement public d'aménagement Seine-Arche.

EPCSP: Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

EPCU : Établissement public de coopération universitaire.

EPCV: Enquêtes permanentes (de l'Insee) sur les conditions de vie.

EPIC: Établissement public à caractère industriel et commercial.

EPS: Éducation physique et sportive.

EPST: Établissement public à caractère scientifique et technique.

EQUIS: Est un label de qualité européen dont l'objectif est d'assurer un bon niveau d'exigence des diplômes européens.

ERAMORE: European Research Area - MObility of Researchers.

ERASMUS: Programme éducatif soutenu par l'Union européenne facilitant la mobilité des étudiants.

ESIEE: École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique.

ESIG: École supérieure d'informatique, de commerce et de gestion.

FCPE: Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques.

FIEV : Fédération des industries des équipements pour véhicules.

FNDS: Fond national de développement du sport.

FNSP: Fondation nationale des sciences politiques.

FSL: Fond de solidarité logement.

FSU: Fond de solidarité universitaire.

IEP: Institut d'études politiques.

IFI: Institut francilien d'ingénierie.

IFOP: Institut français d'opinion publique.

IGRIF: Inspection générale de la région Île-de-France.

INALCO: Institut national des langues et civilisations orientales.

INED: Institut national d'études démographiques.

INRA: Institut national de la recherche agronomique.

INSEE: Institut national de la statistique et des études économiques.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

INSTN CEA: Institut national des sciences et techniques nucléaires au service du transfert des connaissances développées – Commissariat à l'énergie atomique.

ISBL Institution sans but lucratif.

ISPL: Institut Pierre-Simon Laplace.

ISTY: Institut des sciences et techniques des Yvelines.

IUFM: Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT: Institut universitaire de technologie.

LEA : Langue étrangère appliquée.

LETI CEA: Laboratoire d'électronique de technologie de l'information - Commissariat à l'énergie atomique.

LCE: Lettres langue civilisation étrangère.

LMD: Licence-Master-Doctorat.

LMDE: La mutuelle des étudiants.

LOLF: Loi organique relative aux lois de finances.

MASS: Mathématiques appliquées aux sciences sociales.

MENRT: Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

METT: Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme.

MIAGE: Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises.

MIAS: Mathématiques, informatique et applications aux sciences.

MJENR: Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

MPSI: Mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur.

MSG: Maîtrise des sciences de gestion.

MSH: Maisons des sciences de l'homme.

MST : Maîtrise de sciences et techniques.

MSTP: Mission scientifique, technique et pédagogique.

NBIC: (technologies associant) Nanobiotechnologies, informatique et sciences cognitives.

Niveau!: Bac+5 et davantage.

Niveau II: Licence et maîtrise.

Nivegu III: Bac+2.

NTIC: Nouvelles technologies de l'information et des communications.

OFIP: Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle.

OFIPE: Observatoire des formations, des insertions professionnelles et évaluations.

OPHLM: Office public des habitations à loyer modéré.

OST: Observatoire des sciences et des techniques.

OVE: Observatoire de la vie étudiante.

P2M: Pôle mécatronique du Mantois.

PCSI: Physique, chimie et sciences de l'ingénieur.

PIB: Produit intérieur brut.

PICRI: Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation.

PLA: Prêts locatifs aidés.

PLH: Plans locaux de l'habitat.

PLS: Prêt locatif social.

PLU: Plan local d'urbanisme.

PLUS: Prêt locatif à usage social.

PME: Petite et moyenne entreprise.

PTSI: Physique, technologie et sciences industrielles.

R&D: Recherche & développement.

RAVEL: Recensement automatisé des vœux des élèves.

RGP: Recensement général de la population.

SAIC: Service d'activités industrielles et contractuelles.

SAIO: Service académique d'information et d'orientation.

SCD: Service commun de la documentation.

SCIC: Sociétés coopératives d'intérêt collectif.

SDAURP: Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne.

SDRIF: Schéma directeur de la région Île-de-France.

SESAME: Soutien aux équipes scientifiques pour l'acquisition de moyens expérimentaux.

SICD: Services interétablissements de coopération documentaire.

SISE : Statistiques informatiques socioéconomiques.

SIUAPS: Service interuniversitaire des activités physiques et sportives.

5M5: Sciences medico sociales.

SOPRES: Soutien à l'organisation de pôles de recherche et d'enseignement supérieurs.

STAPS: Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

STS : Sections de techniciens supérieurs.

STT: Sciences et technologies tertiaires.

SUAPS: Service universitaire des activités physiques et sportives.

SUDOC: Serveur universitaire de documentation.

TB: (classes préparatoires de) Technologie, biologie.

TSI: (classes préparatoires de) Technologie et sciences industrielles.

U 2000 : Universités 2000.

U3M: Universités du troisième millénaire.

UE: Unité d'enseignement.

UER: Unités d'enseignement et de recherche.

UFR: Unités de formation et de recherche.

UMR : Unité mixte de recherche.

UPMC: Université Pierre et Marie Curie.

UTC : Université de technologie de Compiègne.

UVSQ: Université de Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines.

ZAC: Zone d'aménagement concerté.

Zones naturelles «NC» et «ND» : Zones naturelles et agricoles des plans d'occupation des sols.

Les universités d'Île-de-France

Paris I Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

Siège : 12 place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05

Tél.: 01 44 07 80 00 Courriel: sodip@univ-paris1.fr Site Internet: www.univ-paris1.fr

Paris II Paris 2-Panthéon-Assas.

Siège: 12 place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05

Tél.: 01 44 41 57 00 Courriel: lemasson@u-paris2.fr Site Internet: www.u-paris2.fr

Paris III Paris 3-Sorbonne nouvelle.

Siège: 17 rue de la Sorbonne, 75230 Paris cedex 05

Tél.: 01 40 46 28 97

Accueil centre Censier : 01 45 87 40 00 Site Internet : www.univ-paris3.fr

Paris IV Paris 4-Paris Sorbonne.

Siège : 1 rue Victor Cousin, 75005 Paris

Tél.: 01 40 46 22 11

Courriel: inscriptions.administratives@paris4.sorbonne.fr

Site Internet: www.paris4.sorbonne.fr

Paris V Paris 5-René Descartes.

Siège : 12 rue de l'Ecole de Médecine, 75270 Paris cedex 06

Tél.: 01 40 46 16 16

Courriel: Evelyne.Marchand@univ-paris5.fr

Site Internet : www.univ-paris5.fr

Paris VI (campus de Jussieu) - Paris 6. Pierre et Marie Curie.

marie curie.

Siège: 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Tél.: 01 44 27 35 65 Courriel: WebEtu@upmc.fr Site Internet: www.upmc.fr

Paris VII (campus de Jussieu) - Paris 7. Denis Diderot.

Siège: 2 place Jussieu, 75251 Paris cedex 05

Tél.: 01 44 27 44 27

Courriel : mmtx@sigu7.jussieu.fr Site Internet : www.diderotp7.jussieu.fr

Paris VIII - Paris 8. Vincennes Saint-Denis.

Siège : 2 rue de la Liberté, 93256 Saint-Denis cedex 02

Tél.: 01 49 40 67 89

Courriel : info-sfp@univ-paris8.fr Site internet : www.fp.univ-paris8.fr

Paris IX Paris 9. Dauphine.

Siège : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris

cedex 16

Tél.: 01 44 05 44 05

Courriel: christine.vedel@dauphine.fr Site Internet: www.dauphine.fr

Paris X Paris 10. Nanterre.

Siège: 200 avenue de la République, 92001 Nanterre cedex 01

Tél.: 01, 40 97 72 00

Site Internet: www.u-paris10.fr

Paris XI Paris 11. Paris-Sud.

Siège : 5 rue Georges Clémenceau, 91405 Orsay cedex

Tél.: 01 69 15 67 50 Courriel: scuio@u-psud.fr Site Internet: www.u-psud.fr

Paris XII, - Paris 12. Paris Val-de-Marne,

Siège : 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex

Tél.: 01 45 17 10 00

Courriel: sculo@univ-paris12.fr Site Internet: www.univ-paris12.fr

Paris XIII - Paris 13. Paris-Nord.

Siège : 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse

Tél.: 01 49 40 30 00

Courriel : sec-sg@upn.univ-paris13.fr Site Internet : www.univ-paris13.fr

Université de Versailles--Saint-Quentin-en-Yvelines.

Siège: 23 rue du Refuge, 78035 Versailles cedex

Tél.: 01 39 25 78 00/84/49 Site Internet: www.uvsq.fr

Université d'Évry-Vai-d'Essonne.

Siège : Boulevard François Mitterand, 91025 Évry cedex

Tél.: 01 69 47 70 00 Site Internet: www.univ-evry.fr

Université de Marne-la-Vallée.

Siège: Cité Descartes, 5 boulevard Descartes, Champs-sur-Marne,

77454 Marne-la-Vallée cedex 2.

Tél.: 01 60 95 70 00 Site Internet: www.univ-mlv.fr

Université de Cergy-Pontoise.

Siège: 33 boulevard du Port, 95011 Cergy-Pontoise cedex

Tél. : 01 34 25 60 00 Site Internet : www.u-cergy.fr

Bibliographie

Cette sélection de références bibliographique est extraite de la base de données Urbamet (www.urbamet.com). Les références sont accompagnées de la (ou des) cote(s) correspondant au document. Le lecteur peut ainsi savoir où est conservé l'ouvrage et le consulter.

APUR: Atelier Parisien d'Urbanisme

CDU: Centre de documentation sur l'urbanisme DRE: Direction Régionale de l'Équipement

IA: Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de la Région Île-de-France (IAURIF) MV : Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

PUCA: Plan Urbanisme Construction Architecture

Les grands enjeux

Baron, Myriam

Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 1990. Revue d'économie régionale et urbaine. (FRA). N° 2, fév. 2005.pp. 281-300, cartes, tabl., bibliogr.

Le système universitaire français a connu de grands bouleversements au cours des années 1990. Des études nombreuses et à différents niveaux géographiques ont été menées pour caractériser la répartition des formations universitaires. En revanche, les travaux sont beaucoup moins nombreux et variés sur les migrations des étudiants au sein du système universitaire français. La note de recherche montre les possibilités offertes par la mise à disposition des bases de données de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective et la manière dont l'étude de ces bases permet de cerner les migrations étudiantes. On apporte des éléments de réponse à quelques questions : que mesuret-on? Quels ordres de grandeur? Quelles relations particulières entre pôles universitaires?.

IA P.355; CDU

COMITÉ NATIONAL D'EVALUATION

Nouveaux espaces pour l'Université. Rapport au Président de la République.

Paris: CNE, 2005.- 129 p., tabl., ann.

Une première partie rend compte du nombre accru d'évaluations réalisées par le Comité national d'évaluation (CNE), de la démarche de suivi de l'évaluation et de la stratégie qui a conduit à les organiser en phase avec le calendrier de la contractualisation des établissements avec le Ministère. Le contexte de changement dans lequel évolue le paysage universitaire a conduit le CNE à engager son action dans deux directions innovantes qui sont présentées dans la seconde partie. La première l'a conduit à refonder sa méthodologie d'évaluation institutionnelle et la seconde direction vise à développer des coopérations dans le cadre de la construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur. Enfin, la troisième partie propose les résultats des analyses susceptibles d'éclairer les choix de politiques universitaires.

IA 45989

Pillot, Michel

La mobilité internationale des jeunes en Île-de-France dans le contexte européen.

Paris: Cesrif, 2005.- 8-4-127 p., tabl., ann.

Dans un premier temps, le rapport dresse un constat de l'accueil et du séjour des jeunes étrangers en Île-de-France et présente les éléments français et franciliens d'appui à la construction d'un espace européen de la mobilité internationale des jeunes, les grandes orientations de la politique de l'Union européenne et les grands programmes communautaires de soutien à cette mobilité internationale des jeunes. Dans un second temps, les interventions du Conseil régional d'Île-de-France en faveur des lycéens, des étudiants, des apprentis et des jeunes en activité ou en recherche d'emploi franciliens et les initiatives prises par d'autres régions françaises pour leurs propres jeunes sont abordées. Enfin, les actions des collectivités franciliennes en faveur des étudiants, des jeunes chercheurs et des touristes étrangers et les dispositifs mis en place par d'autres conseils régionaux sont examinées. Quelques exemples de structures permanentes d'accueil et d'hébergement sont fournis. IA 46388

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Atlas régional. Les effectifs d'étudiants 2003-2004.

Paris : Ministère de l'éducation nationale, 2005.- pag. div., tabl., III., cartes

Les effectifs d'étudiants sont présentés dans leurs structures (formation, établissements), dans l'espace (localisation) et pour la filière universitaire, dans le temps (évolution entre les rentrées 1998 et 2003). La première partie présente l'implantation de l'enseignement supérieur au niveau national : elle permet de voir le réseau des sites (sièges et sites secondaires), leur importance en termes d'effectifs et leur évolution depuis 1998 ; un éclairage plus particulier est porté sur les filières universitaires. La deuxième partie présente l'enseignement supérieur dans chaque région en termes d'offre de formation, de structures, de poids des sites et de leur évolution depuis 1998.

IA 46554

Rey, Olivier

L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs.

Lyon: INRP, 2005.- 72 p., bibliogr.

A travers cinq thématiques, quelques axes principaux des recherches sur l'enseignement supérieur depuis le début des années 1990 sont présentés. Les travaux sont resitués les uns par rapport aux autres sur quelques problématiques communes en pointant éventuellement les interrogations qu'elles font naître et les sujets en émergence. Les étudiants et leurs conditions de vie, les étudiants et leur travail universitaire, la politique et le gouvernement des universités, la profession universitaire, les relations entre les territoires et leurs universités.

IA 46548

Chatriot, Alain ; Charle, Christophe ; Lorenzi, Jean-Hervé ; Aghion, Philippe

Dossier Université, recherche.

Regards sur l'actualité. (FRA). N° 301, mai 2004.- pp. 2-52, tabl., graph., notes

Les projets gouvernementaux concernant la réforme des universités (plus grande autonomie ; harmonisation européenne des diplômes selon le système LMD (licence, master, doctorat) et les restrictions budgétaires pour la recherche ont fortement mobilisé les étudiants et enseignants du supérieur ainsi que les chercheurs en 2003-2004. Le dossier donne d'abord les éléments pour comprendre le débat sur la recherche publique en France (bref historique de la recherche, les principaux organismes de recherche, la situation actuelle, le rôle de l'Union européenne, la réforme du

CNRS, l'avenir des jeunes chercheurs). Puis, il fait le point sur l'enseignement supérieur en France, les étudiants étrangers en France, le projet de réforme des universités, la réforme des diplômes (LMD) et ses conséquences pour les universités françaises. Les auteurs du rapport Éducation et croissance écartent toute réforme radicale de l'enseignement supérieur au profit de réformes graduelles.

IA 45588; CDU

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

Bergeonneau, Thierry; Fort, François-Xavier; Harfi, Mohamed

Les universités françaises en mutation : la politique publique de contractualisation (1984-2002).

Paris : La Documentation Française, 2004.- 203 p., cartes, tabl., graph., ann.

Après une synthèse historique de la période 1983-2003, le rapport décrit les méthodes, les contenus et les mécanismes de financement de la contractualisation des universités. Il aborde l'évaluation des effets et des résultats de cette politique publique et en tire des recommandations et des propositions.

IA 45402

CONSEIL NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français. Rapport annuel 2003-2004.

Paris: La Documentation Française, 2004.- 78 p.

Ce premier rapport d'activité comporte sept dossiers thématiques de diagnostics et de propositions correspondant aux observations et recommandations qui se dégagent des débats conduits au sujet des thèmes abordés. Dans un premier temps, les grandes tendances d'évolution qui ont marqué les faits observables et les problématiques relatives à la mobilité internationale des étudiants au cours des deux dernières années sont présentées.

IA 45894

Frémeaux, Philippe; Maurin, Louis

L'Université à deux vitesses.

Alternatives économiques. (FRA). N° 221, janv. 2004.- pp. 6-15, tabl., graph., phot.

Afin de concilier démocratisation, qualité de l'enseignement et réponse aux besoins sociaux, l'Université française a besoin d'être réformée. Pour mettre l'Université française à l'heure européenne, la réforme propose que licence, master et doctorat (LMD) se superposent aux diplômes existants mais cette réforme ne devrait guère changer l'é-

tat des lieux car rien n'est fait pour corriger la disparité actuelle des moyens entre les formations supérieures. L'enjeu n'est pas seulement la sélection que les moyens à donner aux facultés pour permettre à davantage d'étudiants d'obtenir leur diplôme sans brader celui-ci. La France dépense beaucoup moins pour ses étudiants que les pays scandinaves, l'Allemagne, le Japon ou les États-Unis et ceci a un impact sur la durée des études et donc sur le niveau de formation de sa population.

IA P.495; CDU

Valade, Jacques

Rapport d'information sur la situation des universités.

Paris: Sénat, 2004. - 101 p.

L'adaptation à l'espace européen de l'enseignement supérieur, d'une part, le renforcement de l'autonomie et des moyens des universités françaises, d'autre part, sont les deux sujets qui ont provoqué à l'automne 2003 des manifestations hostiles et à propos desquels la commission des Affaires culturelles a été consultée. Cette dernière souhaite que la concertation aille à son terme sur ces deux sujets et que le Parlement puisse débattre sereinement des projets que le Gouvernement soumettra à son examen dans le but d'aider les universités françaises à assumer leurs fonctions avec efficacité.

IA 45263

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Parcours étudiants : de l'enseignement supérieur au marché du travail.

Paris: CEREQ, 2003.- 86 p., tabl., graph., ann., bibliogr.

Les différentes contributions proposent une grille de lecture des interactions entre les parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes. La majorité montre que le processus d'insertion s'amorce au sein du système éducatif à chaque étape du parcours universitaire lorsque se construisent les stratégies des jeunes. Toutes les contributions insistent sur l'intérêt de prendre en compte la diversité des parcours universitaires dans les stratégies professionnelles des jeunes.

IA 45424

Cohen, Elie

Le positionnement international de l'enseignement francilien.-

Paris: Cesrif, 2001. - 82 p.: tabl.; ann.

Les établissements d'enseignement franciliens disposent de multiples atouts pour affirmer leur positionnement international et présentent des approches différentes de la mobilité selon qu'il s'agit d'établissements primaires, secondaires ou d'enseignement supérieur. Le positionnement de la France en matière d'enseignement est déterminé par le poids de l'Île-de-France mais il est disputé au plan international. L'Île-de-France dispose d'un potentiel de formation important mais par manque de lisibilité de son offre, elle ne peut tirer parti de tous ses atouts. La faiblesse des structures d'accueil et celle des instruments institutionnels et financiers d'incitation à l'ouverture à l'international sont deux handicaps pour la Région qui doit formuler une politique cohérente de soutien au rayonnement international de l'enseignement francilien.

IA 42981; DRE O.CESRIF.RA.

Domergue, Jean-Paul

Territoires et enseignements supérieurs. Tome 1 : d'une fonction nationale unifiée à une complexité régionalisée.

Paris: éditions du CNFPT, 1997.- 271 p., ann., cartes, graph., tabl., bibliogr.

Cet ouvrage présente l'ensemble des informations de base sur l'enseignement supérieur en France et précise les principales relations entre les dispositifs et leurs territoires d'implantation. Il est divisé en 8 chapitres : 1) les structures et les dispositifs d'enseignement supérieur publics et privés; 2) le système universitaire public (fonctions, organisation, effectifs, moyens financiers; 3) la vie étudiante et l'action sociale ; 4) les mutations institutionnelles, démographiques, sociologiques, géographiques et pédagogiques ; 5) les effets de la territorialisation (nouvelles attributions des collectivités territoriales, adaptation des dispositifs, cadres institutionnels, développement local; 6) les nouvelles missions, les nouveaux acteurs et l'évolution de la demande sociale et économique en matière de formation; 7) la gestion du système, à la fois globale et différenciée; 8) la formation après l'an 2000 (analyse prospective).

CDU 37701

Les universités franciliennes

Berny, Corinne de ; Mangeney, Catherine ; Peuvergne, Claire

Les universités en Île-de-France. Éléments d'analyse préalables à l'évaluation du Contrat de Plan (article 11).

Paris: laurif, 2004.- 18 p., tabl., graph., ann.

Le sujet de l'enseignement supérieur a été retenu dans le programme des évaluations faites dans le cadre du contrat de plan État-Région. Ce document dresse un état des lieux des thèmes suivants : le patrimoine universitaire, afin de mieux connaître sa répartition en Île-de-France ; les étudiants inscrits, afin d'accueillir le public dans les différents établissements ; les bibliothèques ; les équipements sportifs, les structures de restauration subventionnées par l'État ; les résidences universitaires gérées par les CROUS ; les déplacement domicile-lieu d'étude des étudiants et les caractéristiques démographiques et sociales des étudiants. IA 45656 ; DRE 9761

Masi, Marie

U3M à Paris : l'occasion manquée ?.-Vie universitaire. (FRA). N° 60, avr. 2004.- pp. 14-15, phot.

Contrairement aux objectifs du plan U3M en Île-de-France, les travaux d'agrandissement et de rénovation des locaux des universités n'ont pas été accompagnés d'une restructuration de l'offre de formation dans la région et surtout dans Paris. Le rectorat de Paris, chargé de piloter la réalisation des travaux de U3M, se replie derrière l'autonomie des universités pour expliquer son incapacité à orienter la restructuration de l'offre de formation.

IA 45508

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Berny, Corinne de

D'Université 2000 à U3M : les objectifs du SDRIF à l'épreuve du temps.-

Note rapide sur le bîlan du S.D.R.I.F. (FRA). N° 28, avr. 2003.- 6 p., carte, tabl., graph., phot.

Le nombre d'étudiants a beaucoup progressé à la fin des années 1980 et jusqu'en 1995. L'arrivée de générations plus nombreuses et l'augmentation des taux d'accès au niveau du baccalauréat ont entraîné une croissance assez forte des inscrits en université, sans précédent depuis celle des années 1960. C'est dans ce contexte qu'a été adopté le "schéma Université 2000" (U2000) en janvier 1992 qui fixait deux priorités à l'action des pouvoirs publics : répondre à la demande croissante de poursuite d'études dans l'ensei-

gnement supérieur et aménager le territoire universitaire en rééquilibrant les capacités d'accueil entre l'Île-de-France et la province d'une part et à l'intérieur même de la région entre Paris et sa couronne.

IA P.246/13

DATAR

Schémas de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Paris: Journaux officiels. 2002.- 175 p., cartes, tabl., ann.

Ce schéma vise à mettre en oeuvre et à décliner sur le plan territorial les politiques nationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche, il couvre l'ensemble de ce domaine quels que soient les ministères de tutelle. Le souci d'intégrer l'enseignement supérieur et la recherche dans la problématique de l'aménagement du territoire part d'un double constat : leur organisation territoriale manque encore de lisibilité et des évolutions structurelles importantes vont affecter leur système dans les dix prochaines années et elles risquent d'avoir un impact important sur leur organisation territoriale. L'objectif du schéma de services collectifs est d'éviter l'apparition et le développement de nouveaux déséquilibres en organisant l'offre d'enseignement supérieur et de recherche sur l'ensemble du territoire et en définissant pour chaque échelle territoriale la forme de service et d'équipement adaptée.

IA 43888(8)

Bernard, Pierre

Les pôles universitaires dans la métropole : du plan Université 2000 au schéma U3M, In : «Territoires partagés, l'archipel métropolitain», sous la direction de Jean-Pierre Pranlas-Descours. Paris : Picard, Pavillon de l'Arsenal, 2002.- pp. 134-141, cartes, tabl., phot.

L'aménagement universitaire en Île-de-France est décrit en deux étapes : de la fin des années 1950 au milieu des années 1980 avec l'Université de Paris qui sort de son périmètre historique du Quartier latin ; de 1985 à 2002, dans un contexte d'augmentation de la population étudiante, deux grands programmes de constructions sont engagés à dix ans d'écart et les collectivités locales y sont associées : le schéma Université 2000 et le plan U3M. Les conséquences de ces deux plans au niveau national et au niveau francilien sont abordées. Dans le cadre du plan U3M, deux constatations sont faites quant aux sites universitaires et aux réseaux.

IA 44236



DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

DERNIERS VOLUMES PARUS en vente à l'LAURIF

15, rue Falguière, 75740 Paris Cedex 15 - Tél.: 01.53.85.79.37. http://www.iaurif.org.abonnement.par.correspondance: chèque à l'ordre de l'I.A.U.R.I.F.



4e trim 2003 1er trim 2004

France : 60 € Etranger : 64 €

AÉROPORT ET TERRITOIRES

HERVÉ GAY, DIRECTEUR GÉNERAL DE L'AURIF

LA DIFFICILE GESTION DU DOSSIER AÉROPORTUAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE

TRANSPORT AERIEN: DYNAMISME ET FRAGILITÉS

TRANSPORT AÉRIEN : L'ÎLE-DE-FRANCE DANS SON CONTEXTE COMPRENDRE LA LOGIQUE DES HUBS LE TRAFIC INTERNATIONAL ET LES AÉROPORTS RÉGIONAUX

LES AÉROPORTS : DES PÔLES STRUCTURANTS DANS L'ESPACE RÉGIONAL

DE L'AERODROME À L'AEROPORT-VILLE : L'IMPACT DES AÉROPORTS SUR LEUR TERRITOIRE D'ACCUEIL ROISSY, LE DYNAMISME DU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL EN DIFFICULTÉ PLAINE DE FRANCE, UN TERRITOIRE INDÉCIDABLE ? UNE RÉTROSPECTIVE DE LA PLANIFICATION URBAINE DANS LE SECTEUR DE ROISSY MOBILISATION INTERCOMMUNALE AUTOUR DE L'AÉROPORT D'ORLY : LA RECHERCHE DU JUSTE COMPROMIS

DEPLACEMENT-MOBILITE : DU HUB AFRIEN AU HUB TERRESTRE

L'ACCESSIBILITÉ TERRESTRE AUX AÉROPORTS PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS : LE PROJET DE PÔLE DE CDG L'EUROPE DE LA GRANDE VITESSE ET L'INTERMODALITÉ PASSAGERS AIR-RAIL LE FRET AFRIEN ET L'INTERMODALITI

LES AÉROPORTS AU SERVICE DES HABITANTS ET DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES AÉROPORTS FRANCILIENS LA FISCALITÉ LOCALE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES LA DISPARITÉ DES FFETS D'ENTRAÎNEMENT DES AÉROPORTS SUR LEURS TERRITOIRES EMPLOI ET FORMATION DANS LE SECTEUR DE ROISSY :

UN PARTENARIAT ACTIF AU SERVICE DE TOUS

NUISANCES ET POLLUTIONS : LE DÉFI DE LA MAÎTRISE ET DE LA TRANSPARENCE LES NUISANCES AEROPORTUAIRES : RÉALITÉS ET PERCEPTIONS

LA GÉNE DUE AU BRUIT AU VOISINAGE DES AEROPORTS : AUTRE APPROCHE, AUTRE POLITIQUE
OBJECTIF AEROPORT ÉCOLOGIQUE : LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL SUR LES AÉROPORTS L'ACTION D'UN CONSEIL GÉNÉRAL : LE VAL-D'OISE

GOUVERNANCE - CONCERTATION : L'ART DIFFICILE DU COMPROMIS

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES : LE DEBAT IMPOSSIBLE ?

LA DIFFICLE GESTION DU DÉVELOPPEMENT AÉROPORTUAIRE EN EUROPE

A LA RECHERCHE DE L'INTROUVABLE NOUVELLE PISTE

FOUR LE SUD-EST ANGLAIS

LA CONCERTATION À LA HOLLANDAISE, UN MODÈLE QUI MARCHE ? GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE, GOUVERNANCE AÉROPORTUAIRE : ACTEURS ET ENJEUX EN ÎLE-DE-FRANCE

CAHIERS Le

0 141

2e trim 2004

France : 36 € Etranger : 38 €

LE FLEUVE, UN SYSTÈME, DES TERRITOIRES, DES ACTEURS

EDITORIAL MORENLE FERDI. YELF PRÉSIDENTE DE CIAURO

LE FLEUVE : UN SYSTÈME, DES TERRITOIRES, DES ACTEURS

LE FLEUVE, COMPOSANTE DE L'ÉCOSYSTÈME MÉTROPOLITAIN, SA PRISE EN COMPTE DANS L'AMENAGEMENT L'ÎLE-DE-FRANCE AU CŒUR DU BASSIN DE LA SEINE LE FLEUVE, UN SYSTÈME À LA FOIS UNIQUE ET MULTIPLE L'ÎLE-DE-FRANCE DANS L'«HYDROSYSTÈME SEINE» LA DIREN, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉTAT POUR LA MISE EN ŒUVRE

LA DIREM, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉTAT POUR LA MISÉ EN CEUVRE
DES POLITIQUES DE L'EAU
LE SADGE, LES SADGE ET LA DCE : DES OUTILS POUR LA GESTION DE L'EAU
COMMENT INSCRIRE LE FLEUVE DANS L'ÉCOSYSTÈME URBAIN ?
"GRANDS LACS», SAGEP, SIAAP, SIVOA...;
COMMENT INSCRIRE LE FLEUVE DANS L'ÉCOSYSTÈME URBAIN ?
POUR UNE GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES LES ZONES HUMIDES
STAATÉGIES DE RECONQUÈTE DES TERRITOIRES LIES À L'EAU
DANS LA REGION ÎLE-DE-FRANCE
LA SEINE, AU CŒUR DU PROJET DU PAYS BASSEE-MONTOIS
LA DÉ-COUVERTURE D'UNE RIVIÈRE URBAINE :
LE PROJET DE LA VIEILLE MER EN SEINE-SAINT-DENIS
LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DES BERGES
LE VAL-DE-MARNE, DÉPARTEMENT DE L'EAU :
PROJET DE PARTEMENTAL ET AMENAGEMENT DES BERGES
LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL ET AMENAGEMENT DES BERGES

LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT. DES BERGES DE SEINE-ESSOR

LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR RENDRE LA SEINE AUX HABITANTS

VALORISATION DE L'ESTUAIRE DU HAVRE : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PORTUAIRES

DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTIONS POUR L'ESTUAIRE DE LA SEINE, LA DTA L'ESTUAIRE DE LA SEINE AU HAVRE, ENTRE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ET PORTUAIRES

UN HOUVEAU REGARD SUR LE TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES EN ÎLE-DE-FRANCE

DES TRAFICS TRADITIONNELS AUX NOUVEAUX MARCHÉS UES TRANSCITIONNELS AUX NOUVEAUX MARCHES
PORT 2000 : AU FIL DE LA SEINE, UN ENJEU POUR LA HAUTE-NORMANDIE
ET L'ÎLE-DE-FRANCE
LE CAMAL SEINE-NORD EUROPE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE FLUVIALE
EN FRANCE ET EN EUROPE

EN FRANCE ET EN EUROPE
VALORISATION URBAINE ET AMÉNAGEMENT DES FRONTS D'EAU
LA SEINE D'UN PORT À L'AUTRE, UNE GRANDE AVENUE FRANCLIENNE
LE PORT AUTONOME DE PARIS, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
LE RÉVEIL DES CANAUX PARISIENS
LYON, NANTES, BORDEAUX ET ORLÉANS : DES FLEUVES ET DES PROJETS
D'AGGIOMÉRATIONLES FLEUVES, LIEUX DE VALORISATION URBAINE :

L'EXPÉRIENCE LYONNAISE

CONSTRUER EN AVENIR AVEC LE FLEUVE : NANTES ET SON AGGLOMÉRATION BORDEAUX ET LE PLAN GARONNE : UN PROJET «EN MARCHE» ORLÉANS, LE FLEUVE AU CŒUR DU PROJET D'AGGLOMÉRATION LE FLEUVE, UN ESPACE IDENTITAIRE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTURE!

L'EAU DANS LE TOURISME FRANCILIEN LE PATRIMOINE BÂTI AU FIL DE L'EAU HABITER SUR L'EAU, LES BATEAUX-LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE LES RISQUES MAJEURS

France : 36 € Etranger : 38

LES RISQUES MAJEURS EN ÎLE-DE-FRANCE

ÉDITORIAL JEAN-PAUX HUCHON - PRESIDENT DU CONSER REGIONAL D'ILE DE FRANCE

LES RISQUES MAJEURS EN ÎLE-DE-FRANCE : AMENAGER POUR PREV

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS EN ÎLE-DE-FRANCE : UNE COMPOSANTE INDISSOCIABLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITO

LA RÉGLEMENTATION ALI SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS : DES RESULTATS ENCOURAGEANTS, DES SIMPLIFICATIONS NECESSAIR POUR PLUS D'EFFICACITÉ LES PPR ET L'ACTION RÉGLEMENTAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE LE PPRI DE L'OISE DANS LE VAL-D'OISE : UNE SITUATION ÉVOLUTIVE DEPUIS 10 ANS LA MISE EN CEUVRE D'UN PPRI : L'EXEMPLE DU VAL-DE-MARNE LES PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN : LES INTERVENTIONS DE L'IGC PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN : POUR UNE APPROCHE MULTIRISQ EN SEINE-SAINT-DENIS

DES RÉFLEXIONS POUR L'ACTION

PLAN DE SECOURS CONTRE LE RISQUE INONDATION EN ÎLE-DE-FRANC PLAN DE SECOURS CONTRE LE RISQUE IMONDATION EN ILE-DE-FR.
ANTICIPER POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES CRUES
PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS
DANS L'AGGIOMÉRATION MULHOUSIENNE:
OUELLES PERCEPTIONS ET QUELS POINTS DE VUE DES ACTIONS ?
MARSEILLE: DE L'IDENTIFICATION À LA GESTION DES RISQUES
ET DES MUISANCES

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES : DIVERSITÉ DES ÉCHELLES D'ACTIO L'ENTENTE DISE-AISNE : LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS SUR LE B VERSANT DE L'OISE UN NOUVEL AMENAGEMENT POUR LUTTER CONTRE LES CRUES DANS LE BASSIN DE LA SEINE L'AMÉNAGEMENT FACE AU RUISSELLEMENT PLUVIAL :

L'AMENAGEMENT FACE AU RUISSELLEMENT PLUVIAL :
L'EXEMPLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX CARRIÈRES SOUTERRAINES ;
CONSTQUENCES POUR L'AMÉNAGEMENT EN ÎLE-DE-FRÂNCE
LES ZONES INONDABLES DANS LE SCOT DE STRASBOURG ;
VALORISER LE POTENTIEL POUR GÉRER LES RISQUES
UNE CHARTE POUR LA GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS
EN HAUTE-NORMANDIE
ESTAIN JUIC MULE DÉCÉRBANE DANS LA MAÎTRISE.

FEYZIH, UNE VILLE RÉFÉRENCE DANS LA MAÎTRISE DU RISQUETECHNOLOGIQUE LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES DANS L'AGGLOMÉRATION

LYONNAISE: LES ACTIONS DU SPIRAL

BIBLIO-BREVES BRÉVES RENCONTRES

BIBLIOGRAPHIE BIBLIO-BRÉVES BRÉVES RENCONTRES

BIBLIOGRAPHIE **BIBLIO BRÉVES BRÉVES RENCONTRES**